

اللہ  
رسول  
محمد

ADNAN OKTAR  
(HARUN YAHYA)

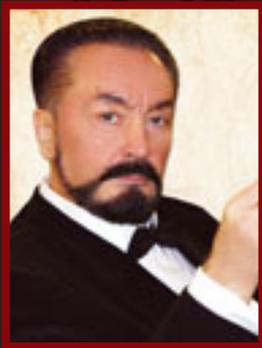
# LE FANATISME : LE DANGER OBSCUR



Ce livre est extrêmement important car il décrit des choses que vous n'avez jamais entendues sur l'Islam et expose la véritable raison de la terreur radicale qui affecte actuellement le monde.

Ce livre explique pourquoi un terroriste va tuer un individu soi-disant au nom de l'Islam, énonce pourquoi il y a des efforts intenses au nom de l'Islam pour exclure les femmes du monde extérieur et met en évidence la perspective idéologique néfaste et dangereuse qui maintient la nécessité de "l'inimitié" envers presque toutes les communautés au nom de l'Islam. Il révèle également une vérité très importante : cette mentalité nocive ne fait pas partie de l'Islam. L'Islam est dans le Coran, pas dans les superstitions ou dans divers hadiths fabriqués ou consensus de savants : la religion décrite dans le Coran exige l'amour, la démocratie, la qualité, la joie et la paix.

Cette réalité connue par très peu de personnes dans le monde, est exposée dans ce livre. Il décrit la fausse croyance et le monde sinistre des fanatiques à partir de leurs propres sources, tout en définissant le véritable Islam avec des preuves explicites du Coran. Le livre est une excellente ressource pour ceux qui cherchent une solution radicale à la terreur, à l'hostilité envers la démocratie, au manque de qualité et à la rage interminable que nous voyons dans tous les coins du monde soi-disant au nom de l'Islam. La seule solution à la conception néfaste de la religion fondée sur la superstition est d'éliminer cette superstition par la vérité. La solution est dans ce livre.



**A PROPOS DE L'AUTEUR :** Adnan Oktar, qui écrit sous le pseudonyme Harun Yahya, est né à Ankara en 1956. Depuis les années 80, il a publié de nombreux ouvrages sur des sujets politiques, scientifiques et liés à la foi. Harun Yahya est devenu célèbre en tant que l'auteur des ouvrages importants qui remettent en cause la théorie de l'évolution, dénoncent l'imposture des évolutionnistes et mettent en évidence les liens occultes existant entre le darwinisme et les idéologies sanglantes telles que le fascisme et le communisme.

Tous les travaux de l'auteur sont centrés sur un seul objectif : faire passer le message du Coran, inciter les lecteurs à réfléchir sur des questions liées à la foi, telles que l'existence de Dieu, Son unicité,

l'au-delà et d'exposer les fondations faibles et les idéologies perverses des systèmes irreligieux. Ses plus de 300 œuvres, traduites en 73 langues différentes, ont un grand lectorat à travers le monde.

Par la volonté de Dieu, les livres de Harun Yahya seront un moyen par lequel les gens atteindront dans le 21<sup>ème</sup> siècle la paix, la justice et le bonheur promis dans le Coran.

EDITIONS  
GLOBAL



الله  
رسول  
محمد

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Au nom de Dieu, le Tout-Miséricordieux,  
le Très Miséricordieux*





**ADNAN OKTAR  
(HARUN YAHYA)**

**LE FANATISME :  
LE DANGER OBSCUR**



## A PROPOS DE L'AUTEUR ET DE SES ŒUVRES

Adnan Oktar, qui écrit sous le pseudonyme HARUN YAHYA, est né à Ankara en 1956. Il a effectué des études de beaux-arts à l'Université Mimar Sinan d'Istanbul, et a étudié la philosophie à l'Université d'Istanbul. Depuis les années 80, il a publié de nombreux ouvrages sur des sujets politiques, scientifiques et liés à la foi. Harun Yahya est devenu célèbre pour avoir remis en cause la théorie de l'évolution et dénoncé l'imposture des évolutionnistes. Il a également mis en évidence les liens occultes qui existent entre le darwinisme et les idéologies sanglantes du 20<sup>ème</sup> siècle.

Les ouvrages d'Harun Yahya, qui ont été traduits en 73 langues, constituent une collection de plus de 65.000 pages et 40.000 illustrations.

Son pseudonyme est constitué des noms "Harun" (Aaron) et "Yahya" (Jean), en mémoire de ces deux prophètes estimés qui ont tous deux lutté contre le manque de foi de leurs peuples. Le sceau du Prophète (paix et bénédiction sur lui) qui figure sur la couverture des livres de l'auteur, revêt un caractère symbolique lié à leur contenu. Ce sceau signifie que le Coran est le dernier Livre de Dieu, Son ultime parole, et que notre Prophète (paix et bénédiction sur lui) est le dernier

maillon de la chaîne prophétique. En se référant au Coran et à la Sounna, l'auteur s'est fixé comme objectif d'anéantir les arguments des tenants des idéologies athées, pour réduire au silence les objections soulevées contre la religion. Le Prophète (paix et bénédiction sur lui) a atteint les plus hauts niveaux de la sagesse et de la perfection morale, c'est pourquoi son sceau est utilisé avec l'intention de rapporter le dernier mot.

Tous les travaux de l'auteur sont centrés sur un seul objectif : communiquer aux autres le message du Coran, en les incitant à réfléchir à des questions liées à la foi, telles que l'existence de Dieu, Son unicité, l'au-delà, et en exposant les fondations faibles et les idéologies perverses des systèmes athées.



L'œuvre de Harun Yahya est connue à travers de nombreux pays, de l'Inde aux États-Unis, de la Grande-Bretagne à l'Indonésie, de la Pologne à la Bosnie, de l'Espagne au Brésil.

Certains de ses livres sont disponibles dans les langues suivantes : l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'urdu, l'arabe, l'albanais, le chinois, le swahili, le hausa, le divehi (parlé aux Maldives), le russe, le serbo-croate (bosniaque), le polonais, le malais, l'ouïgour, l'indonésien, le bengali, le danois et le suédois et de nombreux lecteurs du monde entier les apprécient.

Ces ouvrages ont permis à de nombreuses personnes d'attester de leur croyance en Dieu, et à d'autres d'approfondir leur foi. La sagesse et le style sincère et fluide de ces livres confèrent à ces derniers une touche distinctive qui ne peut manquer de frapper ceux qui les lisent ou qui sont amenés à les consulter. Ceux qui réfléchissent sérieusement sur ces livres ne peuvent plus soutenir l'athéisme ou toute autre idéologie et philosophie matérialiste, étant donné que ces ouvrages sont caractérisés par une efficacité rapide, des résultats définis et l'irréfutableté. Même s'il y a toujours des personnes qui le font, ce sera seulement une insistance sentimentale puisque ces livres réfutent telles idéologies depuis leurs fondations. Tous les mouvements de négation contemporains sont maintenant vaincus de point de vue idéologique, grâce aux livres écrits par Harun Yahya. L'auteur ne tire pas de fierté personnelle de son travail ; il espère seulement être un support pour ceux qui cherchent à cheminer vers Dieu. Aucun bénéfice matériel n'est recherché dans la publication de ces livres.

Ceux qui encouragent les autres à lire ces livres, à ouvrir les yeux du cœur et à devenir de meilleurs serviteurs de Dieu rendent un service inestimable.

Par contre, encourager des livres qui créent la confusion dans l'esprit des gens, qui mènent au chaos idéologique et qui, manifestement, ne servent pas à ôter des cœurs le doute, s'avère être une grande perte de temps et d'énergie. Il est impossible, pour les nombreux ouvrages écrits dans le seul but de mettre en valeur la puissance littéraire de leurs auteurs, plutôt que de servir le noble objectif d'éloigner les gens de l'égarément, d'avoir un impact si important. Ceux qui douteraient de ceci se rendront vite compte que Harun Yahya ne cherche à travers ses livres qu'à vaincre l'incrédulité et à diffuser les valeurs morales du Coran. Le succès et l'impact de cet engagement sont évidents dans la conviction des lecteurs.

Il convient de garder à l'esprit un point essentiel : la raison des cruautés incessantes, des conflits et des souffrances dont la majorité des gens sont les perpétuelles victimes, est la prédominance de l'incroyance sur cette terre. On ne pourra mettre fin à cette triste réalité qu'en bâtissant la défaite de l'incrédulité et en sensibilisant le plus grand nombre aux merveilles de la création ainsi qu'à la morale coranique, pour que chacun puisse vivre en accord avec elle. En observant l'état actuel du monde qui ne cesse d'aspirer les gens dans la spirale de la violence, de la corruption et des conflits, il apparaît vital que ce service rendu à l'humanité le soit encore plus rapidement et efficacement. Sinon, il se pourrait bien que les dégâts causés soient irréversibles.

Les livres d'Harun Yahya, qui assument le rôle principal dans cet effort, constitueront par la volonté de Dieu un moyen par lequel les gens atteindront au 21<sup>ème</sup> siècle la paix, la justice et le bonheur promis dans le Coran.

## A L'ATTENTION DU LECTEUR

- Dans tous les livres de l'auteur, les questions liées à la foi sont expliquées à la lumière des versets coraniques et les gens sont invités à connaître la parole de Dieu et à vivre selon Ses préceptes. Tous les sujets qui concernent les versets de Dieu sont expliqués de telle façon à ne laisser planer ni doute, ni questionnement dans l'esprit du lecteur. Par ailleurs, le style sincère, simple et fluide employé permet à chacun, quel que soit son âge ou son appartenance sociale, d'en comprendre facilement la lecture. Ces écrits efficaces et lucides permettent également leur lecture d'une seule traite. Même ceux qui rejettent vigoureusement la spiritualité resteront sensibles aux faits rapportés dans ces livres et ne peuvent réfuter la véracité de leur contenu.
- Ce livre et tous les autres travaux de l'auteur peuvent être lus individuellement ou être abordés lors de conversations en groupes. Les lecteurs qui désirent tirer le plus grand profit des livres trouveront le débat très utile dans le sens où ils seront en mesure de comparer leurs propres réflexions et expériences à celles des autres.
- Par ailleurs, ce sera un grand service rendu à la religion que de contribuer à faire connaître et faire lire ces livres, qui ne sont écrits que dans le seul but de plaire à Dieu. Tous les livres de l'auteur sont extrêmement convaincants. De ce fait, pour ceux qui souhaitent faire connaître la religion à d'autres personnes, une des méthodes les plus efficaces est de les encourager à les lire.
- Dans ces livres, vous ne trouverez pas, comme dans d'autres livres, les idées personnelles de l'auteur ou des explications fondées sur des sources douteuses. Vous ne trouverez pas non plus des propos qui sont irrespectueux ou irrévérencieux du fait des sujets sacrés qui sont abordés. Enfin, vous n'aurez pas à trouver également de comptes-rendus désespérés, pessimistes ou suscitant le doute qui peut affecter et troubler le cœur.



*Adnan Oktar - (Harun Yahya)*

*Le Fanatisme :*

LE DANGER OBSCUR

Première édition : avril 2017

**EDITIONS GLOBAL**

Kayışdağı Mah. Değirmen Sok. No: 3

Ataşehir / Istanbul / Turquie

Tél : (+90 216) 6600059

Imprimé en Turquie

Acar Matbaacılık Promosyon ve Yayıncılık San. ve Tic. Ltd Şti.

Litros Yolu Fatih İş Merkezi No: 280 Topkapı / Istanbul / Turquie

Tél : (+90 212) 6134041

**Abréviations utilisées dans le livre**

(psl) : paix sur lui

(pbsl) : paix et bénédiction sur lui

(pse) : paix sur eux

(ra) : radiyallahou anh (que Dieu l'agrée)

**contact@harunyahya.fr**

**www.harunyahya.fr**

**fr.a9.com.tr**

# Table des matières

<b>Préface .....</b>	<b>16</b>
<b><i>L'Islam mal compris .....</i></b>	<b>16</b>
<b>Chapitre 1 .....</b>	<b>20</b>
<b>Les deux concepts de base utilisés à mauvais escient par ceux qui dépeignent l'Islam comme une religion violente : la charia et le jihad ...</b>	<b>20</b>
<b>La vraie charia dans le Coran .....</b>	<b>24</b>
Qu'est-ce que la vraie charia coranique apporte à un pays ? .....	28
<b>Le vrai jihad dans le Coran .....</b>	<b>31</b>
<b>Ce qui est mal compris à propos de la guerre en Islam .....</b>	<b>33</b>
Un Musulman a la responsabilité de croire à chaque verset du Coran sans exception .....	33
Le Coran est un livre "préservé" .....	34
<b>Les erreurs dans la distinction entre "Musulmans de la période mecquoise" et "Musulmans de la période médinoise" .....</b>	<b>36</b>
L'épreuve difficile des Musulmans lors de la période mecquoise .....	37
La période médinoise et les batailles .....	41
Contre qui les batailles ont-elles été livrées ? .....	43
<b>La description de la guerre dans le Coran .....</b>	<b>44</b>
<b>Les polythéistes avec lesquels les accords ont été conclus .....</b>	<b>48</b>
La première constitution la plus démocratique et multilatérale : la Constitution de Médine.....	51
<b>Les versets sur la guerre et leur interprétation .....</b>	<b>56</b>
<b>Il n'existe aucune justification pour la guerre en Islam .....</b>	<b>70</b>
La guerre ne peut pas se justifier pour convertir de force à l'Islam .....	70
La guerre ne peut pas se justifier pour la supériorité idéologique ou ethnique .....	72
La guerre ne peut pas se justifier pour diffuser les règles de l'Islam qu'un chef religieux introduirait .....	72
La guerre ne peut pas se justifier pour éliminer les ennemis .....	73
<b>Qui souhaite la guerre ? .....</b>	<b>76</b>
Conclusion .....	81

<b>Chapitre 2 .....</b>	<b>82</b>
<b><i>La fausse religion des fanatiques .....</i></b>	<b>82</b>
<b>Les hadiths fabriqués qui forment la religion des fanatiques .....</b>	<b>84</b>
<b>Quelle est l'origine des hadiths fabriqués ? .....</b>	<b>85</b>
Les différences entre les écoles de jurisprudence islamique .....	92
<b>Ceux qui cherchent des commandements en dehors du Coran     devraient se tourner vers la vérité de la religion .....</b>	<b>96</b>
<b>L'abandon du Coran par le monde islamique .....</b>	<b>98</b>
Le Coran est notre guide et devrait être dans nos mains à tout moment.....	100
<b>Un problème majeur : l'idée diffamatoire selon laquelle les hadiths     abrogeraient les versets .....</b>	<b>104</b>
<b>Comprendre les limites de la mentalité fanatique .....</b>	<b>106</b>
<b>Exécuter ceux qui boivent de l'alcool .....</b>	<b>108</b>
<b>Exécuter ceux qui se rasent .....</b>	<b>109</b>
<b>Exécuter ceux qui commettent l'adultère .....</b>	<b>110</b>
L'adultère aux yeux du Coran .....	117
<b>Exécuter ceux qui volent .....</b>	<b>120</b>
<b>Exécuter les apostats .....</b>	<b>125</b>
<b>Exécuter ceux qui arrêtent de prier .....</b>	<b>128</b>
<b>Battre les enfants qui cessent de prier .....</b>	<b>132</b>
<b>Exécuter ceux qui ne font pas l'aumône .....</b>	<b>133</b>
<b>Emprisonner et affamer ceux qui ne jeûnent pas .....</b>	<b>135</b>
<b>Exécuter ceux qui consomment de l'alcool .....</b>	<b>138</b>
<b>Exécuter ceux qui insultent le Prophète sans les inviter à se repentir ....</b>	<b>140</b>
<b>La superstition d'"animaux maudits" dans la religion des fanatiques ....</b>	<b>143</b>
L'amour de notre Prophète (pbsl) pour les animaux .....	150
Notre Prophète (pbsl) a supprimé les coutumes cruelles qui maltraitaient les animaux .....	150
Notre Prophète (pbsl) a interdit le surmenage des animaux .....	150
Le droit au repos des animaux de travail .....	151
Notre Prophète (pbsl) a interdit l'abus et la maltraitance des animaux .....	151
L'affection de notre Prophète (pbsl) envers une chienne et ses chiots .....	151

Une parole de notre Prophète (pbsl) reflétant son amour pour les animaux :	
“La vie de tous les chiens est respectable” .....	152
Le chat de notre Prophète (pbsl) “Muezza” .....	152
L’affection de notre Prophète (pbsl) envers un oiseau et ses petits .....	152
Le chevreau .....	152
Un chameau affamé et son propriétaire .....	153
Une antilope endormie .....	153
Un âne à la face cautérisée .....	153
Bien traiter les animaux .....	153
<b>La nature hideuse du fanatique</b> .....	<b>155</b>
Une conception hideuse de la foi et de basse qualité concernant le Musulman, selon la mentalité fanatique .....	162

### **Chapitre 3** .....166

#### ***La haine des fanatiques envers les femmes*** .....166

<b>Les femmes sont l’une des plus belles bénédictions de ce monde</b> .....	<b>166</b>
<b>Les femmes dans le Coran</b> .....	<b>168</b>
<b>Les moyens par lesquels les fanatiques calomnient les femmes</b> .....	<b>170</b>
L’idée erronée selon laquelle les femmes seraient déficientes en intelligence et en foi .....	170
L’idée erronée selon laquelle les femmes seraient courbées .....	176
<b>Les hadiths et les affirmations fabriqués pour abaisser les femmes</b> .....	<b>178</b>
L’idée erronée selon laquelle les femmes seraient un obstacle à la pratique de la religion .....	180
L’idée erronée selon laquelle on ne devrait jamais être guidé par les femmes ..	182
L’idée diffamatoire que les femmes sont des citoyennes de seconde classe et que Dieu les a laissées à l’arrière .....	190
L’idée erronée selon laquelle il serait interdit pour les femmes de se parer .....	194
L’attitude des femmes envers leurs maris selon les fanatiques .....	199
Les droits et la supériorité accordés aux femmes dans le Coran n’existent pas dans la religion des fanatiques .....	204
La situation d’une femme qui demande le divorce de son mari selon les fanatiques .....	205

L'idée erronée selon laquelle la femme est considérée comme pécheresse jusqu'à ce que son mari soit satisfait d'elle .....	209
L'idée erronée selon laquelle les femmes ne pourraient pas sortir et qu'elles seraient enclines à la tromperie de satan .....	211
L'idée erronée selon laquelle la femme porterait malheur et qu'elle annulerait la prière .....	219
Des exemples de la mentalité fanatique qui compare les femmes à des animaux .....	222
Les versets s'adressant aux épouses de notre Prophète (pbsl) .....	225
<b>Conclusion : le Coran accorde la plus grande valeur aux femmes .....</b>	<b>226</b>

***Les réponses à ceux qui cherchent des preuves du Coran pour limiter et rabaisser les femmes .....*** 228

**L'ajout du mot "voile (de tête)" dans les traductions du Coran comme moyen de restreindre les femmes .....** 228

**Sourate an-Nur, verset 31, 1ère partie .....** 229

    Khimar / Couvrir..... 231

    Yadribna / Frapper .....

    Juyub / Ouverture du col .....

    Les traductions trompeuses ou incorrectes basées sur des hadiths fabriqués .... 236

    Une fausse interprétation : "Qu'elles rabattent leur voile (de tête)" .....

**Ce qu'il faut savoir sur les sens des verset en arabe et sur l'exactitude des interprétations .....** 241

    1- Tenir compte de l'utilisation des mots en arabe .....

    2- Examen des mots du Coran avec d'autres versets .....

    3- Etre prudent quand des sens sont attribués entre parenthèses à des mots arabes .....

**Sourate an-Nur, verset 31, 2ème partie .....** 244

    Les mauvaises interprétations concernant "les atours des femmes" .....

    L'idée erronée que les femmes sont des sources de trouble .....

    L'erreur de rendre illégaux les parures et les accessoires .....

    Comment le mot "parure" est-il utilisé dans le Coran ? .....

    La zone référée dans le verset 31 de la Sourate an-Nur .....

**Les faux hadiths fabriqués au sujet du voile (de tête) et leurs incohérences internes .....** 250

Les choses interdites ne sont pas laissées obscures dans le Coran .....	257
Le désir d'enfermer seulement les femmes et de cacher leur corps .....	258
Le Coran se réfère au jilbab et non au voile de tête .....	260
Sourate al-Ahزاب, verset 59 .....	260
Revendiquer le voile de tête mais ne jamais mentionner le jilbab .....	262
La femme musulmane sait comment se vêtir conformément au Coran .....	264
<b>L'erreur de "deux femmes = un homme" .....</b>	<b>266</b>
<b>Les femmes et le témoignage pour les prêtres .....</b>	<b>268</b>
<b>Les droits d'héritage de la femme .....</b>	<b>272</b>
<b>Le droit de la femme au divorce .....</b>	<b>276</b>
<b>Le divorce et la protection subséquente de la femme .....</b>	<b>278</b>
Assurer la réjouissance et le contentement des femmes en cas de divorce .....	278
Allouer la sécurité financière aux femmes après le divorce .....	280
Les biens donnés aux femmes ne doivent pas être repris après le divorce .....	282
Assurer le logement des femmes après le divorce .....	283
Les femmes ne peuvent être héritées par la force .....	284
La valeur accordée aux mères .....	284
<b>La calomnie de la supériorité masculine et les superstitions</b>	
<b>sur le fait de battre les femmes .....</b>	<b>286</b>
L'idée erronée de la supériorité masculine .....	287
L'idée erronée de "frapper les femmes" .....	289
<b>D'autres idées fausses concernant les femmes .....</b>	<b>292</b>
<b>Les paroles du Prophète Mohammed (pbsl) à propos</b>	
<b>de la gloire des femmes .....</b>	<b>293</b>

## **Chapitre 4 .....**

### ***La haine des fanatiques pour l'art .....***

<b>L'idée erronée qu'on devrait éviter la plaisanterie, l'humour et le rire .....</b>	<b>298</b>
Selon le Coran, la lamentation et le malheur sont uniquement	
les attributs des incroyants .....	300
La joie au paradis et la vraie signification du chagrin .....	302
<b>L'idée erronée qu'on devrait éviter l'humour .....</b>	<b>304</b>
<b>L'allégation que la musique et la poésie sont interdites .....</b>	<b>306</b>

La malhonnêteté des fanatiques qui cherchent à bannir la musique .....	309
Dieu aime la musique et en conséquence la fait aimer aussi à Ses Serviteurs ....	311
<b>L'idée erronée selon laquelle la peinture et la sculpture seraient illicites .....</b>	<b>316</b>
<b>L'idée erronée selon laquelle l'or et la soie seraient interdits .....</b>	<b>322</b>
<b>L'idée erronée selon laquelle le maquillage, les soins de beauté, la propreté et être séduisant seraient illégaux.....</b>	<b>326</b>
Les hadiths fabriqués qui interdisent les parfums plaisants .....	326
Hadiths fabriqués qui interdisent les tatouages, le rasage des poils du visage, les soins dentaires esthétiques .....	327
Hadiths fabriqués qui interdisent les perruques, l'épilation des sourcils, les tatouages .....	327
Hadiths fabriqués qui interdisent aux femmes de sortir en portant des vêtements attrayants.....	327
Hadiths fabriqués qui soutiennent que les femmes perdraient le paradis en se préoccupant de l'or et des vêtements.....	328
Hadiths fabriqués qui soutiennent qu'on ne devrait pas donner de beaux vêtements aux femmes .....	328
Si l'esprit des fanatiques dominait ce monde .....	332
Le maquillage, les soins de beauté, la propreté, la modernité et la culture, en bref, la "qualité" sont tous des exigences de l'Islam .....	334
Les femmes sont des créatures adorables, elles doivent évidemment être bien entretenues.....	338
Les Musulmans ont le droit de porter des vêtements stylés et attrayants, d'avoir de belles voitures et de belles maisons .....	341

## **Chapitre 5 .....**

### ***Les Juifs et les Chrétiens dans la religion des fanatiques .....***

<b>Les réponses du Coran à ceux qui cherchent dans celui-ci l'inimitié envers les Juifs .....</b>	<b>348</b>
<b>La comparaison avec les "singes et les porcs" et ce que le Coran dit vraiment au sujet des Gens du Livre .....</b>	<b>349</b>
Examen du verset 60 de la Sourate al-Maidah .....	350
Les Juifs qui sont loués .....	352

Examen du verset 166 de la Sourate al-Araf .....	353
Examen du verset 65 de la Sourate al-Baqarah .....	355
<b>L'erreur de "Juifs maudits" .....</b>	<b>357</b>
Examen du verset 88 de la Sourate al-Baqarah .....	358
Examen du verset 155 de la Sourate an-Nisa .....	359
<b>L'idée erronée de ne pas se lier d'amitié avec les Juifs et les Chrétiens ..</b>	<b>362</b>
<b>Les concepts mal compris de guerre et de jizya .....</b>	<b>363</b>
<b>Un autre concept mal compris : la <i>taqiyya</i> (dissimulation) .....</b>	<b>366</b>

### ***Hadiths fabriqués sur les Chrétiens et les Juifs et leurs clarifications basées sur le Coran .....***

L'idée erronée de tuer les Juifs qui entrent dans l'adolescence .....	369
L'idée erronée de rendre responsables les Juifs des péchés des Musulmans .....	370
L'idée erronée selon laquelle la nourriture serait putréfiée à cause des Juifs .....	372
L'idée erronée selon laquelle deux religions ne pourraient coexister sur les territoires arabes .....	374
L'idée erronée selon laquelle appeler quelqu'un "Juif" serait une insulte et que maudire ces derniers serait une source de récompense .....	376
L'idée erronée de les obliger à la partie étroite de la route .....	377
Le <i>Gharqad</i> , l'arbre des Juifs .....	378
La valeur accordée aux Gens du Livre dans le Coran .....	380
L'invitation des Musulmans aux Gens du Livre .....	387
Le comportement juste des Musulmans envers les Gens du Livre .....	388
Les relations de notre Prophète (pbsl) avec les Gens du Livre .....	390
L'Évangile et la Torah dans le Coran.....	393
Les pratiques de notre Prophète (pbsl) concernant la Torah et l'Évangile .....	398
Les Juifs jouissent des droits de vivre en Terre Sainte dans le Coran .....	399
Conclusion .....	402

### ***Annexe : LA SUPERCHERIE DE L'EVOLUTION .....***

404



# Preface

## *L'islam mal compris*

“Adopte ma foi ou meurs !” Tel est le slogan des fanatiques. Il n'existe pas de concepts comme la démocratie, la liberté d'opinion, l'amour, le respect, l'affection, l'amitié ou l'altruisme dans le fanatisme. Certaines personnes croient que le fanatisme et son dérivé, le radicalisme, peuvent s'établir dans une vraie foi. Pourtant, le fanatisme constitue en lui-même une religion. Il y a des représentants de la religion du fanatisme dans chaque croyance. Il y a des fanatiques dans l'Islam, dans le Christianisme et dans le Judaïsme tout comme il y en a dans le marxisme, le fascisme et l'athéisme. Ils embrassent tous la même croyance erronée : “Je n'aime pas tes idées ! Soit tu te rallies à mes idées, soit tu meurs !”

Ces derniers temps en particulier, ce fanatisme a largement été assimilé à l'Islam. En effet, certains groupes appellent cette religion du fanatisme “l'Islam” et ont dirigé leurs craintes du fanatisme vers l'Islam à tel point que cette foi abrahamique a été associée à la “crainte”. On parle d'islamophobie dans le monde entier. Les gens ne sont pas conscients que l'origine de leurs craintes est en fait le fanatisme et non l'Islam. Ils ne parviennent pas à voir que le fanatisme produit par les colporteurs de

superstitions est apparu au nom de l'islam ; personne ne leur a dit qu'il ne s'agissait pas de l'islam. On n'a ni démontré aux radicaux qui apparaissent au nom de l'islam, ni aux islamophobes qui craignent ces radicaux que l'islam n'a rien à voir avec cette foi fanatique, terrifiante, haineuse et sans amour. Les radicaux de l'islam ont commencé à nuire au monde entier mais surtout aux Musulmans.

C'est pour cette raison que l'expression "Islam modéré" a été inventée comme s'il existait d'une part, un islam sauvage et d'autre part, un modèle modéré de l'islam. On a commencé à appeler "Musulmans modérés" les Musulmans opposés à la sauvagerie des radicaux. Les voix opposées à l'islam ont admiré les partisans de l'islam modéré mais les ont jugés faibles face aux radicaux. Ils ont cru que certaines personnes pacifiques tentaient d'adoucir une religion sauvage (l'islam est certainement au-dessus de cela). Ils ont même appelé ce phénomène "réforme en islam" et les partisans de l'islam modéré, "réformistes". Toutefois, personne n'a réussi à démontrer

qu'il ne s'agit pas d'une réforme mais du véritable islam. Bien que les adversaires de l'islam admirent les "réformistes", la fausse force qui puise son origine de la violence des radicaux et l'idée qu'ils représentent le vrai islam prédominent.

Les Musulmans pacifiques n'essayent pas d'adoucir, de réformer ou de modérer l'islam. Notre principal objectif en tant que Musulmans pacifiques est d'éliminer intellectuellement une fausse idée qui est propagée sous le nom de l'islam depuis de nombreuses années. Cela consiste à éliminer le radicalisme, le fanatisme et le sectarisme présen-



tés sous le nom d'islam pendant des années, d'éradiquer cette foi absurde qui n'a rien à voir avec le vrai Islam et de décrire la vérité de l'Islam avec des preuves issues du Coran. Il s'agit de mettre fin à la pire diffamation faite jusqu'à présent contre l'Islam par les fanatiques.

Ce livre répond aux affirmations formulées par certains opposants occidentaux à l'Islam qui ont gagné de la notoriété par leur critique du radicalisme ainsi qu'au mode de pensée terrible des fanatiques. Il révèle avec des exemples du Coran, la nullité des affirmations faites dans diverses sources de la fausse religion fanatique qu'ils essaient d'attribuer à l'Islam. La

raison particulière de réaliser un travail répondant à ces allégations est que toutes les critiques faites contre l'Islam prennent des orientations similaires et que les gens confondent la religion du radicalisme avec le vrai Islam. L'objectif

est donc de fournir les preuves du Coran réfutant ces allégations à ces personnes qui ont une mauvaise connaissance du vrai Islam en raison des accusations sans fondement portées contre celui-ci.



**Une des principales causes de l'islamophobie est le radicalisme. Ceux qui croient que le radicalisme est l'Islam font en fait une grave erreur en s'opposant à l'Islam et luttent contre la seule solution possible au radicalisme.**

Le problème des fanatiques est qu'ils apprennent leur religion à partir de superstitions spécieuses. Cependant, ceux qui critiquent ces fanatiques sont parfois tout aussi radicaux qu'eux et croient en l'exactitude de cette même superstition. Plus nous fournissons des preuves du Coran, plus ils essaient de produire leur propre preuve à partir des superstitions auxquelles les fanatiques adhèrent. C'est là qu'ils font leur plus grave erreur. S'ils veulent connaître le vrai Islam et trouver une solution au fanatisme, ils doivent tenir compte de la vraie foi décrite ici. S'ils ne le font pas, le radicalisme continuera de sévir dans le monde.



Le problème avec les fanatiques, c'est qu'ils apprennent leur religion à partir des superstitions. Quand les superstitions constituent leur source, la terreur au nom de l'Islam se propage facilement. La seule solution est la religion originelle dans le Coran.

**CES SCENES NE REPRESENTENT  
SUREMENT PAS L'ISLAM**



*Les deux concepts de base utilisés  
à mauvais escient par ceux qui  
dépeignent l'Islam comme une  
religion violente : la charia et le jihad*

Dieu décrit le Coran comme suit dans un verset :

**... Ce n'est point là un récit fabriqué. C'est au contraire la confirmation de ce qui existait déjà avant lui, un exposé détaillé de toute chose, un guide et une miséricorde pour des gens qui croient. (Coran, 12 : 111)**

Comme Dieu le déclare explicitement dans ce verset, le Coran est "un exposé détaillé de toute chose" mais il est insuffisant pour les colporteurs de superstitions. Selon eux, le chemin révélé par le Coran n'est pas adapté à leurs propres fausses conceptions religieuses. C'est pour cette raison que tout au long de l'histoire, ils ont soutenu "l'insuffisance" de certains commandements du Coran (le Coran est certainement au-delà de cela) et qu'il devait alors être interprété. De là, ils ont développé l'idée que "Nous ne pouvons comprendre le Coran qu'à travers les hadiths\*".

---

\*Paroles rapportées du Prophète Mohammed (pbsl)

Précisons une chose ici ; les hadiths sont parvenus jusqu'à nos jours comme les paroles de notre Prophète (pbsl). Alors que certains sont entièrement fiables et sont des citations et des pratiques exactes, d'autres ont été progressivement déformés et les significations de certains ont été modifiées. Il y a deux façons de comprendre si un hadith est vraiment la transcription des mots ou de la pratique de notre Prophète (pbsl) : si le hadith est en accord avec le Coran ou s'il a déjà eu lieu. Défendre que les mots ou les pratiques qui entrent en conflit avec le Coran appartiennent réellement au Prophète (pbsl) est sans doute une calomnie faite contre lui car notre Prophète (pbsl) ne s'est conformé qu'au Coran.

L'idée que "Nous ne pouvons comprendre le Coran qu'à travers les hadiths" a causé un préjudice énorme au monde islamique parce que certains Musulmans, en partant de là, ont commencé à fabriquer des hadiths au nom de la religion. Ils ont même abandonné le Coran, acceptant ces hadiths comme la source unique de leur religion. Lorsque des hadiths fabriqués entraient en contradiction avec le Coran, ils ont même eu l'effronterie de dire : "Ce hadith annule le commandement du Coran." Des centaines de hadiths fabriqués ont donné lieu à différentes croyances et il en a résulté quatre écoles qui ne s'accordent pas entre elles sur de nombreux domaines de l'Islam. Les savants se sont tous dit Musulmans mais ils ont tous embrassé quelque chose de très différent. Ils ont même pensé que les autres avaient entièrement abandonné la religion.

Comme suit dans le Coran, notre Prophète (pbsl) se plaint à Dieu Tout-Puissant de la situation dans laquelle le monde islamique est tombé :

**Et le Messager dit : "Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran pour une chose délaissée !" (Coran, 25 : 30)**

En effet, le problème d'une grande partie du monde islamique aujourd'hui est que les gens ont laissé le Coran comme un livre abandonné.

Une fois que le Coran a été abandonné, ce fut le temps pour "l'ijma". (Ijma : Consensus de personnalités religieuses éminentes vivant en tout temps, produisant des commandements concernant les lois de la charia sur la base de l'analogie déductive). Puisque le Coran n'était pas leur guide, des milliers de hadiths fabriqués les ont étouffés et ils ont finalement décidé que "ni le Coran,



Le problème d'une grande partie du monde musulman aujourd'hui est le fait qu'elle ait abandonné le Coran. Chaque déclaration des personnes décrites comme les "chefs de religion" a été adoptée comme une règle et ainsi chaque communauté religieuse a établi ses propres pratiques différentes.

ni les hadiths ne pouvaient expliquer correctement les commandements". Ces "chefs religieux" ont commencé à produire des lois au nom de l'islam. Chaque propre interprétation des "chefs religieux" a été considérée comme une loi, chaque communauté s'est basée sur un ensemble de pratiques différent et toute la communauté de l'islam a commencé à se diviser en sectes, en classes et en groupes finalement réduits. Le Coran, cependant, a été laissé comme un élément décoratif accroché au mur dans son boîtier. En conséquence, une grande partie du monde islamique a "abandonné et ignoré le Coran".

En observant certains adversaires de l'islam, nous voyons que leur problème est ironiquement le même que celui des colporteurs de superstitions : ils n'apprennent pas l'islam du Coran. Tout comme les colporteurs de superstitions, ils se concentrent sur des hadiths fabriqués, sur les traditions et interprétations de l'islam des chefs religieux qui sont généralement incompatibles avec le Coran. A leurs yeux, "l'islam" est le mode de vie et les pratiques des colporteurs de superstitions. Selon eux, "l'islam" est le pouvoir de l'imagination des historiens et non la religion telle qu'elle est révélée dans le Coran. Ils appellent les lois de cette religion fabriquée la "charia" et non les lois du Coran. Ils ignorent les valeurs, les concepts et les pratiques communiqués dans le Coran mais ils ont de très bonnes connaissances de toutes les règles de la fausse religion des colporteurs de superstitions. En critiquant les règles de cette fausse religion, ils croient qu'ils critiquent l'islam. Ils sont si attachés à la religion des superstitieux qu'ils ne croient pas quand on leur dit : "Ce n'est pas l'islam". Et il s'agit d'une erreur extrêmement grave.

Ces personnes doivent croire à cette vérité si elles ne sont pas opposées à l'islam en raison d'une opposition religieuse idéologique et si elles cherchent réellement une solution à l'obscurité de la mentalité fanatique. Leur religion n'est pas l'islam. Le Coran seul est suffisant pour un Musulman. Les hadiths sont justes et fiables tant qu'ils sont compatibles avec le Coran. Un hadith qui est incompatible avec le Coran n'a pas sa place dans l'islam. Si un Musulman ne peut pas trouver l'islam dans le Coran, c'est qu'il est à la recherche d'une autre religion et la charia de cette religion n'est pas l'islam.

## *La vraie charia dans le Coran*

Le mot *charia* signifie "chemin" à suivre en consultant le Coran. Peu de choses sont illicites dans le Coran et celles-ci sont clairement définies par des interdictions explicites. Elles ne sont pas ouvertes à la discussion ou à l'interprétation. Par exemple, le meurtre, l'adultère, prendre des intérêts, manger du porc ou boire du sang sont toutes des actions illégales révélées dans les versets du Coran en termes définitifs. C'est une caractéristique importante du Coran. Les gens qui cherchent à trouver des interdictions en interprétant les versets en fonction de leurs propres désirs produisent toujours leurs propres déductions de celui-ci. Pourtant, Dieu interdit ce qui est illégal avec des déclarations irréfutables comme dans ce verset :

**Certes, Il vous interdit la chair d'une bête morte, le sang, la viande de porc et ce sur quoi on a invoqué un autre que Dieu. (Coran, 2 : 173)**

Dieu révèle dans le Coran l'existence de personnes qui fabriqueront des choses illégales ou interdiront au nom de l'Islam :

**Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues : "Ceci est licite, et cela est illicite", pour forger le mensonge contre Dieu. Certes, ceux qui forgent le mensonge contre Dieu ne réussiront pas. (Coran, 16 : 116)**

Après l'époque de notre Prophète (pbsl), de nombreuses communautés survenues ont inventé des mensonges contre Dieu. Puisque ces communautés n'ont pas fait du Coran leur guide, elles pouvaient désigner licite ou illicite ce qu'elles voulaient.

Cependant, il y a certaines communautés dont Dieu souligne les caractéristiques notamment : "Ils ont déclaré illicites les choses rendues licites." Notre Seigneur dit dans le Coran :

**O les croyants : ne déclarez pas illicites les bonnes choses que Dieu vous a rendues licites. Et ne transgressez pas. Dieu, (en vérité,) n'aime pas les transgresseurs. (Coran, 5 : 87)**

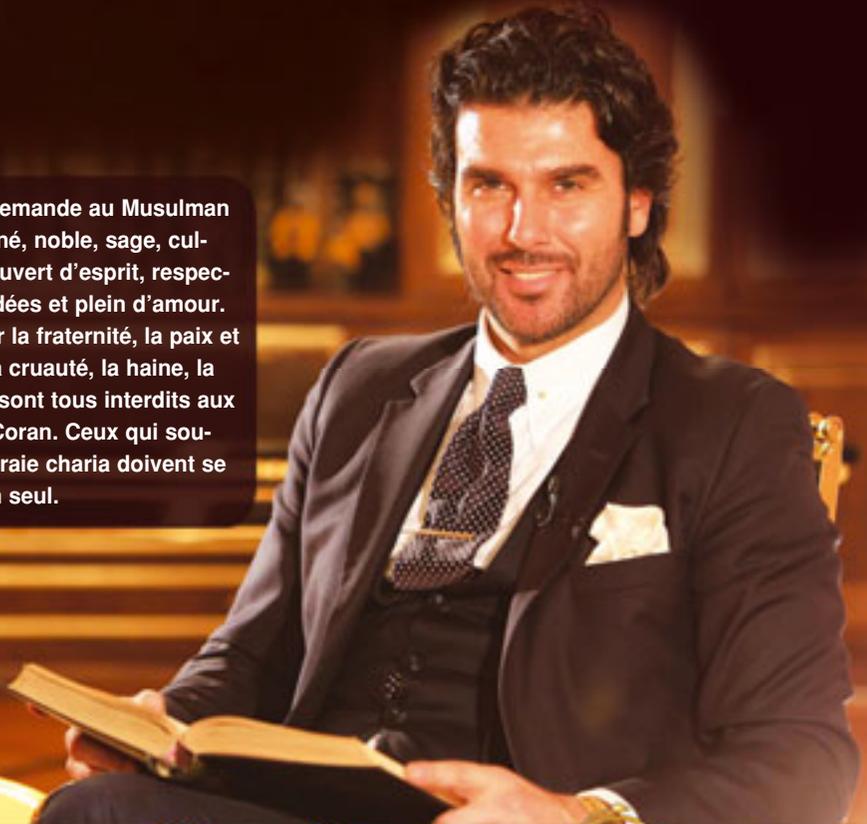
En examinant le système de sauvagerie appliqué sous le nom de charia

mais qui est totalement incompatible avec l'islam, nous allons parler des communautés qui rendent illicites les choses licites et s'éloignent totalement du Coran.

Définissons d'abord la vraie charia, en d'autres termes, le vrai chemin du Coran tel qu'il est indiqué dans les versets :

La charia du Coran signifie l'amour, le respect, l'affection et la protection de toutes les personnes de toutes confessions et opinions. La charia du Coran insiste sur la démocratie et fait prévaloir la liberté d'opinion. En vertu de la charia du Coran, les gens sont bien informés, instruits, ouverts d'esprit, respectueux des autres idées, heureux, extravertis, modernes, de haute qualité, optimistes, valorisent l'art et la science, l'amour et l'amitié. Il n'existe pas de haine, d'intolérance, de conflits, de combats, de despotisme, d'imposition, de menace, de chagrin, de colère ou de guerre dans la charia du Coran. Dans les sections suivantes de ce livre, nous allons développer toutes ces définitions associées à l'islam avec le Coran et les preuves, avec des versets.

La charia du Coran demande au Musulman d'être moderne, soigné, noble, sage, cultivé, démocratique, ouvert d'esprit, respectueux de toutes les idées et plein d'amour. Celle-ci est basée sur la fraternité, la paix et l'amour. La guerre, la cruauté, la haine, la colère et les conflits sont tous interdits aux Musulmans dans le Coran. Ceux qui souhaitent connaître la vraie charia doivent se tourner vers le Coran seul.

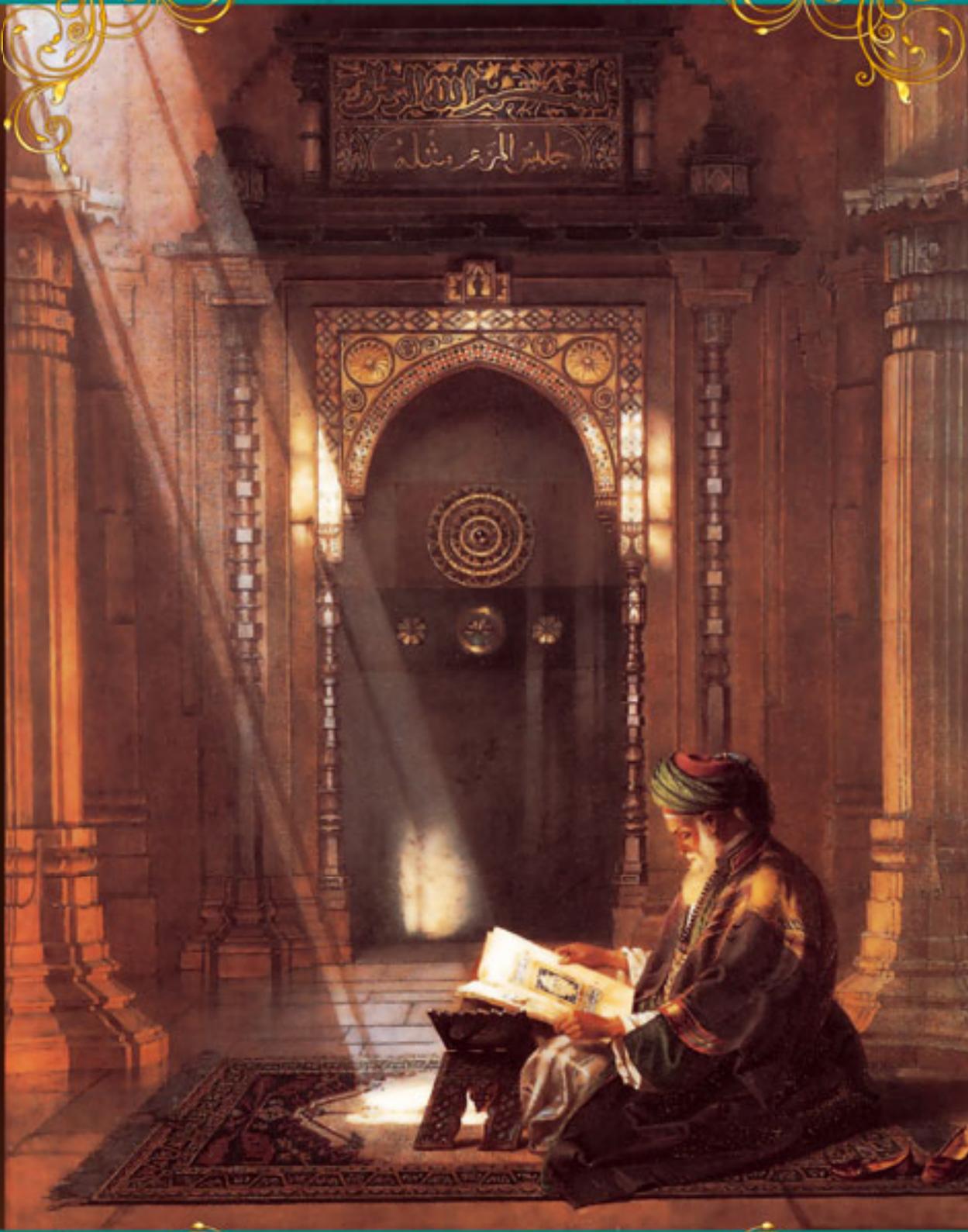


Y a-t-il aujourd'hui un pays musulman dans le monde qui répond à ces définitions de la charia du Coran ? Bien sûr, non. Cette charia n'a pas été appliquée depuis l'époque du Prophète Mohammed (pbsl). Les pays qui disent qu'ils sont régis par la loi de la charia appliquent la charia d'une foi fanatique que divers groupes violents imposent au nom de l'Islam. Ils adoptent divers faux hadiths comme guide mais abandonnent le Coran. Dans les mots du professeur théologien turc Yasar Nuri Ozturk :

Pourquoi parlent-ils de charia et non de l'Islam ? Parce que si on parle de l'Islam, ils devront prouver leurs affirmations avec le Coran. Il est impossible que ceux qui trompent au nom de Dieu trouvent une preuve du Coran pour ce qu'ils appellent religion. En se référant à une question en disant charia, ils peuvent interpréter comme ils le souhaitent et quand ils sont dans une impasse, ils produisent une religion basée sur leurs propres impositions en disant : "ceci est ce que les oulémas [érudits religieux] affirment, cela est un consensus de la communauté musulmane, c'est ce que nos ancêtres ont décidé et c'est ce que les Musulmans font depuis des siècles".

Cette conception qui est un effort pour assimiler la charia à l'Islam est une conception qui vise à faire de ses coutumes ayant de nombreux postulats admis avec le temps comme étant en contradiction avec le Coran, une religion. Cette conception fait équivaloir la charia avec la foi et met en avant certaines lois irrationnelles qui ne proviennent pas du Coran [mais plutôt qui] existent dans certains livres de fiqh [jurisprudence islamique] obsolètes comme la religion." (Yasar Nuri Ozturk, *Allah ile Aldatmak [Tromper avec le nom de Dieu]*, Yeni Boyut Press)

Nous verrons dans les chapitres suivants l'origine de cette conception de la charia adoptée par ces groupes qui prétendent appliquer la charia mais qui répandent en réalité la rage et la haine. Nous chercherons un par un et verrons l'invalidité de tous les faux hadiths qu'ils adoptent comme guides. Nous analyserons avec des preuves évidentes à l'appui, à quel point cette charia est très éloignée du Coran et qu'elle ne peut jamais être décrite comme la charia du Coran.



## *Qu'est-ce que la vraie charia coranique apporte à un pays ?*

S'il existait vraiment un pays qui appliquait la charia de l'islam, à quoi ressemblerait-il ? Ce pays serait très développé en matière d'art et de science, aurait un niveau de vie et d'éducation élevé, serait de haute qualité, paisible, aimant et en faveur de l'unification de tous les peuples du monde. Il serait un pionnier de la paix et un modèle d'amour ; il embrasserait les Juifs, les Chrétiens et les athées, il considérerait les personnes de toutes les idéologies comme des amis et les respecterait tous, assumerait la mission d'apporter la tranquillité et le calme dans le monde, penserait d'abord à ceux qui sont dans le besoin avant lui-même et leur trouverait des solutions. Ce serait un pays aimant et heureux. En plus d'être de très haute qualité, le peuple de ce pays aurait également un style de vie ultra moderne et ultra démocratique. Toutes les opinions pourraient être exprimées librement et sans aucune agressivité, insultes, intolérance ou violence. Les biens ne seront pas entassés et accumulés. Un style de vie coranique fondé sur la protection des pauvres et sur le fait de "penser aux autres avant soi-même" prévaudrait. Il ne subsisterait aucun pauvre. Dans un tel système,



toutes les personnes du monde pourraient vivre heureuses et tous les pays du monde seraient ravis.

Si l'on compare cette description avec les pays qui ont pris le nom de "République islamique", une grande différence apparaît immédiatement. Le système actuellement appliqué sous le nom de charia n'est certainement pas la charia de l'Islam. Pour que les gens puissent vivre selon la charia de l'Islam, cette religion devrait être purgée de toutes ses superstitions et devrait répondre à toutes les descriptions louées dans le Coran et citées ci-dessus.

Pour que cela se produise, il est essentiel que le chef d'Etat d'un pays régi par l'Islam, agisse en pleine conformité avec le Coran et non avec les superstitions. Un dirigeant musulman qui respecte le Coran aura trois caractéristiques majeures : il sera affectueux, démocratique et juste. Grâce à ces caractéristiques, un tel dirigeant sera toujours fiable. Le peuple qui vit sous la protection d'un dirigeant musulman qui se conforme entièrement aux valeurs morales du Coran jouira de la plus parfaite liberté jamais connue auparavant. Aucune des obligations islamiques ne sera imposée à quiconque.



Tout le monde agira en fonction de ses propres croyances. Tout le monde aura le droit d'exprimer son opinion. Aucune priorité ne sera donnée à une personne au détriment d'une autre. Tout le monde connaîtra un traitement égal. La justice sera administrée de manière égale pour tout le monde. On se conformera toujours au verset : **"O les croyants ! Observez strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Dieu l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents"** (Coran, 4 : 135) même s'il va parfois à l'encontre des Musulmans.

Un dirigeant musulman désirera et s'efforcera toujours pour établir l'amour parce que la raison de la révélation des religions, la raison de l'existence humaine et la raison de la création du paradis est l'amour. Le conflit sera insignifiant dans une société où l'amour règne, dans laquelle on ne limite les libertés d'aucune personne et où tout le monde reçoit un traitement équitable dans un contexte d'abondance. Les environnements conflictuels disparaîtront également quand l'injustice, le manque d'amour et les inimitiés sont éradiqués.

Par conséquent, pour comprendre la charia, nous devons nous tourner vers le Coran et non vers les pratiques des pays qui prétendent appliquer la charia de l'Islam. L'Islam est venu avec le Coran. Il est impossible qu'un pays qui n'applique pas les systèmes de justice, de démocratie et de liberté du Coran puisse être un modèle au sujet de la charia. Il serait donc faux qu'on suggère : "Mais on l'applique de cette façon dans ce pays, l'Islam apportera donc la sauvagerie avec lui." Le système qui doit être dénoncé ici est le faux système appliqué au nom de l'Islam par les dirigeants de ce pays, ce n'est pas le système du Coran. (Le Coran est certainement au-delà de cela).

La non-application du véritable système de charia du Coran, qui apportera avec lui les beautés citées ci-dessus et le fait que la sauvagerie soit représentée à tort comme étant la charia du Coran est bien sûr une chose terrible : cependant, blâmer l'Islam n'est pas une solution. Ceux qui accusent l'Islam causent un grave préjudice en essayant d'éliminer la seule solution au radicalisme, à la violence et à la sauvagerie. Ils ouvrent davantage la voie au radicalisme en s'efforçant d'affaiblir l'Islam. Ce ne sont ni leurs accusations, ni les

armes qu'ils fabriquent qui élimineront le radicalisme et les fausses croyances propagées sous le nom de l'Islam. La conception du véritable Islam est la seule voie. Il y a un problème de fausse croyance ici. Et on ne peut supprimer les fausses croyances qu'en les remplaçant par les vraies.

## *Le vrai jibad dans le Coran*

Le mot *jihad* dérive du mot arabe *jahd*. Ses significations sont : 1) Travailler, s'efforcer, afficher une détermination et persévérance ou abnégation et 2) Contrôler son soi inférieur. Sur la base de ces définitions, le *jihad* dans l'Islam signifie informer l'autre, enseigner aux gens les valeurs morales et se détourner du mal. Ce faisant, le Musulman doit former son soi inférieur dans le sens de la vertu morale et s'éduquer pour se tenir à l'écart de la rage et de la haine. Autrement dit, ce dont le musulman engagé dans le *jihad* doit faire, c'est d'une part s'éduquer et d'autre part, s'efforcer pour enseigner aux gens la vérité et la bonté. Il doit être un exemple avec ses propres valeurs morales pour répandre l'amour, la paix et l'affection et détourner les gens du mal.

Le mot *jahd* n'est jamais employé dans un autre sens dans le Coran. Ceux qui commettent un massacre sous le nom de *jihad* en disant : "Notre point de référence est le Coran" mentent ou sont mal informés.

Au regard du Coran, ceux qui massacrent actuellement les gens au nom du *jihad*, meurent comme kamikazes ou incitent à la guerre commettent un péché grave. Mais la plupart de ces personnes ignorent qu'elles contreviennent au Coran. C'est parce qu'elles ont été égarées au nom de la religion. Elles ont leur propre croyance dans laquelle il y a la haine au lieu de l'amour, la rage au lieu de l'affection et l'inimitié au lieu de la fraternité, l'horreur au lieu de la beauté et l'ignorance au lieu de l'art, de la science et de la culture. Il est donc facile de remettre un fusil entre les mains d'une personne qui croit en une telle foi et de lui dire aussi : "Cette communauté est ton ennemi, va donc l'attaquer." Il est donc assez facile de les inciter et de donner lieu scandaleusement à des communautés de rages.

Les faux hadiths que ces personnes citent comme étant la prétendue justification de l'agression et les versets du Coran qu'elles interprètent à tort au nom de la guerre, seront exposés en détail dans les chapitres suivants. Il y a un point important qui doit être rappelé ici : la grande majorité des radicaux sèment la violence par ignorance. Ils ne connaissent pas la vraie religion. La plupart d'entre eux n'ont probablement jamais lu encore le Coran. C'est pourquoi il ne sert à rien de condamner, de maudire, de menacer, d'em-



**LA VIOLENCE N'A PAS  
DE PLACE EN ISLAM**

“Mener le jihad” en Islam signifie éduquer l'autre, enseigner la vertu morale et s'efforcer de détourner les gens du mal. Ceux qui tuent au nom du jihad n'agissent pas à la lumière du Coran.

prisonner ou d'exiler une personne qui tue sous une mauvaise compréhension en menant le jihad. Son problème est le fait qu'il n'a pas été éduqué avec le Coran et n'a pas compris la loi de Dieu. Puisque le problème repose ici, nous devons accepter le fait que tant que la fausse éducation persiste, il y aura aussi des radicaux ignorants qui ne savent pas ce qu'ils font. Si l'on admet que c'est le problème, on peut aussi saisir le fait que la véritable éducation est le seul besoin de ceux qui sèment la violence et la terreur sous le nom de jihad.

## *Ce qui est mal compris à propos de la guerre en Islam*

### *Un Musulman a la responsabilité de croire à chaque verset du Coran sans exception*

La raison de présenter une telle rubrique ici est de montrer la nature fautive des affirmations faites par les fanatiques cherchant à ajouter des superstitions à l'Islam et par certains opposants à l'Islam, qui à leur tour font mauvais usage des idées désagréables de ces fanatiques selon lesquelles certains versets du Coran seraient abrogés. Ils citent ce verset comme supposée preuve de leurs affirmations :

**Si Nous abrogeons un *ayat* quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas que Dieu est omnipotent ? (Coran, 2 : 106)**

Ceux qui roulent leur langue contre le Coran ont interprété à tort ce verset comme étant une preuve qui leur permet d'imposer leur propre superstition comme religion à la place du Coran. Ils ont imaginé à mauvais escient qu'en interprétant ce verset comme bon leur semble, ils pouvaient invalider certains versets et même les remplacer par des hadiths fabriqués. D'autre part, certains opposants à l'Islam soutiennent qu'il y a des versets sur l'utilisation de boissons enivrantes ou sur la guerre qui sont abrogés et cherchent à diviser les Musulmans entre ceux qui acceptent et ceux qui rejettent cela.

La bonne interprétation de ce verset que les personnes en question cherchent à citer comme preuve selon leur mode de pensée dévié est la suivante : le terme arabe *ayat* dans le verset "Si Nous abrogeons un *ayat* quelconque" est singulier. Le mot *ayat* signifie également "signe" ou "miracle" tout comme "verset" mais le mot *ayat* utilisé pour désigner les versets du Coran n'apparaît jamais à la forme singulière dans le Coran. Quand il apparaît au singulier, le mot *ayat* signifie toujours "preuve" ou "signe" et c'est ainsi qu'il est traduit dans tous les autres versets.

Le sens ici n'est donc pas "versets du Coran" mais "signes, règles et charias" qui ont existé auparavant. Par conséquent, selon ce verset, si certaines pratiques et commandements appliqués par les communautés précédentes auxquelles les livres divins ont été envoyés, c'est-à-dire aux Juifs et Chrétiens et oubliés avec le temps, ceux-ci sont soit rappelés avec le Coran, soit abrogés par le Coran. Une version similaire ou meilleure a donc été apportée avec le Coran.

Nous devons également nous concentrer sur les mots "que Nous le faisons oublier" dans le verset. Pour qu'un commandement soit abrogé par un autre, celui qui est antérieur doit avoir été "oublié". Puisque le Coran est resté inchangé depuis 1400 ans, il ne peut être question d'un verset remplaçant un autre. Les commandements que les fanatiques affirment avoir été abrogés n'ont pas été oubliés, ils sont encore dans le Coran. Cela montre clairement que l'abrogation à laquelle on se réfère ici n'est pas l'abrogation d'un verset par un autre, mais celui de commandements appartenant à des communautés antérieures qui depuis, ont été oubliés. Les commandements qui ont été descendus aux sociétés antérieures mais qui ont été "oubliés" ont été restaurés avec le Coran, qui a des versions plus propices ou similaires à celles envoyées à ces communautés.

### *Le Coran est un livre "préservé"*

Comme le déclare explicitement notre Seigneur dans un verset, le Coran est un livre "préservé".

**En vérité c'est Nous Qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous Qui en sommes gardien. (Coran, 15 : 9)**

Il est impossible que certains versets d'un livre qui est "préservé" et dont les commandements s'appliquent à tous les Musulmans soient considérés comme valides alors que d'autres ne le soient pas. La perfection dans l'intégralité du Coran, ses miracles mathématiques et scientifiques, le fait que c'est un guide et les versets concernant la façon dont il a été conservé réfutent toutes ces allégations faites par les fanatiques et les adversaires de l'Islam.

**Ceux qui ne croient pas au Rappel [le Coran] quand il leur parvient... alors que c'est un livre puissant [inattaquable] ; le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière : c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange. (Coran, 41 : 41-42)**

**Son rassemblement (dans ton cœur et sa fixation dans ta mémoire) Nous incombent, ainsi que la façon de le réciter. Quand donc Nous le récitons, suis sa récitation. A Nous, ensuite incombera son explication. (Coran, 75 : 17-19)**



Comme ces versets l'indiquent explicitement, le Coran est un livre sans égal et le faux ne peut le rattraper par devant ou derrière. Ce livre est sous la protection de notre Seigneur. C'est donc une calomnie manifeste de suggérer que certains commandements ont remplacé d'autres dans le Coran.

Il est nécessaire de préciser ici que les supposés savants qui calomnient l'Islam et le Coran de cette manière sont dans un fort désaccord entre eux sur le nombre de versets qui sont soi-disant abrogés. Chacun remplace à sa manière un verset qu'il considère comme abrogé par un autre commandement, et par conséquent, ces règles conduisent à des croyances nouvelles et différentes : certains soi-disant savants sont même allés jusqu'à défendre que les hadiths peuvent remplacer des versets. Ces personnes ignorent complètement le verset suivant de Dieu : "... **Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre...**" (Coran, 6 : 38). Ils rejettent les versets du Coran et les remplacent par des hadiths dont certains sont des inventions totales. Cette faille de logique perpétrée au nom de l'Islam représente également la base des actions des radicaux. Nous examinerons cela plus en détail dans les sections suivantes.

Tout comme les colporteurs de superstitions, les adversaires de l'Islam ont également essayé d'appliquer cette fausse interprétation des versets à un grand nombre de commandements sur l'Islam. Analysons maintenant où ces personnes en question se sont trompées.

### *Les erreurs dans la distinction entre "Musulmans de la période mecquoise" et "Musulmans de la période médinoise"*

Certains opposants à l'Islam se réfèrent aux Musulmans modérés comme "Musulmans de la période mecquoise". A leurs yeux, l'époque où le Prophète Mohammed (pbsl) était à la Mecque était une époque paisible et sans guerres et que celles-ci ont soudainement commencé après la migration de notre Prophète (pbsl) vers Médine. Sur cette base, certaines personnes prétendent que

les partisans de la guerre en Islam ne reconnaissent que les versets révélés dans la période médinoise tandis que les Musulmans pacifiques ne reconnaîtraient que les versets de la période mecquoise. Cette idée est aussi illogique que pourvue d'ignorance.

Comme nous l'avons déjà vu, la condition essentielle pour qu'un Musulman acquière l'identité de Musulman est de croire à tous les versets du Coran sans exception. Si quelqu'un rejette un seul verset, alors il perd l'attribut d'être un Musulman tel que décrit dans le Coran. Il n'y a donc aucune possibilité au regard du Coran qu'une personne disant : "Je suis Musulman" discrimine en disant : "Je reconnais ce verset mais pas celui-là".

Il est vrai qu'il n'y a pas eu de combats au cours de la période mecquoise dans la vie du Prophète Mohammed (pbsl) mais qu'il y en a eu dans la période médinoise et que des versets concernant ces combats particuliers ont été envoyés. Afin de comprendre la raison de cela, il faut comprendre les conditions difficiles à l'époque de notre Prophète (pbsl).

### *L'épreuve difficile des Musulmans lors de la période mecquoise*

La révélation au Prophète Mohammed (pbsl) a pris 23 années complètes. Durant les 13 premières années, les Musulmans ont vécu en tant que minorité dans la société païenne de la Mecque et ont subi de très fortes pressions. Beaucoup de Musulmans ont été soumis à la torture physique, certains ont été martyrisés, les maisons et biens de la plupart ont été pillés et ils ont constamment été exposés à des menaces et des insultes. Toutefois, les Musulmans ont continué à vivre sans recourir à la violence en gardant simplement leur distance avec les païens et en les appelant toujours à la voie de la paix.

Mais l'agression des communautés païennes en question n'en finit pas. Au départ, les Qoraïchites ne semblaient pas accorder d'importance à la prophétie de Mohammed (pbsl). Tout en continuant à ne pas croire, ils n'ont fait aucune protestation contre l'appel de notre Prophète (pbsl) tant qu'il ne disait rien contre leurs idoles. Cependant, quand ils voyaient le Prophète (pbsl), ils l'attaquaient verbalement. Ils se moquaient et rabaissaient imprudemment les

Musulmans. La période qoraïchite de la "violence verbale" a commencé de cette façon.

Le Coran décrit la situation en ces termes :

**Les criminels riaient de ceux qui croyaient, et, passant près d'eux, ils se faisaient des œillades, et, retournant dans leurs familles, ils retournaient en plaisantant, et les voyant, ils disaient : "Ce sont vraiment ceux-là les égarés." (Coran, 83 : 29-32)**

La Mecque était le centre de l'idolâtrie. La Mecque pouvait tous les jours être bondée jusqu'au débordement avec des gens qui venaient visiter la Kaaba et les idoles autour d'elle, et donc faire gagner aux Qoraïchites une bonne partie de l'argent et le prestige. Les Qoraïchites ont vu la propagation de l'Islam à la Mecque comme une menace parce qu'ils pensaient que cela irait contre leurs propres intérêts et attireraient également l'hostilité des autres tribus. Ils savaient aussi que l'Islam considère les individus comme égaux et qu'il ne fait aucune distinction fondée sur la lignée ou la richesse. Les principaux membres des Qoraïchites pensaient alors qu'ils avaient besoin de prendre des précautions pour arrêter la propagation de l'Islam. Ces "précautions" comprenaient souvent la torture et même le meurtre de Musulmans. (Ibn Hicham, 1/287)

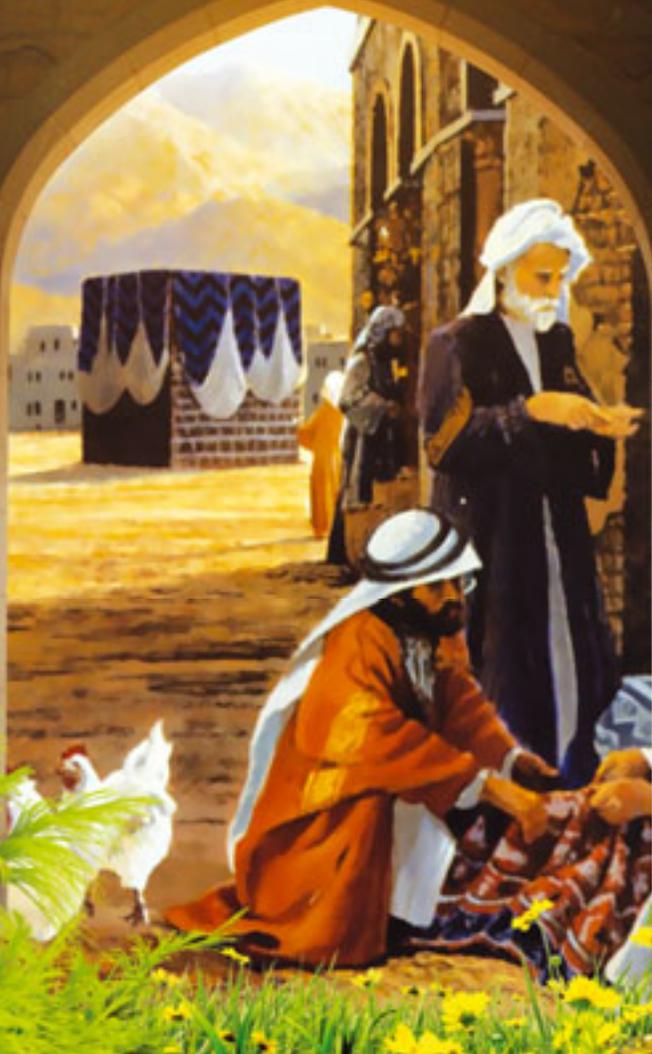
Les païens de l'époque ne pouvaient pas beaucoup nuire aux membres de familles fortes et éminentes tels que Hazrat Abou Bakr et Hazrat Othman mais ils maltraièrent violemment les Musulmans pauvres et non protégés. Parmi les Musulmans dignes, exposés à ces mauvais traitements, on comptait Abou Fakih, Khabbab ibn al-Aratt, Bilal ibn Rabah, Souhaib ar-Rumi, Ammar ibn Yasir, Yasir ibn Amir et Soumayyah bint Khayyat.

Abou Fakih, un esclave de Safwan ibn Oumayyah, était tous les jours attaché par les pieds et traîné sur le gravier et le sable chaud par son maître.

Le forgeron Khabbab ibn al-Aratt a été placé sur des charbons ardents et des charbons ont été enfoncés dans sa poitrine jusqu'à ce qu'ils refroidissent.

Le père d'Ammar ibn Yasir, Yasir ibn Amir, a été lié par ses jambes à des chameaux qui ont ensuite été dirigés dans des directions différentes, déchi-

Les Musulmans ont vécu en tant que minorité dans la société païenne de la Mecque et ont été exposés à de nombreuses oppressions. Beaucoup de Musulmans ont été torturés physiquement, certains ont été martyrisés, leurs maisons et leurs biens ont été pillés et ils ont été soumis à des insultes et menaces constantes. Pourtant, les Musulmans ont continué à vivre sans recourir à la violence, simplement en gardant leur distance avec les idolâtres et en les appelant à vivre dans la paix.



rant son corps en morceaux. Incapable de supporter la douleur de son mari martyrisé sauvagement, Soumayyah bint Khayyat, s'est exprimée contre les païens et a été tuée par une flèche tirée par Abou Jahl. (Zad al-Maad, 2/116 ; L'Age de la Félicité, 1/254)

Oumayyah ibn Khalaf jetait tous les jours son esclave Bilal al-Habachi, nu sur le sable brûlant. Il plaçait ensuite sur sa poitrine un énorme rocher et le laissait là pendant des heures, il le torturait et essayait de le faire aller à l'encontre du Prophète (pbsl) et d'abandonner l'Islam. Un jour, il lui a attaché les mains et les pieds et a placé une corde autour de son cou. Il l'a ensuite traîné sur le sable chaud dans les rues de la Mecque. (Zad al-Maad, 2/116 ; L'Age de la Félicité, 1/253)

Ils ont d'abord été incapables de toucher la personne du Prophète Mohammed (pbsl) car il était sous la tutelle de son oncle Abou Talib et parce qu'ils craignaient les Hachémites. Cependant, peu à peu, ils ont commencé à le calomnier en disant qu'il était "devin, poète, magicien, prestidigitateur". Finalement, ils ont profité de toutes les occasions qu'ils ont pu trouver pour insulter ou maltraiter notre Prophète (pbsl).

Les Musulmans ont subi tous ces mauvais traitements simplement parce qu'ils avaient la foi et prêchaient l'Islam à d'autres personnes. Malgré toute cette oppression, la torture et la violence, les Musulmans n'ont jamais fait de mal à ceux qui les avaient blessés, ce qui est l'une des exigences de l'Islam, et n'ont jamais essayé de se défendre alors qu'il s'agit de leur plus grand droit humain fondamental. Voyant que les Musulmans ne contre-attaquaient pas, les Qoraïchites ont intensifié leurs agressions et tortures. Ces derniers martyrisaient désormais les Musulmans dès qu'ils les voyaient.

Comme la persécution s'est aggravée, les Musulmans qui n'ont aucunement répondu et ne se sont même pas défendus n'ont pas pu rester plus longtemps à la Mecque étant donné que le Coran interdisait l'effusion de sang. Cela signifiait qu'ils devaient migrer vers Médine.

## La période médinoise et les batailles

Puisque les attaques des idolâtres augmentaient avec sévérité à la Mecque, les Musulmans ont migré à Yathrib (appelé plus tard Médine) où le climat était plus libre et convivial, et y ont établi leur propre administration. Cependant, même après qu'ils ont établi leurs propres structures politiques, les attaques menées par les païens de la Mecque n'ont pas cessé. Les Qoraïchites ont suivi les Musulmans et ont persisté dans des attaques violentes contre eux. Mais notre Prophète (pbsl) et les Musulmans autour de lui ne se sont pas engagés dans une bataille contre les idolâtres.

Aucun individu, communauté ou pays dans le monde ne resterait sans réponse s'il était attaqué. Ils répondraient toujours à l'agresseur dans la "légitime défense" et prendraient au moins des mesures défensives. Les personnes qui se livrent à la légitime défense sont toujours exonérées par les tribunaux et les pays également, sont mis hors de cause en vertu du droit international car ils ont été soumis à une attaque injuste, et que la vie des gens, les familles et proches ou les pays, les territoires et l'honneur ont été en danger.

**Les païens de l'époque ne pouvaient pas nuire aux Musulmans comme Hazrat Abou Bakr et Hazrat Othman, issus de familles puissantes et prestigieuses. Cependant, ils maltraitaient et torturaient sauvagement les Musulmans pauvres et sans défense comme jamais vu auparavant.**



Cela vaut également pour notre Prophète (pbsl) et les Musulmans de la période mecquoise. Toutefois, malgré toutes les attaques injustes et meurtrières faites contre eux, notre Prophète (pbsl) et les Musulmans n'ont pas contre-attaqué au motif que Dieu avait rendu le meurtre illégal. Au lieu de cela, comme commandé dans les versets, ils ont toujours appelé l'autre partie à la paix et quand les propositions de paix ont été inefficaces, ils ont quitté leurs maisons, leurs terres et leurs villes et se sont éloignés.

Lors des 13 années de la période mecquoise et des premières années de la période médinoise, le combat n'était pas permis, les croyants se conformaient encore au commandement d'être patient face à toute cette torture et injustice et de prêcher gentiment la religion de Dieu comme révélé dans le verset **"Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon"** (Coran, 16 : 125). Notre Prophète (pbsl) a répondu comme suit à ces Musulmans qui voulaient résister à la persécution en question :

*"Le combat n'est pas encore permis. Soyez patient, l'aide de Dieu est proche et vous serez récompensé pour vos souffrances..."*

Notre Prophète (pbsl) a été autorisé à s'engager dans la légitime défense pour sa communauté et lui-même dans les versets suivants qui ont été révélés après la migration à Médine :

**Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) – parce que vraiment ils sont lésés ; et Dieu est certes capable de les secourir – ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, – contre toute justice, simplement parce qu'ils disaient : "Dieu est notre Seigneur"... (Coran, 22 : 39-40)**

Avec ces versets, la communauté musulmane qui avait été injustement contrainte à l'exil simplement parce qu'elle disait : "Notre Seigneur est Dieu" a commencé à faire des préparatifs pour se défendre. Comme indiqué explicitement dans le verset, l'autorisation de se défendre est donnée à la communauté musulmane "qui sont attaqués – parce que vraiment ils sont lésés" mais on ne leur commande pas d'attaquer. Selon ce verset, les Musul-

mans ont commencé à se défendre et à riposter contre la communauté féroce qui les attaquait. Après cela, les versets concernant la guerre et la défense contenaient des descriptions à propos des mesures pendant le déroulement des combats. En d'autres termes, une description spéciale est apportée spécifiquement à la situation dans cette guerre particulière. Par conséquent, tous les versets sur la guerre dans le Coran ont été révélés en référence aux attaques particulières qui ont eu lieu à ce moment pour nous permettre de voir les conditions difficiles de l'époque et la justice de notre Prophète (pbsl).

### *Contre qui les batailles ont-elles été livrées ?*

Un point important qu'il y a lieu de rapporter concernant les batailles décrites dans le Coran est "l'autre partie" dans les combats. Certaines sources religieuses et historiques affirment que les batailles à l'époque de notre Prophète (pbsl) étaient contre les Juifs. Certaines personnes qui lisent ces sources vont ensuite chercher l'antisémitisme dans le Coran, prétendant que les versets révélés pour les batailles spécifiques dans le Coran sont généralement dirigés contre les Juifs. Mais cela est une grave erreur.

Ce sont les païens qui se sont engagés dans cette persécution contre notre Prophète (pbsl) et les Musulmans. La plupart était idolâtre. Leur but était d'empêcher toute atteinte à leurs idoles et croyances païennes. Certains étaient des hypocrites et des polythéistes qui provenaient de communautés juives mais il serait très erroné de les désigner comme "Juifs". De la même façon qu'il serait erroné d'appeler "Musulman" un hypocrite ou un polythéiste qui apparaîtrait d'une communauté musulmane, il serait tout aussi faux de considérer comme "Juifs" les polythéistes et hypocrites qui ont émergé parmi les Juifs et qui ont commencé à répandre la violence. Il est impossible qu'un véritable Juif commence des combats et tue des croyants.

Le Coran maudit l'antisémitisme. Pour cette raison, ceux qui cherchent une affirmation relative à l'hostilité envers les Juifs dans le Coran, repartent sans succès. Les gens qui interprètent les versets en question comme se référant à la lutte contre les Juifs doivent bien comprendre cela. Notre Prophète (pbsl) a toujours entretenu de bonnes relations avec les Juifs. Il a agi avec res-

pect et affection et les vrais Juifs pieux ont aussi montré le même respect et affection à notre Prophète (pbsl).

Les informations concernant l'attitude affectueuse de notre Prophète (pbsl) envers les Juifs, la Torah et le Judaïsme seront examinées en détail dans le chapitre sur les Gens du Livre.

## *La description de la guerre dans le Coran*

Le Coran est très explicite sur quand et comment la guerre doit être menée :

**Combattez dans le sentier de Dieu ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes, Dieu n'aime pas les transgresseurs ! (Coran, 2 : 190)**

La guerre ne doit être menée que **contre ceux qui attaquent les Musulmans**. Celle-ci doit être une guerre **défensive**. Il est absolument **interdit** dans le Coran que les Musulmans attaquent l'autre partie sans raison.

Dieu commande aux Musulmans dans le Coran de toujours prioriser la justice même s'ils sont en colère contre une communauté en raison de ses injustices et agressions. Dieu révèle dans un verset :

**O les croyants ! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Dieu et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injuste. Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. Et craignez Dieu. Car Dieu est certes parfaitement connaisseur de ce que vous faites. (Coran, 5 : 8)**

Par exemple, dans un verset Dieu interdit aux Musulmans d'outrepasser les limites concernant les communautés qui tentent d'empêcher les Musulmans d'entrer dans la Kaaba, leur conseillant de se comporter avec bonté avec elles et les autres :

**... Et ne laissez pas la haine pour un peuple qui vous a obstrué la route vers la Mosquée sacrée vous inciter à transgresser. Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Dieu... (Coran, 5 : 2)**

Les Musulmans sont avertis par Dieu Tout-Puissant de ne pas outrepasser les limites, même s'ils ont été délibérément empêchés d'accomplir leur obligation religieuse du Hajj (pèlerinage) et traités injustement. Dieu commande aux Musulmans de se comporter avec justice, même dans ces conditions, et leur ordonne de bien se comporter et de ne pas être en colère. Les Musulmans ont l'obligation d'obéir à ce commandement du Coran quelles que soient les circonstances.

Le verset qui décrit la seule justification des combats – l'auto-défense – contient également une autre condition au sujet de la guerre : ne pas aller dans l'excès. Cela signifie qu'en cas d'attaque, un Musulman doit tout simplement se défendre, ne doit pas réagir de façon excessive et ne doit agir autrement que de prendre des mesures défensives. En d'autres mots, l'agression, la violence, la colère et l'extrémisme sont interdits dans le Coran.



D'autres versets révèlent en ces termes l'obligation de ne prendre part qu'à la guerre défensive contre les agresseurs :

**Dieu ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Dieu aime les équitables. Dieu vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion... (Coran, 60 : 8-9)**

Il y a une distinction importante ici. Il est interdit aux Musulmans d'attaquer des gens qui ne les ont jamais attaqués, même s'ils s'opposent aux Musulmans par leurs idées. Un Musulman a la responsabilité de traiter ces gens avec respect et justice. Selon ce verset, les Musulmans sont seulement autorisés à s'engager dans la guerre défensive contre les personnes qui les oppriment en raison de leurs croyances et les attaquent physiquement, autrement dit, contre les personnes déclenchant des hostilités. Comme nous l'avons déjà vu, tout le monde, bien sûr, se défendra s'il est attaqué. C'est le droit de toute personne, nation et pays et c'est aussi ce qui convient de faire.

Le fait que notre Prophète (pbsl) n'est engagé dans aucune auto-défense jusqu'à la révélation des versets permettant une telle activité, représente une

énorme abnégation et dévotion religieuse. Jusqu'à ce moment, notre Prophète (pbsl) a simplement eu recours à des méthodes de compromis et a essayé de convaincre l'adversaire comme l'exige le verset "... **discute avec eux de la meilleure façon...**" (Coran, 16 : 125) même si le seul but des païens qoraïchites était de commettre un massacre.

Ayant énoncé ce point important, nous allons maintenant examiner tous les versets que les colporteurs de superstitions et les adversaires de l'Islam cherchent à donner comme preuve de la violence perpétrée prétendument au nom de l'Islam et réfuter leurs erreurs sur le sujet l'une après l'autre.

Avant d'examiner ces versets, il faut d'abord savoir que toutes les guerres décrites dans le Coran ont été menées contre une communauté particulière dans une région précise et que ces conditions particulières sont exprimées dans les versets. Cette communauté avec laquelle un accord a été conclu était polythéiste. Par conséquent, toutes les guerres ont été déterminées par le comportement et l'agression de la communauté en question qui n'avait pas respecté les accords de paix et d'amitié. Les versets descendus portent donc sur le contexte de cette époque et décrit ce climat spécifique.

Afin de mieux comprendre ce fait, penchons-nous sur la définition de polythéiste à cette époque et sur les accords conclus avec eux :



## *Les polythéistes avec lesquels les accords ont été conclus*

Même si selon certains commentaires de l'époque, le mot signifie simplement "ceux qui attribuent des égaux à Dieu", le terme se réfère aux païens qui adorent des idoles, qui attribuent explicitement des égaux à Dieu et croient en d'innombrables divinités et qui ne sont pas Musulmans, Juifs, Sabéens, Chrétiens ou Mages.

Bien que le Coran se réfère aux diverses religions qui existaient en Arabie pendant la période de la venue de l'Islam, les polythéistes sont toujours mentionnés comme un groupe distinct. En observant l'époque de notre Prophète (pbsl), bien qu'épouser les femmes et manger la nourriture des Gens du Livre – Juifs et Chrétiens – ait été rendu licite, il a été interdit d'épouser des femmes ou de manger la nourriture cuisinée par les Mages, les Sabéens et les polythéistes aussi.

Comme nous l'avons déjà vu, notre Prophète (pbsl) a été contraint de migrer à Médine sous la forte pression des polythéistes et dès les premiers jours de l'émigration, il a établi un lien de fraternité entre les Ansars (les aidants, les Musulmans de Médine) et les Mouhadjir (les émigrés, les Musulmans qui ont migré de la Mecque à Médine). Il a signé de nombreux accords avec les communautés polythéistes et les personnes vivant dans la région et les a toujours invités à être unis pour édifier la paix malgré les attitudes extrêmes des polythéistes.

Notre Prophète (pbsl) est arrivé à Médine et le fait qu'il ait renforcé l'amour et la fraternité a montré que les gens pouvaient vivre en paix avec des peuples de différentes croyances, religions et langues. Le fait que le premier texte qu'il avait écrit était un accord de paix est l'une des plus grandes preuves qu'il était un grand messenger de paix et d'amour. Après la prise de La Mecque, le Prophète (pbsl) a même libéré tous les polythéistes qui avaient torturé des Musulmans et les a traités avec une grande compassion. Cette grande vertu morale montrée par le Prophète Mohammed (pbsl) était quelque chose qui n'avait jamais été observée auparavant dans la société arabe et celle-

ci a été accueillie avec une grande approbation.

Le Prophète Mohammed (pbsl) est un modèle pour tous les Musulmans en ce qui concerne l'application de la justice dans les territoires conquis. Il a appliqué la justice révélée dans le Coran aux habitants des pays conquis et a conclu avec eux des accords de paix satisfaisant les deux parties et en vertu desquels, personne ne subirait le moindre préjudice. Pour cette raison, les peuples des pays conquis, quelles que soient leur religion ou leur origine ethnique, ont toujours été ravis par la justice apportée par l'Islam. Notre Prophète (pbsl) et les Compagnons ont constitué une communauté qui a établi la justice entre les peuples telle qu'elle est exprimée dans le verset : **"Parmi ceux que Nous avons créés, il y a une communauté qui guide (les autres) selon la vérité et par celle-ci exerce la justice"**. (Coran, 7 : 181)

L'accord que notre Prophète (pbsl) a fait avec le peuple chrétien de Najran dans le sud de la



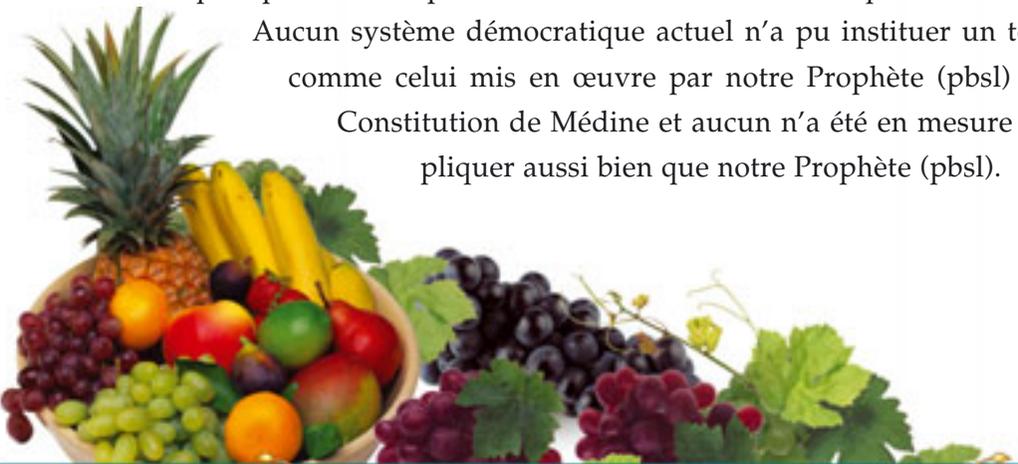
péninsule arabe est l'un des plus beaux exemples de sa compréhension et de sa justice.

L'un des articles du traité se lit comme suit :

*La vie du peuple de Najran et ses environs, leur religion, leur terres, leurs biens, le bétail et ceux d'entre eux qui sont présents ou absents, leurs messagers et leurs lieux de culte sont sous la protection de Dieu et sous la tutelle de Son Prophète". (Article 6, le Pacte de Najran, [http ://www.islamicresources.com /Pact\\_of\\_Najran.htm](http://www.islamicresources.com/Pact_of_Najran.htm))*

Suite aux accords conclus avec toutes les sociétés de cette région, notre Prophète (pbsl) a fondé l'Etat de Médine en établissant la première Convention de l'histoire de l'Islam, la Constitution de Médine. C'était le premier et le plus parfait exemple d'une constitution démocratique et multilatérale.

Aucun système démocratique actuel n'a pu instituer un tel ordre comme celui mis en œuvre par notre Prophète (pbsl) dans la Constitution de Médine et aucun n'a été en mesure de l'appliquer aussi bien que notre Prophète (pbsl).



## *La première constitution la plus démocratique et multilatérale : la Constitution de Médine*

Avec la Constitution de Médine – la première constitution de l'état de Médine – notre Prophète (pbsl) a apporté un ordre démocratique et pacifique jamais observé dans la péninsule arabique à une communauté urbaine composée de différentes races, religions et tribus.

En vertu de cette constitution, la coexistence en paix de toutes les communautés à Médine était garantie, celles-ci pouvaient régir leur vie selon leurs propre foi et croyances et avoir le pouvoir d'exploiter et de régler leurs propres lois et institutions. Ce faisant, ils vivaient ensemble dans la paix et l'unité avec toutes les communautés à Médine.

La Constitution de Médine a été écrite il y a quelques 1400 ans, en 622 après J. C. sous la direction du Prophète Mohammed (pbsl) pour répondre aux demandes des peuples de différentes croyances. Celle-ci nous est parvenue sous la forme d'un traité juridique écrit. En conséquence, les communautés qui s'opposaient depuis 120 ans et qui se composaient de différentes religions et races ont été incluses dans cette constitution. Par ce contrat, le Prophète (pbsl) a montré que les conflits entre les factions ennemies qui se livraient au combat à chaque occasion et qui ne parvenaient pas à un compromis, pouvaient prendre fin et que ces communautés étaient effectivement capables de vivre ensemble en harmonie.

En vertu de la Constitution de Médine, chaque individu était libre de faire ses propres choix religieux, politiques ou philosophiques à l'abri de toute pression de toute personne. Les gens pouvaient former une communauté d'individus ayant les mêmes opinions. Tout le monde était libre d'exercer son propre système de justice. Cependant, quiconque commettrait un crime ne serait protégé par personne. Les parties à l'accord s'engageaient à coopérer les unes avec les autres, à se soutenir entre elles et étaient sous la protection du Prophète Mohammed (pbsl). Les désaccords entre les parties étaient portés au Messager de Dieu (pbsl). En effet, même les polythéistes préféraient l'arbitrage de notre Prophète (pbsl) parce qu'il était le plus juste de tous.

Ce traité élaboré par notre Prophète (pbsl) a été progressivement mis en application entre 622 et 635 après J.C. Grâce à cette constitution, les gens ont devancé la structure tribale fondée sur les liens du sang et de la famille et des personnes de différentes origines ethniques, géographiques et culturelles se sont réunies pour constituer un ensemble. La Constitution de Médine a également établi une liberté de croyance et de religion très étendue. Un des articles exprimant cette liberté se lit :



*Les Juifs de Banu Awf forment avec les croyants une communauté. Aux Juifs, leur religion et aux Musulmans, leur religion". (Constitution de Médine : <http://www.islamic-study.org/jews-prophet-page-2.htm>)*

La Constitution de Médine se compose de 47 articles. Les articles 1-23 concernent les Musulmans tandis que les articles 24-47 se réfèrent aux tribus juives installées à Médine. La référence faite aux Chrétiens, qui étaient beaucoup moins nombreux est également importante en ce qui concerne la participation des membres des différentes confessions.

L'analyse de la Constitution de Médine dans un rapport intitulé "Réévaluation de la Charte de Médine selon la perspective pluraliste par le Professeur Leonard Swidler" déclare que la Constitution est un document important en ce qu'il affiche les efforts du Prophète Mohammed (pbsl) pour unir la ville et regrouper les groupes autour de la loi, qui a été explicitement annoncé au peuple.

Selon ce rapport, en termes de droit, chaque individu a des droits égaux, jouit de la liberté de choisir sa religion et de participer à la guerre avec des Musulmans tandis qu'en toutes circonstances, il leur est interdit de s'engager dans des accords séparés avec l'ennemi. Cela montre ainsi un effort pour établir une solidarité étroite des groupes de Médine. L'auteur du rapport affirme que ce texte politique et religieux avait pour objectif l'établissement d'une nouvelle société autour des valeurs d'égalité et de liberté. Comme souligné dans la Constitution, la supériorité de la loi sur l'individu était l'étape de base dans l'atteinte de l'objectif de s'assurer un climat de dialogue et de coexistence. Les articles de la Constitution signifiaient aussi la responsabilité égale de chaque individu dans la défense de la ville. Selon ce rapport, étant donné que les noms de tous les groupes de la ville sont cités un par un, la Constitution et donc le Prophète, ont reconnu tous ces groupes dans la ville comme des entités juridiques et les ont pris en compte. (Kenan Çetinkaya, *Amerika'da Diyalog anlayışı ve Medine Vesikası* [Compréhension du dialogue en Amérique et Charte de Médine])

Bien qu'il existe un grand nombre d'articles sur les Juifs dans la constitution, il conviendrait également de rappeler qu'elle incluait aussi les communautés païennes qui y vivaient. Même si les polythéistes de la Mecque avaient ouvertement manifesté leur hostilité contre le Prophète Mohammed (pbsl) et que les Musulmans avaient été contraints de quitter leurs terres, le Prophète (pbsl) a toujours traité les



الذي  
رسول  
محمد



La Constitution de Médine est la première constitution pluraliste et la plus démocratique de l'histoire montrant l'attitude protectrice des Musulmans envers les droits et les lois des membres d'autres religions et mêmes des idolâtres.

païens de Médine de manière très affectueuse, pacifique et conciliante. Le texte de la Constitution de Médine montre que les Musulmans ont adopté une attitude protectrice envers les droits et les lois des polythéistes et que ces derniers ont souhaité servir aux côtés des Musulmans dans la défense de Médine. Une telle attitude envers les polythéistes n'est pas du tout surprenante parce que dans le Coran, les Musulmans ont la responsabilité de protéger les polythéistes avec lesquels ils ont signé des accords même au prix de leur propre vie. (Cela sera traité plus en détail ultérieurement).

En conclusion, la constitution en question est considérée comme un document très important contenant le noyau de l'unité et de l'union, de l'amour et de l'affection, de l'amitié et de la paix et représente un exemple de dialogue entre Musulmans et non-Musulmans en général et entre Musulmans et Juifs en particulier. La conception de l'amour et de la paix de notre Prophète (pbsl) était fondée sur le Coran mais à l'heure actuelle, il est difficile d'identifier une société musulmane en mesure de vivre par cette même conception. C'est une preuve très importante et définitive que la constitution la plus démocratique a été écrite et appliquée par notre Prophète (pbsl) et que les sociétés contemporaines se sont détournées des pratiques de notre Prophète (pbsl) comme il est révélé dans le Coran.

Les sections suivantes de ce livre doivent donc être évaluées à la lumière de ces informations. Les pratiques des colporteurs de superstitions d'aujourd'hui sont radicalement différentes des conseils du Saint Coran, qui commande que même les polythéistes soient protégés et qui dit que les Gens du Livre (Juifs et Chrétiens) bénéficient d'un statut spécial pour les Musulmans. Leurs pratiques diffèrent également de celles du Prophète Mohammed (pbsl) qui a toujours cherché la paix et la démocratie. Les colporteurs de superstitions sont toujours à la recherche de preuves d'incessants conflits dans le Coran, pourtant le Coran lui-même conseille toujours la paix. Ce fait important doit donc être pris en compte quand on interprète les versets sur la guerre.

## *Les versets sur la guerre et leur interprétation*

Après avoir vu la définition de la guerre dans le Coran, examinons maintenant les versets portant sur la guerre qui sont utilisés à mauvais escient par certains radicaux et pour la critique de l'islam par certains opposants à l'islam :

### *Examen du verset 191 de la Sourate al-Baqarah :*

*Et tuez-les, où que vous les rencontriez ; et chassez-les d'où ils vous ont chassés : la fitna [subversion, sédition, conflit] est plus grave que le meurtre. Mais ne les combattez pas près de la Mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattus. S'ils vous y combattent, combattez-les donc. Telle est la rétribution des incroyants.  
(Coran, 2 : 191)*

Ce verset a été révélé après que les musulmans ont été soumis à une grave pression et violence et ont été contraints de migrer de la Mecque à Médine. Les conditions énoncées en détail ci-dessus ont eu lieu et les musulmans ont reçu le commandement de se défendre des attaques directes. Ils ont utilisé contre elles les méthodes de ces communautés qui n'ont jamais cessé de les opprimer, qui ont refusé d'écouter les paroles agréables et qui ont fait la sourde oreille aux appels de paix ou de négociation.

Cependant, le verset contient également un rappel des règles de la guerre : **“Mais ne les combattez pas près de la Mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattus. S'ils vous y combattent, combattez-les donc.”** Comme nous

l'avons vu, la seule condition pour le combat est que l'autre côté ait attaqué en premier. S'ils ne font pas la guerre, n'attaquent pas, alors il est absolument illégal que les Musulmans attaquent.

La façon dont les radicaux et les adversaires de l'Islam déforment ce verset et ignorent cette disposition assez importante est bien sûr très suspicieuse. Le verset accorde explicitement et uniquement le droit à la légitime défense aux Musulmans : le verset ne commande donc pas la guerre et l'agression.

Un autre élément important dans les versets est révélé comme suit : **“La fitna [subversion sédition, conflit] est plus grave que le meurtre”**. Inciter les communautés, encourager à la haine, propager la haine, l'anarchie et la terreur en s'engageant dans la calomnie

Dans le verset 191 de la Sourate al-Baqarah, seul le droit de se défendre est donné aux Musulmans. Ce verset ne légitime donc pas la guerre et l'agression.

CES SCENES HAINEUSES NE  
REPRESENTENT PAS L' ISLAM



et les mensonges pures et simples, conduisant ainsi à des masses de personnes hostiles est une *fitna* et le verset nous dit que la *fitna* est pire que le meurtre. Ainsi, les communautés qui attaquent les Musulmans sont celles qui se livrent à une réelle subversion psychologique et secrète et le préjudice qu'elles font est très important.

La façon dont certains fanatiques qui sont dupés par les rumeurs et les superstitions déclarent que les individus, les sociétés ou les religions propagent la *fitna* et cherchent ensuite de soi-disant preuves pour leurs perversions à partir des versets du Coran est bien sûr extrêmement pitoyable. La *fitna* implique des actions qui mèneront à la corruption, comme propager la division parmi les Musulmans, les conduire au préjudice et au péché en leur infligeant toutes sortes d'ennuis, établir les infrastructures pour des rebellions de masse et s'engager dans des agressions physiques et verbales contre les Musulmans. Par conséquent, afin d'être en mesure d'accuser quelqu'un de *fitna*, il doit commettre une ou plusieurs de ces actions. Ceux qui cherchent à accuser les Juifs ou Israël en les accusant de s'engager dans la *fitna* vont donc à l'encontre de ce verset.

Selon le Coran, accuser tous les Juifs ou Israël de s'engager dans la *fitna* est un péché. Les gens qui répandent la *fitna* peuvent provenir de toute religion ou pays. Pourtant, de la même manière qu'on ne peut stigmatiser tous les Arabes, les Turcs ou les Musulmans d'épandeurs de *fitna* tout simplement parce qu'il y a des Arabes, des Turcs ou des Musulmans qui se livrent à la *fitna*, il ne peut tout aussi être question d'accuser tous les Juifs ou tous les Israéliens d'épandeurs de *fitna*. Selon le Coran, un Musulman peut dîner dans la maison d'un Juif, peut être son invité et son ami et peut même épouser une femme juive (ce point sera clarifié en détail dans un autre chapitre). Cela étant le cas, un Musulman ne peut stigmatiser inconditionnellement un Juif d'épandeur de *fitna*. Comme nous le disions au début, les auteurs de ces affirmations généralisées ne savent rien du Coran et agissent par ignorance, cela résultant du fait qu'ils ont été élevés sous l'influence de nombreux hadiths fabriqués concernant la *fitna* et les Juifs. Les hadiths en question et la position des Gens du Livre selon le Coran seront examinés ultérieurement dans les chapitres suivants.

*Examen des versets 89, 90 et 91 de la Sourate an-Nisa :*

*Ils aimeraient vous voir incroyants, comme ils ont mécréu : alors vous seriez tous égaux ! Ne prenez donc pas d'alliés parmi eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le sentier de Dieu. Mais s'ils tournent le dos, saisissez-les alors, et tuez-les où que vous les trouviez ; et ne prenez parmi eux ni allié ni secoureur. (Coran, 4 : 89)*

*Excepté ceux qui se joignent à un groupe avec lequel vous avez conclu une alliance, ou ceux qui viennent chez vous, le cœur serré d'avoir à vous combattre ou à combattre leur propre tribu. Si Dieu avait voulu, Il leur aurait donné l'audace (et la force) contre vous, et ils vous auraient certainement combattus. (Par conséquent,) s'ils restent neutres à votre égard et ne vous combattent point, et qu'ils vous offrent la paix, alors, Dieu ne vous donne pas de chemin contre eux. (Coran, 4 : 90)*

*Vous en trouverez d'autres qui cherchent à avoir votre confiance, et en même temps la confiance de leur propre tribu. Toutes les fois qu'on les pousse vers la fitna [subversion], ils y retombent en masse. (Par conséquent,) s'ils ne restent pas neutres à votre égard, ne vous offrent pas la paix et ne retiennent pas leurs mains (de vous combattre), alors saisissez-les et tuez-les où que vous les trouviez. Contre ceux-ci, Nous vous avons donné autorité manifeste. (Coran, 4 : 91)*

Ces versets se réfèrent aux hypocrites. Ce sont des individus qui se disent Musulmans, qui vivent parmi les Musulmans et semblent être comme l'un d'eux mais qui hébergent en réalité une grande haine envers Dieu et l'Islam et cherchent à poignarder les Musulmans dans le dos. Dieu révèle que ceux qui meurent en tant qu'hypocrites sont jetés au plus bas de l'enfer. Comme on peut le voir, en raison de leur nature perfide et à double face, l'hypocrisie est un modèle humain particulièrement dangereux et méprisable, très différent des négateurs ou des polythéistes.

Dans le verset 89 de la Sourate an-Nisa, il est interdit d'adopter comme amis les hypocrites qui abandonnent les Musulmans et qui s'efforcent de faire tomber les Musulmans dans les mêmes perversions dans lesquelles ils se trouvent. La situation dans laquelle les hypocrites en question se livrent à des attaques physiques contre les Musulmans justifie la lutte contre ces derniers. Nous pouvons le voir dans le verset 90 qui suit. Comme il ressort des mots **"s'ils restent neutres à votre égard et ne vous combattent point, et qu'ils vous offrent la paix"**, il n'y a pas de voie contre une communauté qui ne s'engage pas dans des attaques. La communauté contre laquelle le meurtre est autorisé est très clairement celle qui a déclaré en premier la guerre aux Musulmans. Ici on donne très clairement aux Musulmans le droit de se défendre face aux attaques.

En outre, le verset 90 de la Sourate an-Nisa est une autre manifestation d'un langage coranique juste, clément et affectueux, qui favorise toujours la paix. Comme nous pouvons le voir des mots **"excepté ceux qui se joignent à un groupe avec lequel vous avez conclu une alliance, ou ceux qui viennent chez vous, le cœur serré d'avoir à vous combattre ou à combattre leur propre tribu"**, certains hypocrites, qui jusque-là avaient toujours poignardé les Musulmans dans le dos et les avaient trahis, mais qui plus tard ont adopté une attitude pacifique envers les Musulmans sont également immunisés. Dans le même verset, Dieu dit **"s'ils restent neutres à votre égard et ne vous combattent point, et qu'ils vous offrent la paix, alors, Dieu ne vous donne pas de chemin contre eux"** soulignant à nouveau leur immunité. Ceci est la définition même de la justice.

Le verset 91 présente une situation décrite à partir des mêmes conditions. Les hypocrites qui se repentent et qui affirment ne plus vouloir combattre, retournent plus tard dans la fitna (subversion) et recommencent à attaquer les Musulmans. Dans ce cas, la disposition concernant la guerre est rappelée dans le Coran disant que ces personnes ne doivent pas être touchées tant qu'elles n'attaquent pas, mais que si elles attaquent, alors l'auto-défense est légitime.

Il est nécessaire de rappeler que la situation décrite dans le verset est une situation spécifique qui s'est produite au cours de la bataille d'Uhud et qu'elle concerne ces hypocrites qui se sont adonnés à la trahison sur le champ de bataille.

*Examen du verset 5 de la Sourate at-Tawbah :*

*Après que les mois sacrés expirent, tuez les polythéistes où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la salat (la prière) et acquittent la zakat (l'aumône), alors laissez-leur la voie libre, car Dieu est Pardonneur et Miséricordieux. (Coran, 9 : 5)*

Afin de comprendre les conditions dans le verset ci-dessus, nous devons commencer à lire la Sourate at-Tawbah à partir du verset 1 ; de cette façon, nous voyons que les polythéistes qui méritent d'être contre-attaqués ne sont pas "tous les polythéistes" mais ceux qui commettent des attaques sauvages contre les Musulmans et qui concluent ensuite un accord pour ne pas combattre pendant les mois sacrés. Les polythéistes en question sont ceux qui ont

sournoisement essayé de poursuivre et atteindre les Musulmans, ont continué à les attaquer pendant les mois sacrés et ont tué des Musulmans **malgré le fait qu'ils ont conclu un accord équitable avec les Musulmans et qu'ils savaient très bien que les Musulmans n'entreraient pas en guerre pendant les mois sacrés.**

Dans ces conditions, les Musulmans reçoivent, avec ce verset, le droit de se défendre contre les attaques sauvages. Comme indiqué dans le verset, bien que les polythéistes aient sauvagement attaqué pendant les mois sacrés, les Musulmans n'ont pas répondu au cours de ces mois puisque Dieu a ainsi commandé. Ils ont fait preuve de patience durant ces mois et ont commencé à se défendre une fois la fin des mois sacrés. Nous voyons également que le verset décrit la méthode qui doit être adoptée en défense : la saisie, le siège et la guette sur toutes les routes. Les conditions primaires des guerres fondées sur le droit international sont le siège et la saisie. Les passages requis pour le siège sont saisis et maintenus empêchant ainsi les adversaires de se déplacer.

**Dans le verset 6 de la Sourate at-Tawbah, il est recommandé aux Musulmans d'aider un idolâtre qui se réfugie auprès d'eux-mêmes au prix de mettre en danger leur propre vie.**



Ce verset décrit donc la méthode adoptée et désormais considérée légitime au regard du droit international.

Il n'est aussi pas question dans ce verset de s'engager dans une lutte contre ceux qui arrêtent leurs attaques et se repentent. Ils doivent être libérés, cela est explicite.

Quand nous examinons le verset suivant, nous constatons une déclaration très importante qui décrit l'esprit d'amour et de protection du Coran. Ce verset élimine toutes les allégations faites sur les Musulmans par les opposants à l'Islam :

**Et si l'un des polythéistes te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole de Dieu, puis fais-le parvenir à son lieu de sécurité. Car ce sont des gens qui ne savent pas. (Coran, 9 : 6)**

Par ce verset, il est recommandé aux Musulmans d'aider un polythéiste qui se réfugie auprès d'eux et demande leur aide même si cela met en danger leur propre vie. Le verset suggère même que ce **Musulman fasse office de bouclier humain** pour protéger ces polythéistes. Autrement dit, il a la responsabilité de risquer sa propre vie pour protéger quelqu'un qui nie Dieu et de le faire parvenir à son lieu de sécurité.

C'est ce que le Coran commande. Selon ce commandement, on ne tue pas quelqu'un parce qu'il ne croit pas en Dieu. Au contraire, il doit être protégé même au prix de la vie de Musulmans. Par conséquent, la justification de la guerre n'a rien à voir avec la croyance en Dieu ou l'incroyance de l'autre partie, ni avec son appartenance à une autre foi. La justification de la guerre naît quand les adversaires s'engagent dans des agressions, des actes de torture et le meurtre.

Un autre fait énoncé dans le verset est que toutes les personnes doivent être sous la protection des Musulmans tant qu'elles n'attaquent pas ou ne s'engagent pas dans des actes extrêmes peu importe leur religion, langue, ethnité ou convictions. Un Musulman a la responsabilité de protéger les Gens du Livre, un athée ou un communiste de la même manière qu'il le fait avec d'autres Musulmans ; c'est une condition du comportement musulman, c'est la description du Musulman dans le Coran. Si quelqu'un dit "Je suis Musulman", alors il doit être le protecteur des autres.

*Examen du verset 13 de la Sourate at-Tawbah :*

*Ne combattez-vous pas des gens qui ont violé leurs serments, qui ont voulu bannir le Messager et alors que ce sont eux qui vous ont attaqués les premiers ? Les redoutiez-vous ? C'est Dieu Qui est plus digne de votre crainte si vous êtes croyants ! (Coran, 9 : 13)*

Ce verset en est un parmi d'autres qui montre les commandements concernant les combats dans le Coran. Quand une communauté polythéiste, parvenue à une trêve avec les Musulmans, autrement dit, qui vivait en paix avec ces derniers comme l'exigent les accords, rompt la trêve et commence à attaquer, essaye de forcer le Prophète Mohammed (pbsl) à quitter ses terres et à s'exiler, et comme le dit explicitement le verset, **attaque les Musulmans les premiers**, cela donne alors aux Musulmans le droit de lutter contre ces polythéistes.

*Examen du verset 33 de la Sourate al-Maidah :*

*La récompense de ceux qui font la guerre contre Dieu et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas ; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtement. (Coran, 5 : 33)*

Le sujet que nous avons particulièrement souligné dans tous les versets sur la guerre est également notable dans ce verset. Les caractéristiques de la communauté à combattre sont énoncées en détail ici : ils font la guerre à Dieu et à Son Messager et sèment la corruption sur terre. Ceux-ci ne se livrent pas seulement à des attaques physiques sur les Musulmans ; ils répandent aussi la corruption à travers le monde. Le verset parle d'une communauté qui représente un problème pour le monde entier, que tout le monde considère comme perverse, qui corrompt la société et qui est belliqueuse.

Comme dans toutes les guerres, lorsque les Musulmans se défendent contre une communauté qui leur a activement déclaré la guerre, le meurtre est possible – tant qu'il s'agit du dernier recours – et l'une des mesures qui peuvent être imposées est de forcer ces gens à quitter leurs terres. En d'autres termes, selon les versets du Coran, les Musulmans sont autorisés à faire des choses qui sont en temps normal interdites – tuer et forcer les gens à l'exil – mais qui ne sont permises que dans une telle situation de guerre.

*Examen du verset 57 de la Sourate al-Anfal :*

*Donc, si tu les maîtrises à la guerre,  
inflige-leur un châtimeut exemplaire de telle  
sorte que ceux qui sont derrière eux soient  
effarouchés. Afin qu'ils se souviennent.  
(Coran, 8 : 57)*

Nous devons également évaluer ce verset à la lumière de la perspective et des preuves que nous avons examinées en détail : il ne faut pas oublier que la période médinoise durant laquelle certains versets ont été envoyés, était une période d'intenses combats. Cela était purement le résultat de l'injustice perpétrée contre les Musulmans qui, comme indiqué dans un verset, **"ont été expulsés de leurs demeures, – contre toute justice, simplement parce qu'ils disaient : 'Dieu est notre Seigneur'... "** (Coran, 22 : 40). En outre, le verset suivant dit **"... s'ils restent neutres à votre égard et ne vous combattent point, et qu'ils vous offrent la paix, alors, Dieu ne vous donne pas de chemin contre eux."** Les Musulmans ont la responsabilité de mettre fin aux combats et non de faire affront à l'adversaire quand celui-ci cesse le combat.

En examinant les quelques versets précédant le verset 57 de la Sourate al-Anfal, nous constatons que ceux-ci se réfèrent aux communautés avec lesquelles les Musulmans sont parvenus à un accord. Comme dans chaque verset qui permet la légitime défense, il est aussi question dans ces versets des communautés qui ont rompu la trêve avec les Musulmans et qui les ont immédiatement attaqués.

Il est essentiel de produire une force de dissuasion face à une telle communauté qui mène des attaques subséquentes, refuse l'écoute et crée la corruption en rompant constamment les accords de paix. Car, une fois dissuadées,

les communautés ayant pris l'habitude de propager la corruption n'auront plus la force de recommencer et d'autres groupes de polythéistes se préparant à suivre leur exemple, à créer la corruption et à lancer une attaque n'en auront ainsi plus le courage. Ceci est une mesure préventive nécessaire et importante contre une telle communauté qui viole tous les accords de paix et pour prévenir les conflits ultérieurs. On attache une grande importance aux sanctions "dissuasives" dans les constitutions de presque tous les pays du monde et le droit international. Le but est d'empêcher qu'une même ou autre personne commette une infraction. Ces précautions en droit international sont extrêmement appropriées et il est injuste comme violation du bon sens et de l'équité que les gens considèrent celles-ci comme nécessaires pour les états de droit mais s'opposent aux mêmes mesures quand il s'agit de l'Islam.

#### *Examen du verset 4 de la Sourate Mohammed :*

*Lorsque vous rencontrez (au combat) ceux qui ont mécru frappez-en les cous. Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement. Ensuite, c'est soit la libération gratuite, soit la rançon, jusqu'à ce que la guerre dépose ses fardeaux. Il en est ainsi, car si Dieu voulait, Il se vengerait Lui-même contre eux, mais c'est pour vous éprouver les uns par les autres. Et ceux qui seront tués dans le chemin de Dieu, Il ne rendra jamais vaines leurs actions. (Coran, 47 : 4)*

Comme pour les autres versets, ce verset souligne un contexte de guerre. Le traité a été violé, les polythéistes sont passés à l'offensive et il n'existe désormais pas d'autre choix que de répondre à l'agression. Ce qu'on décrit dans ce verset, ce sont les normes internationales de la guerre. En outre, il présente aussi une chose qui n'est pas appliquée sous la réglementation internationale de la guerre : la libération des prisonniers dès la fin des combats. Pourtant aujourd'hui, des prisonniers sont toujours détenus au camp de Guantanamo au Cuba, même après la fin de la guerre en Afghanistan et les organisations comme l'ONU et l'OTAN jugent cela légitime. Mais l'Is-

**La torture est une oppression qui s'oppose aussi aux valeurs chrétiennes. Un Chrétien sincère ne peut jamais considérer cela comme raisonnable.**



lam ne considère pas cette loi légitime : d'après le Coran, tous les prisonniers doivent être libérés aussitôt les combats terminés.

Les versets sur la guerre décrivent clairement des guerres défensives dans les conditions de l'époque, menées uniquement contre les polythéistes et les hypocrites qui lancent les hostilités et propagent la subversion et la corruption. La principale raison pour laquelle ces versets sont mal interprétés et utilisés par les radicaux pour leurs politiques de rage et de haine est les centaines de faux hadiths ajoutés à l'islam et les fausses perspectives de certains analystes. Le Coran doit être lu avec un esprit pur et éclairé, purgé de tous les faux hadiths et autres superstitions. Quand on les considère à la lumière des circonstances de guerre de l'époque, le sens de ces versets devient limpide.



## *Il n'existe aucune justification pour la guerre en Islam*

Ceux qui prétendent que l'Islam est une religion de guerre doivent réaliser qu'une telle perspective est en fait diamétralement opposée aux enseignements de l'Islam. Dans le Coran, il n'existe aucune justification pour attaquer l'autre côté. Le Coran fournit une très fine description de la démocratie et des libertés. Dans un climat où règnent la démocratie et la liberté, il ne peut être question de dénoncer l'autre côté comme ennemi ou chercher à le réduire au silence. Dans un tel contexte, tout le monde est respecté et peut s'exprimer librement et c'est cet environnement que la charia islamique décrit réellement. Par conséquent, il n'existe aucune justification pour la guerre offensive dans le Coran. Analysons ce fait à travers les mots des versets du Coran :

### *La guerre ne peut pas se justifier pour convertir de force à l'Islam*

Ceux qui emploient la guerre, la force ou la coercition pour imposer l'Islam à quelqu'un trahissent le Coran. L'une des plus explicites déclarations du Coran est qu'"il n'y a pas de contrainte en religion" :

#### **Nulla contrainte en religion ! ... (Coran, 2 : 256)**

Il s'agit d'un commandement explicite du Coran. Aucun Musulman ne peut désobéir à cet ordre et forcer quelqu'un d'autre à être pieux. C'est formellement interdit dans le Coran.

Le Prophète Mohammed (pbsl) est seulement un conseiller. Il a la responsabilité de prêcher et d'enseigner la dernière religion révélée, l'Islam, aux communautés. A cette époque, certaines des personnes qui écoutaient les paroles sur l'Islam de notre Prophète (pbsl) et d'autres Musulmans crurent tandis que d'autres non. Comme il est clairement exigé par le Coran, ni notre Prophète (pbsl), ni les autres Musulmans avec lui, n'ont jamais eu recours à la contrainte. Le Coran rappelle au Prophète : **"Eh bien, rappelle ! Tu n'es qu'un rappelleur, et tu n'es pas un dominateur sur eux."** (Coran, 88 : 21-22) La contrainte est donc absolument interdite.

Selon le Coran, tous les Musulmans sont tenus de faire connaître les valeurs morales de l'islam aux gens mais personne ne peut pratiquer la coercition et dire : "Tu dois devenir musulman" ou "Tu dois exécuter les observations religieuses". Le but du Coran est d'apporter la paix et l'amour dans le monde. Cette pression est donc incompatible avec le Coran.

D'autres versets interdisant la contrainte sont comme suit :

**Et dis : "La vérité émane de votre Seigneur." Quiconque le veut, qu'il croit, et quiconque le veut qu'il mécroie"... (Coran, 18 : 29)**

**Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur la terre auraient cru. Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants ? (Coran, 10 : 99)**

**Nous savons mieux ce qu'ils disent. Tu n'as pas pour mission d'exercer sur eux une contrainte. Rappelle donc, par le Coran celui qui craint Ma menace. (Coran, 50 : 45)**

**Dis : "O vous les incroyants ! Je n'adore pas ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. Je ne suis pas adorateur de ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. A vous votre religion, et à moi ma religion." (Coran, 109 : 1-6)**

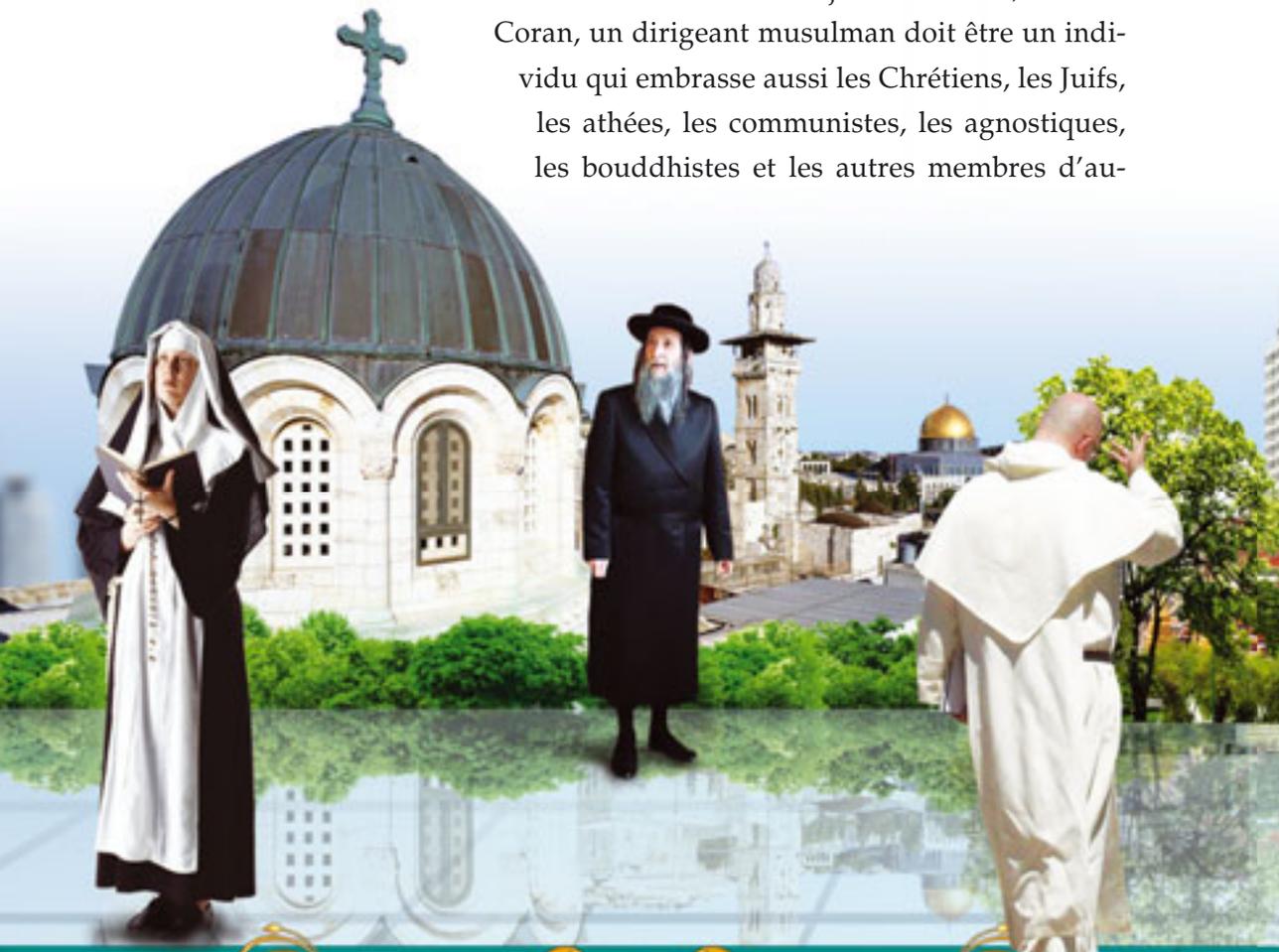
Puisque la force et la contrainte sont proscrites dans le Coran, il n'existe aucune justification pour la guerre, l'agression, l'hostilité ou la colère. S'il est interdit de forcer quelqu'un à la conversion par la force et la contrainte, alors pour quelles choses les Musulmans pourraient-ils contraindre les polythéistes ? Il est évident qu'il est illégal de forcer quelqu'un à se convertir. Donc, **selon l'islam du Coran, imposer l'islam ne peut jamais être un prétexte pour la guerre.**

*La guerre ne peut pas se justifier pour la supériorité  
idéologique ou ethnique*

L'Islam respecte toutes les idéologies, toutes les nations, tous les groupes ethniques, toutes les idées et toutes les religions. L'Islam est une religion dans laquelle toutes les idées sont écoutées et qui permet la plus grande liberté d'idées possible. **La guerre en conséquence d'un choc d'idées ou de l'origine ethnique est bien sûr impossible dans une religion ayant une telle conception de la démocratie et de la liberté.**

*La guerre ne peut pas se justifier pour diffuser les règles de l'Islam  
qu'un chef religieux introduirait*

Comme nous l'avons déjà vu en détail, selon le Coran, un dirigeant musulman doit être un individu qui embrasse aussi les Chrétiens, les Juifs, les athées, les communistes, les agnostiques, les bouddhistes et les autres membres d'au-



tres croyances et systèmes idéologiques dans la communauté qu'il dirige. Il doit mettre en place une totale liberté d'opinion. Le conflit, la calomnie et les personnes hypocrites apparaissent là où il n'y a pas de libertés. Il doit éviter cela et faire ce que le Coran exige. Comme indiqué dans le verset : **“O les croyants ! Observez strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Dieu l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents”** (Coran, 4 : 135), il a la responsabilité de maintenir la justice sans faire de distinction entre les individus, les croyances ou les origines, même si cela va à son encontre.

### *La guerre ne peut pas se justifier pour éliminer les ennemis*

Comment peut-on être désigné comme “ennemi” en Islam ? L'islam est une religion qui exige que tous les individus soient égaux et frères. Selon l'islam, quels que soient la couleur, la langue, la religion, la race, la nationalité



ou le statut social d'un individu, il est une entité digne de respect pour la simple raison qu'il est humain. Comme toutes les religions révélées l'énoncent, les êtres humains sont frères car nous sommes tous les enfants du Prophète Adam (psl). Ce principe de fraternité est une condition de la croyance religieuse.

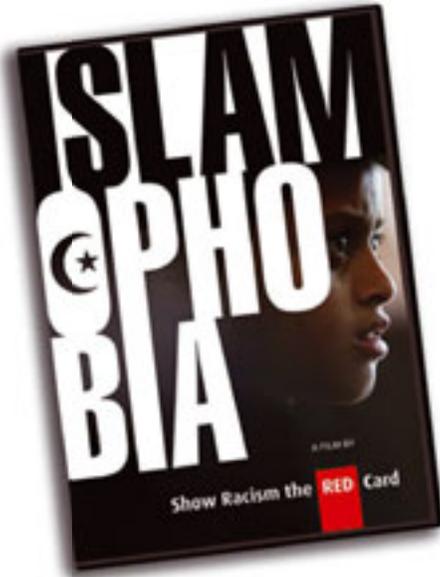
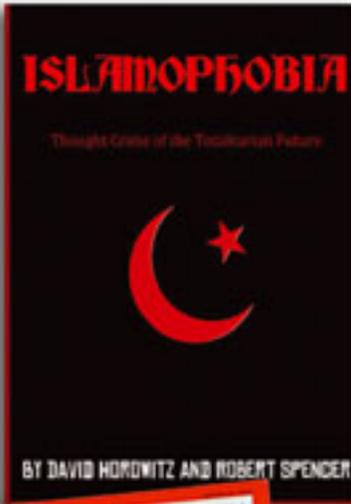
L'Islam s'oppose à toutes les idéologies et idées à caractère fasciste ainsi qu'aux modes de pensée matérialiste et darwiniste qui sont basés sur la supériorité raciale et divisent les gens en fausses catégories telles que "avancée" ou "primitive". L'Islam implique une lutte intellectuelle et rationnelle contre les conflits que ces idéologies apportent avec et lesquels il n'inclut pas en son sein.

Le précepte dans l'Islam sur le fait que tous les êtres humains sont dignes de respect constitue la base de toutes les relations entre les individus. Du point de vue de l'Islam, même une personne qui agit toujours mal est susceptible de se tourner vers la bonté. Il est donc impossible qu'un vrai Musulman ait des ennemis. Chaque Musulman a la responsabilité de se comporter de manière affectueuse avec les autres et de leur parler des vertus morales et non de faire des autres des ennemis et de les abaisser.

Quand le Coran s'adresse aux individus, il ne fait aucune distinction quant à la supériorité, l'utilisation du terme "les fils d'Adam" montre qu'à cet égard, tous les humains sont créés égaux :

**Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer, leur avons attribué de bonnes choses comme nourriture, et Nous les avons nettement préférés à plusieurs de Nos créatures. (Coran, 17 : 70)**

Le fait qu'on désigne "religion de guerre" une religion qui n'offre aucun prétexte à la guerre résulte entièrement des pratiques des colporteurs de superstitions. Certaines personnes se trompent généralement sur l'Islam parce qu'elles ignorent tout simplement ces précisions à son sujet et sont seulement témoins des pratiques des radicaux. Les personnes ayant une mentalité radicale ne sont pas conscientes qu'elles appliquent des commandements externes au Coran et adoptent une autre religion bien différente du véritable Islam ; et c'est exactement à cela que nous essayons de remédier avec ce livre.



L'islamophobie est une forme existante de racisme et l'Europe est témoin d'une tendance croissante de celle-ci. Cependant, l'un des principaux facteurs déclencheurs de la montée de l'islamophobie sont les groupes radicaux qui ont émergé soi-disant au nom de l'Islam. Ces groupes, très éloignés de l'essence de l'Islam, ont suscité beaucoup de peur et de haine contre l'Islam.

## *Qui souhaite la guerre ?*

Lorsqu'on se réfère à différents prétendus savants qui dirigent de larges pans de la société au nom de l'islam, nous devons retenir un point très important : pour certains groupes, l'industrie de l'armement doit toujours être maintenue en vie. C'est le seul secteur qui n'est pas affecté par les crises économiques. Il s'agit d'un secteur dynamique où l'offre et la demande ne cessent jamais et dans lequel le marché offre toujours des nouveautés. Pourquoi le secteur est-il actif ? Parce que les guerres sont perpétuées. L'un des moyens de préserver la guerre est le suivant : la provocation d'une masse de personnes ignorantes qui considère sa propre religion comme une religion de guerre et qui est prête à tuer et à être tuée. Il n'est bien sûr pas difficile de deviner qui correspond le mieux à cette description : les groupes radicaux qui apparaissent au nom de l'islam.

Certains opposants à l'islam en Occident n'ont pas tort sur le fait que la violence est propagée par les radicaux en question. Cependant, ils ont tort sur certains dirigeants comme Oussama ben Laden. Ces soi-disant dirigeants sont généralement des personnes qui n'ont aucun rapport avec l'islam et les Musulmans mais qui sont tenues prêtes sous la supervision de divers services de renseignement. Quand dans un environnement, une agitation ou une guerre est nécessaire, ces derniers sont immédiatement impliqués. Ils passent leur temps dans les bars et cafés des pays occidentaux mais quand vient l'ordre, ils laissent pousser leur barbe, changent leurs vêtements et leur langage, affichent une apparence typique du Moyen-Orient et se mettent au travail pour appliquer les superstitions qu'ils ont appris au cours des années.



Certains soi-disant chefs religieux sont des pions mis en fonction en cas de besoin pour créer des guerres et des troubles. Ils sont encadrés par différents services de renseignement et jouent un rôle dans la réalisation de la guerre de laquelle ils sont chargés.

**LA VIOLENCE, LA HAINE ET LE MANQUE D'AMOUR SONT DES CARACTERISTIQUES PROPRES AUX RADICAUX. CES DERNIERS N'ONT AUCUNE PLACE DANS LE CORAN.**



Ce phénomène a été mis en œuvre à plusieurs reprises ; Oussama ben Laden était juste l'un d'eux. La venue de Hazrat Mahdi (psl), le plus grand événement de la Fin des Temps prédit par le Prophète Mohammed (pbsl), et les attentes sincères des Musulmans à ce sujet ont été utilisées par certains cercles pour donner l'impression que ben Laden était lui-même le Mahdi et des efforts ont été déployés pour convaincre beaucoup de personnes à cela. Le processus qui a commencé avec ben Laden a non seulement frappé l'Afghanistan mais aussi tout le monde musulman. Le scénario devait finir avec le corps sans vie de ben Laden. C'était peut-être la partie la plus frappante de tout le plan. Dans le cadre de ce plan, le monde musulman verrait que leur Mahdi est mort et perdrait tous leurs espoirs et attentes. C'était un scénario systématique visant à affaiblir et à

poursuivre l'exploitation du monde musulman.

Les personnes ayant une mentalité radicale sont certes coupables sur cette question mais il ne faut pas oublier certaines forces qui les alimentent. La guerre sert toujours les intérêts de certaines personnes à un moment où l'industrie de l'armement est si forte et rentable. Ce sont généralement des groupes radicaux qui sont incités à combattre mais ce sont ceux qui ont besoin de la guerre pour leurs propres fins perverses qui tirent les ficelles. Ces groupes prêts pour la guerre en raison de leur ignorance sont une "couverture" idéale pour ces forces dans l'ombre ; ils ne sont que des pions qui peuvent être facilement envoyés en guerre.

Les Américains ou les Européens qui se plaignent des radicaux ne doivent pas oublier ces gestionnaires qui les dirigent. Certainement, cela n'atténue pas les crimes de ceux qui sont tombés dans les griffes des groupes radicaux et des colporteurs de superstitions divisés en sectes et qui se sont réciproquement déclarés ennemis. Toutefois, cette importante réalité ne doit pas être ignorée. En effet, les diverses organisations qui mettent ouvertement en scène et gèrent des protestations et des soulèvements, en particulier dans les pays musulmans, n'ont pas hésité à exprimer ouvertement leurs objectifs.

*Et dis : "La vérité (Islam) est  
venue et l'erreur a disparu. Car  
l'erreur est destinée à disparaître"  
(Coran 17 : 81)*

La peinture à l'huile de John  
William Godward "Lesbia  
avec son moineau", 1916

*Conclusion :*

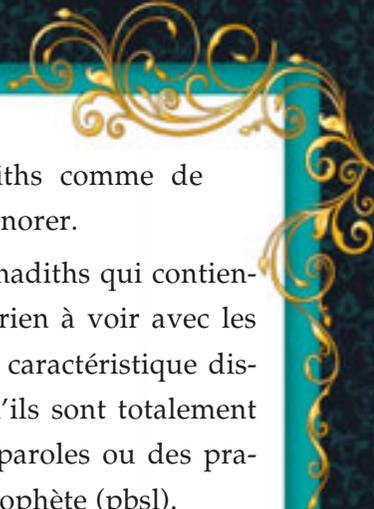
Dans ce chapitre, nous avons examiné les explications de versets sur la guerre utilisées comme argument contre l'Islam et la façon dont le vrai l'Islam se penche sur les concepts de guerre et de jihad. La source de la religion des fanatiques sera décrite dans les chapitres qui suivent. Nous verrons comment les conceptions d'une nouvelle foi basée sur des hadiths fabriqués contredisent le Coran. Nous verrons aussi comment la religion des fanatiques qui désire la guerre, la haine et la rage n'a aucun rapport avec le véritable Islam.



## Chapitre 2

### *La fausse religion des fanatiques*

Notre Prophète (pbsl) est le plus parfait applicateur du Coran. Il a vécu sa vie entière en conformité avec le Coran et est le meilleur modèle exemplaire pour les Musulmans. Toutes ses paroles et ses actions sont sans aucun doute conformes au Coran, et certaines d'entre elles nous sont parvenues jusqu'à présent. Certaines de ces paroles appelées "hadiths" appartiennent clairement à notre Prophète (pbsl) et sont totalement dignes de confiance puisqu'ils reflètent les pratiques du Coran. Beaucoup de hadiths concernant la Fin des Temps en particulier sont restés complètement inchangés et prévoient des choses extraordinaires qui auront lieu dans le futur. Ces hadiths se sont tous avérés vrais les uns après les autres dans notre époque. Les hadiths ont prédit il y a 1400 ans des événements qui ne se produiraient qu'une seule fois dans l'histoire de l'humanité, tels que l'apparition de la comète Lulin à double queue, l'occupation de l'Afghanistan, la Guerre d'Iraq et les attentats du 11 septembre 2009. Par conséquent, les choses prédites par notre Prophète (pbsl) sont extrêmement précieuses pour



nous et nous devons considérer sincèrement les hadiths comme de bonnes nouvelles et des bénédictions et ne pas tous les ignorer.

Cependant, il est aussi un fait qu'il y a des livres de hadiths qui contiennent des choses qui ont été ajoutées plus tard et n'ont rien à voir avec les réelles paroles et pratiques de notre Prophète (pbsl). La caractéristique distinctive entre ceux-là et les hadiths fiables est le fait qu'ils sont totalement incompatibles avec le Coran. Il est impossible que des paroles ou des pratiques qui contredisent le Coran appartiennent à notre Prophète (pbsl).

Donc, en considérant la religion des fanatiques basée sur une religion complètement différente de l'islam, il devient nécessaire de connaître quelques faits à propos de ces hadiths parce que la religion des fanatiques n'a pas de place dans le Coran qui est la seule vraie Ecriture sainte de l'islam. Alors, où trouve-t-on cette fausse religion ?

La religion des fanatiques se base sur des traditions et des superstitions répandues de bouche à oreille mais elle repose principalement sur des hadiths fabriqués lesquels ont été inventés et présentés comme provenant du Prophète Mohammed (pbsl).

Dans les siècles qui ont suivi la révélation du Coran, des pratiques variées et des paroles de notre Prophète (pbsl) commencèrent à être rassemblées en hadiths. On estime que les hadiths ont commencé à être écrits à partir du deuxième siècle de l'Hégire. Les hadiths en question ont été préservés. D'autres, cependant, ont été incorrectement transmis, déformés ou sinon totalement fabriqués.

Comme nous l'avons déjà vu, on doit se référer au Coran pour voir si un hadith représente réellement les paroles ou les actes du Prophète Mohammed (pbsl). Si un hadith est en accord avec le Coran, alors il est authentique. Si un hadith parle d'un fait futur qui s'est produit finalement, alors il est aussi authentique. Cependant, si un hadith est en contradiction avec le Coran alors il n'y a aucun doute à considérer que ce hadith n'est pas authentique.

Les hadiths sont-ils nécessaires pour un Musulman ? Avant tout, la seule référence indispensable pour un Musulman est le Coran et le Coran est

en lui-même, tout à fait suffisant pour un Musulman. Comme notre Seigneur Tout-Puissant le révèle, chaque Musulman sera seulement interrogé sur le Coran. Cependant, c'est bien sûr une grande bénédiction de connaître les pratiques ou les miracles de notre Prophète (pbsl) basés sur le Coran. Ce n'est pas pour autant une obligation pour un Musulman de se conformer aux hadiths, mais les paroles et actes de notre Prophète (pbsl), de même que ce qu'il a prédit concernant le futur sont tous d'importants guides. C'est pour cette raison qu'il est très important d'être capable de distinguer ce qui est vrai de ce qui est faux et d'être capable de reconnaître les hadiths fidèles qui nous sont parvenus jusqu'à présent.

Pour certaines communautés islamiques, cependant, le problème se situe sur le fait qu'ils ont abandonné le Coran et ont plutôt choisi des hadiths fabriqués comme leurs guides. Nous examinerons ces hadiths sous l'étiquette de "hadiths fabriqués".

### *Les hadiths fabriqués qui forment la religion des fanatiques*

Le terme "hadith fabriqué" se réfère aux mots ou traditions attribués au Prophète Mohammed (pbsl) au moyen de mensonges et calomnies et qui pourtant n'ont jamais été prononcés par lui. En d'autres termes, cela signifie l'utilisation abusive de mots jamais prononcés par le Prophète Mohammed (pbsl) comme s'ils étaient d'authentiques hadiths qu'il avait vraiment prononcés.



Les hadiths fabriqués constituent le sujet principal abordé dans les prochains chapitres de ce livre parce que ces hadiths sont la cause principale de la croissance d'une nouvelle foi qui a remplacé le Coran dans certaines communautés musulmanes. Nous traiterons des hadiths fabriqués les plus frappants et les plus courants en question ; c'est-à-dire des hadiths mensongers. Cela permettra d'exposer la superstition sur laquelle la fausse conception de l'islam repose et montrera aussi sa fausse nature avec les preuves du Coran. Nous espérons ainsi de cette façon que les personnes incorrectement renseignées sur l'islam arriveront à réaliser que la religion des fanatiques n'est pas seulement basée sur l'erreur, mais qu'elle est en plus bâtie sur un système totalement frauduleux. Dans le même temps, ceux qui critiquent à tort l'islam et le Coran pourraient voir qu'ils se sont trompés et que beaucoup de personnes supposées "musulmanes" n'ont en fait presque rien à voir avec l'islam authentique et le Coran. Nous espérons aussi que les clarifications données ici seront des moyens de guidance pour les personnes sincères mais qui étaient en fait contraintes de vivre sous la mentalité fanatique, qui considéraient cette mentalité comme le seul et unique système et l'imaginait comme étant la vérité, puisque venant du vrai chemin du Coran.

### *Quelle est l'origine des hadiths fabriqués ?*

Les paroles qui ont été supposées avoir été rapportées de notre Prophète (pbsl) et les traditions considérées comme représentant les pratiques de notre Prophète (pbsl) ont été premièrement écrites quelques siècles après sa mort. Parmi les auteurs des fameux Kutub al-Sittah (Les Six Livres) constitués de six livres de hadiths, Boukhari est mort en l'an 256 de l'Hégire,

Mousslim mort en l'an 261, Tirmidhi en l'an 279, Abou Dawoud en l'an 275, an-Nasai en l'an 303 et Ibn al-Majah en l'an 273 hégirien. Les livres de hadiths chiïtes sont différents et certains Sunnites et Chiïtes ne reconnaissent pas les livres des uns et des autres. La collection des livres de hadiths chiïtes est d'une origine plus récente. Parmi les plus célèbres rapporteurs de hadiths chiïtes, al-Kulayni est mort en l'an 329 de l'Hégire, Babawayh en 381, Abou Jafar Mohammed ibn Hassan Tusi en 411 et al-Mourtaqha en 436 hégirien.

Nous savons, d'après les documents historiques et les premiers hadiths qui nous sont parvenus, qu'il n'y avait aucun hadith écrit au temps du Prophète Mohammed (pbsl) ou même de celui des 4 Califes. Al-Harawi dit à ce propos : *"Ni les Compagnons du Prophète, ni leurs successeurs directs, c'est-à-dire ceux qui ont vécu après le décès de Mohammed et qui ont parlé avec au moins un de ses Compagnons n'a écrit aucune de ses traditions. Ils les ont juste transmis de bouche à oreille. Il n'y a aucune exception à cela en dehors d'un ou deux cas. Etant apeuré de leur chute dans l'oubli, Omar Abdoul Aziz, dans une lettre adressée à Abou Bakr al-Hazm, voulait qu'il essaye de trouver des hadiths et qu'il les copie"*.

Yazid ibn Abd al-Maliq a destitué de leurs postes Abou Bakr al-Hazm et ceux travaillant avec lui concernant la mort de Omar ibn Abdoul Aziz. Le Calife suivant, Hicham, est considéré comme la première personne à recueillir les hadiths d'az-Zouhri. Ces dates remontent à deux ou trois siècles après le décès de notre Prophète (pbsl).

Avant Boukhari, aucun effort n'avait été fait pour différencier les hadiths selon leurs degrés de validité. Les efforts pour les distinguer en "fiable" et "faible" ont débuté avec Boukhari. Cependant, l'examen des hadiths montre que ces efforts qui n'ont pas abouti, étaient infructueux. Non seulement les hadiths faibles mais même ceux fabriqués se diffusaient sous le nom de l'Islam et augmentaient de plus en plus en nombre.

Il était impossible d'empêcher cette situation en ce temps parce que six ou sept générations étaient passées depuis le décès de notre Prophète (pbsl) jusqu'à l'écriture de ces livres et les célèbres livres de hadiths dans lesquels ces hadiths sont rapportés impliquent des chaînes de transmission remontant à six ou sept personnes.

Lorsque les hadiths en question sont rapportés, même le rapporteur du rapporteur du rapporteur de hadiths après le Prophète (pbsl) était mort. En d'autres termes, les personnes qui auraient pu confirmer si oui ou non les personnes qui ont initié ces hadiths disaient la vérité étaient eux-mêmes déjà décédées.

Les savants du hadith étaient conscients de cela. Mouslim a dit qu'il n'a pas inclus chaque hadith en le considérant comme étant totalement authentique et fiable dans son livre (Mouslim, vol. 1). Boukhari, qui a dit que les hadiths étaient la source de la foi, connaissait 600.000 hadiths mais n'en a inclus dans son livre que 6.000 à 7.000 ou 1% au total. Il a conclu que les 99% de hadiths restants n'étaient pas dignes de confiance et ne les a pas inclus dans son livre. Ceci signifie que pour l'ensemble du monde islamique, **les hadiths étaient seulement choisis selon les opinions d'une minorité de personnes** et ceci est en effet une situation épouvantable pour ceux qui considèrent les hadiths comme "la source de la religion" puisqu'ils ne peuvent jamais acquérir d'informations à propos des autres hadiths lesquels pourraient être considérés comme authentiques par d'autres mais que Mouslim n'a pas jugé nécessaire d'inclure dans son livre.

Rappelons-nous sur ce point qu'à mesure que cette analyse se poursuivait, le Saint Coran, la beauté tout à fait digne de confiance, protégée et immuable de l'Islam, était délaissé.

Le commentateur égyptien Ahmad Amin fait l'évaluation suivante, révélant l'ampleur de la fabrication des hadiths :

*Si nous faisons une exposition détaillée des hadiths, nous serions confrontés à une pyramide dont le sommet illustre la période du Messager de Dieu. En descendant la pyramide, nous observons une expansion graduelle vers la base. Pourtant, l'idéal aurait été l'inverse puisque les Compagnons du Prophète (pbsl) savaient mieux ce que le Prophète pronon-*

Les hadiths qu'on prétend être rapportés de notre Prophète (pbsl) ont  
premièrement été écrits deux ou trois siècles après son décès.



La peinture à l'huile de Ludwig Deutsch  
"Les savants de l'Université al-Azhar", 1901

*çait. A mesure que ces derniers décédaient, le nombre de ceux qui connaissaient les paroles proférées par le Prophète auraient diminué et la pyramide aurait changé de position en se retrouvant en sens inverse. Et pourtant, on remarque que le nombre de hadiths est encore plus grand sous les Omeyyades que pendant la durée de vie du Prophète. (Ahmad Amin, Douha al-Islam)*

Ceci étant le cas, l'existence et la fiabilité des centaines de milliers de hadiths, tous différents les uns des autres et parfois même contradictoires les uns avec les autres, ont aussi mené à l'hostilité entre certains savants du hadith. Par exemple, bien qu'Ikrima soit une source fiable aux yeux de Boukhari et de nombreux savants du hadith, Mouslim l'accuse de mentir. Peut-être que le plus intéressant est la façon dont Boukhari, l'auteur du livre le plus connu de hadiths en Islam, déclare Abou Hanifa, le leader de l'Ecole hanafite, d'être "ghayr al-siqah" autrement dit d'être un rapporteur "douteux" et ne considère aucun hadith rapporté par lui. Aux yeux du plus célèbre savant du hadith, le fondateur de la plus célèbre école jurisprudentielle est considéré comme peu fiable, pourtant beaucoup de Musulmans dans le monde les considèrent tous deux comme les savants les plus dignes de confiance. Le fait est qu'il y a autant de contradictions dans les débats à propos de la fiabilité de ceux qui rapportent les hadiths que de contradictions à propos de la fiabilité de ces hadiths.

Un autre problème, à part le fait que la variété de hadiths fabriqués s'est immiscée parmi les nombreux hadiths fiables transmis de notre Prophète (pbsl) qui reflètent l'esprit du Coran, il y a aussi la façon dont ils ont été proférés. Beaucoup de personnes imaginent que les hadiths ont été transmis directement de la bouche de notre Prophète (pbsl), alors que ce n'est pas le cas: même les savants du hadith n'ont pas prétendu que ces hadiths ont été transmis directement de ses paroles (pbsl). De nombreux savants du hadith, et notamment Boukhari, ont considéré qu'il suffit de transmettre la signification d'un hadith et qu'il n'est pas nécessaire de les mémoriser mot à mot. Bien entendu, cela a occasionné l'ajout de beaucoup de commentaires à ces paroles transmises, la transmission comme authentique de sujets mal compris et l'im-

plication de personnes n'ayant pas une bonne compréhension du sujet dans la transmission.

Alors que la transmission du sens du hadith a été jugé suffisante, l'échec de n'avoir pu écouter le début et la fin du hadith a aussi parfois mené à une perte de signification. Par exemple, deux personnes vinrent à Aïcha (ra) et dirent qu'Abou Hourayra leur a rapporté que le Prophète (pbsl) avait dit que "le malheur (l'infortune) provient seulement des femmes, des chevaux et des maisons". A cette parole, Aïcha (ra) répliqua : "Je jure par Dieu, Celui Qui a révélé le Coran au Prophète ! Le Prophète n'a jamais dit cela ; il a seulement énoncé que les Gens de l'Ignorance disent ainsi (le malheur provient seulement des femmes, des chevaux et des maisons)."

Il n'y a aucun doute que les fondateurs des quatre écoles de jurisprudence étaient tous des Musulmans et savants islamiques. Cependant, il nous faut savoir que ce sont les hadiths en question qui ont été la raison de la création de ces écoles. Les fondateurs des quatre écoles ont basé leurs écoles sur les hadiths qu'ils ont personnellement sélectionnés.

**Les fondateurs des quatre écoles sont bien sûr de louables savants islamiques. Cependant, les quatre écoles ont été bâties sur des hadiths mutuellement contradictoires. Chaque école s'est fondée sur les hadiths qu'elle a préférés.**

Peinture à l'huile d'Osman Hamdi Bey "Théologien", 1907

Les quatre Imams ont fondé leur propre école en allant au-delà des critères utilisés par les Imams qui ont écrit les recueils des hadiths des Kutub al-Sittah. Comme nous l'avons déjà vu, Abou Hanafi, le fondateur de l'Ecole hanafite, le plus grand des quatre imams, a été critiqué par d'autres imams spécialistes en hadith, particulièrement Boukhari, au motif d'avoir une faible connaissance des hadiths et généralement accentuant ses propres opinions.

Malgré une telle division entre les savants du hadith et les écoles de jurisprudence, il y a eu aussi ceux qui ont clamé que les hadiths sont incontestables. De telles personnes ont répandu l'idée absurde selon laquelle quiconque nie même un seul hadith dans Boukhari et Mouslim est un incroyant. Certains sont même allés encore plus loin, comme nous le verrons en détail au moment venu, en affirmant que les hadiths remplacent les commandements du Coran. Ce sont ces incohérences terrifiantes de logique qui sont à l'origine des communautés d'ignorance établies par les fanatiques.

Voyons maintenant comment ces différents hadiths fabriqués ont donné lieu à différentes sectes avec leurs propres règles introduites dans l'Islam.

Peinture à l'huile d'Osman Hamdi Bey "Fille qui récite le Coran", 1880



## LES DIFFERENCES ENTRE LES ECOLES DE JURISPRUDENCE ISLAMIQUE

	SUJETS	HANAFITE	MALIKITE	CHAFIITE	HANBALITE
1	La peau des animaux charognes	Illicite	Licite	Illicite	Licite
2	Manger l'anguille	Licite	-	-	Illicite
3	Porter des vêtements rouges (pour les hommes)	Détesté	Licite	Illicite	Détesté
4	Porter des vêtements jaunes (pour les hommes)	Illicite	Licite	Illicite	Illicite
5	Quel est le statut du fait de jouer l'oud, la corne, le tambourin, la trompette ou le tambour ?	Détesté	Licite	Licite	Illicite
6	Manger la viande de corbeau	Illicite	Licite	Illicite	Illicite
7	Manger la viande de cheval	Illicite	Licite	-	-
8	Manger des moules	Illicite	Licite	-	-
9	Manger des huîtres	Illicite	Licite	-	-
10	Manger de la viande d'hirondelle	Licite	Licite	Illicite	Illicite
11	Manger de la viande d'aigle	Illicite	Licite	Illicite	Illicite
12	Quelle est la distance au-dessous de laquelle il est illicite de passer devant celui qui prie ?	40 coudées	1 coudée	3 coudées	3 coudées
13	Parler par inadvertance pendant la prière invalide-t-elle la prière ?	Oui	Non	Non	Oui

	SUJETS	HANAFITE	MALIKITE	CHAFIITE	HANBALITE
14	Est-ce que le fait de dire "Ah" ou "Oh" durant la prière l'invalidé ?	Oui	Non	Oui	Oui
15	Le nombre de fard (actes obligatoires) pendant les ablutions :	4	7	6	7
16	Est-il obligatoire d'accomplir les ablutions dans un ordre donné ?	Non	Non	Oui	Oui
17	Est-il obligatoire d'accomplir les ablutions sans pause ?	Non	Oui	Non	Oui
18	Le nombre d'actes qui invalident les ablutions	12	3	5	8
19	Est-ce que rire aux éclats durant la prière invalide les ablutions ?	Oui	Non	Non	Non
20	Est-ce que manger la viande de chameau et faire un lavage mortuaire au mort invalide les ablutions ?	Non	Non	Non	Oui
21	Est-ce que le doute annule les ablutions ?	Non	Non	Non	Oui
22	Est-ce que l'écoulement de sang annule les ablutions ?	Oui	Non	Non	Non
23	Le nombre de causes qui rendent le ghusl (ablution majeure) obligatoire	7	4	5	6
24	Le nombre d'actes obligatoires dans le ghusl	11	5	3	-
25	Quelle est la sentence concernant ceux qui n'accomplissent pas la prière par négligence ou paresse ?	Etre détenu, être battu jusqu'à saigner, être tué	Etre tué s'ils ne se repentent pas	Etre tué s'ils ne se repentent pas en trois jours	Etre tué s'ils ne se repentent pas en trois jours
26	Combien de fois a-t-on l'obligation de dire salam à la fin de la prière ?	Ce n'est pas obligatoire	Il est obligatoire de dire salam sur un côté	Il est obligatoire de dire salam sur un côté	Il est obligatoire de dire salam sur les deux côtés
27	Est-il obligatoire de faire l'intention de jeûner au Ramadan à chaque jour séparément ?	Oui	Non	Oui	Oui

	SUBRECTS	HANAFI	MALIKI	SHAFI	HANBALI
28	Est-ce qu'une prise de sang annule le jeûne ?	Non	Non	Non	Oui
29	Est-il obligatoire aux hommes et femmes de donner l'aumône sur les bijoux ?	Oui	Non	Non	Non
30	Est-il permis à une femme d'accomplir le hajj sans son mari ?	Non	Oui	Oui	Non
31	Le nombre de piliers du Hajj	2	4	5	4
32	Est-ce interdit de s'asseoir ou s'allonger sur la soie ou de l'utiliser comme coussin ou couverture ?	Non	Oui	Oui	Oui
33	Est-ce que se raser la barbe est interdit ?	Oui	Oui	Non	Oui
34	Est-ce qu'il est interdit de jouer au jeu de jacquet ?	Non	Oui	Oui	Oui
35	Est-il interdit de jouer aux échecs ?	Oui	Oui	Non	Oui
36	Quel est le jugement concernant un animal victime de bestialité ?	Il doit être tué. Sa chair ne peut être mangée.	Il doit être tué. Sa chair peut se manger.	Il doit être tué. Sa chair peut se manger.	Il doit être tué.
37	Quelle est la punition concernant celui qui a bu du vin et d'autres boissons alcoolisées ?	80 coups de fouet	80 coups de fouet	40 coups de fouet	80 coups de fouet
38	Est-il permis à un apostat décédé de céder sa propriété en héritage à ses héritiers.	Oui	Non	Non	Non
39	Est-ce que la peine de mort s'applique aux femmes apostates ?	Non	Oui	Oui	Oui
40	Est-il permis à une femme d'être juge ?	Oui	Non	Non	Non
41	Les chiens sont-ils impurs ?	Non	Non	Oui	Oui



Peinture à l'huile de Ludwig Deutsch  
"A la prière", 1923

*Ceux qui cherchent des commandements  
en dehors du Coran devraient se tourner vers  
la vérité de la religion*

Des milliers de hadiths fabriqués, mal rapportés, altérés et interprétés à la lumière de désirs individuels sont couramment considérés comme les plus importantes sources de l'Islam. L'Islam a été divisé en quatre écoles ; en substance, quatre religions séparées, chacune étant en conflit avec l'autre, ont été établies. Bon nombre de nos frères et sœurs musulmans imaginent qu'il s'agit de la vérité de la religion, les appliquant sans le savoir et pensent que beaucoup de hadiths douteux sont en fait vrais. Cette superstition, qui représente la principale cause de beaucoup de conflits de nos jours, est le résultat des mentalités qui ne peuvent s'accorder l'une avec l'autre à propos de ces hadiths. Rappelons-nous un fait important déjà vu et que nous aurons fréquemment à répéter dans ce livre, la seule plainte que notre Prophète (pbsl) a faite à notre Seigneur dans le Coran est que le Coran a été délaissé tel un livre abandonné :



**Et le Messenger dit : "Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran pour une chose délaissée !" (Coran, 25 : 30)**

Si notre Seigneur l'avait voulu, Il aurait bien sûr pu mettre sous protection toutes les paroles de notre Prophète (pbsl) de sorte que toutes ses paroles nous soient transmises inchangées, tout comme les versets du Coran. Cependant, le Coran est en soi suffisant pour une parfaite implémentation de l'Islam ; en effet, toutes les pratiques de notre Prophète (pbsl) sont dans le Coran. C'est la raison pour laquelle notre Seigneur a protégé le Coran et c'est aussi pour cela que le Coran est suffisant pour tous les Musulmans. Puisque le Coran est protégé et invariable, les colporteurs de superstitions n'ont jamais été capables de l'utiliser comme base de leur superstition. Ils n'ont pu apporter aucune preuve venant du Coran pour justifier la version de l'Islam qu'ils ont essayé de rendre très difficile ; au contraire, ils ont toujours essayé de fournir des preuves venant des hadiths fabriqués dont il est question. Pourtant, il y a un chemin, une description et un esprit dans le Coran autour duquel tous les Musulmans doivent s'accorder.

Le Coran a été révélé comme un guide et une bénédiction pour les Musulmans :

**... Ce n'est point là un récit fabriqué. C'est au contraire la confirmation de ce qui existait déjà avant lui, un exposé détaillé de toute chose, un guide et une miséricorde pour des gens qui croient. (Coran, 12 : 111)**



Dieu parle dans le Coran de l'existence d'un peuple qui considère le Coran comme insuffisant ou nul et vide (Dieu et le Coran étant évidemment exaltés au-dessus d'une telle considération) et qui suivent en lieu et place du Coran de faux discours :

**Voilà les versets de Dieu que Nous te récitons en toute vérité. Alors dans quelle parole croiront-ils après [la parole] de Dieu et après Ses signes ? (Coran, 45 : 6)**

Dieu appelle les gens à réfléchir sur le Coran, les commandements immuables de Dieu et le vrai livre de l'Islam, contre ces fausses paroles qui sont toutes des énigmes avec des contradictions :

**Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre que Dieu, ils y trouveraient certes maintes contradictions. (Coran, 4 : 82)**

Lorsque le Coran est abandonné, lorsque l'Islam du Coran est considéré comme insuffisant et que les gens commencent à chercher une nouvelle foi, alors il s'en suit toujours tour à tour un tas de confusion, de désaccords et d'inimitiés. Ces personnes qui critiquent par ignorance le Coran et essaient d'établir la fonctionnalité de la religion qu'ils fabriquent, utilisent la superstition pour tenter de désorienter et éloigner du Coran les générations futures.

## *L'abandon du Coran par le monde islamique*

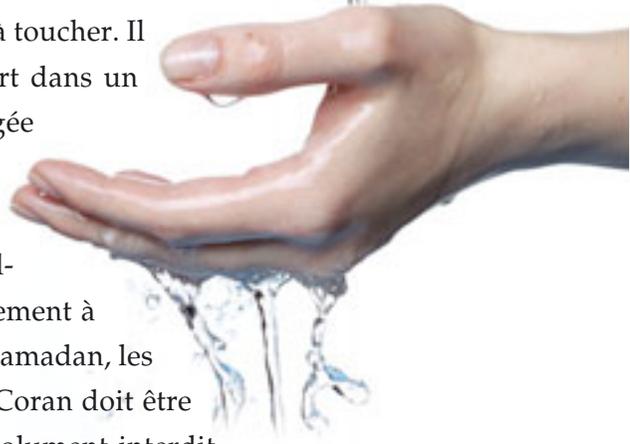
Certains Musulmans ont systématiquement tourné leur dos au Coran au fil des années en raison de ces hadiths fabriqués et de la superstition que de nombreux supposés savants ont essayé d'ajouter à la religion. Selon les hadiths fabriqués et déclarations faites conjointement par de nombreux savants islamiques, beaucoup de pratiques totalement étrangères au Coran se sont répandues. Des pratiques si difficiles et repoussantes que beaucoup de gens ont commencé à voir le Coran comme "intouchable". Par exemple :

- L'absurdité telle l'idée que "le Coran ne doit pas être touché sans avoir accompli les ablutions rituelles" a rendu la lecture du Coran difficile.
- Bien que les ablutions rituelles sont clairement exposées dans un seul verset du Coran et sont particulièrement faciles, selon la superstition des

fanatiques, ils ont établi des milliers de choses qui peuvent annuler les ablutions dans des livres volumineux. C'est ainsi que toucher le Coran a été rendu impossible.

- Le Coran n'est généralement pas à toucher. Il peut seulement être placé quelque part dans un lieu élevé dans une couverture protégée et ne doit jamais être touché.

- Alors que le Coran doit faire partie intégrante de la vie d'un Musulman, cette absurdité dit que c'est seulement à certains moments, tels que le mois de Ramadan, les nuits sacrées et aux funérailles que le Coran doit être lu et ce, seulement en arabe. Il est absolument interdit qu'une personne lise le Coran dans sa propre langue maternelle. Dans la religion de la superstition, beaucoup de gens en sont arrivés à croire que c'est un péché de lire le Coran dans leur propre langue maternelle. C'est pourquoi il y a tellement de communautés non-arabes qui ignorent le contenu du Coran.



- En raison de cette mentalité, des millions de Musulmans dans le monde sont dans une ignorance totale de ce que le Coran dit.

- Bien qu'il n'y ait aucune obligation de couvrir la tête dans le Coran

**Selon les hadiths fabriqués et les consensus de savants, le Coran ne peut généralement pas être lu, il peut seulement être placé en hauteur sans jamais être repris de sa place.**



(cela sera discuté en temps opportun) et bien qu'il ne contienne aucune règle concernant le fait de toucher le Coran dans un état de purification rituelle, il est quand même interdit, dans cette religion superstitieuse, de toucher le Coran à moins d'avoir la tête couverte et qu'elle soit en état de purification rituelle. Dans le même sens, beaucoup de commandements spéciaux, très difficiles à respecter pour les hommes aussi, ont été inventés pour empêcher qu'on touche le Coran.

- Un des célèbres mythes connus inventé pour empêcher l'accès au Coran est l'idée qu'on ne peut pas comprendre le Coran seul, que l'on nécessite les interprétations et commentaires des savants pour le comprendre. Certains Musulmans élevés de cette façon ont cru qu'ils ne seraient pas en mesure de trouver des explications suffisantes dans le Coran, bien que Dieu dise dans un verset **"Et Nous avons expliqué toute chose d'une manière détaillée"** (Coran, 17 : 12) et ont donc imaginé que les hadiths fabriqués qui leur sont imposés sont de véritables guides.

### *Le Coran est notre guide et devrait être dans nos mains à tout moment*

Le Coran est notre guide qui doit se lire partout et à tout instant. Pourtant, à cause de ces règles, il est en conséquence presque impossible de le toucher.

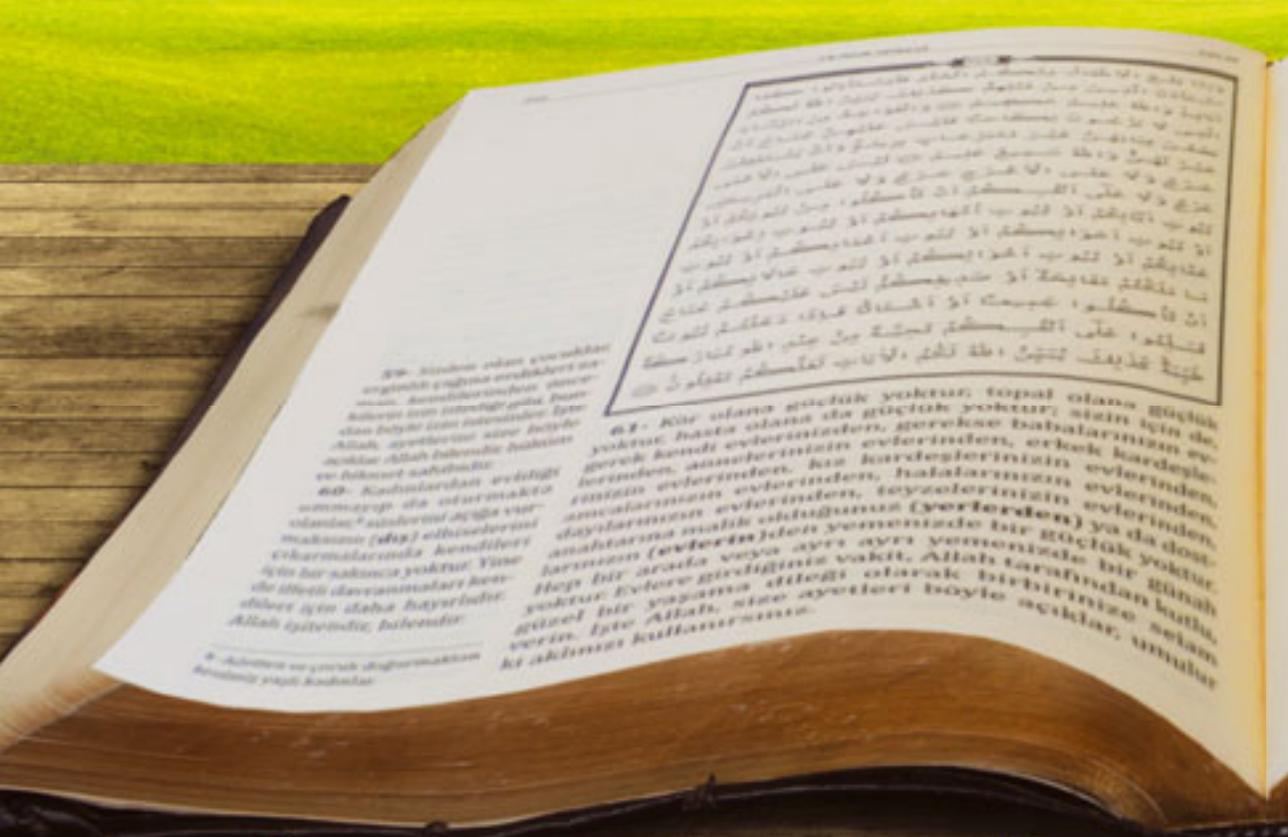
Cependant dans le verset **"Et gardez dans vos mémoires ce qui, dans vos foyers, est récité des versets de Dieu et de la sagesse..."** (Coran, 33 : 34) le Coran est décrit comme étant toujours lu et sa sagesse est décrite comme étant toujours gardée à l'esprit. Dans un autre verset, Dieu décrit le Coran en ces termes **"C'est le livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux"** (Coran, 2 : 2). Il est nécessaire que les gens connaissent la sagesse d'un tel livre afin qu'il leur soit un guide. Les versets du Coran révèlent que c'est un guide, une lumière qui illumine le chemin, une loi qui distingue la vérité du faux, la preuve contre ceux qui sont en rébellion, un miracle, une guérison pour ceux atteints de maladies spirituelles dans leurs cœurs, une bonne nouvelle pour les croyants en difficulté. C'est une exhortation et un

rappel aux gens, une loi qui expose et traite toutes les questions et problématiques en détail, une guidance qui approfondie la réflexion, une explication de toutes choses dans des formes variées, un avertissement envers ceux qui utilisent leur intelligence et une voie de salut pour les gens en conflit. Pourtant, ces personnes désireuses de fanatisme ont avant tout empêché les gens d'avoir accès au Coran.

Lorsqu'on empêche les gens d'accéder au Coran, il devient naturellement impossible pour un Musulman de faire la différence entre vérité et fausseté étant donné qu'il n'a aucune base de comparaison. Par ailleurs, il n'y a pas de moyen d'établir la vérité des hadiths sur la base du Coran ; lorsqu'on remplace le Coran par des superstitions et des faux hadiths, la conséquence est l'étiquette d'une nouvelle religion complètement différente du Coran. Cette croyance fanatique est apparue pour dominer le monde islamique à travers ces méthodes.



Ne leur suffit-il donc point que Nous  
ayons fait descendre sur toi le Livre et  
qu'il leur soit récité ? Il y a assurément  
là une miséricorde et un rappel  
pour des gens qui croient.  
(Coran, 29 : 51)



49- Sizden daha önceki bir ayetimiz indirildiği anı hatırladınız mı? Biz size kitabı indirdik ve size onu okuduk. Bunu hatırladığınızda, Allahın ayetlerini size hayırla haberler için indirdiği habirensin ve fakarâle habirensin.

49- Sizden daha önceki bir ayetimiz indirildiği anı hatırladınız mı? Biz size kitabı indirdik ve size onu okuduk. Bunu hatırladığınızda, Allahın ayetlerini size hayırla haberler için indirdiği habirensin ve fakarâle habirensin.

49- Sizden daha önceki bir ayetimiz indirildiği anı hatırladınız mı? Biz size kitabı indirdik ve size onu okuduk. Bunu hatırladığınızda, Allahın ayetlerini size hayırla haberler için indirdiği habirensin ve fakarâle habirensin.

41- Kâfir olanlar güçlük yoktur, topal olanlar güçlük yoktur, hasta olanlar güçlük yoktur, siyah için de, gerek kendi evlerinden, gerekse babalarının evlerinden, annelerinin evlerinden, kız kardeşlerinin evlerinden, kardeşlerinin evlerinden, halalarının evlerinden, amcalarının evlerinden, tayzolarının evlerinden, dayılarının evlerinden (yörlerden) ya da dostlarının (evlerin)den yemenizde bir güçlük yoktur. Her bir arada veya ayrı ayrı yemenizde bir güçlük yoktur. Evlere girilmesini vakit, Allah tarafından güzel bir yazıya atıldığı olarak birbirinize biliniz, verin. İşte Allah, size ayetleri böyle açıklar, umulur ki aklınızı kullanırsınız.

41- Kâfir olanlar güçlük yoktur, topal olanlar güçlük yoktur, hasta olanlar güçlük yoktur, siyah için de, gerek kendi evlerinden, gerekse babalarının evlerinden, annelerinin evlerinden, kız kardeşlerinin evlerinden, kardeşlerinin evlerinden, halalarının evlerinden, amcalarının evlerinden, tayzolarının evlerinden, dayılarının evlerinden (yörlerden) ya da dostlarının (evlerin)den yemenizde bir güçlük yoktur. Her bir arada veya ayrı ayrı yemenizde bir güçlük yoktur. Evlere girilmesini vakit, Allah tarafından güzel bir yazıya atıldığı olarak birbirinize biliniz, verin. İşte Allah, size ayetleri böyle açıklar, umulur ki aklınızı kullanırsınız.

41- Kâfir olanlar güçlük yoktur, topal olanlar güçlük yoktur, hasta olanlar güçlük yoktur, siyah için de, gerek kendi evlerinden, gerekse babalarının evlerinden, annelerinin evlerinden, kız kardeşlerinin evlerinden, kardeşlerinin evlerinden, halalarının evlerinden, amcalarının evlerinden, tayzolarının evlerinden, dayılarının evlerinden (yörlerden) ya da dostlarının (evlerin)den yemenizde bir güçlük yoktur. Her bir arada veya ayrı ayrı yemenizde bir güçlük yoktur. Evlere girilmesini vakit, Allah tarafından güzel bir yazıya atıldığı olarak birbirinize biliniz, verin. İşte Allah, size ayetleri böyle açıklar, umulur ki aklınızı kullanırsınız.

*O les croyants : ne déclarez pas illégitimes  
les bonnes choses que Dieu vous a  
rendues légitimes. Et ne transgressez pas.  
Dieu, (en vérité) n'aime pas  
les transgresseurs.  
(Coran, 5 : 87)*



## *Un problème majeur : l'idée diffamatoire selon laquelle les hadiths abrogeraient les versets*

Nous avons déjà abordé le sujet de l'abrogation. Nous avons examiné, avec des preuves à l'appui, l'illogisme selon lequel un verset peut annuler un autre. Le problème ici est que certains supposés savants de la religion sont allés tellement loin au point de dire que les hadiths ont abrogé les commandements dans les versets. Ceux qui proclament cette opinion sont essentiellement en train de diffamer notre Prophète (pbsl). Ils essayent habilement de faire croire aux gens que notre Prophète (pbsl) avait une portée, au travers de ses paroles et pratiques, au-delà du Coran et faisait des choses qui ne sont pas dans le Coran (notre Prophète est certainement au-dessus d'une telle affirmation).

Notre Prophète (pbsl) gouvernait sur la base du Coran et vivait uniquement par le Coran. Notre Prophète (pbsl) n'a absolument aucune autorité quant à décider du licite ou de l'illicite en dehors du Coran et en raison de sa prophétie et de sa puissante crainte de Dieu, il ne ferait jamais et en aucun cas une telle chose. Dieu Tout-Puissant révèle dans un verset que cela attirerait Sa colère :

**... que ceci [le Coran] est la parole d'un noble Messager, et que ce n'est pas la parole d'un poète ; mais vous ne croyez que très peu, ni la parole d'un devin, mais vous vous rappelez bien peu. C'est une révélation du Seigneur des mondes. Et s'il avait forgé quelques paroles qu'il Nous avait attribuées. Nous l'aurions saisi de la main droite, ensuite, Nous lui aurions tranché l'aorte. Et nul d'entre vous n'aurait pu lui servir de rempart. (Coran, 69 : 40-47)**

Le Coran est une explication de toute chose et a été préservé. Comme Dieu le révèle dans un verset :

**... Ce n'est point là un récit fabriqué. C'est au contraire la confirmation de ce qui existait déjà avant lui, un exposé détaillé de toute chose, un**

guide et une miséricorde pour des gens qui croient. (Coran, 12 : 111)

De même que le clarifie le verset : **“O Prophète ! Pourquoi, en recherchant l'agrément de tes femmes, t'interdis-tu ce que Dieu t'a rendu licite ? Et Dieu est pardonneur, très miséricordieux.”** (Coran, 66 : 1), notre Prophète (pbsl) n'a aucune autorité à rendre des choses illicites, même dans sa vie privée. En plus, Dieu l'a clairement précisé dans de nombreux versets tels que **“Le jugement n'appartient qu'à Dieu”** (Coran, 6 : 57) et **“Il n'associe personne à Son commandement”** (Coran, 18 : 26). Dieu est la seule source des commandements et de juridiction. Les commandements de Dieu sont dans le Coran.

Il est donc impossible que notre Prophète (pbsl) ordonne un commandement que Dieu n'a pas ordonné.

Lorsque l'accès au Coran est obstrué et que certaines personnes ont l'indécence pure et le culot de dire que les versets du Coran ont été abrogés par les hadiths, il devient extrêmement facile de fabriquer une nouvelle religion et d'attirer une masse importante de personnes vers celle-ci. Regardons à présent certains hadiths fabriqués en vue d'observer ce nouvel Islam entièrement différent de l'Islam du Coran.

## *Comprendre les limites de la mentalité fanatique*

Certains occidentaux qui critiquent la mentalité fanatique sont généralement inconscients des frontières de cette mentalité. Les règles de cette religion développée sur la base de fausses paroles, de faux enseignements et de superstitions sont de loin plus terrifiantes qu'ils ne l'imaginent. Les signes de l'extrémisme radical ne sont pas limités au fait d'attacher sur soi une bombe et se faire exploser avec. Une mentalité terrifiante se révèle à chaque moment de la vie radicale. Tout fait penser à l'obscurité, de l'environnement dans lequel il vit jusque dans sa vie familiale, de son opinion sur les femmes à ses points de vue sur toutes les choses vivantes et de sa conception de la propreté à son idée du bonheur.

Pour démontrer cet état de fait, nous présenterons les faux hadiths qui inspirent les radicaux et y apporterons des réponses avec les versets du Coran. Ceci, afin de montrer la source du radicalisme et de démontrer aussi que cela n'a rien à voir avec l'Islam. Commençons d'abord par un rappel que nous répèterons à chaque étape ; **aucune des superstitions que nous examinerons ici n'apparaissent dans le Coran : les faux hadiths et pratiques en question sont diamétralement opposés au contenu et à l'esprit du Coran. Ils sont en contradiction avec le Coran et ne font donc pas partie de l'Islam. Ces fabrications ont toujours nui aux Musulmans. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de les exposer explicitement de manière à établir les précautions à prendre contre cette menace.**

Il existe divers hadiths faux et fabriqués qui constituent la source de la violence et ce, au nom de l'Islam. Ces hadiths et pratiques sont diamétralement opposés au contenu et à l'esprit du Coran. Ces hadiths qui représentent la base de la superstition doivent être identifiés et des mesures de précautions doivent être définies de manière rationnelle.



## *Exécuter ceux qui boivent de l'alcool*

*La sentence de celui qui se trouve en état d'ébriété, c'est d'être fouetté ; s'il récidive, alors fouettez-le à nouveau ; s'il récidive une troisième fois, alors fouettez-le encore ; s'il recommence la quatrième fois, alors tuez-le. (Sounan Abou Dawoud, livre 38, hadith 4469)*

Cette sentence qui n'apparaît nulle part dans le Coran a été ajoutée dans l'Islam avec cette superstition. Pourtant, les versets du Coran parlent de l'existence de personnes musulmanes qui s'acquittent pourtant de leurs obligations religieuses malgré le fait qu'ils boivent de l'alcool. Un verset stipule :

**O les croyants ! N'approchez pas de la salat (prière) alors que vous êtes ivres, jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites... (Coran, 4 : 43)**

Il y a deux déclarations importantes dans ce verset. Un Musulman pourrait avoir péché en buvant de l'alcool sans pour autant qu'il n'ait renoncé à sa foi ou qu'il soit devenu incroyant. Le verset dit explicitement qu'il pourrait y avoir des Musulmans qui font l'erreur de boire, mais il leur est dans ce cas conseillé d'être sobres pour prier. Dieu a interdit à quiconque est saoul d'accomplir un rite nécessitant une concentration si grande tel que la salat (la prière) dans lequel la personne concernée se doit de savoir ce qu'elle dit et fait en répétant le nom de Dieu. Cependant, le verset clarifie aussi le fait que la personne ira prier une fois qu'elle recouvre son état de sobriété, une fois que l'état d'ivresse est passé. En d'autres termes, cette personne demeure un Musulman.

Le Coran envoie le message dans lequel il déclare clairement que même si les gens font une erreur, cela ne signifie pas pour autant qu'ils renoncent

automatiquement à leur foi, alors que les faux hadiths invitent littéralement au meurtre. Le problème est que beaucoup de personnes du monde radical connaissent ce faux hadith par cœur mais sont inconscientes de la vraie sentence dans le Coran.

### *Exécuter ceux qui se rasent*

*Tuez ceux qui se rasent même s'ils lisent le Coran (4816-Sahih Boukhari, Sahih Mouslim, Muwatta de Malik, Sounan an-Nasai, Sounan Abou Dawoud)*

La présence de ce faux hadith parmi ceux authentiques dans des sources si prestigieuses telles que Sahih Boukhari et Sahih Mouslim rend ces faux hadiths encore plus valides aux yeux du monde fanatique. D'abord et avant tout, le Coran loue la propreté et le fait d'être bien entretenu.

Donc, tailler la barbe de différentes manières – court ou long – et la conserver pour être très bien coiffé est une conception de la propreté et du fait d'être soigné qui est totalement compatible avec le Coran. Pourtant, en plus du fait qu'**il ne se trouve même pas une seule déclaration** à propos du rasage de barbe dans le Coran, une telle déclaration a été ajoutée par le biais de ce faux hadith. Il est clairement impossible de tuer une personne qui rase sa barbe dans notre belle religion dans laquelle il est stipulé "**... que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes...**" (Coran, 5 : 32)

Comment peut-on prendre ceci comme prétexte pour tuer lorsqu'on ne dispose même pas d'un seul verset sur ce sujet dans le Coran ?

Evidemment, une telle chose est impossible dans la conception authentique de l'islam. Nous devons aussi nous rappeler ici que beaucoup de personnes dans le monde musulman se promènent avec des barbes bien entretenues et joliment taillées ou rasées. Selon cette mentalité de penser, 80% des hommes musulmans devraient alors être tués. Le problème qui subsiste est qu'il y a actuellement un grand nombre de Musulmans radicaux qui croient en la véracité de cette fausse déclaration et qui décrivent les autres Musulmans comme "méritant la mort" uniquement parce qu'ils rasent leurs barbes. Ils vivent avec cette mentalité épouvantable en marge du Coran.

### *Exécuter ceux qui commettent l'adultère*

*Tuez ceux qui commettent l'adultère.  
(1623-Tirmidhi, 1601)*

*Lorsqu'un homme marié commet l'adultère  
avec une femme mariée, ils doivent recevoir  
chacun cent coups de fouet et être lapidés à  
mort. (Sahih Mouslim, livre 17, hadith 4191)*

Ces faux hadiths ont été inventés pour que la lapidation des personnes qui commettent l'adultère, laquelle apparaît dans la Torah, fasse aussi partie de l'islam et pour essayer de justifier cette pratique barbare. Certains supposés savants sont allés encore plus loin au point de fabriquer d'autres faux hadiths afin de faire inclure la fabrication en question dans la littérature des hadiths.

Ces hadiths, dont on présente quelques exemples ci-dessous, sont pleins de calomnies contre notre Prophète (pbsl), les Califes et les Compagnons et ce, dans l'objectif de justifier la pratique de la lapidation à mort :

*(Rapporté par Aïcha) "Le verset de la lapidation a été révélé, il était (écrit) sur un papier et conservé sous mon lit. Lorsque le Messager de Dieu agonisait et que nous étions préoccupés par sa mort, une chèvre entra et rongea le papier." (Mousnad Ahmad bin Hanbal, vol. 6., p. 269 ; Sounan Ibn Majah, p. 626 ; Ibn Qoutbah, Tawil Moukhtalafi 'l-Hadith (Caire : Maktaba al-Koulliyat al-Azhariyya. 1966) p. 310 ; As-Souyouti, ad-Dourrou 'l-Manthour, vol. 2., p. 13)*

*Omar voulait placer dans le Coran le verset à propos de la lapidation à mort que la chèvre avait rongé ; mais il avait peur de la rumeur publique et s'est abstenu de le faire. (Sahih Boukhari 53/5 ; 54/9 ; 83/3 ; 93/21 ; Sahih Mouslim, Kitab al-Houdoud 8/1431 ; Sounan Abou Dawoud 41/1 ; Itkan 2/34)*

*Abdoullah b. Abbas rapporte qu'Omar b. Khattab s'est assis sur la chaire du Messager de Dieu et dit : "Vraiment, Dieu a envoyé Mohammed (pbsl) avec la*

Peinture à l'huile de John William Waterhouse "Thisbe", 1909

**Les faux hadiths sur la pratique de la lapidation à mort ont été fabriqués de manière à inclure un commandement de la Torah sur la lapidation des adultères dans l'Islam et pour justifier une telle pratique révoltante.**

vérité et Il lui a révélé le Livre et le verset de la lapidation était inclus dans ce qui lui a été révélé. Nous le récitâmes, retinrent cela dans notre mémoire et compris cela. Le Messager de Dieu a ordonné le châtement de la lapidation à mort (aux mariés ayant commis l'adultère) et, après lui, nous avons aussi ordonné le châtement de la tombe. J'ai peur qu'en raison de l'écoulement du temps, les gens (puissent l'oublier) et diraient : Nous ne trouvons pas le châtement de la lapidation dans le Livre de Dieu, et ainsi s'égarer en abandonnant cette injonction prescrite par Dieu. La lapidation est un droit prévu dans le Livre de Dieu pour les hommes et femmes mariés qui commettent l'adultère lorsqu'une preuve est établie ou s'il y a une grossesse ou une confession. (Sahih Mouslim, livre 17, hadith 4194 ; Sahih Boukhari, livre 82, hadith 816)

Rapporté par Jabir bin Abdoullah As-Salami :  
"Lorsque nous arrivâmes à Médine, Omar (dans un sermon du vendredi) a dit : 'Sans doute, Dieu a envoyé Mohammed avec la vérité et lui a révélé le Livre (Coran) ; et il se trouve le verset ar-rajm (lapidation à mort des adultères) parmi ce qui a été révélé'." (Sahih Boukhari, livre 92, hadith 424)

Examinons maintenant les hadiths ci-dessus qui sont pleins de nombreuses calomnies contre le Coran, notre Prophète (pbsl) et les Compagnons :

Tout d'abord, Dieu déclare explicitement dans les versets que le Coran est un livre sous la protection divine :

**En vérité c'est Nous Qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous Qui en sommes gardien. (Coran, 15 : 9)**

**Et c'est certainement un Coran noble, dans un Livre bien gardé. (Coran, 56 : 77-78)**

**Son rassemblement (dans ton cœur et sa fixation dans ta mémoire) Nous incombe... (Coran, 75 : 17)**

Dieu a clairement déclaré qu'Il est le protecteur du Coran et que c'est Lui Qui révèle les versets du Coran et Qui les préserve. Nous apprenons du Coran lui-même que c'est la révélation finale parachevée et révélée sous la protection divine. Puisque le Coran est le dernier Livre, il est la voie du salut à l'intention des humains jusqu'au Jour du Jugement Dernier, raison pour laquelle la révélation finale est placée sous la protection de Dieu.

Notre Seigneur révèle cet état de fait à notre Prophète (pbsl) avec le verset "**Nous te ferons réciter (le Coran), de sorte que tu n'oublieras...**" (Coran, 87 : 6). Dieu n'a jamais permis à notre Prophète (pbsl) d'oublier un quelconque verset qui lui a été lu. C'est pour cette raison qu'il est impossible qu'il y ait des versets oubliés ou déficients dans le Coran.

Quant à l'idée de la chèvre mangeant le verset en question, il s'agit d'une prétention mensongère qu'un verset a été trouvé en dehors du Coran alors que c'est un livre que Dieu décrit comme préservé et bien gardé. Ou pour le dire autrement, que Dieu nous en préserve, il s'agit de prétendre que Dieu n'était pas capable de protéger ce verset (évidemment que Dieu est exalté au-dessus de cela). Rejeter les versets en question signifierait douter de Dieu et donc renier la foi.

De plus, le Calife Omar (ra) est aussi ouvertement calomnié avec des hadiths fabriqués. Il est soutenu de façon flagrante qu'Omar **connaît une sentence qui n'est pas dans le Coran**, qu'il annonce cela comme un verset de la chaire de Médine **malgré qu'il ne soit pas dans le Coran, et que les Compa-**

**gnons ne font aucune objection, et que Hazrat Omar (ra) ne l'inclut pas dans le Coran parce qu'il est supposé apeuré des rumeurs.**

Il n'y a aucun doute sur l'impossibilité absolue qu'un Calife de notre Prophète (pbsl) dise d'une déclaration qui n'apparaît pas dans le Coran : "C'était en fait dans le Coran." Cela voudrait dire qu'Omar nie le fait que le Coran est un livre bien gardé, cela impliquerait donc son reniement de la parole de Dieu (bien sûr Hazrat Omar est loin d'une telle chose). Omar est en fait horriblement et énormément diffamé à travers ces faux hadiths.

Aussi, suggérer que les Compagnons n'ont fait aucune objection à une sentence dans un sermon à propos d'un verset du Coran qui n'aurait pas été protégé est une calomnie terrible contre les Compagnons. Il est tout à fait clair que les Compagnons auraient fortement récusé une telle affirmation et auraient immédiatement donné au contraire des preuves du Coran.

L'allégation qu'Omar se serait gardé d'annoncer une sentence dont il pensait qu'elle faisait partie du Coran sous prétexte qu'il avait peur des rumeurs est une autre mauvaise calomnie d'Omar dans ces faux hadiths en question. Ceci montre vraiment à quel point les faux savants fabricateurs de hadiths avaient une conception si perverse et horrible de Dieu, de notre Prophète (pbsl), des Califes et des Compagnons. Hazrat Omar est un Musulman immaculé qui prenait notre Prophète (pbsl) comme son modèle, vivait sa vie entière pour Dieu, affronta beaucoup de difficultés pour Son amour et qui risqua même la mort en raison de sa foi en Dieu, de sa protection de notre Prophète (pbsl) et du Coran. Dire de cette personne bénie et avérée qui n'a jamais craint aucune critique, ni la mort, ni des batailles ou menaces tout au long de sa vie, qu'elle n'a pas réussi à annoncer un verset qui aurait été enlevé du Coran parce qu'elle avait



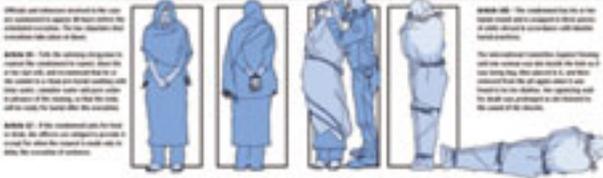
L'affirmation des fanatiques faite au moyen de hadiths fabriqués selon laquelle une chèvre aurait rogné le verset sur l'adultère, implique – que Dieu pardonne – que Dieu a été incapable de protéger le verset (Nous exemptons Dieu de cette attribution). Cela équivaut à rejeter les versets en question, à douter de la parole de Dieu et à abjurer la foi.

**CETTE SCENE NE REPRESENTE  
PAS L' ISLAM**

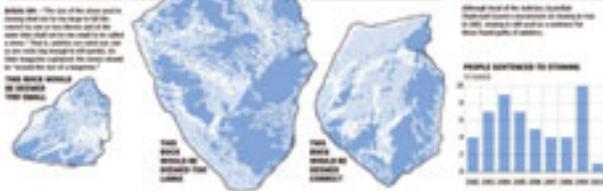
## LA LAPIDATION EN IRAN

We look at the brutal practice of stoning. This method of execution is still practised in certain countries, notably Iran, where it is used to punish adulterers and other criminals. The graphic below looks at how a stoning victim is surrounded with the Iranian Penal Code.

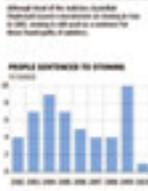
### PREPARATION OF THE CONDEMNED AND STONES



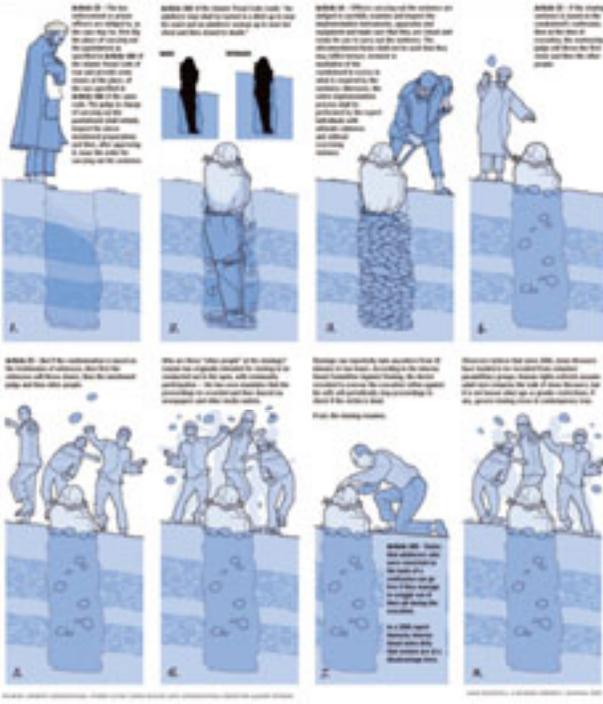
### INSTRUMENTS OF EXECUTION



### THE RUNNING OF STONES



### THE DAY OF THE STONING



La peine de mort par lapidation implémentée sous le nom de "charia islamique" dans les pays comme l'Iran, l'Afghanistan et l'Arabie saoudite est à la fois un assassinat et une violation de l'Islam et du Coran. L'image ci-contre montre la lapidation en Iran.

simplement peur de rumeurs est une ignoble et calomnieuse invention d'une mentalité qui n'a rien à voir avec l'Islam.

Pour couronner le tout, le jugement concernant l'adultère est traité dans le Coran dans un certain détail et il n'y a absolument aucune place permettant cette sauvagerie qu'est la lapidation à mort ou *rajm*. Si le sujet de la lapidation était dans le Coran, comme le suggère les supposés savants en question, alors comment pourrait-il y avoir deux jugements complètement différents sur le sujet de l'adultère ? Cela ne se peut pas, évidemment, et c'est donc une preuve supplémentaire du mensonge.

Maintenant, parlons des jugements valides de notre Seigneur dans le Coran sur le sujet de l'adultère à travers des versets :

## *L'adultère aux yeux du Coran*

Le jugement sur l'adultère dans le Coran est comme suit :

**La fornicatrice et le fornicateur, fouettez-les chacun de cent coups de fouet [*jalda*]... (Coran, 24 : 2)**

Jalda implique un petit bâton au lieu d'un grand. Au temps du Prophète (pbsl), cela se faisait en attachant cent bâtons ensemble et la sentence était appliquée en frappant l'adultère juste une fois avec les 100 petits bâtons attachés ensemble de la sorte.

Hormis cela, on doit mettre en relief un autre point car d'autres sentences sur le même sujet nous font comprendre que le châtiment des coups de fouet est envisagé à titre dissuasif, et qu'il ne pouvait être réellement appliqué en pratique :

**Et ceux qui lancent des accusations contre des femmes chastes sans produire par la suite quatre témoins, fouettez-les de quatre-vingts coups de fouet, et n'acceptez plus jamais leur témoignage. Et ceux-là sont les pervers. (Coran, 24 : 4)**

Comme on peut le voir d'après ce verset, pour pouvoir accuser une femme d'adultère, il faut que quatre personnes l'aient vue au même moment. Ceux-ci doivent être des témoins oculaires de l'acte d'adultère et non des personnes qui l'ont vue avant ou après l'acte parce que ce serait seulement une simple supposition de faire cette allégation avant ou après l'acte. Puisqu'il n'est pas possible, en pratique, que quatre personnes témoignent d'un acte d'adultère, ceci est clairement stipulé comme moyen de dissuasion.

Le châtiment des 80 coups de fouet de ceux qui ne sont pas capables de produire des témoignages de leurs allégations d'adultère est aussi une sentence très dissuasive. Un autre verset stipule que les gens qui accusent une femme d'adultère et qui ne sont pas en mesure d'apporter des témoignages de leurs allégations seront considérés comme menteurs aux yeux de Dieu :

**Pourquoi n'ont-ils pas produit [à l'appui de leurs accusations] quatre témoins ? S'ils ne produisent pas de témoins, alors ce sont eux, auprès de Dieu, les menteurs. (Coran, 24 : 13)**

Comme nous l'avons vu, la personne qui est incapable de produire un témoignage est elle-même accusée de menteur et de diffamation. Par conséquent, le seul moyen valable pour savoir si une personne dit la vérité à ce propos est la présence de quatre témoins de l'adultère. Sinon, il n'y a aucun autre moyen pour que son accusation soit valable.

Peinture à l'huile de Vasily Polenov "Jésus et la femme adultère", 1888



Tel est le jugement de l'adultère aux yeux du Coran. Il est détaillé et clair, et le châtement décrit est très différent de la lapidation à mort. Ces personnes qui essaient d'ajouter la barbarie de la lapidation dans l'Islam, en dépit du jugement clair dans le verset, commettent une grave calomnie. La lapidation à mort implémentée sous le nom de "charia islamique" dans les pays comme l'Iran, l'Afghanistan et l'Arabie saoudite est à la fois un assassinat et une violation du Coran. Cette pratique en question dans ces pays est le fait d'assassiner en prétextant que c'est au nom de l'Islam.



## *Exécuter ceux qui volent*

*Rapporté par Jabir ibn Abdoullah :  
Un voleur avait été amené au Prophète  
(pbsl). Il dit : "Tuez-le." (Sounan Abou  
Dawoud, livre 38, hadith 4396)*

Le jugement sur le fait de tuer des gens qui persistent à voler n'apparaît nulle part dans le Coran et est le fruit d'un autre hadith fabriqué. Ici, il s'agit nettement d'assassiner.

Le jugement dans le Coran concernant les gens qui volent est mentionné comme suit :

**Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtiment de la part de Dieu. Dieu est Puissant et Sage. (Coran, 5 : 38)**

Le terme arabe utilisé ici pour le verbe "couper" est *iqtaa*. Ce mot est la forme plurielle du verbe *qata'a* qui veut dire "couper". Le verbe *qata'a* dans le Coran décrit une façon particulière de couper comme nous pouvons le voir dans un autre passage coranique :

**Lorsqu'elle eut entendu leur fourberie, elle leur envoya [des invitations,] et prépara pour elles une collation ; et elle remit à chacune d'elles un couteau. Puis elle dit : "Sors devant elles, [Joseph !]" Lorsqu'elles le virent, elles l'admirent, se coupèrent les mains et dirent : "A Dieu ne plaise ! Ce n'est pas un être humain, ce n'est qu'un ange noble !" (Coran, 12 : 31)**

Il est bien évident ici qu'elles n'ont pas complètement coupé leurs mains avec le couteau à peler les fruits qui leur avait été donné à chacune. On peut

L'exécution de ceux  
qui persistent à voler  
est un autre produit de  
hadiths fabriqués qui  
n'existe pas dans le Coran.  
Il s'agit aussi d'un meurtre.

Peinture à l'huile d'Albert  
Samuel "Vieillesse", 1885



voir que le couteau a glissé de leurs mains et laissa une cicatrice, une égratignure sur la main.

Donc, lorsqu'on garde à l'esprit la signification de ce mot, on peut comprendre qu'il ne s'agit pas d'un jugement ayant pour but une coupure complète (amputation), mais une coupure ressemblant à une égratignure ou légère blessure faites à des fins dissuasives ou pour cibler la personne comme un voleur et ainsi lui empêcher de le refaire à nouveau.

En portant notre attention sur le Coran en termes de jugements à propos du vol, nous pouvons voir que, comme pour toutes les autres formes de délits, l'accent est toujours mis sur le pardon.

Le verset n°38 de la sourate n°5 dans lequel le jugement à propos du vol est établi porte sur le pardon des personnes qui commettent cet acte. La condition la plus importante à cet effet, bien sûr, est que la personne se repente par la suite et se réforme adroitement. Le verset déclare que :

**Mais quiconque se repent après son tort et se réforme, Dieu accepte son repentir. Car, Dieu est, certes, pardonneur et miséricordieux. (Coran, 5 : 39)**

Un autre point important qui doit nécessairement être souligné ici est la cause du vol. Les sociétés dans lesquelles le jugement en question du Coran à propos du vol est appliqué sont sans doute les sociétés loyales à la charia du Coran. Il est impossible qu'une société qui se conforme à la charia du Coran ait des personnes riches d'un côté et des personnes très pauvres de l'autre côté parce que les sociétés qui se soumettent au Coran sont dotées des meilleurs systèmes d'assistance et d'aide sociale.

Autrement dit, les gens riches prennent soin des plus démunis et assument la responsabilité de donner aux nécessiteux. Les versets à ce sujet sont les suivants :

**La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Dieu, au Jour dernier, aux anges, au**

Livre et aux Prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jugs, d'accomplir la salat (la prière) et d'acquitter la zakat (l'aumône). Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux. (Coran, 2 : 177)

Ils t'interrogent : "Qu'est-ce qu'on doit dépenser ? " Dis : "Ce que vous dépensez de bien devrait être pour les pères et mère, les proches, les orphelins, les pauvres et les voyageurs indigents. Et tout ce que vous faites de bien, vraiment Dieu le sait." (Coran, 2 : 215)

Ils offrent la nourriture, malgré son amour, au pauvre, à l'orphelin et au prisonnier, (disant) : "C'est pour le visage de Dieu que nous vous nourrissons : nous ne voulons de vous ni récompense ni gratitude..." (Coran, 8 : 9)

Et donne au proche parent ce qui lui est dû ainsi qu'au pauvre et au voyageur (en détresse). Et ne gaspille pas indûment. (Coran, 17 : 26)

Ayant fourni cette information, nous allons maintenant nous poser la question de savoir pourquoi ces personnes volent en premier lieu.

La première raison est celle du besoin. Quand quelqu'un est en difficulté, endetté ou en proie à la pauvreté, il peut faire le mauvais choix de recourir au vol. Mais, au sein d'une communauté vivant conformément au Coran, il est impossible pour quiconque d'être dans des conditions difficiles, endetté ou frappé de pauvreté. Le pauvre sera pris en charge par ceux qui sont aisés, rai-

Il est impossible de trouver d'une part des riches et d'autre part des pauvres dans une société qui observe la véritable charia du Coran. Les riches protègent toujours les nécessiteux et ont la responsabilité de faire don aux pauvres.



son pour laquelle le jugement concernant les dettes dans le Coran des personnes en difficulté est manifestement clair et mentionné comme suit "... il est mieux pour vous de faire remise de la dette par charité ! Si vous saviez !" (Coran, 2 : 280)

La seconde raison probable du vol pourrait bien être des troubles mentaux ou psychologiques. Ceci est une condition spéciale nécessitant un traitement, une réhabilitation et l'individu concerné est malade, non coupable.

En termes pratiques, il n'y a pas d'autres raisons qui pourraient amener une personne à voler. En éliminant les raisons et causes à l'origine d'une telle infraction, le vol est prévenu dès le début dans les communautés islamiques.

Puisque les adeptes de superstitions, qui ignorent tous ces faits, cherchent à dépeindre l'Islam comme une religion mortelle de violence, leur jugement est complètement en contradiction avec le Coran. Cela ne leur importe guère que quelqu'un qui vole soit généralement dans le besoin ou souffrant d'un déséquilibre mental, alors que dans les deux cas, les nécessiteux ou malades sont sous la responsabilité des Musulmans. Etant donné qu'ils n'arrivent pas à saisir cette responsabilité, ils sont capables des plus honteux meurtres sous couvert de cette sentence. Les personnes qui imposent imprudemment cette fausse sentence n'aiment pas le Coran (que Dieu nous en préserve), le considère comme incompatible avec leurs propres mentalités perverses et cherchent à appliquer leur propre système judiciaire plutôt que d'appliquer celui du Coran. Toujours est-il que, lorsqu'on regarde le Coran, nous voyons plutôt l'amour, le pardon et non la violence.



## Exécuter les apostats

*Quiconque apostasie de sa religion, tuez-le.  
(Sounan an-Nasai, Tahrim al-dam, bab 14 ;  
Muwatta de Malik, Akdyia, tr. 15 ; Sounan  
Abou Dawoud, Houdoud, bab 1)*

*Celui qui abandonne l'Islam, invitez-le à y revenir. S'il ne revient pas, décapitez-le. (Tabarani)*

Ces hadiths fabriqués sont les principales raisons du manque d'amour, de la rage, de la violence dans les pays gouvernés par les systèmes non coraniques et la fausse charia. Une déclaration comme celle-ci est non seulement une des pires supercheries visant l'essence de l'Islam mais n'a même aucune place dans le Coran. Le Coran interdit fondamentalement et maudit une telle mentalité fanatique. Certains versets qui expriment la liberté d'expression et de croyance dans le Coran sont comme suit :

**Nulle contrainte en religion ! ... (Coran, 2 : 256)**

**"A vous votre religion, et à moi ma religion." (Coran, 109 : 6)**

**... Tu n'as pas pour mission d'exercer sur eux une contrainte... (Coran, 50 : 45)**

**Et dis : "La vérité émane de votre Seigneur. Quiconque le veut, qu'il croit, et quiconque le veut qu'il mécroie"... (Coran, 18 : 29)**

**Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur la terre auraient cru. Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants ? (Coran, 10 : 99)**

**Eh bien, rappelle ! Tu n'es qu'un rappelleur, et tu n'es pas un dominateur sur eux. (Coran, 88 : 21-22)**

Au sein de l'islam décrit dans le Coran, chacun est libre de croire ou non, comme il le souhaite. Dans l'islam du Coran, un Musulman n'a que l'obligation de dire aux autres les vertus morales appropriées. Le salut réside dans les mains de Dieu. La responsabilité d'un Musulman est de traiter tout le monde avec affection, qu'ils soient croyants ou non. Ceux qui essaient de dépeindre les Musulmans comme des tueurs essaient de cacher cette réalité du Coran.

Au sein de l'islam décrit dans le Coran, un Musulman a la responsabilité de maintenir la justice, quand bien même elle serait contre lui-même, ses parents ou sa famille (cf. Coran, 4 : 135). Selon ce verset, les droits de tout un chacun sont respectés et pris en compte, peu importe leurs religions ou croyances, il est un devoir de les traiter en toute justice.

Comme nous l'avons vu plus tôt et que nous devons voir très souvent encore, Dieu ordonne aux Musulmans même d'utiliser leurs propres corps pour mettre à l'abri quelqu'un qui ne croit pas :

**Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole de Dieu, puis fais-le parvenir à son lieu de sécurité. Car ce sont des gens qui ne savent pas. (Coran, 11 : 6)**

**L'islam décrit dans le Coran accorde à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire comme il le souhaite. Cependant, en raison de la fausse conception de l'islam fournie par le radicalisme, les revues occidentales publient fréquemment des informations concernant l'islamophobie.**



La conception de la religion que les Musulmans – ceux qui ont la responsabilité de protéger ceux qui ne croient pas – se doivent de partager est très claire. En effet, Dieu dit au Prophète (pbsl) de s'adresser aux incroyants comme suit et décrit un système démocratique transparent :

**Dis : "O vous les incroyants ! Je n'adore pas ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. Je ne suis pas adorateur de ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. A vous votre religion, et à moi ma religion." (Coran, 109 : 1-6)**

Ces versets qui commencent avec le mot "Dis", destiné à notre Prophète (pbsl), décrit le système démocratique le plus parfait et les voies et moyens de se conformer à ce système.

La sourate se termine avec les termes "**A vous votre religion, et à moi ma religion**". Autrement dit, un Musulman ne doit pas interférer dans les croyances des autres peuples lorsqu'il pratique la sienne. Il ne doit pas envisager de forcer ou de contraindre qui que ce soit, et ne doit pas opprimer les autres personnes parce qu'ils ne sont pas Musulmans. Il se doit de les respecter et de laisser vivre, disant "**A vous votre religion**". Et il insiste sur le même respect de leur part en disant "**à moi ma religion**". Le Coran, dans lequel tout type de force et de contrainte est banni, dans lequel les incroyants sont protégés même au prix de la vie des croyants, dans lequel les jugements ordonnent la justice même pour les deniers et dans lequel la démocratie est décrite de la manière la plus complète et la plus parfaite, est le vrai guide des Musulmans.



## *Exécuter ceux qui arrêtent de prier*

*Ceux qui cessent de prier peuvent être tués.  
(2117-Sounan Abou Dawoud)*

Le faux hadith ci-dessus est encore un autre qui ordonne le meurtre de ceux qui abjurent l'islam. Il est pourtant clair qu'une foi qui interdit ouvertement la contrainte et la force n'invitera pas à forcer les gens à prier. Comment une religion qui stipule "... **Tu n'as pas pour mission d'exercer sur eux une contrainte...** " (Coran, 50 : 45) pourrait être si violente et répressive ? C'est évidemment impossible. Lorsqu'on se réfère au Coran, on observe que tout le monde doit être traité avec respect et affection, qu'ils soient croyants ou non.

Rappelons-nous un fait important qui a été déclaré au début de ce livre : un acte d'adoration accompli sous la contrainte perdra toute validité d'un acte d'adoration et pourrait aussi donner lieu à une montée de la haine et de la colère. Lorsqu'on force quelqu'un à prier, il ne devient pas un Musulman ; quelqu'un que l'on force à prier contre sa propre volonté pourrait devenir un hypocrite à double face, un ennemi de la religion. Celui qui pense qu'il peut être tué s'il arrête de prier prétend simplement être un croyant parce qu'il ne souhaite pas mettre sa vie en danger. Il se comportera hypocritement et détestera la vie qu'il mène, et donc détestera aussi la religion qu'on lui impose. Former un hypocrite est le pire mal qu'il est possible de faire à l'islam. Par conséquent, une foi religieuse qui se borne à autoriser la contrainte, la force et les menaces de mort n'est en rien une dévotion religieuse somme toute. Elle nuit seulement à l'islam.

**Evidemment, personne ne peut être forcé de prier dans une religion dans laquelle il n'y a nulle contrainte sur quoi que ce soit.**

Peinture à l'huile d'Alphons Leopold Mielich "Prière à la Mosquée Muhammad Ali"



Si quelqu'un a arrêté de prier bien qu'il n'ait pas d'handicap physique ou mental, alors il pourrait y avoir des raisons variées à cela. Il peut ne pas être suffisamment pieux, Dieu pourrait ne pas avoir placé une foi assez puissante dans son cœur ou il pourrait ne pas suffisamment craindre Dieu. La guidance est dans les mains de Dieu, et ce ne sont point les êtres humains qui pourraient apporter la guidance. Ne pas prier ne signifie pas que cette personne a abjuré sa foi. Elle pourrait arrêter de prier puis recommencer encore à prier le jour suivant ; ce qui lui sera d'un grand profit. Ou il pourrait ne plus commencer et pourtant continuer à être une personne bonne et utile ; ou il se peut qu'aucun de ces cas ne se produise. Même s'il renie complètement sa foi, cette personne doit toujours être traitée avec affection par les Musulmans. C'est ainsi que cela doit être aux yeux du Coran.

Tuer quelqu'un pour une telle raison n'est rien d'autre qu'un meurtre et c'est une conception qui n'a pas de fondement dans le Coran.

Les quatre écoles suscitées sur la base des nombreux hadiths et d'interprétations et qui ont fait partie de l'Islam au fil du temps sont comme quatre religions distinctes, chacune étant totalement incompatible avec les autres. (Les différences profondes entre les quatre écoles ont déjà été résumées dans les pages précédentes). Les quatre écoles ordonnent diverses sanctions pour ceux qui arrêtent de prier à cause de la paresse, mais celles-ci sont en désaccord les

unes avec les autres. Par exemple, la peine pour quelqu'un qui arrête de prier par paresse dans l'école hanbalite est la mort. Selon les Hanafites, cependant, celui qui néglige de prier par paresse ne devient pas un incroyant et n'a pas à être tué ; néanmoins, il doit être emprisonné et battu jusqu'à ce que le sang coule. (Hachiya Radd al-Mouhtar, 1/62)

Pourtant, rien de tout cela ne figure dans le Coran.

De telles contradictions, barbaries et pratiques en marge de la foi apparaissent lorsqu'on commence à chercher la foi en dehors du Coran. Les gens pleins de haine, de rage apparaissent dès qu'on commence à vivre une foi extérieure au Coran. La religion des fanatiques est celle qui rejette les jugements du Coran et les considère comme inadéquats (certainement, le Coran est bien au-dessus de cela).

Les pages qui suivent contiennent des pratiques barbares variées de la religion fanatique telle que "battre les enfants qui ne prient pas et exécuter ceux qui ne donnent pas l'aumône ou qui sont ivres".

Nous ne devons jamais oublier le fait suivant tout en observant les justifications de la sauvagerie perpétrée sous le nom de l'Islam : aucune de ces pratiques ne se base sur le Coran. La religion des fanatiques est une religion fabriquée.

## *Battre les enfants qui cessent de prier*

*... Quand il [un garçon] atteint l'âge de dix ans, alors battez-le pour la prière. (Sounan Abou-Dawoud, Prière, 494)*

Le culte se fait volontairement ou avec ferveur en tant qu'expression de l'amour de Dieu ; il ne peut être imposable par la contrainte. Il semble ressortir de ce hadith qu'un enfant peut être contraint à la prière avant même l'âge de 10 ans. Quel avantage éventuel peut-il y avoir à imposer une obligation à un enfant qui n'a pas encore connaissance de Dieu, qui n'est pas conscient de la finalité de son existence dans le monde et qui ignore le Créateur et les secrets de la création ? Ce qui est nécessaire pour rendre un enfant religieux, ce n'est pas le forcer au culte mais lui montrer la preuve de l'existence et l'unicité de Dieu et lui faire comprendre et aimer Dieu et la foi. Une fois qu'il comprend ces choses, un enfant se rendra compte qu'il est une entité ayant des responsabilités devant Dieu et il vous en sera reconnaissant et commencera à L'adorer avec enthousiasme. Ainsi le culte sera effectué sincèrement avec beaucoup d'amour et de zèle.

Toutefois, si un enfant qui n'a pas encore connaissance de Dieu est forcé à exécuter les obligations d'une religion dont il ne connaît pas encore la sagesse et qu'il est ensuite battu parce qu'il ne les exécute pas, alors en toute probabilité, cet enfant abritera un dégoût secret envers cette religion et ses actes d'adoration pour le reste de sa vie. Etant donné que ce préjugé pourrait le marquer durant toute sa vie, il aura une mauvaise connaissance de Dieu et n'essayera pas de voir et de comprendre les véritables commandements. Bat-

tre un enfant dont l'esprit éprouve encore de la difficulté à comprendre beaucoup et l'obliger à observer des actes de culte au lieu de le rapprocher de Dieu avec amour et beauté, ne fera de lui qu'un adversaire de l'Islam et cela nuira au monde islamique. Mais les fanatiques qui ont tourné le dos au Coran ne parviennent pas à comprendre cela.

Cette haine que nous avons décrite se manifeste aussi dans la pratique. Les enfants de certains savants ayant totalement dédié leur vie au fanatisme sont plus tard devenus hostiles à la religion ou ont sombré dans une sorte de dégénérescence rarement vue dans la société. Ils se moquent ou expriment leur haine envers l'Islam dans presque tout ce qu'ils disent. Ces derniers sont envahis par la colère et n'ont même pas le respect que même de nombreux athées montrent pour la religion. La cause principale de cela est que l'idée de "contraindre les gens à adorer" – qui n'apparaît nulle part dans le Coran – soit imposée à l'enfant au nom de l'"Islam" à partir d'un très jeune âge.

### *Exécuter ceux qui ne font pas l'aumône*

*Prélever les aumônes de force et en déclarant la guerre et par des exécutions en cas de résistance :  
Rapporté par Abou Hourayra : Abou Bakr a dit :  
"Par Dieu ! S'ils (me paient la zakat – l'aumône – et) retiennent la moindre jeune chèvre de ce qu'ils donnaient à l'époque de l'Apôtre de Dieu, je me battrais contre eux pour mon dû..." (Sahih Boukhari, 536)*

Payer l'aumône est une obligation citée dans le Coran. Comme pour tout devoir religieux, son observance naît de la sincérité du Musulman dans son amour pour Dieu. Par conséquent, c'est naturellement que le Musulman partage de ce qu'il possède et soulage sa conscience en venant en aide aux nécessiteux. L'honnêteté et la sincérité sont les deux piliers du Musulman.

L'observance religieuse est considérée en tant que telle à partir du moment où elle est appliquée de plein gré, par amour. Dieu a le pouvoir de donner la richesse à qui Il veut et de pourvoir à qui Il veut. Il éprouve néanmoins le comportement de l'opulent et de l'indigent. Le pauvre se doit de faire preuve de fortitude et de s'adresser à Dieu en toute gratitude, quelles que soient les circonstances. Quant aux riches, ils doivent témoigner de leur reconnaissance envers Dieu et prendre soin des pauvres.

Dieu rappelle dans le Coran que les hommes qui croient en Lui et au Jour du Jugement doivent faire l'aumône. C'est pourquoi quand le Musulman donne de ses biens, il le fait par sincérité du cœur et non sous les menaces de mort :

**... Et quant à ceux qui accomplissent la salat (la prière), paient la zakat (l'aumône) et croient en Dieu et au Jour dernier, ceux-là Nous leur donnerons une énorme récompense. (Coran, 24 : 162)**

Nourrir les pauvres fait partie des grandes responsabilités du Musulman citées dans le Coran.

Penchons-nous maintenant sur ce faux hadith. Celui qui s'abstient de payer les aumônes pour une quelconque raison s'y voit contraint par la force et la confiscation de la moitié de ses biens. A partir du moment où il y a confiscation, il n'est plus question d'observance religieuse dans la mesure où le don n'est pas de plein gré. L'individu est responsable de ses propres actes et en le forçant à une observance religieuse, on sort du cadre du Coran. Cette méthode est en outre néfaste à la foi et aux croyants car elle peut initier un sentiment de ressentiment ou de colère, et enfin nuire à la communauté dans son ensemble.

Bien sûr, la déclaration de tuer celui qui refuse de faire l'aumône est barbare. Nulle part dans le Coran il n'est fait mention de cette punition et son accomplissement serait ouvertement un meurtre. Le Coran interdit l'usage de la force dans la religion et de prendre la vie d'un être humain, sauf dans des cas d'auto-défense. Il est dit dans le Coran :

**... quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes...  
(Coran, 5 : 32)**

En Islam, le meurtre est un crime grave. Alors ceux qui osent en faire un commandement de la foi insultent l'Islam et notre Prophète (pbsl) et commettent par conséquent un péché terrible. Ce faux hadith montre à quel point de telles superstitions s'opposent aux réels principes de l'Islam.

### *Emprisonner et affamer ceux qui ne jeûnent pas*

*Celui qui ne jeûne pas délibérément n'est pas pour autant incroyant, mais il faut l'emprisonner et le priver de nourriture et d'eau. (Ach-Charh as-Saghir 1/239) (Kifayat al-Talib 2/252) (Al-Moughni 2/408)*

Ce faux hadith s'oppose à la logique et à la foi pour les mêmes raisons citées auparavant :

1. Il force à une pratique religieuse qui devrait naître de l'amour ;
2. Il est en contradiction avec le verset coranique qui stipule qu'il n'y a nulle contrainte en religion ;
3. En émane une notion de violence totalement opposée à l'affection au centre de la foi ;
4. Au lieu d'encourager les individus à aimer Dieu et à L'adorer, ce hadith instigie la colère et la haine pour la religion.

Par ailleurs, en Islam, le jeûne n'est prescrit ni aux faibles ni aux malades. Dieu détaille les conditions du jeûne dans les versets suivants :

**[Jeunez] pendant un nombre déterminé de jours. Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner un nombre égal d'autres jours. Mais pour ceux qui ne pourraient le supporter (qu'avec grande difficulté), il y a une compensation : nourrir un pauvre. Et si quelqu'un fait plus de son propre gré, c'est pour lui ; mais il est mieux pour vous de jeûner ; si vous saviez ! (Coran, 2 : 184)**

**... Donc quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne ! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. Dieu veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous... (Coran, 2 : 185)**

Ces deux versets sont explicites dans leur contenu : ceux qui ne sont pas capables de jeûner pendant le mois de Ramadan parce qu'ils sont malades ou en voyage peuvent rattraper les jours manqués ultérieurement par le jeûne du même nombre de jours. Quant à ceux qui sont dans l'incapacité totale de jeûner en raison d'une maladie ou de raisons valables, ils peuvent compenser en nourrissant un pauvre. Dieu ne dit-Il pas dans Son verset : **"Dieu veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous."**

Les individus qui persistent à vouloir jeûner en dépit des exemptions concernant les malades et ceux qui éprouvent des difficultés se font du mal à eux-mêmes. Le Coran interdit au Musulman de faire quoique ce soit de nuisible.

Etablir un système répressif à travers de faux hadiths en contradiction flagrante avec le Coran est révélateur des pratiques des fanatiques. Ces derniers n'aiment pas le langage doux employé dans le Coran (Dieu et le Coran sont certainement au-delà de cela) et ils essaient de fabriquer leur propre religion obscure où la répression remplace l'affection.

Il va sans dire que les êtres humains sont de constitutions physiques différentes. Certains sont éprouvés par les maladies ou les handicaps. Dieu dans Sa grande mansuétude et Son amour prend en compte les faibles et les malades. Malgré cela, on continue à imposer le jeûne de force dans certains pays sur la base de ces faux hadiths. Imaginons que quelqu'un de trop faible pour jeûner soit emprisonné et privé de nourriture et d'eau. L'état de cette personne va indéniablement s'aggraver et peut-être mener à sa mort. La mentalité fanatique impose le despotisme au prix de la vie des gens.



## *Exécuter ceux qui consomment de l'alcool*

*Si quelqu'un abjure sa foi en état d'ivresse, cela est valide. Mais l'ivrogne ne doit pas être exécuté jusqu'à ce qu'il recouvre ses sens et qu'il soit appelé à se repentir. (Imam Shafi'i Kitab al-Umm, vol. 6, p. 148 ; Al-Insaf, vol. 10, pp. 331-332 ; Moughni al-Mouhtaj 4/137 ; Hachiyat al-Dasouki 4/363 ; Ibn Qoudama al-Moughni 9/25-26)*

D'après ce faux hadith, celui qui abjure sa croyance sous l'effet de l'alcool, son apostasie est valable. C'est un principe horrible. On ne peut évidemment pas s'attendre à ce que celui qui est ivre parle rationnellement ni qu'il rende compte de ses paroles. Toutefois, la mentalité fanatique veut, sur la base d'un hadith fabriqué, que la personne soit exécutée. Or cette pratique n'est nulle part mentionnée dans le Coran.

Au contraire, le Coran va dans le sens contraire de cette mentalité. Dieu dit aux croyants :

**... N'approchez pas de la salat (la prière) alors que vous êtes ivres, jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites... (Coran, 4 : 43)**

Le Coran traite des personnes ayant consommé de l'alcool au point de l'ébriété, mais qui accomplissent néanmoins la prière. Ces versets nous rappellent qu'au cours de la prière, il faut être lucide afin d'établir un lien profond avec Dieu. Sous les effets de l'alcool il est cependant impossible de se

concentrer, c'est pourquoi Dieu interdit la prière en état d'ébriété.

"... **Jusque qu'à ce que vous compreniez ce que vous dites**" sous-entend qu'une fois l'ivresse passée, le croyant doit reprendre la prière.

Il se peut que quelqu'un abjure sa foi tandis que son jugement est perturbé par l'alcool et que son discours est totalement illogique. Or, ce qui importe c'est ce qui est dit et fait avec un esprit clair. On ne peut lui en tenir rigueur auquel cas c'est du fanatisme et calomnier le Coran. En réalité, le Coran condamne ce comportement.

A travers ce verset dans le Coran, Dieu Tout-Puissant nous fait comprendre que commettre un péché n'empêche pas le Musulman d'être aimant et pratiquant. Ce verset indique également que l'Islam est indulgent et accessible. En revanche, les fanatiques aspirant à la mort à chaque opportunité élaborent leurs propres commandements en dépit du contenu explicite du Coran.

Peinture à l'huile de Ludwig  
Deutsch "Echecs", 1896

*Exécuter ceux qui insultent le Prophète  
sans les inviter à se repentir*

*Quiconque insulte le Prophète doit être exécuté  
sans être appelé à se repentir. (Ibn Taymiyya)*

*Ibn al-Moundhir dit : Tous les savants sont  
d'accord sur l'exécution de quiconque insulte le  
Messager de Dieu (ﷺ). (Anwar Chah, al-  
Kachmiri, "Ikfar al-Moulhidin", p. 64 ; "Tan-  
bihoul Ghafilin," p. 14)*

*Abdoullah rapporte : Ils doivent être exécutés  
sans être appelés à se repentir. Halid b. Walid  
exécuta un homme qui avait insulté le Prophète  
(ﷺ) et il ne l'incita pas à se repentir. (Ibn  
Taymiyya)*

On ne peut approuver qu'on manque de respect envers Dieu, les Prophètes et les valeurs spirituelles de l'islam. Cependant, les hommes sont tous différents. Certains sont athées et entretiennent des préjugés contre la religion. Certains ont grandi avec la colère, certains sont ignorants de ce que contient le Coran. Aussi ils peuvent avoir des idées préconçues sur la religion et être consumés par la haine et la rage.

Toutes les opinions sont représentées dans le monde afin que nous soyons éprouvés. En tant que croyant, c'est notre épreuve de vivre ensemble avec ces idées, opinions et personnes différentes.

Le devoir du Musulman est de communiquer aux gens, quels qu'ils soient, les valeurs morales du Coran de manière douce et de leur laisser au final aboutir à leurs propres conclusions. L'interlocuteur peut finir par être touché par la finesse du comportement du Musulman et se rendre alors compte de l'erreur de ses préjugés. C'est un fait révélé dans un autre verset du Coran :

**La bonne action et la mauvaise ne sont pas pareilles. Repousse (le mal) par ce qui est meilleur ; et voilà que celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux. (Coran, 41 : 34)**

Ce verset invite les Musulmans à répondre au mauvais comportement par la bonté. Il en résulte que **"celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux..."**

Le Coran explique également la manière d'agir avec ceux qui parlent et se comportent mal :

**Les serviteurs du Tout Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur terre, qui, lorsque les ignorants s'adressent à eux, disent : "Paix." (Coran, 25 : 63)**

**Dans le Livre, Il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets de Dieu et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. (Coran, 4 : 140)**

Le Coran dit de ne pas s'asseoir en une compagnie si ignorante, de les laisser et de dire "paix", afin de les appeler en quelques sortes au chemin de la paix.

Ces versets mettent deux points en valeur. Ces individus sont considérés comme étant trop ignorant pour mériter notre présence et pour avoir rejeté la vérité en dépit des nombreux rappels. En principe le Musulman a le devoir de prêcher et donc de toujours dire la vérité. Or dans cette situation, il n'a rien à faire avec ce genre de personnes et doit donc s'en préserver.

Par ailleurs, le verset du Coran nous dit qu'il ne faut pas s'asseoir avec eux tant qu'ils n'entament pas un autre sujet de conversation. Aussitôt qu'ils parlent d'autre chose le Musulman peut de nouveau les fréquenter.

En somme, la sauvagerie mentionnée plus haut ne fait pas partie du caractère des Musulmans. Quand les insultes sont proférées, il faut se mettre à l'écart de celui qui les prononce et continuer à brandir la vérité.

L'autre partie contradictoire du hadith réside dans le fait qu'il n'est pas possible de faire acte de repentir. Dieu, dans le Coran, appelle au repentir dans tous les domaines. Souvent Dieu rappelle que le repentir implique la personne concernée et Dieu et que Dieu est le Pardonneur, le Compatissant. Ceux qui se repentent sont célébrés dans le Coran. Donc pourquoi empêcher un acte si louable ? Comment peut-on ne pas rechercher le pardon de Dieu ? Comment peut-on ignorer le verset de Dieu " ... **c'est Lui certes, le Repentant, le Miséricordieux.**" (Coran, 2 : 37) et priver autrui du regret et du pardon ?

Personne ne détient ce droit.

Dans un autre verset notre Seigneur révèle :

**Sauf ceux qui se sont repentis, corrigés et déclarés : d'eux Je reçois le repentir. Car c'est Moi, l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux. (Coran, 2 : 160)**

Ces individus nient bêtement que Dieu est le Miséricordieux et cherchent à imposer leurs propres hadiths fabriqués et contredisent directement le Coran.

## *La superstition d'“animaux maudits” dans la religion des fanatiques :*

*Tuez les chiens, sauf le chien de chasse et le chien de berger pour la sécurité du troupeau... (Sahih Boukhari, Sahih Mouslim, Muwatta de Malik, at-Tirmidhi, an-Nasai)*

*Il est de votre devoir [de tuer] le (chien) noir de jais ayant deux points (sur les yeux) car c'est un diable. (Sahih Mouslim, livre 10, hadith 3813)*

*Il est dit que l'âne braie parce qu'il voit satan. (Sahih Mouslim, livre 35, hadith 6581)*

*Un autre hadith est que les rats sont en réalité un groupe des Bani Israel [Israélites], c'est la raison pour laquelle quand le lait de chameau est placé devant eux, ils ne le goûteront pas du tout. (Sahih Mouslim, livre 42, hadiths 7135-7136)*

*Un hadith est que le corbeau est un perfide. (Sahih Boukhari, livre 54, hadith 531 ; Mousnad Ahmed ibn Hanbal 2/52)*

*Le pigeon est un diable. (Sounan Abou Dawoud, livre 41, hadith 4922 ; Ibn Majah)*

*Le gecko est un pécheur. (Sahih Mouslim 2239/145, Ibn Majah 3230, Sounan Abou Dawoud 5262)*

*Il y a soixante-dix récompenses pour celui qui tue un gecko du premier coup. (Sounan Abou Dawoud, livre 41, hadith 5243 ; Sahih Mouslim, livre 26, hadith 5566)*

La lapidation à mort des singes qui “commettent l’adultère”. (Sahih Boukhari 63/27) – (un autre hadith fabriqué dit qu’un singe ayant commis l’adultère a été lapidé à mort et que l’un des Compagnons a pris part à la lapidation.)

Un âne qui voit satan, un rat juif, un corbeau perfide, un pigeon diabolique, un singe adultère, de pauvres chiens noirs et des geckos qui doivent être mis à mort ; c’est un résumé de la vie terrible éloignée du Coran qui est donné par la mentalité fanatique. Hormis les chiens de chasse et les chiens de berger, cette mentalité étrange ordonne que tous les chiens dont les petits chiens, les chiens domestiques et les chiens de garde, certains des animaux les plus doux au monde que Dieu a créés dans de nombreuses races et avec des sentiments d’amour et de protection, soient tous tués. Cependant, comme révélé dans le Coran : **“Les sept cieus et la terre et ceux qui s’y trouvent, célèbrent Sa gloire. Et il n'existe rien qui ne célèbre Sa gloire et Ses louanges.**

**Mais vous ne comprenez pas leur façon de Le glorifier. Certes c'est Lui Qui est indulgent et pardonneur".** (Coran, 17 : 44), il est impossible que ces êtres vivants qui glorifient Dieu d'une manière que nous ne pouvons pas comprendre et qui ont été spécialement créés pour le paradis avec toute leur beauté, soient des pécheurs ou des diables incarnés. Comment un rat peut-il être juif ? Et de toute façon, qu'y a-t-il de mal à être juif ?

De plus, comment un singe peut-il commettre l'adultère ? Un singe a-t-il des valeurs morales ou une institution de mariage dans le cadre duquel il doit rester fidèle ? A-t-il une prise de conscience pour comprendre toutes ces choses et la responsabilité de cela ? Alors comment un singe peut-il être accusé d'adultère ? Une telle affirmation est d'une profonde ignorance ; encore les fanatiques vont même jusqu'à diffamer les Compagnons et essaient de les utiliser comme preuve pour leurs fausses allégations.

Bien sûr, ce sont tous des hadiths fabriqués et il est impossible que de telles règles cruelles aient une place quelconque dans le Coran. Dieu déclare dans le Coran qu'il y avait des chiens avec les Compagnons de la Caverne et d'Ar-Raqim qu'Il loue beaucoup dans le Coran :

**Et tu les aurais crus éveillés, alors qu'ils dorment. Et Nous les tournons sur le côté droit et sur le côté gauche, tandis que leur chien est à l'entrée, pattes étendues...** (Coran, 18 : 18)

**Ils diront : "Ils étaient trois et le quatrième était leur chien." Et ils diront en conjecturant sur leur mystère qu'ils étaient cinq, le sixième étant leur chien et ils diront : "Sept, le huitième étant leur chien." Dis : "Mon Seigneur connaît mieux leur nombre. Il n'en est que peu qui le savent..."** (Coran, 18 : 22)

Les Musulmans peuvent évidemment avoir un chien de garde ou un chien de compagnie avec eux.

Il y a également d'autres animaux mentionnés dans le Coran.



1. Selon le Coran, les animaux doivent être traités avec amour et compassion :

Quand un après-midi, on lui présenta de magnifiques chevaux de course, il dit : "Vraiment, je suis parvenu à aimer 'tout ce qui est bon' (ou ces chevaux) parce que cela me permet de garder à l'esprit le nom de Dieu, jusqu'à ce que ces chevaux aient disparu derrière le voile (de l'horizon). "Ramenez-les-moi", et il se mit à leur flatter les jambes et le col. (Coran, 8 : 32-33)

Quand ils arrivèrent à la Vallée des Fourmis, une fourmi dit : "O fourmis, entrez dans vos demeures, [de peur] que Salomon et ses armées ne vous écrasent [sous leurs pieds] sans s'en rendre compte". Il sourit, amusé par ses propos et dit : "Permetts-moi Seigneur, de rendre grâce pour le bienfait dont Tu m'as comblé ainsi que mes père et mère, et que je fasse une bonne œuvre que tu agrées et fais-moi entrer, par Ta miséricorde, parmi Tes serviteurs vertueux." (Coran, 27 : 18-19)



2. Les animaux dans le Coran sont cités comme les œuvres de Dieu et des signes conduisant à la foi :

Ne considèrent-ils donc pas le chameau, comment il a été créé... ?  
(Coran, 88 : 17)

Certes, Dieu ne se gêne point de citer en exemple n'importe quoi : un moustique ou quoi que ce soit au-dessus ; quant aux croyants, ils savent bien qu'il s'agit de la vérité venant de la part de leur Seigneur ; quant aux infidèles, ils se demandent "Qu'a voulu dire Dieu par un tel exemple ? ". Par cela, nombreux sont ceux qu'Il égare et nombreux sont ceux qu'Il guide ; mais Il n'égare par cela que les pervers. (Coran, 2 : 26)

O hommes ! Une parabole vous est proposée, écoutez-la : "Ceux que vous invoquez en dehors de Dieu ne sauraient même pas créer une mouche, quand même ils s'uniraient pour cela. Et si la mouche les dépouillait de quelque chose, ils ne sauraient le lui reprendre. Le solliciteur et le sollicité sont [également] faibles ! (Coran, 22 : 73)

Dieu cite dans le Coran divers types d'animaux comme exemples intelligents et glorieux qui Le glorifient et loue l'amour et l'affection des Prophètes pour les animaux.



3. Le Coran fait remarquer que les animaux ont une intelligence :

Puis Dieu envoya un corbeau qui se mit à gratter la terre pour lui montrer comment ensevelir le cadavre de son frère. Il dit : "Malheur à moi ! Suis-je incapable d'être, comme ce corbeau, à même d'ensevelir le cadavre de mon frère ? " Il devint alors du nombre de ceux que ronge le remords. (Coran, 5 : 31)

4. Dieu révèle dans le Coran que les animaux agissent à la lumière de la révélation :

[Et voilà] ce que ton Seigneur révéla aux abeilles : "Prenez des demeures dans les montagnes, les arbres, et les treillages que [les hommes] font. Puis mangez de toute espèce de fruits, et suivez les sentiers de votre Seigneur, rendus faciles pour vous. De leur ventre, sort une liqueur, aux couleurs variées, dans laquelle il y a une guérison pour les gens. Il y a vraiment là une preuve pour des gens qui réfléchissent. (Coran, 16 : 68-69)

5. Les preuves de la création chez les animaux sont décrites en détail dans le Coran :

Il y a certes un enseignement pour vous dans les bestiaux : Nous vous abreuvons de ce qui est dans leurs ventres, – [un produit] extrait du [mélange] des excréments [intestinaux] et du sang – un lait pur, délicieux pour les buveurs. (Coran, 16 : 66)



6. On nous informe que les animaux sont créés dans diverses formes comme source de beauté :

**Il y a pareillement des couleurs différentes, parmi les hommes, les animaux et les bestiaux. Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Dieu. Dieu est, certes, puissant et pardonneur. (Coran, 35 : 28)**

**Ne voient-ils donc pas que, parmi ce que Nos mains ont fait, Nous leur avons créé des bestiaux dont ils sont propriétaires... ? (Coran, 36 : 71)**

7. On nous informe que les animaux se prosternent devant Dieu et Le glorifient :

**N'as-tu pas vu que c'est devant Dieu que se prosternent tous ceux qui sont dans les cieus et tous ceux qui sont sur la terre, le Soleil, la Lune, les étoiles, les montagnes, les arbres, les animaux, ainsi que beaucoup de gens ? Il y en a aussi beaucoup qui méritent le châtiment. Et quiconque Dieu avilit n'a personne pour l'honorer, car Dieu fait ce qu'Il veut. (Coran, 22 : 18)**

**N'as-tu pas vu que Dieu est glorifié par tous ceux qui sont dans les cieus et la terre ; ainsi que par les oiseaux déployant leurs ailes ? Chacun, certes, a appris sa façon de L'adorer et de Le glorifier. Dieu sait parfaitement ce qu'ils font. (Coran, 24 : 41)**

Comme nous l'avons vu, Dieu nous présente dans le Coran de nombreux types d'animaux qui Le glorifient comme des exemples de créations intelligentes et glorieuses et décrit l'attitude aimante et affectueuse des Prophètes. La conception perverse de la religion des fanatiques qui insistent sur la haine envers les animaux ne figure nulle part dans le Coran.

Nous pouvons aussi voir des exemples de valorisation et d'amour envers les animaux dans la vie de notre Prophète (pbsl) qui a appliqué le Coran. Notre Prophète (pbsl) était plein d'amour et d'affection envers les animaux, réfutant définitivement la mentalité fanatique. Certaines des actions de notre Prophète (pbsl) qui montrent son affection envers les animaux sont comme suit :

*L'amour de notre Prophète (pbsl) pour les animaux  
Notre Prophète (pbsl) a supprimé les coutumes cruelles  
qui maltrahaient les animaux*

Quand notre Prophète (pbsl) a commencé à prêcher, l'ignorance dans la société se reflétait également dans le traitement des animaux ; les gens utilisaient des animaux vivants comme cibles pour la pratique du tir à l'arc, coupaient les oreilles et la queue et cautérisaient même leurs animaux pour les distinguer de ceux des autres. Quand ils avaient faim dans le désert, ils tranchaient et ouvraient la bosse d'un chameau, extrayaient un morceau de graisse puis suturaient à nouveau.

Notre Prophète (pbsl) a complètement fait disparaître ces coutumes désagréables de la société de l'ignorance. Il a enseigné que les animaux méritaient aussi la compassion. Toutes les pratiques de maltraitance d'animaux ont été supprimées par notre Prophète (pbsl).

*Notre Prophète (pbsl) a interdit le surmenage des animaux*

Notre Prophète (pbsl) a interdit le surmenage des animaux. Les discours et les cérémonies poétiques, qui pendant des centaines d'années étaient réalisés avec des personnes s'asseyant face à face sur le dos des animaux pendant de longues heures, ont été interdits. Les propriétaires ont seulement été autorisés à monter sur les animaux aussi longtemps qu'ils en avaient vraiment besoin. Notre Prophète (pbsl) a émis un avertissement disant : *"N'utilisez pas le dos de vos animaux comme des chaises. Certes, Dieu vous les a soumis afin qu'ils puissent porter à votre place des fardeaux à des endroits et des distances que vous ne pourriez accomplir si ce n'est avec peine et difficulté. Dieu vous a soumis cette terre. Donc, accomplissez ce que vous devez accomplir et ne les surchargez pas plus qu'ils ne peuvent supporter."* (Sounan Abou Dawoud, Jihad 61, [2667])

Un autre hadith se lit : *"Montez sur vos animaux convenablement et seulement quand ils sont aptes à être montés, (quand vous ne les utilisez pas) libérez-les et laissez-les se reposer. Ne les utilisez pas comme des chaises pour parler avec les uns les autres sur les routes et les rues (ne passez pas des heures à parler avec les uns les autres tout en étant assis sur eux)." (Ahmad, III, 439)*

## *Le droit au repos des animaux de travail*

Notre Prophète (pbsl) a donné le droit de repos aux animaux de travail de la même manière que les êtres humains et a souligné la nécessité de repos pour les animaux et de répondre à leurs besoins lors des pauses durant les trajets.

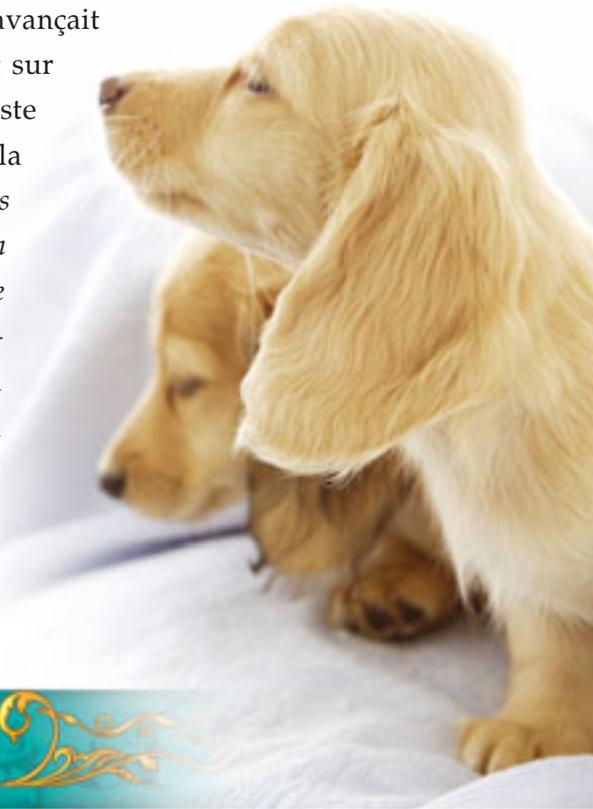
## *Notre Prophète (pbsl) a interdit l'abus et la maltraitance des animaux*

Notre Prophète (pbsl) a dit : "Quiconque tue un moineau ou quoi que ce soit de plus grand sans juste raison, Dieu lui demandera des comptes le Jour du Jugement" (Sounan Abou Dawoud, 2/11) et a ordonné que "les nids d'oiseaux ne doivent pas être endommagés et leurs œufs et oisillons ne doivent pas être pris." (Sahih Boukhari, 139)

Notre Prophète (pbsl) a arrêté quelqu'un qui battait l'animal sur lequel il était monté et a déclaré que cela était une violation de la loi de Dieu. "Dieu n'a pas créé les animaux pour que vous leur fassiez cela" a-t-il dit. (Mousnad Ahmad, 4/131)

## *L'affection de notre Prophète (pbsl) envers une chienne et ses chiots*

Pendant que notre Prophète (pbsl) avançait avec son armée de 10.000 hommes, il vit sur son chemin une chienne qui venait juste d'accoucher avec ses chiots. Il appela Djuail, fils de Suraka et commanda : "Vous attendrez devant la chienne et ses chiots et en les surveillant jusqu'à ce que toute l'armée soit passée, vous les protégerez de l'écrasement." (Ach-Chami, Souboul al-Houda Wa-al-Rachad, VII, 51) Grâce à l'affection du Prophète (pbsl), l'armée de 10.000 hommes a changé son trajectoire pour ne pas déranger la chienne et ses chiots.



### *Une parole de notre Prophète (pbsl) reflétant son amour pour les animaux : "La vie de tous les chiens est respectable"*

*"La vie de tous les chiens, et pas seulement des chiens bénéfiques, est respectable et immunitaire tant qu'ils ne causent pas de préjudice et ne deviennent pas violents et agressifs." (Hachyatou'l-Bayjarmi Ala'l-Manhaj-al-Maktabatou'ch-Chamila, I/474)*

### *Le chat de notre Prophète (pbsl) "Muezza"*

Notre Prophète (pbsl) avait un chat appelé "Muezza". Il aimait tellement Muezza qu'un jour, quand Muezza somnolait sur la manche de la tunique du Prophète (pbsl), le Prophète (pbsl) a choisi de couper cette partie de sa tunique plutôt que de le réveiller.

En outre, le nom Abou Hourayra, qui a rapporté de nombreux hadiths du Prophète (pbsl) signifie "père du chat".

### *L'affection de notre Prophète (pbsl) envers un oiseau et ses petits*

*"Nous étions en voyage et pendant l'absence du Prophète, nous avons vu un oiseau avec ses deux petits ; nous les avons pris. L'oiseau tournait au-dessus de nous dans l'air en battant ses ailes dans la douleur. Lorsque le Prophète Mohammed revint, il dit : 'Qui a heurté les sentiments de cet oiseau en prenant ses petits ? Remettez-les à elle.'" (Sahih Mouslim)*



### *Le chevreau*

Notre Prophète (pbsl) a dit cela à un homme qui était en train de traire une chèvre : "Laissez un peu de lait pour le petit de la chèvre quand vous trayez." (Majmoua'z-Zawaid, 8 :196)

### *Un chameau affamé et son propriétaire*

Notre Prophète (pbsl) est entré dans un verger appartenant à des Musulmans de Médine et a vu un chameau gémissant de faim, et il a été profondément troublé par cela. Il s'approcha du chameau et le caressa, puis demanda qui était son propriétaire. Il a ensuite averti le propriétaire en disant : "*Ne craignez-vous pas Dieu à l'égard de cette bête que Dieu a placée en votre possession ?*" (Sounan Abou Dawoud, Jihad, 44)

Dans un autre hadith, notre Prophète (pbsl) a dit : "*Craignez Dieu à l'égard de ces muets (animaux).*" (Sounan Abou Dawoud, Jihad, 44/2548)

### *Une antilope endormie*

Au cours d'une campagne, notre Prophète (pbsl) a vu une antilope qui dormait à l'ombre chaude. Il a commandé à l'un de ses Compagnons d'y attendre et de s'assurer que l'animal ne soit pas dérangé jusqu'à ce que tout le monde soit passé. (*Muwatta de Malik, Hajj, 79 ; Sounan an-Nasai, Hajj, 78*)

### *Un âne à la face cautérisée*

Un jour sur la route, notre Prophète (pbsl) a vu un âne qui avait été marqué sur la face et a dit : "*Que Dieu maudisse celui qui l'a marqué*" (Sahih Mouslim) et il a recommandé que le marquage devait se faire sans blesser les animaux.

### *Bien traiter les animaux*

*Un homme sur une route avait soif, il est descendu dans un puits et en a bu. Quand il est sorti du puits, il vit un chien qui avait aussi soif et léchait le sol avec sa langue. Pensant que le chien avait soif tout comme lui, il descendit à nouveau dans le*

*puits et apporta de l'eau dans ses chaussettes en cuir pour que le chien y boive. A cela, Dieu Tout-Puissant lui pardonna ses péchés. On a demandé au Prophète (pbsl) si des actes de charité même pour les animaux étaient récompensés par le Tout-Puissant. Il a répondu : "Oui, il y a une récompense pour les actes de charité envers tous les animaux vivants". (Sahih Boukhari)*

*Lorsque ses Compagnons demandèrent : "Aurons-nous la récompense si nous donnons de l'eau à boire aux animaux ?" Le Messager de Dieu répondit : "Il y a la récompense à gagner dans le fait de donner de l'eau à tous les êtres vivants." (Tajrit, vol. VII, p. 223)*

La raison pour laquelle nous citons les hadiths en question comme preuves valables est qu'ils sont compatibles avec le Coran. Le fait que notre Prophète (pbsl) était si affectueux envers les animaux est dû à l'éducation qu'il a reçue du Coran. Notre Prophète (pbsl) était sûrement la personne la mieux en mesure d'apprécier comme signe, beauté et bénédiction, les nombreux êtres vivants que Dieu a créés, tous plus beaux et habiles les uns que les autres. Il a clairement vu comment Dieu manifestait Ses noms de Compatissant et Miséricordieux et Son art glorieux dans les êtres vivants. Notre Prophète (pbsl) a montré à travers ses propres actions comment la compassion et l'affection recommandées dans le Coran, qui prônent l'amour, doivent être vues chez un Musulman. On peut aussi voir cela dans les conseils que notre Prophète (pbsl) a donnés concernant la compassion :

*"Ceux qui sont miséricordieux obtiendront miséricorde par le Miséricordieux. Soyez miséricordieux envers ceux qui sont sur la terre pour que ceux qui sont dans les cieux vous fassent miséricorde." (Sounan at-Tirmidhi, 1924)*

*"Celui qui est dépourvu de douceur et de bienveillance est dépourvu de toute bonté..." (Sahih Mouslim, Birr, 76)*

Par conséquent, les colporteurs de superstitions recherchent en vain la cruauté envers les animaux dans l'Islam ou dans les actions de notre Prophète (pbsl) et s'engagent également en vain dans la tromperie sur le sujet afin de persuader les autres de leurs opinions absurdes. Le Coran est le livre dans lequel on décrit un amour parfait envers les êtres humains, les animaux et les plantes et notre Prophète (pbsl) a vécu par le Coran tout au long de sa vie.

## *La nature hideuse du fanatique :*

*Anas b. Malik a rapporté que certaines personnes appartenant (à la tribu) de Uraina sont venues vers le Messager de Dieu (pbsl) à Médine, mais ont trouvé son climat peu agréable. Le Messager de Dieu (pbsl) leur a donc dit : "Si vous le souhaitez, vous pouvez aller vers les chameaux de Sadaqa et boire leur lait et leur urine..." (Sahih Mouslim, livre 16, hadith 4130)*

*Rapporté par Abou Hourayra : Le Prophète a dit : "Si une mouche tombe dans la boisson de l'un d'entre vous, qu'il le trempe (dans la boisson) car l'une de ses ailes a la maladie et l'autre a le remède à la maladie." (Sahih Boukhari, livre 54, hadith 537)*

*Rapporté par Ibn 'Abbas : Le Prophète a dit : "Quand vous mangez, ne vous essuyez pas vos mains tant que vous ne les aurez léchées ou qu'elles soient léchées par quelqu'un d'autre." (Sahih Boukhari, livre 65, hadith 366 ; Sahih Mouslim, livre 23, hadith 5037)*

*Rapporté par Maimouna : On a demandé à l'Apôtre de Dieu sur le ghi (beurre de cuisson) dans lequel une souris est tombée. Il a dit : "Sortez la souris et jetez le ghi autour d'elle et utilisez le reste." (Sahih Boukhari, livre 4, hadith 236 ; Muwatta de Malik, livre 54, hadith 54.7.20 ; Sounan Abou Dawoud, livre 27, hadith 3833)*

Ces faux hadiths dont seuls quelques exemples ont été cités ici, constituent une preuve importante des modes de vie sales et horribles des personnes ayant une mentalité fanatique. Avec ces hadiths fabriqués, les fanatiques calomnient bêtement même notre Prophète (pbsl). Ces faux hadiths appliqués par les fanatiques révèlent également la conception de propreté et de bonnes manières de ces personnes. Dieu n'a jamais autorisé quelque chose d'aussi répugnant. Selon le Coran, les Musulmans ont le devoir d'être impeccables, de tenir leurs maisons propres, de porter des vêtements propres et de manger des aliments propres. Le Coran informe que les Musulmans sont propres alors que les polythéistes sont sales ; les fanatiques qui vivent une vie en dehors du Coran, qui inventent une foi autre que celle transmise par Dieu et qui, par conséquent, Lui attribuent des égaux, répondent très bien à cette description. Dieu révèle dans les versets :

**O vous qui croyez ! Les associateurs ne sont qu'impureté... (Coran, 9 : 28)**

**... Il place une souillure sur ceux qui ne raisonnent pas. (Coran, 10 : 100)**

Comme nous l'avons vu, Dieu mentionne dans les versets une communauté qui ne parvient pas à raisonner. C'est une excellente description des fanatiques qui vont de pair avec les superstitions malgré les versets du Coran. Dieu afflige une terrible souillure aux communautés qui suivent les supersti-

tions sans utiliser leur raison et qui fabriquent une religion toute différente malgré qu'elles aient le Coran entre leurs mains et qu'elles soient conscientes que cette religion fabriquée est erronée. C'est vraiment ce qui se passe. En raison de leur folie, les communautés fanatiques croient à toutes les saletés énoncées dans les faux hadiths ci-dessus et vivent une vie pleine de souillure.

Bien sûr, la majorité des personnes parmi elles vivent une telle vie involontairement, surtout en raison de leur ignorance. Par conséquent, il importe de les examiner séparément des communautés fanatiques insensées en question. Elles nécessitent toujours une éducation basée sur les faits énoncés en détail dans ce livre, autrement dit, fondé sur les preuves du Coran.

Selon le Coran, ce que Dieu attend des Musulmans est qu'ils aient une conception très détaillée et immaculée de la propreté. Voici certains des versets du Coran appelant les Musulmans à être propres :

**Et tes vêtements, purifie-les. Et de toute souillure, écarte-toi.**

**(Coran, 74 : 4-5)**

A photograph of a woman with her eyes closed, smiling gently as she washes her face with a bar of pink soap. She is holding the soap in her hands. In the foreground, there are several bars of soap in various colors (pink, yellow, purple) and some pink flowers. The background is a soft, out-of-focus white.

Dans le Coran, la propreté des Musulmans, de leurs maisons, de leurs vêtements et de leurs aliments est une responsabilité qui leur incombe. Selon le Coran, les Musulmans sont propres et les idolâtres sont sales. Les fanatiques qui mènent leur vie en dehors du Coran, qui se conforment à une religion autre que celle transmise par Dieu et qui, par conséquent, Lui attribuent des égaux, répondent certainement à cette définition.

O gens ! De ce qui existe sur la terre, mangez le licite et le pur ; ne suivez point les pas du diable car il est vraiment pour vous, un ennemi déclaré. (Coran, 2 : 168)

... Une mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout [pour y prier]. On y trouve des gens qui aiment bien se purifier, et Dieu aime ceux qui se purifient. (Coran, 9 : 108)

O les croyants ! Mangez des (nourritures) licites que Nous vous avons attribuées. Et remerciez Dieu, si c'est Lui que vous adorez. (Coran, 2 : 172)

Et quant à ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, bientôt Nous les ferons entrer aux jardins sous lesquels coulent des ruisseaux. Ils y demeureront éternellement. Il y aura là pour eux des épouses purifiées... (Coran, 4 : 57)

Ils t'interrogent sur ce qui leur est permis, dis : "Vous sont permises les bonnes choses... " (Coran, 5 : 4)

Aujourd'hui, vous sont permises les bonnes choses... (Coran, 5 : 5)

Dis : "Qui a interdit la parure de Dieu, qu'Il a produite pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes nourritures ?" Dis : "Elles sont destinées à ceux qui ont la foi, dans cette vie, et exclusivement à eux au Jour de la Résurrection." Ainsi exposons-Nous clairement les versets pour les gens qui savent. (Coran, 7 : 32)

Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré qu'ils trouvent écrit (mentionné) chez eux dans la Thora et l'évangile. Il leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises... (Coran, 7 : 157)

Et quand Nous indiquâmes pour Abraham le lieu de la Maison (La Kaaba) [en lui disant] : "Ne M'associe rien ; et purifie Ma Maison pour ceux qui tournent autour, pour qui s'y tiennent debout et pour ceux qui s'y inclinent et se prosternent." (Coran, 22 : 26)

Il y a de nombreux versets du Coran qui commandent aux Musulmans d'être propres et nous n'en avons cité que quelques-uns ici. Il y a un point particulier qui est souligné dans le verset 32 de la Sourate al-Araf, qui est le fait que tout comme certains rendent les beaux vêtements et les ornements illégaux pour les Musulmans, il y a aussi ceux qui rendent illégales toutes sortes de bonnes nourritures. En effet, un examen attentif du style de vie des fanatiques montre que ce sont des personnes ayant une mentalité extrémiste qui rendrait la propreté illégale pour les Musulmans.

Selon le Coran, le Musulman doit être la personne la plus propre et soignée. Il doit bien s'habiller, il doit consommer des aliments propres et garder sa maison propre ; il doit tout simplement être propre en tout temps. Notre Prophète (pbsl) était exceptionnellement immaculé. Toute tentative de diffamation contre une personne immaculée comme notre Prophète (pbsl) par la manière décrite ci-dessus représente certainement une grave offense aux yeux de Dieu. Cependant, les fanatiques se comportent comme s'ils ignoraient cela.



Penchons-nous maintenant sur ce que notre Prophète (pbsl) a réellement dit pour exposer l'erreur des hadiths fabriqués cités ci-dessus. Certains hadiths fiables sur la propreté et la délicatesse de notre Prophète (pbsl) se lisent comme suit. (Ces hadiths sont considérés comme exacts car ils sont compatibles avec le Coran) :

*L'Islam est propre. Par conséquent, vous devriez aussi rester propres. Seules les personnes propres peuvent entrer au paradis. (Ahmad Diya'al-Din al-Kamouchkhanawi, Ramouz al-Ahadith, vol. 1, 96/2)*

*Le croyant n'est pas sale. (Sahih Boukhari)*

*Nettoyez bien toutes choses. La propreté conduit à la foi et la foi conduit au paradis. (al-Tabarani)*

*La propreté est la moitié de la foi... (Sahih Mouslim, livre 2, hadith 432)*

*Rapporté par Salman al-Farsi : J'ai lu dans la Torah que la bénédiction de la nourriture consiste dans l'ablution avant. Donc je l'ai mentionné au Prophète. Il a dit : "La bénédiction de la nourriture consiste dans l'ablu-*



tion avant et après le repas.” (Sounan Abou Dawoud, livre 27, hadith 3752)

Celui qui mange de l'oignon, de l'ail et le poireau, ne devrait pas s'approcher de notre mosquée car ce qui dérange les enfants d'Adam, dérange aussi les anges. (Sahih Mouslim, livre 4, hadith 1147)

Lavez vos vêtements, coiffez vos cheveux, nettoyez vos dents et habillez-vous bien avec des vêtements propres. Ayez la propreté ! (Ibn Asakir)

Celui qui mange de l'ail ou de l'oignon doit se tenir à l'écart de notre mosquée ou doit rester dans sa maison. (Sahih Boukhari, livre 12, hadith 814)

La clé de la prière est la propreté... (Sounan Abou Dawoud, Taharah, 31 : Tirmidhi, Taharah, 39)

Habillez-vous bien pour qu'on puisse voir sur vous les bénédictions que Dieu vous a accordées ! (al-Tabarani)



*Rapporté par Aïcha, Oummul Mou'minounne : L'Apôtre de Dieu (pbsl) nous a commandé... les mosquées doivent être propres et parfumées. (Sounan Abou Dawoud, livre 2, hadith 455)*

*Quand Dieu accorde une bénédiction à Son serviteur, Il aime que cette bénédiction soit visible sur ce serviteur. (al-Tabarani)*

*Abou Soufyan a dit : Abou Ayyoub Al-Ansari, Jabir bin Abdoullah, et Anas bin Malik m'ont dit que lorsque ce verset : "On y trouve (dans la mosquée) des gens qui aiment bien se purifier, et Dieu aime ceux qui se purifient" [9 : 108] a été révélé, le Messager de Dieu (pbsl) a dit : "O Ansar ! Dieu vous a loués pour votre propreté. Quelle est la nature de votre propreté ?" Ils ont dit : "Nous effectuons les ablutions pour la prière et nous prenons un bain pour nous purifier de l'impureté due à l'activité sexuelle et nous nous nettoyons avec de l'eau." Il a dit : "C'est donc cela. Poursuivez-y." (Sounan Ibn Majah, chapitre no. 2, hadith 355)*

*Parmi les choses de ce monde, les femmes et les parfums m'ont été rendus chers et mon confort est dans la prière. (al-Nasai, 3939, du hadith d'Anas ibn Malik (ra))*

### *Une conception hideuse de la foi et de basse qualité concernant le Musulman, selon la mentalité fanatique erronée*

Sous l'influence de divers hadiths fabriqués, les fanatiques adoptent un style de vie qui considère comme légitime toutes sortes de choses hideuses et vivent la saleté comme un mode de vie. Ils développent ainsi un manque de qualité total et terrifiant. Pour cette raison, il y a un manque de qualité largement répandu dans les communautés islamiques – et qui est malheureusement "à la mode". Compte tenu de cette conception de manque de qualité, un Musulman apparaît comme un individu qui semble sale, non soigné, négligé, impoli, brut, éloigné de la beauté et de la gentillesse, comme s'il n'attachait aucune importance à l'esthétique et aux manières et qu'il ne comprenait même pas ces choses. Si vous le remarquez, on est toujours méticuleux pour

faire dominer une telle impression quand le mot "Musulman" est mentionné.

Il n'est bien sûr pas surprenant que ces personnes aient un style de vie sordide et de basse qualité quand on examine leur conception de l'islam : on ne peut certainement pas s'attendre à de la qualité avec une mentalité qui interdit aux femmes de s'épiler même les sourcils (ce sujet sera examiné plus tard), qui insiste pour que les personnes lèchent leurs mains après avoir mangé plutôt que de les laver et qui soutient qu'un bol de soupe avec une mouche est bon pour la santé. Cette conception erronée de la religion façonnée par de faux hadiths est si répandue que ces personnes critiquent même le Musulman agréable et de haute qualité.

Cette ruse sous le nom de l'islam a d'une manière ou d'une autre, envahi toute la communauté islamique et cette image horrible dérange bien sûr aussi d'autres communautés.

Toutefois, il y a une qualité splendide dans le Coran. Ayant le mieux appliqué le Coran, notre Prophète (pbsl) était la personne de la plus haute qualité et la plus intelligente de



son temps. Il était toujours propre. Il portait toujours les vêtements les plus propres et de la meilleure qualité et se comportait toujours de la meilleure façon. Si notre Prophète (pbsl) vivait encore aujourd'hui, il serait sans doute la personne de la plus grande qualité de notre temps car le guide de notre Prophète (pbsl) était le Coran et celui-ci dit de maintenir la plus haute qualité en tout temps.

Il est très important de préciser que la qualité n'est pas quelque chose qui peut être établie avec l'argent, les biens ou les vêtements de marque : **la qualité est un attribut qui peut être atteint en valorisant la propreté, le soin et la beauté, par la perfection dans le comportement et les attitudes, le respect, l'affection, la rationalité et la vertu morale.** Une personne peut porter les mêmes vêtements tous les jours mais elle sera de haute qualité s'ils sont soigneusement entretenus et propres tous les jours. Il se peut qu'une personne ne partage pas les idées des autres mais elle sera de haute qualité si elle respecte leurs idées et se comporte avec affection. Le comportement est l'un des moyens les plus importants pour déterminer la qualité d'une personne ; quelqu'un qui ne peut pas supporter la saleté, l'avarice ou le comportement de basse qualité d'une personne est une personne naturellement de haute qualité. Quelqu'un qui parle bien, loue la beauté, saisit toutes les opportunités pour reconnaître la nature supérieure de la science et de l'élégance et qui apprécie naturellement les autres est une personne de haute qualité.

Tous ces attributs qui exigent la qualité ont dans une large mesure été oubliés dans les sociétés musulmanes. La raison de cela est l'erreur principale dans laquelle ces communautés sont tombées : elles ont abandonné le Coran. Ainsi, des sociétés qui ont priorisé la quantité à la qualité, la haine à l'amour et la saleté et la négligence à la propreté et au soin, ont émergé. Le seul remède à ce fléau particulier est le Coran. A l'heure actuelle, l'un des sujets les plus urgents est de montrer aux sociétés en question, la qualité supérieure du Musulman avec les preuves du Coran. Tant qu'aucune preuve n'est donnée du Coran, les communautés en question continueront à se détourner de la démocratie, à être des communautés de colère, à répandre le manque de qualité et à n'attacher aucune importance à l'art et à la propreté. Il s'agit d'un fléau qui augmente de jour en jour.



La qualité n'est pas une condition qu'on remplit par l'argent, les possessions ou les vêtements de marque. La qualité est une caractéristique qui peut être acquise par la propreté, le soin, la valorisation de la beauté, le comportement impeccable, l'affection, la rationalité, le respect et la vertu morale. Le véritable Islam du Coran exige cette conception de la qualité. D'autre part, le monde des fanatiques est aussi sale et de basse qualité que possible. C'est la conséquence de défier le Coran.



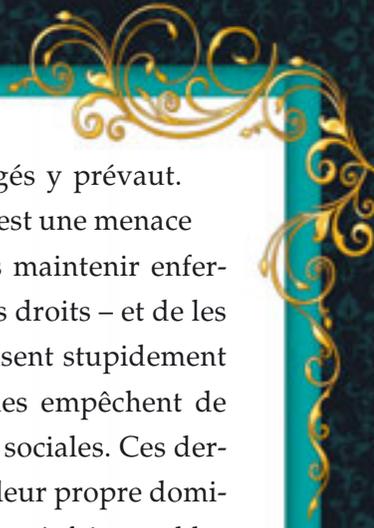
## Chapitre 3

### *La haine des fanatiques envers les femmes*

*Les femmes sont l'une des plus belles  
bénédictions de ce monde*

L'attitude fanatique envers les femmes est l'un des exemples les plus frappants du manque d'amour et de rudesse de leur mentalité. Parce qu'avec toutes les superstitions qu'ils fabriquent, les fanatiques qui considèrent les femmes comme des êtres inférieurs, excluent celles-ci de la société et ne supportent même pas de les voir dans les rues. Dans les pages suivantes, nous analyserons l'attitude fanatique envers les femmes, citerons divers hadiths fabriqués sur le sujet et verrons comment leur perspective erronée est diamétralement opposée au Coran et aux vraies paroles de notre Prophète (pbsl). Les hadiths fabriqués en question donneront une idée bien meilleure de l'oppression totalement immorale que subissent les femmes dans de nombreux pays musulmans.

La perspective sous-jacente du fanatisme envers les femmes repose sur l'idée que celles-ci sont déficientes au niveau de la foi et de l'esprit. Donc l'idée



qu'elles sont des sous-êtres qui doivent être régis et dirigés y prévaut. Pour ceux qui pensent ainsi, l'existence même des femmes est une menace et une source de colère ; ils ressentent la nécessité de les maintenir enfermées, de les exclure de la société – les privant de tous leurs droits – et de les déclarer inexistantes dans la mesure du possible. Ils réduisent stupidement les femmes au rang de citoyennes de deuxième classe, les empêchent de prendre des décisions et de s'impliquer dans les questions sociales. Ces derniers cherchent à faire d'elles une communauté étant sous leur propre domination parce qu'ils savent très bien que les femmes sont tout à fait capables de réfléchir de manière très détaillée, de porter des jugements rationnels et de tirer des conclusions précises en analysant des détails fins. L'exclusion des femmes par des moyens trompeurs a également permis à certains types fanatiques de propager très facilement leurs propres mensonges.

Pourtant, Dieu a révélé qu'il n'existe pas de différence entre les femmes et les hommes en terme de piété ; ils ont tous les deux les mêmes responsabilités quant à accomplir de bonnes œuvres, à s'efforcer pour diffuser les vertus morales et à mener une lutte intellectuelle dans Sa voie. Selon le Coran, les femmes et les hommes sont égaux en responsabilité. Le Coran considère même les femmes supérieures aux hommes en termes de sollicitude, de soin et de valeur. Certains versets que divers fanatiques et ennemis de l'Islam cherchent constamment à présenter comme preuve contre les femmes sont en réalité des versets qui révèlent la supériorité des femmes, l'importance et la valeur que notre Seigneur leur accorde. Ces questions seront examinées plus en détail par la suite.

Notre Seigneur fait une comparaison au sujet des femmes dans le Coran qui montre à quel point Il les valorise. Il compare les femmes à une plante délicate ou à une fleur. Cette description de Marie (psl) est une confirmation explicite de l'importance et de la valeur attachées aux femmes :

**Son Seigneur l'agréa alors du bon agrément, la fit croître en belle croissance [comme une belle plante]... (Coran, 3 : 37)**

Prendre soin d'une belle fleur exige une très grande sensibilité. Une belle plante est délicate et précieuse et demande beaucoup de soins et d'attention.

La beauté d'une fleur, sa délicatesse, les soins qu'elle nécessite, sa valeur et son importance décrivent parfaitement la place des femmes dans le Coran. Il est une réalité que Dieu a créé toutes les plantes et les fleurs dans le monde comme éléments de beauté, de bénédictions agréables, de symboles de propreté et de merveilles de la création. L'utilisation d'une si belle expression se référant aux femmes, la manière dont Dieu compare les femmes avec un symbole de propreté et de beauté est une excellente représentation de l'estime attachée aux femmes.

## *Les femmes dans le Coran*

Les versets du Coran qui se réfèrent aux femmes leur accordent une valeur sublime. En toutes circonstances, elles sont placées sous une protection spéciale. Mais en matière de responsabilité, la femme est considérée comme égale à l'homme. Donc la raison pour laquelle la femme est placée sous protection n'est pas parce qu'elle en nécessite mais parce qu'elle est d'une valeur particulière.

Dans le Coran, la femme peut travailler si elle le souhaite mais elle n'en a pas l'obligation. Dans l'exemple de la Reine de Saba, nous voyons que les femmes peuvent même diriger des états. L'exemple de Marie (psl) qui est un modèle pour toutes les femmes, montre que la femme dans le Coran est supérieure par son courage et sa détermination dans les moments difficiles. La femme dans le Coran est une reine, une entité qui doit toujours être honorée. Donc, en ce qui concerne le point de vue envers les femmes, le Coran est le meilleur guide pour le monde entier.

A l'époque de notre Prophète (pbsl), les femmes ont participé aux côtés des hommes dans tous les domaines de la vie. Le fait que Khadija (ra), l'épouse bénie de notre Prophète (pbsl), était une femme d'affaires bien connue et respectée dans la région est une information importante qui montre le rôle actif que les femmes pouvaient jouer dans la vie sociale. A l'époque de notre Prophète (pbsl), les Compagnons



hommes et femmes ont joui d'une responsabilité égale dans l'instruction des gens qui s'étaient nouvellement convertis à l'Islam, dans l'établissement de l'ordre social et même en temps de guerre. La gentillesse, l'amour, la cordialité, la bonté que notre Prophète (pbsl) a montrés à ses épouses constituent le meilleur modèle pour le monde entier. Notre beau Prophète (pbsl) faisait des courses avec ses épouses, se penchait pour les aider à monter sur le dos des ânes, louait la supériorité des femmes à chaque occasion et posait sa tête sur l'épaule de son épouse tout en regardant un divertissement. Il est clair qu'il n'autoriserait jamais les pratiques terribles des fanatiques. Assurément, en jetant le doute sur les Compagnons, en fabriquant de faux hadiths au nom du Messager de Dieu (pbsl), les fanatiques calomnient notre Prophète (pbsl) et les Compagnons et endossent une lourde responsabilité.

La raison de la si grande différence entre les femmes décrites dans la religion des fanatiques et celles décrites dans le Coran deviendra évidente lorsque nous examinerons certains hadiths fabriqués. Une réponse claire et définitive est également fournie à chaque hadith fabriqué à partir du Coran.

## *Les moyens par lesquels les fanatiques calomnient les femmes*

*L'idée erronée selon laquelle les femmes seraient déficientes  
en intelligence et en foi*

*O femmes ! Vous maudissez fréquemment et vous êtes ingrates envers vos maris. Je n'ai jamais vu de plus déficient en intelligence et en religion que vous. (Sahih Boukhari, Chapitre 24, hadith 541)*

*Dieu dit : ... Je l'ai rendue stupide bien que J'ai créé son intelligence, et elle doit souffrir de la grossesse et de la naissance avec difficulté... (The History of Al-Tabari: General Introduction and From the Creation to the Flood, traduit par Franz Rosenthal [Université de l'Etat de New York, Editions Albany], vol. 1, pp. 280-281 [Histoire d'Al-Tabari : Introduction générale et de la création du déluge])*

Dans aucun verset du Coran, il n'est fait mention que les femmes sont moins intelligentes que les hommes. Au contraire, par la référence "les croyants et les croyantes", Dieu nous dit qu'ils ont une responsabilité égale à Ses yeux ; autrement dit, qu'ils sont pareils en termes d'intelligence et de conscience. En outre, comme dans l'exemple de la Reine de Saba, les femmes peuvent même être des souveraines d'états, prenant des décisions sur les questions les plus importantes. D'ailleurs, ce n'est pas le fait d'avoir une ana-

tomie différente qui rend une personne plus intelligente mais sa crainte de Dieu, son amour pour Lui, la profondeur de sa foi et sa conscience. Dieu inspire toujours la vérité à la conscience de chaque être homme ou femme. Par conséquent, ce qui rend les gens intelligents et pieux, ce n'est pas le fait d'être une femme ou un homme mais le fait de se conformer à ce qui a été révélé à leur conscience et de craindre Dieu comme énoncé dans ce verset **"O vous qui croyez ! Si vous craignez Dieu, Il vous accordera la faculté de discerner (entre le bien et le mal)..."** (Coran, 8 : 29). Il s'agit de la seule mesure de l'intelligence dans le Coran. Par conséquent, tout comme l'homme n'est pas supérieur uniquement parce qu'il est un homme, une femme n'est pas déficiente en intelligence et en religion simplement parce qu'elle est une femme. Comme nous l'avons énoncé à maintes reprises, la religion des fanatiques est totalement différente du Coran et regorge de calomnies.

La manière dont ils calomnient Dieu Lui-même avec les hadiths fabriqués en question montre à quels extrêmes vont ces fanatiques. Rien de tel *"... Je l'ai rendue stupide... et elle doit souffrir de la grossesse et de la naissance avec difficulté"* n'apparaît dans le Coran. Alors où trouve-t-on ces mots pré-



Peinture à l'huile de John William Godward "Rich Gifts Wax Poor When Lovers Prove Unkind", 1916

sumés être les paroles de Dieu ? Où prend racine cette révélation présumée venir de Dieu si elle n'apparaît pas dans le Coran ? Le plus grand danger de la religion des fanatiques est qu'ils émettent des mensonges au nom de Dieu et qu'ils sont donc capables d'une telle calomnie.

La grossesse figure comme un état sacré dans le Coran, raison pour laquelle les mères sont aussi considérées comme sacrées. Les versets de notre Seigneur sur le sujet sont comme suit :

**Nous avons commandé à l'homme [la bienfaisance envers] ses père et mère ; sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine : son sevrage a lieu à deux ans. Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination. (Coran, 31 : 14)**

**Et Nous avons enjoint à l'homme de la bonté envers ses père et mère : sa mère l'a péniblement porté et en a péniblement accouché ; et sa gestation et sevrage durent trente mois ; puis quand il atteint ses pleines forces et atteint quarante ans, il dit : "O Seigneur ! Inspire-moi pour que je rende grâce au bienfait dont Tu m'as comblé ainsi qu'à mes père et mère, et pour que je fasse une bonne œuvre que Tu agrées. Et fais que ma postérité soit de moralité saine, Je me repens à Toi et je suis du nombre des soumis." (Coran 49 : 15)**

Marie (pbsl) est tombée enceinte par la volonté de Dieu et a été patiente face à toutes les difficultés qu'elle a rencontrées au cours de sa grossesse. En raison de ce courage et de son dévouement à Dieu, elle a été élue supérieure à toutes les femmes du monde :

**(Rappelle-toi) quand les anges dirent : "O Marie, certes Dieu t'a élue et purifiée ; et Il t'a élue au-dessus des femmes des mondes." (Coran, 3 : 42)**

**Le Messie, fils de Marie, n'était qu'un Messager. Des messagers sont passés avant lui. Et sa mère était une véridique... (Coran, 5 : 75)**

En traitant les femmes de "stupide" et en voyant la grossesse et l'accouchement comme des châtiments de Dieu, les



**Marie (paix sur elle) est tombée miraculeusement enceinte par la volonté de Dieu. Tout au long de sa grossesse, elle a surmonté ses difficultés avec courage et a été élue supérieure à toutes les femmes de tous les mondes en raison de son courage et de son dévouement à Dieu.**

Peinture à l'huile de Sassoferrato "Vierge en prière"

La calomnie selon laquelle les femmes sont “déficientes en intelligence et en foi” provient de la religion des fanatiques. En termes de responsabilités, Dieu s’adresse pareillement aux femmes et aux hommes. C’est l’une des raisons pour laquelle de nombreux versets s’adressent aux croyants et croyantes en même temps.

Peinture à l’huile de William-Adolphe Bouguereau “Mère et enfant”, 1879



fanatiques exposent leur propre mentalité horrible sur les femmes. Par là même, ils insultent Marie (psl), les Compagnons et toutes les autres femmes dévotes louées pour leurs grandes vertus.

La grossesse difficile et l'accouchement dans la douleur sont l'une des épreuves de ce monde qui nécessite beaucoup d'endurance, de courage et de détermination. Dieu révèle qu'une mère qui montre du courage face à cette difficulté est très précieuse à Ses yeux. Pour cette raison, une mère qui fait preuve d'amour et de soumission envers Dieu malgré toutes ces difficultés est une entité prééminente. Cette valeur accordée aux mères est l'une des valeurs morales du Coran.

Comme nous l'avons vu, les femmes ont certaines caractéristiques qui les rendent même supérieures aux hommes dans le Coran, donc l'idée qu'elles sont "déficientes en intelligence et en religion" est une calomnie grotesque des fanatiques. En matière de responsabilité, Dieu s'adresse pareillement aux femmes et aux hommes. C'est une des raisons pour laquelle les croyants femmes et hommes sont énoncés en même temps dans de nombreux versets. On peut ainsi lire :

**Les Musulmans et Musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, endurants et endurantes, craignants et craignantes, donateurs et donneuses d'aumônes, jeûnants et jeûnantes, gardiens de leur chasteté et gardiennes, invocateurs souvent de Dieu et invocatrices : Dieu a préparé pour eux un pardon et une énorme récompense. (Coran, 33 : 35)**

Comme nous le voyons dans ce verset, il n'y a pas de distinction entre les femmes et les hommes quand il s'agit des éléments de base définissant le Musulman tels que craindre Dieu, se souvenir de Lui, Lui être fidèle, être endurant et faire l'aumône. Dans le Coran, il n'existe pas la moindre suggestion selon laquelle les femmes possèderaient moins l'une des caractéristiques d'un croyant. Que les gens soient hommes ou femmes, ils ont la responsabilité de craindre Dieu de toute leur force, de L'aimer avec une passion profonde et de gagner Son agrément.

*L'idée erronée selon laquelle les femmes seraient courbées*

*La femme a été créée à partir d'une côte et elle ne pourra en aucun cas être redressée pour vous ; donc si vous souhaitez profiter d'elle, profitez d'elle en faisant en sorte que sa tortuosité reste en elle. Et si vous essayez de la redresser, vous la briserez et la briser signifie la divorcer. (Sahih Mouslim, livre 8, hadith 3467 ; an-Nasai)*

La création des êtres humains est décrite en détail dans le Coran :

**Nous avons certes créé l'homme d'un extrait d'argile, puis Nous en fîmes une goutte de sperme dans un reposoir solide. Ensuite, Nous avons fait du sperme une adhérence ; et de l'adhérence Nous avons créé un embryon ; puis, de cet embryon Nous avons créé des os et Nous avons revêtu les os de chair. Ensuite, Nous l'avons transformé en une tout autre création. Gloire à Dieu le Meilleur des créateurs ! (Coran, 23 : 12-14)**

Aucun verset du Coran n'affirme que la femme a été créée à partir d'une côte et qu'elle est courbée. Contrairement à ces termes employés par des fanatiques, notre Seigneur Tout-Puissant révèle que les femmes et les hommes ont été créés "dans la meilleur des formes" :

**C'est Dieu Qui vous a assigné la terre comme demeure stable et le ciel comme toit et vous a donné votre forme, – et quelle belle forme Il vous a donnée ! – et Il vous a nourris de**



bonnes choses. Tel est Dieu, votre Seigneur ; gloire à Dieu, Seigneur de l'univers ! (Coran, 40 : 64)

Les mots *“si vous essayez de la redresser, vous la briserez”* dans le faux hadith en question suggère que la femme est tordue tant au niveau du corps que de l'esprit et qu'elle ne pourra jamais être droite. Toutefois, aucun de ces mots n'apparaît dans le Coran. Cela montre la base de la perspective pleine de colère des fanatiques envers les femmes.

Voici la leçon que nous recevons du Coran : tout le monde, homme ou femme, a des défauts et peut commettre des erreurs. Selon le Coran, ces défauts doivent être corrigés en les indiquant aimablement, en montrant ce qui est juste et faux à la personne et en s'adressant à sa conscience. Personne n'a le droit de rejeter une personne et de dire : *“Cette personne ne peut être corrigée.”* Toute personne qui agit ainsi et se considère comme supérieure peut découvrir que la personne qu'elle jugeait *“incorrigible”* est en réalité dans une meilleure position qu'elle dans l'au-delà. Seul Dieu sait qui est sur le droit chemin.

Les croyances superstitieuses des fanatiques selon lesquelles les femmes sont dès l'origine déficientes et défectueuses ont été renforcées par l'idée qu'il leur est également impossible de changer cette situation par la suite. Beaucoup de faux hadiths contiennent donc de fausses informations prétendant que les femmes correctes sont très peu nombreuses et que la plupart ne sont pas dignes du paradis.

**Selon le Coran, les gens doivent être informés de leurs erreurs dans un langage aimable et doux, et celles-ci doivent être corrigées en abordant la conscience de la personne, en leur montrant le bien et le mal.**

Peinture à l'huile de Frederic Leighton *“Lumière du harem”*, 1880

## *Les hadiths et les affirmations fabriqués pour abaisser les femmes*

*Une femme pieuse parmi d'autres femmes est semblable à un corbeau ayant une patte blanche. (Nahj al-Fasahah, p. 20)*

*Une femme sur 99 est au paradis, les autres sont en enfer. (Sahih Boukhari)*

*O femmes, vous devriez faire la charité et vous repentir beaucoup car j'ai vu que la plupart d'entre vous sont des gens de l'enfer... (Sahih Mouslim, livre 1, hadith 142)*

Ces faux hadiths montrent clairement comment les femmes sont rabaisées et considérées comme des citoyennes de seconde classe dans les sociétés composées de fanatiques. Après la fabrication de ces hadiths, certaines communautés islamiques se sont transformées en des sociétés effrayantes et fanatiques qui ont méprisé et dénigré les femmes et les ont enfermées. Le fait d'avoir considéré les femmes comme des citoyennes de seconde classe a conduit les communautés à développer un terrible manque de civilisation, des difformités culturelles, un manque de goût et la vacuité. Les représentants de la mentalité fanatique n'ont jamais progressé ou ne se sont jamais développés. Beaucoup de pays du Moyen-Orient sont aujourd'hui au centre de cette difformité culturelle et de ce manque de qualité produits par cette perspective terrifiante. Pourtant, la religion dans le Coran est belle, simple, de haute qualité et pacifique.

Les fanatiques en question n'ont pas réussi à comprendre que Dieu accorde une grande valeur aux femmes qui sont les bijoux du paradis tant dans ce monde que dans l'au-delà. Plus important de tout, ils n'ont jamais consulté le Coran.

Aucun des termes des faux hadiths en question n'apparaît dans le Coran. Dieu décrit en détail les gens ayant une morale dépravée, qui font le mal et qui commettent des actes illégaux dans le Coran, et aucune de ces descriptions ne concernent les femmes ou ne se réfèrent à elles en particulier.

Par exemple, Dieu révèle dans le Coran que la majorité des gens ne croiront pas et qu'un grand nombre parmi ceux qui croient, Lui attribueront des égaux :

**Alif, Lam, Mim, Ra. Voici les versets du Livre ; et ce qui t'a été révélé par ton Seigneur est la vérité ; mais la plupart des gens ne croient pas. (Coran, 13 : 1)**

**Et la plupart d'entre eux ne croient en Dieu, qu'en Lui donnant des associés. (Coran, 12 : 106)**

Dans un autre verset, Dieu révèle que malgré tous les moyens possibles qu'Il a créés pour que les gens s'instruisent, la majorité d'entre eux n'apprennent pas mais continuent plutôt dans la même dégénérescence morale :

**Nous l'avions répartie entre eux afin qu'ils se rappellent (de Nous). Mais la plupart des gens se refusent à tout sauf à être ingrats. (Coran, 25 : 50)**

Comme nous pouvons le voir, ni dans ces versets ni dans d'autres du Coran et contrairement à ce que défendent les fanatiques, les personnes qui ont une moralité et un comportement dépravés ne sont pas essentiellement des femmes. Dans aucun verset, les gens faisant preuve d'immoralité ne sont classés selon leur sexe. Il n'existe aucun verset qui dit que les femmes sont plus immorales et que très peu d'entre elles entreront au paradis. Les informations dans les faux hadiths sont toutes falsifiées et fabriquées pour répandre l'hostilité envers les femmes. Le Coran réfute absolument et définitivement les faux hadiths en question.

*L'idée erronée selon laquelle les femmes seraient un obstacle à la pratique de la religion*

*S'il n'y avait pas les femmes, Dieu serait adoré correctement. (Souyouti, Sahih Boukhari, Ibn-i Adiyy, Abou Khatim, Ibn-i Jawzi, Mohammed Nasouriddin et Ibn-i Hibban acceptent tous ce hadith) (Silsilat al-Ahadisuzzaif : 74, Tenzi-houcharia : 1/62, Al-Leali : 2/59)*

*S'il n'y avait pas les femmes, tous les hommes iraient au paradis. (Ibn-i Arrak et As-Sakafi n'acceptent pas ce hadith. [Jamiussaghir : 2/113])*

Rappelons d'abord un point très important : la mentalité misogyne décrite dans les faux hadiths n'apparaît absolument pas dans le Coran.

Si on en revient aux hadiths fabriqués ci-dessus, ce ne sont pas les femmes ou d'autres bénédictions qui empêchent les gens qui n'ont pas la foi ou qui ont une foi faible de vivre selon la moralité religieuse mais ce sont leur propre faiblesse de conscience, d'esprit et de volonté. Dieu a créé ce monde en tant qu'épreuve. Tout comme les gens sont éprouvés par des troubles, des difficultés, des maladies et des faiblesses au cours de leur vie, ils sont également éprouvés par des bénédictions et de bonnes choses. Les femmes sont l'une des bénédictions et bijoux de ce monde. Cependant, comme chaque bénédiction, son estimation dépend des valeurs morales de celui qui la possède. Dieu révèle dans le Coran que les bénédictions de ce monde sont créées en tant qu'épreuve :

**On a enjolivé aux gens l'amour des choses qu'ils désirent : femmes, enfants, trésors thésaurisés d'or et d'argent, chevaux marqués, bétail et champs; tout cela est l'objet de jouissance pour la vie présente, alors que c'est près de Dieu qu'il y a bon retour. (Coran, 3 : 14)**

Comme les femmes, les enfants, l'or, l'argent, les animaux splendides, les terres agricoles et la richesse sont toutes des bénédictions de ce monde offertes aux gens pour qu'ils puissent en profiter. Cependant, une personne ayant la foi est aussi consciente que toutes ces bénédictions appartiennent en réalité à Dieu, que toutes celles-ci présentes dans ce monde sont transitoires et que les plus belles formes de bénédictions et davantage encore se trouvent au paradis. Donc aucune de ces bénédictions n'écarte les gens de Dieu et ne les empêche de s'efforcer dans Sa voie. Si une personne tombe dans l'insouciance à cause de l'une de ces bénédictions et ne cherche plus l'agrément de Dieu en toutes choses, alors il s'agit de quelque chose qui provient de sa propre faiblesse de foi. Ce n'est pas la faute des bénédictions mais de la personne elle-même. Donc, tant qu'elle ne se corrige pas, c'est la personne elle-même qui devra subir les conséquences. Essayer de blâmer quelqu'un d'autre ne profitera donc pas à cette personne dans l'au-delà.

Par conséquent, un homme qui cherche à tenir les femmes responsables de ses propres erreurs, de ses péchés et de ses mauvaises actions sur la base de faux hadiths se trompe tout simplement. Selon le Coran, la foi exige qu'une personne serve Dieu correctement quelles que soient les conditions ou les circonstances. Dans l'au-delà, personne ne pourra être en mesure d'utiliser l'excuse : "Je n'ai pas pu adorer correctement à cause des femmes." Cette vérité nous est indiquée dans les versets : **"Mais l'homme sera un témoin perspicace contre lui-même, quand même il présenterait ses excuses."** (Coran, 75 : 14-15) En d'autres termes, peu importe les excuses qu'une personne peut produire, elle est parfaitement consciente de la vérité. Certaines personnes qui blâment les femmes pour leurs propres défaillances sur la base de ces faux hadiths, sont bien sûr parfaitement conscientes qu'elles sont hypocrites et qu'elles inventent des excuses. Ignorer cette réalité dans ce monde ne changera rien en la Présence de Dieu où **"... chaque âme sera pleinement rétribuée selon ce qu'elle aura acquis. Et ils ne seront point lésés."** (Coran, 3 : 25)

*L'idée erronée selon laquelle on ne devrait jamais être guidé par les femmes*

*Aucune nation qui fait d'une femme sa souveraine ne connaîtra la réussite. (Sahih Boukhari, livre 88, hadith 219)*

*L'obéissance aux femmes est regrettable. (Nahj al-Fasahah, p. 35)*

*Demandez conseil aux femmes, puis faites exactement le contraire de ce qu'elles disent. (Al-Maqasid al-Hasana : 248, Tazkirat al-Mawzouat : 128, Tenzihus Charia : 2-204, Silsilat al-Ahadith : 432)*

*Ne demandez pas l'avis des femmes, mais opposez-vous à elles. Opposez-vous, parce que la prospérité se trouve dans l'opposition aux femmes. (Informations religieuses pour les femmes 44,45 Souyouti, al-Laali II, 147; Ibn Arrak, Tenzihus Charia II, 210)*

*Quiconque obéit à sa femme, Dieu le jettera en enfer face contre terre. (Ibn Arrak II, 215)*

*Les gens qui confient l'administration de leurs affaires à une femme ne prospéreront jamais. (Nahj al-Fasahah, p. 188)*

*La ruine est la fin des hommes qui obéissent aux femmes. (Nahj al-Fasahah, p. 203)*

*Ceux qui sont sous le règne des femmes n'atteindront pas le salut. (Nahj al-Fasahah, p. 271)*

Comme nous le remarquons, une des plus importantes manifestations du mépris qu'ont les fanatiques envers les femmes est leur souhait fervent de ne jamais les voir en position d'autorité. Ils sont donc opposés aux femmes dirigeantes ; ils sont même contre la consultation des femmes. Dans leur mentalité, tout ce que les femmes pensent et font est erroné. Cela fait partie de leur mauvais stratagème pour exclure les femmes de la société. Les hadiths fabriqués ci-dessus ont également servi à cette fin et dans de nombreux pays, des communautés fanatiques dans lesquelles de telles idées perverses prévalent et hostiles aux femmes se sont formées. Pourtant, cette mentalité est diamétralement opposée aux pratiques de notre Prophète (pbsl) dans le Coran et est en conflit manifeste avec l'Islam.

Par exemple, alors que les colporteurs de superstitions propagent l'idée insensée que "*Aucune nation qui fait d'une femme sa souveraine ne connaîtra la réussite*", Dieu cite la Reine de Saba, une femme souveraine, dans le Coran.

Malgré toutes les superstitions comme "ne demandez pas l'avis des femmes", la Reine de Saba était une souveraine qui a pris toutes ses décisions finales sur les affaires de l'Etat. Les versets rapportent comme suit les qualités de dirigeant de la Reine de Saba :

**Mais elle n'était restée (absente) que peu de temps et dit : "J'ai appris ce que tu n'as point appris ; et je te rapporte de Sabaa une nouvelle sûre : j'ai trouvé qu'une femme est leur reine, que de toute chose elle a été comblée et qu'elle a un trône magnifique." (Coran, 27 : 22-23)**

C'est ainsi que la Reine de Saba, une souveraine qui gouvernait son peuple, a été décrite au Prophète Salomon (psl). Après que le Prophète a envoyé

une lettre d'invitation à la Reine de Saba, celle-ci a consulté les principaux membres de son peuple qui ont ainsi répondu :

**Ils dirent : "Nous sommes détenteurs d'une force et d'une puissance redoutable. Le commandement cependant t'appartient. Regarde donc ce que tu veux ordonner." (Coran, 27 : 33)**

Comme cité dans le Coran, les femmes peuvent gouverner des états, être dirigeantes et faire appliquer leurs décisions et leurs ordres. La conception des femmes dans la religion des fanatiques et dans celle du Coran se contredisent totalement.

Lorsque les fanatiques insultent effrontément les femmes par ces faux hadiths, ils ignorent qu'ils insultent également Marie (paix sur elle), les ferventes croyantes dans le Coran, les épouses bénies de notre Prophète (pbsl) et ses Compagnons femmes. Il ne faut pas oublier que la mentalité qui méprise tant la femme, s'adresse à toutes les femmes.

Lorsque l'on considère la situation des femmes à l'époque de notre Prophète (pbsl), nous pouvons clairement voir à quel point les fanatiques mènent une vie différente du Coran :

Par exemple, Khadija (ra), l'épouse du Prophète (pbsl), était l'une des plus riches parmi les marchands de la Mecque. Elle envoyait des caravanes commerciales à Damas et employait des gens à cette fin. Dans la période médinoise, les femmes travaillaient dans le traitement du cuir, dans la fabrication du fil, dans le tissage, dans la couture, dans la pharmacie et dans la vente de parfums et avaient une part active dans toutes les sphères de la vie. Les femmes ont participé aux guerres aux côtés des hommes et ont même servi en première ligne en cas de nécessité.

**La femme dans le Coran peut être un chef d'état, une dirigeante, peut prendre des décisions et exécuter des commandements concernant les affaires. La femme dans la religion des fanatiques est exactement l'opposé des caractéristiques de la femme dans le Coran.**

Peinture à l'huile de John William Godward "Le Bouquet", 1899



Raita bint Abdillah dit au Prophète (pbsl) : "O Messenger de Dieu, je suis une artisane. Mon mari (Abdoullah ibn Massoud) et mon enfant n'ont rien ; je vends les produits que je fabrique par mon propre art" et demanda si les dépenses qu'elle fait pour sa famille lui feront gagner des mérites. Le Prophète (pbsl) répondit : "Il y a bien sûr des mérites pour vos dépenses faites pour eux." (Ibn Saad, Kitab al-Tabaqat, 8/290 ; Abou Nouaym, Hilya, 2/69 ; Ibn al-Asir, Usd al-Gaba, 7/121)

Comme nous l'avons vu, les femmes de l'époque de notre Prophète (pbsl) approvisionnaient leurs ménages et avaient de l'autorité dans la vie de famille ; notre Prophète (pbsl) loue leurs efforts.

Il est rapporté que, Qouayba bint Saad, membre de la tribu Aslam, traitait les malades et les blessés à l'époque de notre Prophète (pbsl) ; autrement dit, les femmes de l'époque du Prophète (pbsl) travaillaient comme médecins. En effet, Asma bint Omaïs, une femme très intelligente, éduquée et expérimentée, qui a émigré en Abyssinie (actuelle Ethiopie), est connue pour avoir été un très bon médecin. Oumou Salama dit qu'Asma bint Omaïs a réalisé un médicament pour le Prophète (pbsl)

Peinture à l'huile de John William Godward "L'éventail en plumes de paon", 1912

à partir de "plantes et d'huile d'olive apportées de l'Inde et du Yémen". Ce récit dit également qu'Asma a appris à faire ce médicament en Abyssinie. (Ibn Saad, Kitab al-Tabaqat, 2/236)

On connaît les noms de certaines femmes qui vendaient des essences de fleurs à Médine au temps de notre Prophète (pbsl). L'une d'entre elles, Moulayka Oummou as-Saïb al-Saqafiyya, est venue auprès du Prophète (pbsl) pour vendre des parfums. Cela nous montre clairement que les femmes travaillaient aussi comme vendeuses au temps de notre Prophète (pbsl).

On peut lire comme suit l'un des récits qui établit parfaitement la situation des Compagnons femmes qui ont pris part à une guerre aux côtés de tous les autres Musulmans :

*Les polythéistes qui ont profité de la négligence des croyants sont entrés d'une telle manière qu'un groupe de 10-12 personnes chargés de protéger le Messenger de Dieu ont dû entrer dans les combats. A un moment, notre Prophète (pbsl) a été*

**Les femmes au temps du Prophète (pbsl) approvisionnaient leurs ménages et avaient de l'autorité dans la vie de famille ; notre Prophète (pbsl) loue ces activités.**

Peinture à l'huile de John William Godward "Automne", 1900



*laissé seul avec seulement Nassiba avec lui. Cet isolement a duré 40 à 50 secondes. L'un des polythéistes a saisi le moment et a attaqué mais Nassiba le tua avec son épée. Un deuxième polythéiste a attaqué le Messager de Dieu. Ce polythéiste avait une armure doublée. Peu importe combien elle frappait, elle ne pouvait le tuer. Elle a reçu un coup d'épée sur son épaule jusqu'au bas de son dos. D'autres croyants sont arrivés et ont neutralisé cet incroyant. Ces quelques secondes étaient tellement importantes ! Nassiba a eu 11 blessures à Uhud. Néanmoins, elle n'a jamais abandonné jusqu'à la fin de la bataille.*

En contraste frappant avec les faux hadiths, les femmes de l'époque de notre Prophète (pbsl) étaient même présentes dans les endroits les plus cruciaux comme les champs de bataille. Les Compagnons femmes ont occupé des fonctions éminentes comme la protection du Prophète (pbsl) lors de la bataille. Le fait que notre Prophète (pbsl) ait jugé qu'il était approprié que les femmes assument le rôle de le protéger dans une telle situation dangereuse montre à quel point il avait confiance en l'intelligence et conscience de celles-ci.

Dans le Coran, la femme est considérée comme une personne qui peut être indépendante, qui est forte, sensible et intelligente et dont on peut avoir confiance en sa conscience.



Dans le verset suivant, on ne s'adresse pas seulement aux croyants mais aussi aux croyantes **"O vous qui croyez ! Ne dites pas : 'Raina' (mène-nous) mais dites : 'Onzurna' (observe-nous)... "** (Coran, 2 : 104) Dans ce verset, les femmes comme les hommes, sont avisés de ne pas dire "mène-nous". Cela signifie que dans le Coran, les femmes sont considérées comme des personnes intelligentes, fortes, capables d'être indépendantes et dont la conscience mérite la confiance. Elles ne sont donc pas des entités qui nécessitent d'être prises en charge et d'être menées par les hommes en raison de leur soi-disant faiblesse d'esprit. Cependant, beaucoup de gens dans les pays islamiques qui ont été façonnés par ces faux hadiths apportés au cours des siècles sont dépourvus de cette conception. Par conséquent, quand nous disons "les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits dans le Coran", ceux qui nient vivement cette vérité, sciemment ou inconsciemment, se révoltent contre les versets de Dieu.



*L'idée diffamatoire que les femmes sont des citoyennes de seconde classe et que Dieu les a laissées à l'arrière*

*Puisque Dieu a laissé les femmes à l'arrière, vous devez aussi les laisser à l'arrière. (al-Tabarani)*

*Si je devais commander à quiconque de se prosterner pour quelqu'un d'autre, je commanderais aux femmes de se prosterner pour leurs maris car Dieu les a investis de droits sur elles. (Nahj al-Fasahah, p. 119)*

La haine envers les femmes qui persiste depuis des centaines d'années dans la mentalité fanatique a amené une large masse de personnes à calomnier Dieu et notre Prophète (pbsl). Notez que dans ces faux hadiths, il n'y a aucune référence au fait que dans le Coran les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits, que la supériorité ne repose pas sur le genre mais sur l'esprit, la conscience et la crainte de Dieu. Il n'y a également aucune mention de l'existence de versets coraniques qui garantissent la protection des droits des femmes.

Ces commandements et explications ont été délibérément évités et il n'est jamais fait mention que les femmes sont des entités glorifiées dans le Coran. Ces mots qui ont donc trompé les Musulmans pendant des centaines d'années et qui ont été avancés comme étant les paroles de notre Prophète (pbsl) ont conduit à attribuer une mentalité perverse à l'Islam. De ce fait, l'Islam et notre Prophète (pbsl) sont difamés depuis des centaines d'années par ces derniers.



Peinture à l'huile  
de John William  
Godward "Le  
Belvédère",  
1913

Pourtant, l'idée que la femme est laissée à l'arrière par Dieu, que Dieu pardonne, n'apparaît même pas dans un seul verset du Coran. Au contraire, Dieu révèle dans le Coran par ces mots **"croyants, ceux qui croient, homme ou femme, quiconque fait une bonne œuvre tout en étant croyant..."** que tous les croyants, hommes et femmes, ont sans concession les mêmes responsabilités sur l'égalité. Dans le verset 95 de la Sourate 4, Dieu dit :

**Ne sont pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux - sauf ceux qui ont quelque infirmité - et ceux qui luttent corps et biens dans le sentier de Dieu. Dieu donne à ceux qui luttent corps et biens un grade d'excellence sur ceux qui restent chez eux. Et à chacun Dieu a promis la meilleure récompense; et Dieu a mis les combattants au-dessus des non combattants en leur accordant une rétribution immense. (Coran, 4 : 95)**

Ce verset parle de croyants ayant la responsabilité de mener une lutte intellectuelle tout au long de leur vie dans la voie de Dieu. Toutefois, cette responsabilité incombe également aux hommes et aux femmes. En s'adressant à tous les "croyants", Dieu tient tous les Musulmans, hommes et femmes, responsables de l'acquiescement de cette obligation religieuse. Si une femme musulmane remplit cette obligation mieux que les hommes, alors cette femme sera supérieure à tous les hommes aux yeux de Dieu. Si un homme musulman l'accomplit mieux, alors il sera supérieur aux yeux de Dieu en raison de sa piété. Ici, il n'y a pas de différenciation entre les sexes. Au contraire, la supériorité repose sur la conscience, l'intelligence et la sincérité.

Donc, tout comme les autres, ces faux hadiths sont aussi en contradiction totale avec les affirmations du Coran et la valeur accordée aux femmes dans celui-ci. Tout d'abord, les Musulmans se prosternent devant Dieu seul. Les seuls pouvoirs auxquels les Musulmans obéissent et baissent la tête sont Dieu et Son Prophète.

Pour une femme musulmane, son époux est un serviteur impuissant qu'elle aime pour l'amour de Dieu et pour qui elle ressent un respect et une compassion dans la mesure où cela reste conforme à l'Islam. Son amour et son respect sont directement proportionnels avec la dévotion de son époux à Dieu, à la force de sa foi et à son zèle et détermination sur Son chemin. Ce

n'est pas un respect qu'elle manifeste à son époux simplement parce qu'il est un homme comme on le voit dans la mentalité dépravée des fanatiques. Pour un Musulman ou une Musulmane, le mariage est aussi une promesse faite pour l'au-delà. Une Musulmane ne peut donc que ressentir de l'amour, du respect et de l'affection pour son mari qui est vertueux et elle espère qu'il sera agréé par Dieu dans l'au-delà. Dans le cas inverse, elle ne ressentira jamais cet amour et cette affection. Penser même à un tel amour ou le mentionner dans une phrase à des fins comparatives serait absurde pour un Musulman.



*L'idée erronée selon laquelle il serait interdit pour  
les femmes de se parer*

*Dieu maudit les tatoueuses et celles qui se sont  
tatouées, et ces femmes qui s'épilent le visage et se  
liment leurs dents pour paraître plus belle... (Sahih  
Boukhari, livre 60, hadith 408)*

*Ibn Omar a rapporté la malédiction du Messa-  
ger de Dieu (ﷺ) sur les femmes qui ont  
ajouté de faux cheveux et celles qui ont  
demandé à se tatouer. (Sahih Mouslim, livre 24,  
hadith 5300)*

*L'Apôtre (ﷺ) de Dieu a interdit dix choses : aigui-  
ser les extrémités des dents, le tatouage, l'épilation...  
(Sounan Abou Dawoud, livre 32, hadith 4038)*

Les principales idées derrière la mentalité fanatique qui cherche à représenter les femmes comme des personnes répulsives, laides, non soignées et comme des citoyennes de seconde classe proviennent de ces faux hadiths. Cette apparence que les fanatiques ont imposée aux femmes sous le nom de la religion a conduit celles-ci à être vues comme des êtres mal soignées, même inhumaines et dépourvues de beauté, de propreté, de belles paroles.

L'image de la femme musulmane concoctée par les faux hadiths ci-dessus rend impossible à celle-ci de se faire une place dans la vie sociale. Sous ce modèle, si une femme est musulmane, il est inacceptable qu'elle soit attrayante, propre et bien soignée. La mentalité fanatique qui dépeint cela comme un signe de piété transforme donc la femme en une entité qui ne peut entrer dans la société en raison de son apparence et la prive également de l'opportunité de parler de la religion.

Réfléchissez : quelle femme voudrait vivre selon un modèle où l'on représente les Musulmanes comme des personnes qui n'accordent aucune importance au soin, à la propreté, qui ne pensent même pas s'épiler le visage et qui encore, ne se gênent pas de se retrouver dans cet état parmi les autres ? Ou qui voudrait qu'une telle personne lui parle de la religion ? Comment une femme voudrait-elle s'approcher d'une telle religion si elle croit que celle-ci interdit d'être attrayant, propre et soigné et qu'elle sera maudite si elle le faisait ? Dans un tel cas, comment une non-Musulmane pourrait éprouver de l'amour envers l'Islam et les Musulmans ?

C'est l'une des principales raisons pour laquelle l'Islam est souvent considéré comme une religion sinistre – surtout dans les sociétés occidentales – de laquelle il faut littéralement garder ses distances. Les fanatiques ont emprisonné les femmes dans un modèle entièrement fabriqué qui n'a absolument pas sa place dans le Coran. Celui-ci les empêche donc aussi de vivre et de prêcher l'Islam. Alors que de même qu'une femme musulmane a le devoir d'expliquer les vertus morales



et l'amour dans le Coran, elle a aussi la responsabilité de montrer ces vertus à travers son comportement et son attitude. En racontant la bonté de l'Islam, elle doit manifester cette bonté et en expliquant que l'Islam signifie l'amour, elle doit incarner cet amour. Ainsi, une personne qui a vraiment besoin de connaître les beautés de la foi, doit savoir que cette foi apportera tous ses délices avec elle et cette personne doit pouvoir en témoigner avec ses propres yeux. C'est aussi la voie décrite dans le Coran. Le Coran parle de Musulmans très bien vêtus, impeccablement propres et qui portent les plus beaux vêtements et accessoires quand ils se rencontrent.

**O enfants d'Adam ! Nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour cacher vos parties honteuses, ainsi que des parures... (Coran, 7 : 26)**

**O enfants d'Adam, dans chaque lieu de salat (prière) portez votre parure... (Coran, 7 : 31)**

En outre, le Coran décrit la propreté, le soin, la beauté et l'élégance vestimentaire des gens du paradis et en particulier de ceux des femmes dans un détail glorieux.



Semblables au blanc bien préservé de l'œuf. (Coran, 37 : 49)

... Ils y seront parés de bracelets d'or et se vêtiront d'habits verts de soie fine et de brocart... (Coran, 18 : 31)

... ils seront parés de bracelets d'or, et aussi de perles ; et leurs vêtements y seront de soie. (Coran, 22 : 23)

Ils porteront des vêtements verts de satin et de brocart. Et ils seront parés de bracelets d'argent... (Coran, 76 : 21)

Comme nous le voyons clairement des versets cités ici, Dieu énonce la beauté des femmes, la douceur de leur peau débarrassée de la pilosité dans les mots “**semblables au blanc bien préservé de l'œuf**” en tant que mesure d'esthétique. Il révèle que c'est ainsi que seront les femmes du paradis. Cela signifie que Dieu considère la peau lisse et propre comme une beauté. Dieu aime la beauté, la propreté, l'élégance, la parure et les vêtements plaisants et c'est ainsi qu'Il souhaite voir Ses serviteurs. Il est indiscutable que les choses considérées comme étant belles par Dieu seront également considérées ainsi par notre Prophète (pbsl) et qu'il conseillerait et encouragerait les femmes musulmanes dans cette voie.

Il ne faut pas oublier qu'il peut y avoir des femmes qui doivent recourir à de telles méthodes d'entretien pour des raisons autres qu'esthétiques. Par



exemple, les femmes peuvent être amenées à porter des perruques après des formes de traitements médicaux difficiles comme la chimiothérapie. Cela est parfaitement normal, et même nécessaire, et c'est aussi un excellent moyen de soin personnel pour les femmes en question. Les fanatiques, cependant, essaient de supprimer cette beauté et cette simplification de la vie par ces faux hadiths.

De même, il n'y a aucune interdiction dans le Coran concernant les tatouages sous diverses formes, la correction de sourcils asymétriques par le tatouage par exemple ou l'épilation sur le visage. Dans tous les cas, ce serait contraire à l'esprit du Coran. Les fanatiques qui contraindraient une jolie jeune fille à sortir avec un excès de pilosité faciale, qui l'embarrasserait devant les autres personnes et qui s'efforceraient de l'enlaidir au lieu de l'embellir ne peuvent donc aucunement représenter la beauté. Pourtant, dans les versets, Dieu encourage les croyants à être soignés, attrayants, élégants et propres.



**Les caractéristiques de Musulmans toujours bien soignés, propres, élégants et attrayants sont particulièrement soulignées dans les versets.**

*L'attitude des femmes envers leurs maris selon les fanatiques*

*Quand un homme appelle sa femme au lit et qu'elle ne répond pas et qu'il (le mari) passe la nuit en colère contre elle, les anges la maudissent jusqu'au matin. (Sahih Boukhari et Mouslim)*

*Si une femme passe la nuit quittant le lit de son mari (ne dormant pas avec lui), alors les anges envoient leurs malédictions sur elle jusqu'à ce qu'elle revienne (à son mari). (Sahih Boukhari, livre 62, hadith 122)*

*O femmes, si vous saviez les droits que vos maris ont sur vous, chacune de vous essuierait la poussière des pieds de son mari avec son visage. (Rapporté comme authentique par Ibn Hibban, et par une bonne chaîne de transmission par al-Bazzar. Voir Ibn al-Jawzi, Ahkam al-Nisa, p. 311)*

*Par Celui Qui détient mon âme, si de son pied jusqu'au sommet de sa tête, il avait une blessure déversant du pus et qu'elle (la femme) venait et la léchait, elle ne remplirait pas (encore) son droit (au mari). (Ibn Hajar al-Haytami 2/121 Ahmad ibn Hanbal, Mousnad, V, 239)*

*Toute femme qui demande à son mari le divorce sans aucune raison valable sera même privée de sentir le parfum du paradis. (Rapporté par Tirmidhi, 2/329, abwab al-talaq, 11; Ibn Hibban, 9/490, Kitab al-nikah, bab ma'achirah al-zawjayn)*

*Il y a trois personnes dont les prières, ni leurs bonnes œuvres ne seront acceptées : ... une femme dont le mari est en colère contre elle jusqu'à ce qu'il soit à nouveau satisfait d'elle... (Rapporté par Ibn Hibban dans son Sahih, 12/178, Kitab al-achribah, 2, fasl fil-achribah)*

**Dans la mentalité des fanatiques, les femmes ont l'obligation de se conformer à l'idée ignorante "d'exécuter les devoirs d'épouse" envers leurs maris même si elles sont insatisfaites de leur comportement et de leur manque de moralité.**

Peinture à l'huile de John William Godward  
"Souvenir", 1920

*Celle qui n'observe pas les droits de son mari n'aura pas respecté les droits de Dieu. (Chira)*

*Une femme qui blesse son mari sera sous la malédiction de Dieu jusqu'à ce qu'elle le satisfasse. (R. Nasihin)*

Si nous nous attardons sur ces hadiths un par un ;

*O femmes, si vous saviez les droits que vos maris ont sur vous, chacune de vous essuierait la poussière des pieds de son mari avec son visage. (Rapporté comme authentique par Ibn Hibban, et par une bonne chaîne de transmission par al-Bazzar. Voir Ibn al-Jawzi, Ahkam al-Nisa, p. 311)*

*Par Celui Qui détient mon âme, si de son pied jusqu'au sommet de sa tête, il avait une blessure déversant du pus et qu'elle (la femme) venait et la léchait, elle ne remplirait pas (encore) son droit (au mari). (Ibn Hajar al-Haytami 2/121 Ahmad ibn Hanbal, Mousnad, V, 239)*

Quand nous examinons ces deux faux hadiths, nous voyons que l'islam est dépeint comme une religion dans laquelle les femmes sont des entités de seconde classe condamnées à se soumettre à tous les caprices de leur mari (certainement notre Seigneur, le Coran et l'islam sont au-delà de cela). Selon ce mode de pensée satanique, le mari a une telle domination sur la femme

qu'elle ne sera jamais en mesure de l'indemniser même si elle essayait la poussière de ses pieds avec son visage ou nettoyait le pus de son corps sale avec sa langue. Malgré cette mentalité étrange, pendant des centaines d'années, personne n'a senti la nécessité même de se demander pourquoi un époux devrait bénéficier de ces droits sur une femme. Cela a conduit une croyance superstitieuse aveugle à s'enraciner profondément à tel point que ce genre de logique dépravée a été considérée comme légitime par la plupart des Musulmans.

Sous cette perspective sordide, les femmes ont été contraintes d'obéir à la notion ignorante appelée "les devoirs de la femme" envers leur mari même si elles étaient insatisfaites du comportement et du manque de moralité de leur mari. Elles ont été méprisées et maltraitées et les quelques droits précieux dont elles bénéficiaient ont été limités au point d'insignifiance. L'idée qu'elles sont des entités faibles de seconde classe condamnées à l'oppression a été imposée par la force et ce point de vue s'est institutionnalisé dans les sociétés islamiques.

Pendant des siècles, personne ne s'est levé pour dire : "Il n'y a pas une telle compréhension ou croyance dans le Coran. Les hommes et les femmes sont égaux. Dieu accorde aux femmes de larges droits et libertés dans le Coran." Au contraire, pendant des siècles, la mentalité superstitieuse a imposé des pratiques non-coraniques à certains Musulmans ignorants à travers une variété de mensonges énoncés prétendument au nom de Dieu et de la religion comme, **"c'est ce que commande la religion. Dieu et les anges maudiront ceux qui ne font pas cela. Ces personnes seront des pécheurs. Ils ne peuvent pas gagner l'agrément de Dieu ou entrer au paradis."** Les époux éduqués avec les enseignements de la mentalité fanatique ont effacé la personnalité des femmes musulmanes. Car dans la religion des fanatiques, les femmes n'ont pas d'autre choix que d'obéir à leurs époux et de faire ce qu'ils veulent. La grande majorité n'a pas été autorisée à lire, à travailler, à entrer dans la vie sociale ou même à regarder à travers une fenêtre. Et puisqu'elles ont été rendues physiquement et psychologiquement dépendantes de leur époux – et que les coutumes et traditions qui prévalent dans ce segment de la

société nourrissent également la mentalité fanatique – il leur est presque impossible de se libérer de ce joug.

Il convient de nous demander ici ce qui pousse les hommes dans ces sociétés fanatiques régies par les superstitions à se voir comme entièrement supérieurs et à adopter la vision d'assujettissement des femmes. Dans le Coran, la supériorité repose uniquement sur la piété et la récompense de celle-ci est à attendre de Dieu. Comment un homme peut-il avoir une telle domination sur la femme, laquelle ne peut jamais l'indemniser même si elle nettoie le pus de

Peinture à l'huile de John William Godward "Un rendez-vous", 1912



son corps avec sa langue, et pourquoi ? Qui a inventé ces droits selon lesquels ils ne peuvent jamais être indemnisés et pourquoi ? En dehors de sa piété, qu'est-ce qui peut lui conférer cette supériorité ? Dieu ne lui accorde certainement aucun privilège et ce privilège ne figure nulle part dans le Coran : alors d'où provient cette prétendue supériorité ? Comment "chaque mari" est parvenu à profiter de cette position élevée, peu importe qu'il soit pieux ou irrégulier, croyant ou associateur, pécheur ou tyran ?

Ce sont les faux hadiths en question qui ont octroyé cette fausse élévation aux hommes et qui ont incorporé la mentalité fanatique dans l'Islam. Ils ont diffusé et imposé cet état d'esprit au nom de l'Islam alors qu'il n'existe pas dans celui-ci et qu'il est maudit par Dieu. La plupart des communautés islamiques, et même la plupart des femmes – qui ont été endoctrinées dans ces communautés – ne connaissent tout simplement pas un autre mode de pensée. Il s'agit de l'un des pires fléaux que la religion des fanatiques a infligé au monde.

### *Les droits et la supériorité accordés aux femmes dans le Coran n'existent pas dans la religion des fanatiques*

Dans les sociétés sous l'influence du fanatisme, les femmes ne peuvent pas jouir des droits et des pouvoirs étendus qui leur sont accordés dans le Coran. En effet, les femmes vivant dans ces sociétés sont totalement inconscientes de l'existence même de ces droits et libertés. Les femmes en question sont édu-

quées complètement à l'écart des valeurs morales du Coran. En conséquence

de cette exclusion, la plupart d'entre elles sont même analphabètes. Elles n'ont donc aucun moyen de savoir qu'elles ne vivent pas par l'Islam mais par la pseudo-



religion de fanatisme. Toutefois, ces pauvres femmes, mais aussi de nombreux pays du monde, imaginent que toutes ces pratiques fanatiques qui perdurent depuis des siècles, proviennent réellement du Coran. Ils imaginent que le Coran décrit une religion dans laquelle les femmes n'ont aucune valeur, sont ignorantes, sans caractère, privées de tous les droits et forcées de se soumettre à leurs maris. Pourtant, aucune de ces calomnies ne figure où que ce soit dans le Coran.

Continuons à répondre aux calomnies faites contre les femmes. Ces médiocrités n'existent aucunement dans le Coran mais elles sont considérées comme faisant partie intégrante de l'Islam à cause de faux hadiths :

### *La situation d'une femme qui demande le divorce de son mari selon les fanatiques*

*Toute femme qui demande le divorce à son mari sans raison valable sera même privée de sentir le parfum du paradis. (Rapporté par Tirmidhi, 2/329, abwab al-talaq, 11; Ibn Hibban, 9/490, Kitab al-nikah, bab ma'achirah al-zawjayn)*

Tout d'abord, le Coran décrit explicitement les conditions et les règles de divorce qui s'appliquent aux conjoints. (Cette question sera expliquée en détail ultérieurement) Dieu reconnaît le droit au divorce des deux parties. Mais il n'existe aucune sentence concernant le fait qu'une femme ne pourra entrer au paradis – comme l'affirme le faux hadith ci-dessus – si elle demande le divorce de son mari. C'est la preuve manifeste que le hadith est entièrement

A romantic illustration of a man and a woman in classical attire embracing under a tree with roses. The man is wearing a brown tunic and a headband, and the woman is wearing a long, patterned dress with a red sash. They are standing on a cobblestone path. The background features a large tree with green leaves and a stone wall with red roses. The scene is framed by ornate golden scrollwork at the top and bottom.

fabriqué. Il ne peut être question que notre Prophète (pbsl) rende illicite ce que Dieu a rendu licite et apporte un commandement totalement contraire à celui de Dieu. Par conséquent, dans le cas où une femme souhaite divorcer, Dieu lui accorde cette liberté dans le Coran. Les conditions du divorce sont révélées dans les versets qui contiennent d'innombrables précautions destinées à protéger la femme, matériellement et psychologiquement, avant et après le divorce. Donc, l'affirmation selon laquelle une femme qui demande le divorce à son mari "**sera même privée de sentir le parfum du paradis**" est totalement fausse et diffamatoire. C'est le produit d'une logique diabolique qui n'a aucun rapport avec l'Islam.

Il est très important de noter que l'Islam consiste en des

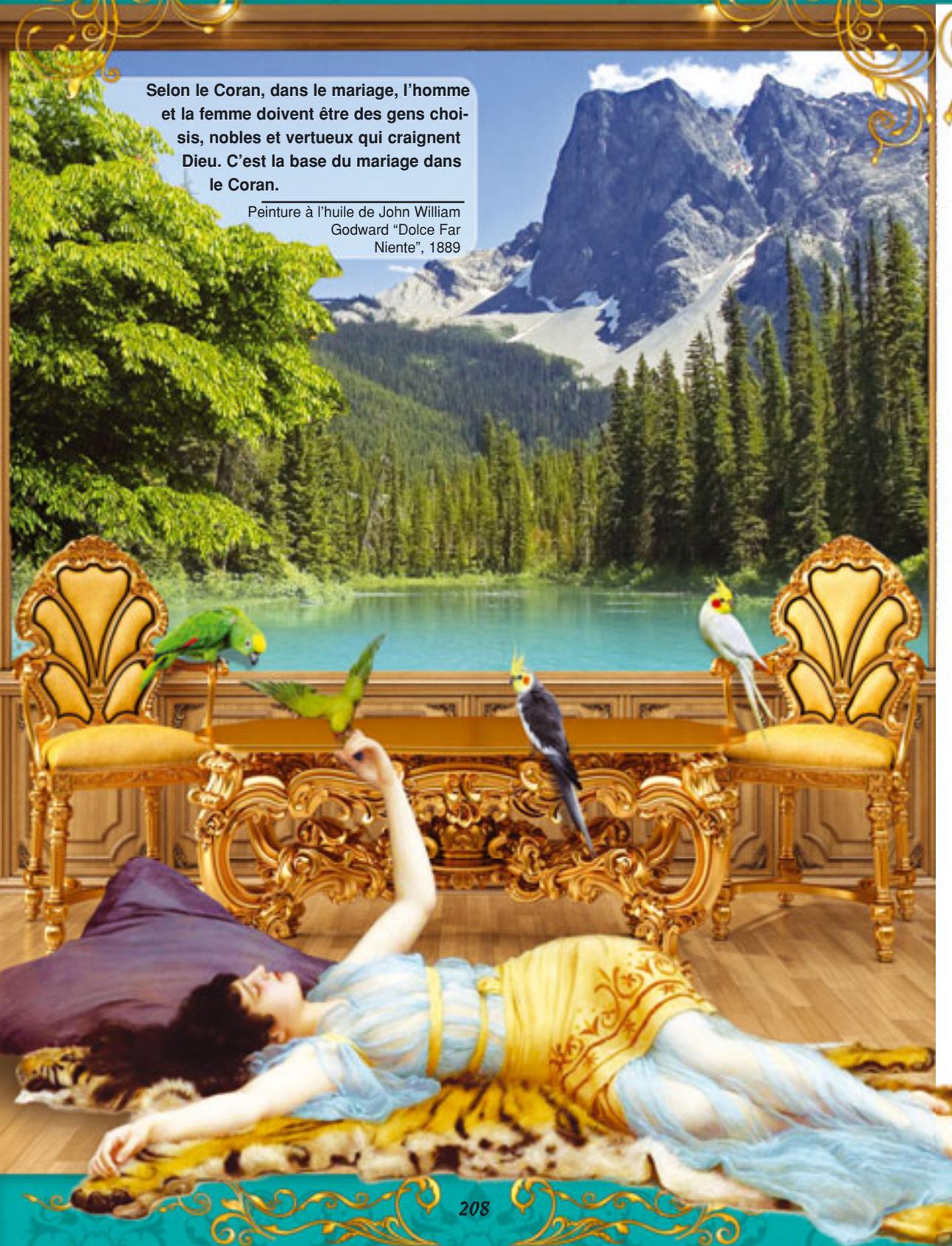
déclarations divines – la parole de Dieu – qui s’adressent pleinement à la nature humaine, à l’esprit et à l’âme humaine. Tous les versets du Coran contiennent des déclarations qui ôtent les difficultés des gens, empêchent les pratiques oppressives, veillent à ce que la propre volonté et l’esprit d’une personne soient impliqués et soient en parfait accord avec sa nature humaine. Aucune de ces déclarations n’impose de difficulté aux hommes ou aux femmes. Au contraire, celles-ci résolvent les désaccords, les injustices et les inégalités entre les personnes. Elles leur soulèvent les chaînes lourdes. Elles apaisent l’âme. Elles établissent des liens d’amour et d’amitié plutôt que de haine et d’inimitié. Plus important de tous, ces sentences permettent l’émergence d’un modèle humain noble et vertueux attaché à Dieu dans une soumission complète.

Pourtant, le modèle de mariage qui apparaît dans les faux hadiths en question reflète une conception bien en dehors des valeurs morales du Coran. Selon le Coran, il ne peut être question d’une quelconque pression ou coercition entre les couples mariés. Si un désaccord survient, il doit être corrigé suivant les commandements du Coran. Il est avant tout important que les deux parties se conforment entièrement aux valeurs morales du Coran et s’efforcent autant que possible pour résoudre leur rupture. Mais si la mésentente persiste, les deux parties peuvent jouir de leur droit de divorce.

Dans un verset, on nous informe aussi qu’en cas de divorce, les deux parties seront sous la protection de Dieu :

**Selon le Coran, dans le mariage, l'homme et la femme doivent être des gens choisis, nobles et vertueux qui craignent Dieu. C'est la base du mariage dans le Coran.**

Peinture à l'huile de John William Godward "Dolce Far Niente", 1889



Si les deux se séparent, Dieu de par Sa largesse, accordera à chacun d'eux un autre destin. Et Dieu est plein de largesses et parfaitement Sage. (Coran, 4 : 130)

Comme nous l'avons vu, dans le Coran, après qu'un couple décide de divorcer de leur plein gré, il continue à vivre librement. Il n'y a pas un seul verset dans le Coran qui suggère que la femme qui répudie son mari ne peut entrer au paradis.

*L'idée erronée selon laquelle la femme est considérée comme pécheresse jusqu'à ce que son mari soit satisfait d'elle*

*Une femme qui blesse son mari sera sous la malédiction de Dieu jusqu'à ce qu'elle le satisfasse. (R. Nasihin)*

*Celle qui n'observe pas les droits de son mari n'aura pas respecté les droits de Dieu. (Chira)*

*Il y a trois personnes dont les prières, ni leurs bonnes œuvres ne seront acceptées : ... une femme dont le mari est en colère contre elle jusqu'à ce qu'il soit à nouveau satisfait d'elle... (Rapporté par Ibn Hibban dans son Sahih, 12/178, Kitab al-achribah, 2, fasl fil-achribah)*

Les références aux femmes dans les hadiths fabriqués ci-dessus **“... ne parvenant pas à plaire à leur mari ou ne remplissant pas leurs droits”** sont à nouveau en opposition manifeste avec les versets du Coran. Si une Musulmane se comporte de manière incompatible avec les valeurs morales du Coran envers son mari, alors elle perd l’approbation de Dieu et non celle de son mari. Ce qui compte vraiment pour un Musulman, c’est de gagner avant tout l’approbation de Dieu et non celle de son conjoint ou de sa conjointe. Ainsi, selon le Coran, une fois qu’une Musulmane a corrigé son erreur et a obtenu l’approbation de Dieu, que son mari ou quelqu’un d’autre l’approuve ou non n’a pour elle aucune importance. En effet, si l’autre personne a un caractère musulman, elle sera naturellement satisfaite de cette situation dont elle espère l’approbation de Dieu.

Cependant, la perspective générale de ces faux hadiths rappelle étonnamment les mariages du Temps de l’Ignorance, basés entièrement sur le polythéisme plutôt que sur Dieu et les commandements du Coran. Comme nous l’avons déjà affirmé, un homme et une femme mariés dans le Coran sont des gens remarquables qui craignent Dieu et qui possèdent des valeurs morales nobles et supérieures. Le mariage dans le Coran est basé sur cela. Aussi longtemps qu’ils restent mariés, leurs sentiments d’amour, d’affection, de respect, de compassion et de loyauté envers l’un et l’autre se renforcent en permanence. Dieu révèle dans le Coran que l’amour, la compassion, la modestie et la tranquillité entre eux seront toujours présents dans le mariage :

**Et parmi Ses signes Il a créé pour vous, à partir de vous-même, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l’affection et de la miséricorde. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent. (Coran, 30 : 21)**

Il y a donc d’énormes différences entre le modèle de mariage établi dans les faux hadiths qui comprend des conflits, des disputes intenses, le dénigrement et les actions humiliantes et le modèle de mariage établi dans la Coran.

Il ne faut pas oublier que dans l’Islam, on fait preuve de bonté pour l’approbation de Dieu et non dans l’espoir de recevoir une récompense des autres personnes. Les Musulmans espèrent une récompense de Dieu seul pour leurs bonnes actions. Dieu révèle cette moralité comme suit dans un verset :

**Qui donne ses biens pour se purifier et auprès de qui personne ne profite d'un bienfait intéressé, mais seulement pour la recherche de La Face de son seigneur le Très-Haut. Et certes, il sera bientôt satisfait !  
(Coran, 92 : 18-21)**

Par conséquent, selon le Coran, une femme n'essaiera que de plaire à Dieu, Le remerciera et désirera Son approbation. Son seul Seigneur est notre Seigneur Tout-Puissant et non son mari. Une mentalité qui dit aux femmes de s'engager dans toutes sortes d'actions horribles pour indemniser leur mari s'oppose donc totalement au Coran.

*L'idée erronée selon laquelle les femmes ne pourraient pas sortir et qu'elles seraient enclines à la tromperie de satan*

*La femme est 'Awrah (c'est-à-dire qu'elle ne devrait pas être exposée) ; et quand elle sort dehors, satan la reçoit. (Tirmidhi, Ibn Hibban et Sounan Abou Dawoud)*

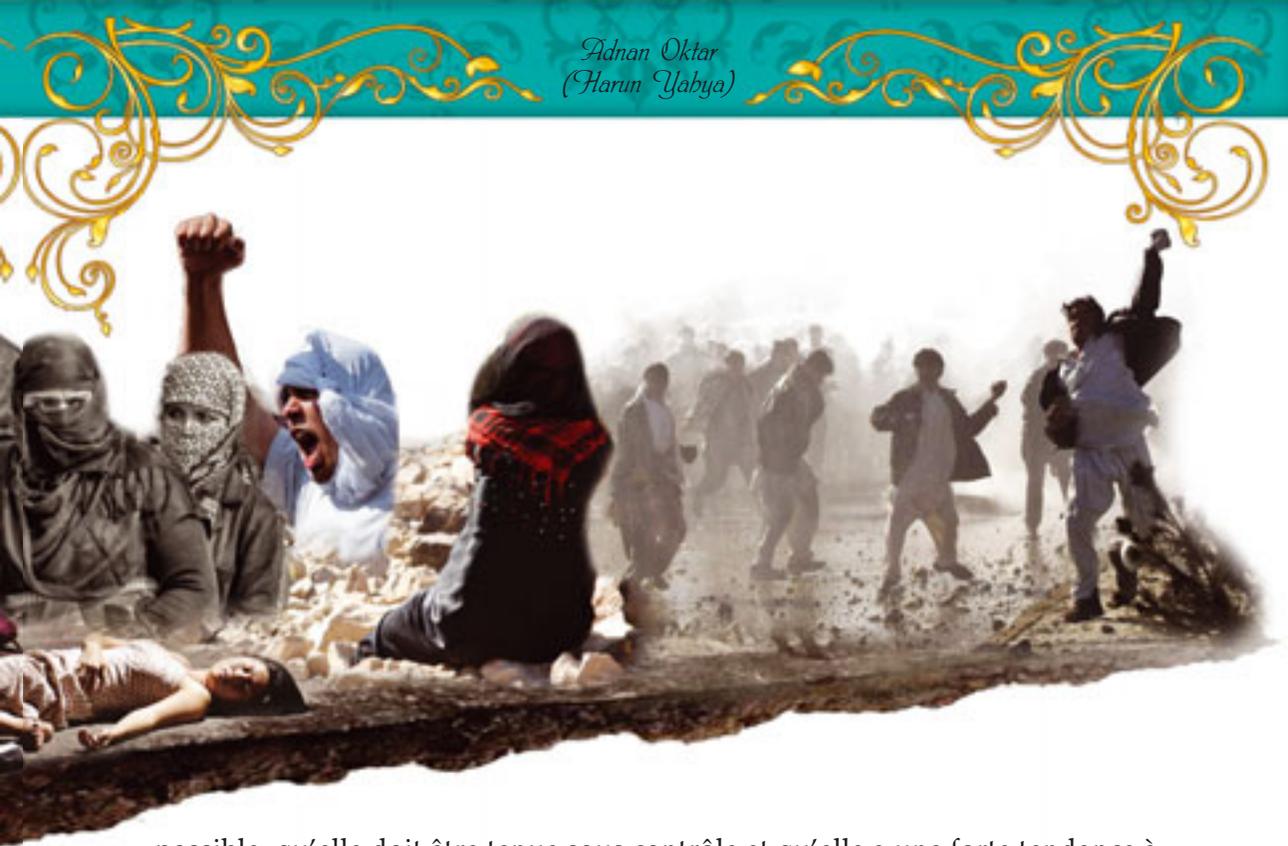
La femme est le pilier, la beauté et la finesse de la société. La présence des femmes, le fait qu'elles aient le droit de s'exprimer, soient responsables, impliquées dans les mécanismes de prise de décision et qu'elles soient consultées est une grande bénédiction pour la société. La femme a été spécialement créée de manière à pouvoir effectuer une analyse détaillée, à prendre des décisions complexes, à réfléchir à toutes les précautions à l'avance et à être très prévenante et intelligente. C'est pourquoi la valeur donnée à la femme dans l'Islam est très grande. Une fois que ceci est bien compris, l'Islam sera bien compris dans le monde.



**L'attitude diabolique envers les femmes, débordante d'hostilité et de haine envers celles-ci n'a pas changé depuis des centaines d'années.**

Ce sont pour toutes ces raisons que les forces internes et externes se sont efforcées pendant des centaines d'années pour causer des dommages de l'intérieur de l'Islam, en particulier sur la question des femmes. En utilisant comme bouclier des hadiths fabriqués, des pratiques superstitieuses ainsi que diverses coutumes et traditions appelées "règles", – qui n'ont en réalité aucune place dans l'Islam – ils ont essayé de donner l'impression que la femme est une entité de seconde classe, méprisée, repoussante et dangereuse, encline à conduire les gens au péché.

Dans les faux hadiths ci-dessus, par exemple, la femme est décrite comme étant prédisposée à l'immoralité, incapable de se contrôler, velléitaire, peu fiable dans la foi et sujette à des incitations diaboliques. C'est la raison pour laquelle on suggère l'idée que la femme est autorisée à sortir aussi peu que



possible, qu'elle doit être tenue sous contrôle et qu'elle a une forte tendance à l'immoralité dans le cas où elle sortirait. Ainsi, il est soutenu que chacune de ses actions doit être surveillée.

Il est pourtant parfaitement clair que ces propos fabriqués n'ont jamais été prononcés par notre Prophète (pbsl). Ce sont les fanatiques qui ont une profonde hostilité envers les femmes qui lancent des mensonges stupides et les attribuent à notre Prophète (pbsl). Celui-ci était une personne qui avait confié sa vie aux femmes dans les batailles, qui réservait pour elles des places dans les assemblées, conversait beaucoup et éprouvait un profond amour et respect pour elles. A l'époque de notre Prophète (pbsl), comme nous l'avons déjà vu en détail, les femmes ont participé aux combats, étaient présentes dans toutes sortes d'environnements sociaux, s'engageaient dans les affaires et faisaient partie des principaux prédicateurs de la foi. Les versets du Coran ne contiennent pas la moindre suggestion que les femmes sont trop dangereuses ou intrinsèquement stupides pour être autorisées à sortir. Dieu révèle dans le Coran la nature psychopathe de l'attitude fanatique envers les femmes et comment cette mentalité s'est engagée dans des activités diaboliques à l'époque de notre Prophète (pbsl) :

**Or, quand on annonce à l'un d'eux (la naissance) d'une semblable de ce qu'il attribue au Tout Miséricordieux, son visage s'assombrit d'un chagrin profond. (Coran, 43 : 17)**

**Et qu'on demandera à la fillette enterrée vivante pour quel péché elle a été tuée. (Coran, 81 : 8-9)**

**Et lorsqu'on annonce à l'un d'eux une fille, son visage s'assombrit et une rage profonde [l'envahit]. Il se cache des gens, à cause du malheur qu'on lui a annoncé. Doit-il la garder malgré la honte ou l'enfouira-t-il dans la terre ? Combien est mauvais leur jugement ! (Coran, 16 : 58-59)**

Les versets en question décrivent parfaitement la nature terrifiante de l'attitude fanatique envers les femmes et montrent combien Dieu maudit cette attitude. La mentalité qui se remplissait de rage et qui s'assombrissait quand on lui apprenait que son enfant était une fille, allant même jusqu'à commettre l'infanticide en l'enterrant vivante, existait bien dans le passé. Les auteurs rendront compte de leurs actions dans l'au-delà comme décrit dans les versets 8 et 9 de la Sourate 81. Cette inimitié envers les femmes est une source de grande colère aux yeux de Dieu.

Comme nous l'avons vu, la mentalité fanatique qui déborde d'hostilité et de haine envers les femmes n'a jamais changé son attitude misogyne envers celles-ci depuis des centaines d'années. Ces personnes qui savaient que les versets du Coran ne soutenaient pas leur mode de pensée dépravé, ont à la place cherché à causer des dommages par ces faux hadiths : c'est la principale raison de l'existence de ces faux hadiths horribles sur les femmes en particulier.

Dans un autre hadith fabriqué sur le sujet, les fanatiques cherchent à éduquer les femmes en les affamant presque à mort et en ne les autorisant pas à porter des vêtements attrayants. Selon cette mentalité malade, si une femme est affamée et qu'elle porte seulement des vêtements vieux et usés, elle aura moins tendance à sortir à l'extérieur. Les faux hadiths en question se lisent comme suit :

*Laissez les femmes souffrir de faim – mais pas au point de leur nuire – et avec seulement quelques vêtements, mais n'exagérez pas dans cela. C'est parce que si les femmes mangent à leur faim et s'habillent bien, il n'y a rien qu'elles aiment de plus que sortir et se promener. Mais si elles ont relativement faim et sont un peu nues, il n'y a rien de mieux pour elles que de rester assises à la maison. (Ibn al-Jawzi, Mawdu'at, II/282283; Souyouti, al-Laali, II/154 Ibn Arrak, Tenzihus Charia, II/212213)*

*Renforcez votre contrôle sur les femmes en ne leur fournissant pas assez de vêtements, car lorsqu'une femme reçoit des ornements et des robes excessifs, elle a tendance à errer à l'extérieur de la maison. (Nahj al-Fasahah, p. 216)*

*Il se peut qu'un homme perde ses dents et devienne laid tandis que sa femme reste jeune et très belle. Il est possible que cette femme, qui peut aller au marché ou à d'autres endroits où elle peut avoir été invitée, voie des hommes beaux et à son retour, qu'elle soit réticente à répondre aux avances amoureuses de son mari. C'est le moindre résultat de la visite de la femme aux marchés et des rencontres sociales. (Imam Charani, al-Uhud al-Qubra)*

Ces faux hadiths décrivent la femme comme une créature anormale, animale, qui ne peut se contrôler où qu'elle aille, qui tend à agir selon son propre instinct plutôt que par la foi et la crainte de Dieu et qui doit donc être maintenue par diverses précautions. Cette description est exactement la vision que les fanatiques ont des femmes.

Mais ce qui nous importe, c'est la perspective du Coran et non celle du fanatisme. La femme musulmane décrite dans le Coran craint Dieu. Elle sait donc très bien comment s'habiller et selon quel environnement, comment protéger sa chasteté et son honneur et comment se comporter dans les magasins, au marché et lors de célébrations. Pour le savoir, le Coran lui suffit. Elle n'a pas besoin qu'un homme lui dicte ces choses, ni ce qu'elle doit porter ou manger. C'est Dieu Qui décidera et non l'homme. Nulle part dans le Coran, on ne donne aux hommes une autorité ou une autorisation à ce sujet. Dans le Coran, il n'existe aucun privilège ou attribut qui leur permettrait de prétendre posséder ces droits. Puisque Dieu s'adresse aux femmes croyantes de la même manière qu'aux hommes, la femme verra et comprendra ce que Dieu lui dit dans le Coran et s'efforcera de s'y conformer de la meilleure manière.

Pour observer la moralité décrite dans le Coran, il est nécessaire que la femme craigne Dieu. Ces personnes qui soutiennent que la piété ne peut être établie que par l'imposition d'un homme sont des fanatiques qui sont littéralement prisonniers de ces faux hadiths terribles.

D'ailleurs, Dieu révèle dans le Coran que les Musulmans – qu'ils soient hommes ou femmes – doivent boire et manger



**La femme doit apprendre  
comment vivre à partir du  
Coran et non d'un homme.**

Peinture à l'huile de John William  
Godward "Paresse", 1900



sans excès tout ce qui est licite, aller à la mosquée vêtus de leurs plus beaux vêtements, porter des bijoux, être propres et soignés.

**O enfants d'Adam, dans chaque lieu de salat (prière) portez votre parure. Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car Il [Dieu] n'aime pas ceux qui commettent des excès. (Coran, 7 : 31)**

Il n'y a aucun verset stipulant que les femmes ne doivent pas sortir de chez elles. Au contraire, on comprend clairement à partir des versets que les responsabilités sociales que Dieu impose aux femmes exigent une vie sociale intensive. Ces hadiths fabriqués sont donc complètement en contradiction avec le Coran.

**Mépriser les femmes que Dieu a créées dans la forme la plus raffinée, les comparer à des chiens, des ânes et des porcs et les décrire comme un malheur est totalement incompatible avec les valeurs morales du Coran. Les femmes musulmanes sont des personnes saintes qui sont louées dans le Coran, citées comme des modèles, aimées et respectées et qui sont des bénédictions.**

Peinture à l'huile de John William Godward "Nérissa", 1906

*L'idée erronée selon laquelle la femme porterait malheur  
et qu'elle annulerait la prière*

*L'Apôtre de Dieu (pbsl) a dit : Quand l'un de vous prie sans sutrah [sans placer devant lui un objet qui le sépare de celui qui passe devant], un chien, un âne, un cochon, un Juif, un Mage et une femme annulent sa prière... (Sounan Abou Dawoud, livre 2, hadith 704)*

*La prière est annulée par un chien, un âne et une femme (s'ils passent devant des gens qui prient). (Sahih Boukhari, livre 9, hadith 490)*

*La malchance réside dans trois choses : le cheval, la femme et la maison. (Sahih Boukhari, livre 52, hadith 110)*

*S'il y a de la malchance dans quelque chose, alors c'est dans la femme, le cheval et la maison. (Sahih Boukhari, livre 52, hadith 111 ; Sahih Mouslim, livre 26, hadith 5528)*

Nous devons tenir compte de ces hadiths fabriqués en fonction des remarques ci-dessus. Dénigrer les femmes – que Dieu dit qu'Il a créées dans la plus belle forme – en les comparant à des chiens, à des ânes et à des porcs et en les décrivant comme "portant malheur" est incompatible avec les valeurs du Coran. Dans le Coran, les femmes musulmanes sont des personnes bénies, louées, aimées, respectées, présentées comme des bénédictions et des modèles.

**Comment un individu qui vit par la mentalité fanatique peut-il ressentir autre chose que de la haine envers sa femme, la personne qui doit lui être la plus proche dans ce monde ?**

Peinture à l'huile de John William Godward  
"Lettre d'amour", 1913

En outre, la manière dont des animaux comme les chiens et les chevaux – qui sont très agréables et d'un grand secours pour les êtres humains – sont décrits comme des créatures portant malheur et qui annulent les actes de culte est aussi une manifestation effrayante de la mentalité en question.

De plus, il n'y a aucun concept de chance ou de malchance dans l'islam ; ces concepts font partie du polythéisme. Le bien et le mal proviennent de Dieu. Aucune création n'a son propre pouvoir et ne peut porter chance ou malchance aux êtres humains. Croire en la malchance fait tout simplement partie du caractère polythéiste et Dieu nous dit que ce sont en réalité les personnes présentant un tel caractère qui sont un malheur :

**... En vérité leur sort dépend uniquement de Dieu. Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. (Coran, 7 : 131)**

Les hadiths ci-dessus représentent certains des plus clairs exemples de changement de sens énoncés en détail dans les sections précédentes.

En outre, comme nous l'avons déjà vu, le fait de ne pas prendre en compte le début et la fin du hadith a conduit à de graves distorsions de sens. Le hadith suivant sur la nature soi-disant malchanceuse des femmes illustre ce problème : Deux personnes vinrent à Aïcha (ra) et dirent qu'Abou Hourayra leur a rapporté que le Prophète (pbsl) avait dit "le malheur (l'infortune) provient seulement des femmes, des chevaux et des maisons". A cette parole, Aïcha (ra) répliqua : *"Je jure par Dieu, Celui Qui a révélé le Coran au Prophète ! Le Prophète n'a jamais dit cela ; il a seulement énoncé que les Gens de l'Ignorance disent ainsi (le malheur provient seulement des femmes, des chevaux et des maisons)."*

*Des exemples de la mentalité fanatique qui compare  
les femmes à des animaux*

*La race des femmes se compose de dix espèces et  
le caractère de chacune (d'entre elles) correspond  
et est liée à la qualité distinctive de l'un des ani-  
maux. L'une (des espèces) ressemble au cochon,  
une autre au singe, une autre au chien, une autre  
au serpent, une autre au mulet, une autre au scor-  
pion, une autre à la souris, une autre au pigeon,  
une autre au renard et une autre au mouton.*

*(Du Conseils aux rois par Imam Ghazali)*

Ici nous devons nous interroger, quel genre d'opinion de la femme pourrait éventuellement avoir un homme qui croit en de telles absurdités ? Comment peut-il aimer et respecter son épouse ? Comment une telle personne pourrait ressentir autre chose que de la haine pour la personne qui devrait lui être la plus proche dans ce monde ? Comment pourrait-il atteindre l'amour qui est si important dans le Coran s'il considère sa femme littéralement comme un animal ?

Il ne peut pas, bien sûr. Pourtant, dans le Coran, Dieu parle d'une compassion et d'un amour particuliers entre les époux :

**Et parmi Ses signes Il a créé pour vous, à partir de vous-même, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la miséricorde. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent. (Coran, 30 : 21)**

**Les hadiths fabriqués  
encouragent la haine  
au lieu de l'amour.**

Peinture à l'huile de John  
William Godward "Sur le bal-  
con", 1911

Sur cette base, nous pouvons encore élargir notre discussion.

En règle générale, une personne dont l'opinion sur sa femme est façonnée par ces horribles détails aura sans doute une opinion semblable sur sa propre mère, sur sa sœur ou sur sa fille. Sa compréhension d'amour et de respect pour elles reflèteront la perspective malade de ces faux propos et ses relations avec elles seront inévitablement basées sur le mépris.

La description des femmes dans les faux hadiths encourage évidemment la haine plutôt que l'amour. Il est impossible de ressentir du respect envers la femme décrite dans les faux hadiths en question où on ne retrouve aucun mot d'amour. L'amour, ce merveilleux sentiment que Dieu décrit comme essentiel dans le Coran, qui est le but derrière la création de l'univers par Dieu, a littéralement été oublié. De quel genre de religion s'agit-il de sorte qu'elle ait tant d'ennemis, en particulier les femmes ?

Une telle religion n'est certainement pas la véritable religion du Coran.

D'ailleurs, l'une des choses les plus importantes dans le Coran est d'avoir une opinion favorable des



Peinture à l'huile de John William Godward "Doux rêves", 1901

Peinture à l'huile de John William Godward "Auréole de violettes et robe de safran", 1902

autres. Donner des conclusions sans preuves et témoins constitue un péché. Par conséquent, il est erroné d'avoir des préjugés comme "perfide, avide de beaux vêtements, prédisposé à voler, insidieux, arrogant et rusé" juste parce que ce sont des femmes. C'est un mensonge outrancier et un péché. Pour être en mesure de dire que quelqu'un est un trompeur, nous devons témoigner de sa ruse et de sa malhonnêteté, pour être en mesure de l'accuser de vol, nous devons prouver qu'il a volé la propriété de quelqu'un d'autre. Selon le Coran, faire de telles accusations en l'absence de preuves ou de témoin au seul motif que la personne est une femme constitue une calomnie. Toutefois, les fanatiques ne sont pas conscients des commandements du Coran et sont donc incapables de voir la logique perverse dans les hadiths fabriqués parce qu'ils vivent une religion totalement différente et erronée.

Dans la section suivante, nous allons répondre aux allégations formulées par ceux qui cherchent des preuves du Coran pour rabaisser et limiter les femmes.

### *Les versets s'adressant aux épouses de notre Prophète (pbsl)*

Nous devons maintenant clarifier un point très important : le Coran contient des versets s'adressant aux épouses de notre Prophète (pbsl). Afin d'éviter les conflits et les malentendus possibles, Dieu a dissocié les épouses de notre Prophète (pbsl) des autres femmes de son temps. Comme il est révélé dans le Coran :

**O femmes du Prophète ! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le cœur est malade ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent. Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes avant l'Islam (jahiliyah). Accomplissez la salat (la prière) , acquittez la zakat (l'aumône) et obéissez à Dieu et à Son messager. Dieu ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô Gens de la Maison, et vous purifier pleinement. (Coran, 33 : 32-33)**

Dans ces versets, les épouses de notre Prophète (pbsl) ont des responsabilités distinctes comme sur le style de vie, le langage, les vêtements. Ceux qui lisent ces versets les interprètent parfois comme s'adressant généralement à toutes les femmes musulmanes. Mais ces versets ne s'adressent pourtant pas à toutes celles-ci, les épouses du Prophète (pbsl) sont spécifiquement distinguées des autres femmes.

### *Conclusion :* *le Coran accorde la plus grande valeur aux femmes*

Le principal objectif de notre discussion dans ce chapitre sur les hadiths fabriqués concernant les femmes est de montrer la fausse croyance très répandue dans certaines communautés islamiques et de dévoiler sa véritable origine. Ainsi, ceux qui se conforment à ces points de vue au nom de l'Islam, et ceux qui s'opposent à l'Islam à cause de ces derniers, seront en mesure de voir que cette oppression des femmes n'a absolument pas sa place dans le Coran.

Cependant, certaines personnes essaient de trouver des preuves dans le Coran pour dénigrer les femmes. Cela provient de la mauvaise interprétation de divers versets du Coran, de diverses annotations personnelles faites entre parenthèses et des fausses interprétations effectuées généralement à la lumière des hadiths fabriqués ci-dessus. Pourtant, dans le Coran seul, il est impossible de trouver l'une des idées que les fanatiques avance selon leurs propres désirs. Pour mieux comprendre ceci, nous examinerons les versets qu'ils ont cherché à présenter comme preuve pendant des années pour enfermer de force les femmes, les battre et les traiter comme des êtres humains de seconde classe. Une fois que l'on regarde à travers la perspective d'un Musulman qui se conforme au Coran et non par celle d'un fanatique, que les versets sont interprétés avec leurs véritables significations et que cette fausse religion des fanatiques est écartée, alors tout le monde verra clairement que le système qui attache la plus grande valeur aux femmes est celui qui se trouve dans le Coran.



## *Les réponses à ceux qui cherchent des preuves du Coran pour limiter et rabaisser les femmes*

### *L'ajout du mot "voile (de tête)" dans les traductions du Coran comme moyen de restreindre les femmes*

L'une des questions qui est très souvent mise en avant par les fanatiques est que les femmes doivent se voiler. La conception de la foi et de la religion de certaines personnes prend généralement la forme de "le voile = la religion". En revanche, ces personnes ne présentent presque aucune sensibilité à un grand nombre de commandements de la foi, ne respectent pas même les conditions les plus fondamentales mais sont scrupuleuses quand il s'agit de respecter la Sunnah, c'est-à-dire les hadiths. Mais est-ce que le voile, que certaines personnes considèrent littéralement comme étant le seul symbole de la foi, apparaît dans le Coran ?

De nombreux savants affirment que leurs remarques sur le voile et sur le fait de se couvrir sont tirées du Coran et pointent divers versets à ce sujet. Cependant, le mot "voile de tête" n'apparaît dans aucun verset. Par conséquent, nous devons d'abord étudier comment le Coran est interprété dans les traductions et commentaires et présenter l'explication exacte.



*Sourate an-Nur, verset 31, 1<sup>ère</sup> partie*

*Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines ; et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Dieu, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès. (Coran, 24 : 31)*

On retrouve dans presque toutes les traductions, le verset cité **“qu'elles rabattent leur voile (de tête) sur leurs poitrines...”** mais le terme “voile (de tête)” n’apparaît pas en réalité dans le verset original en arabe. Le verset parle de “voile”, c’est-à-dire d’une étoffe, d’un tissu quelconque. Nous pouvons y voir plus clairement en examinant les significations des mots d’origine arabe :

“... rabattent leur voile sur leurs poitrines...”  
(Coran, 24 : 31)

Wa Qul Lilmu'umināti Yaghđudna Min 'Abšārihinna Wa Yaĥfažna  
Furūjahunna Wa Lā Yubdīna Zīnatahunna 'Illā Mā Žahara Minhā  
Walyađribna Bikhumurihinna `Alá Juyūbihinna Wa Lā Yubdīna Zīnata-  
hunna 'Illā Libu`ūlatihinna 'Aw 'Ābā'ihinna 'Aw 'Ābā'ī Bu`ūlatihinna 'Aw  
'Abnā'ihinna 'Aw 'Abnā'ī Bu`ūlatihinna 'Aw 'Ikhwānihinna 'Aw Banī  
'Ikhwānihinna 'Aw Banī 'Akhawātihinna 'Aw Nisā'ihinna 'Aw Mā Mala-  
kat 'Aymānuhunna 'Awi At-Tābī`īna Ghayri `Ūlī Al-'Irbati Mina Ar-Rijāli  
'Awi Aṭ-Ṭifli Al-Ladhīna Lam Yažharū `Alá `Awrāti An-Nisā' Wa Lā  
Yađribna Bi'arjulihinna Liyu`lama Mā Yukhfīna Min Zīnatihinna Wa  
Tūbū 'Ilā Allāhi Jamī`ān 'Ayyuhā Al-Mu'uminūna La`allakum Tuflīĥūna

وَقُلْ لِّلْمُؤْمِنَاتِ يَغْضُضْنَ مِنْ أَبْصَارِهِنَّ وَيَحْفَظْنَ فُرُوجَهُنَّ وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا مَا ظَهَرَ  
مِنْهَا وَلَا يَضْرِبْنَ بِخُمُرِهِنَّ عَلَىٰ جُيُوبِهِنَّ وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا لِبُعُولَتِهِنَّ أَوْ آبَائِهِنَّ أَوْ  
بُعُولَتِهِنَّ أَوْ أَبْنَائِهِنَّ أَوْ أَبْنَاءَ بُعُولَتِهِنَّ أَوْ إِخْوَانِهِنَّ أَوْ بَنِي إِخْوَانِهِنَّ أَوْ بَنِي أَخَوَاتِهِنَّ أَوْ  
نِسَائِهِنَّ أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُهُنَّ أَوِ التَّابِعِينَ غَيْرِ أُولِي الْإِرْبَةِ مِنَ الرِّجَالِ أَوِ الطِّفْلِ الَّذِينَ لَمْ  
يَظْهَرُوا عَلَىٰ عَوْرَاتِ النِّسَاءِ وَلَا يَضْرِبْنَ بِأَرْجُلِهِنَّ لِيُعْلَمَ مَا يُخْفِينَ زِينَتَهُنَّ وَتَوْبُوا إِلَىٰ  
اللَّهِ جَمِيعًا أَيُّهَا الْمُؤْمِنُونَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ



يَضْرِبْنَ

**ya-dribna** : dérivé du verbe *daraba*, signifie "frapper, battre, laisser (quelque chose), couvrir, fermer".

خُمْرِهِنَّ

**khumuri-hin-na** : dérivé de *khamara*. *Khamra* signifie "vin, enivrant". Dans ce verset, le mot signifie "voile". Il est généralement utilisé pour signifier "toutes sortes de couvertures, rideau, paravent, abri, prétexte".

جُيُوبِهِنَّ

**juyūbi-hin-na**: Pluriel du mot *juyub*. Il signifie "poitrine, sein, poche, cavité, col".

Voyons maintenant mot par mot la partie du verset "wal-ya-dribna bi-khumuri-hin-na `alá juyūbi-hin-na" traduit par "... et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines".

### *Khimar / Couvrir*

Le mot *khumur* utilisé comme preuve pour le voile (de tête) couvre un large éventail de sens, et le pluriel du mot *khimar* signifiant "couverture" est dérivé de la racine *khamara* signifiant "couvrir".

Les dictionnaires traduisent généralement le mot *khimar* au sens de "couverture" suggérant "tout ce qui couvre quelque chose".

Par conséquent, le mot traduit par "voile" dans le verset signifie en fait juste une "couverture" et le mot "tête" n'apparaît nulle part dans le verset.

### *Yadribna / Frapper*

Ce verbe dans le verset est traduit comme ceci "qu'elles rabattent, relâchent" par ceux qui souhaitent présenter le voile comme un commandement de Dieu dans le Coran. Leur objectif est de pouvoir utiliser les mots "et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines" afin de justifier leur idée préconçue que le verset se réfère à un voile déjà existant sur la tête. Cependant, la réalité est que le verbe n'a pas une telle signification et est utilisé comme suit :

Le verbe *yadribna* est dérivé de la racine *daraba*. *Daraba* signifie “frapper, battre, laisser, couvrir, fermer”. Quand le verset dit “et qu’elles frappent (*walyadribna*) leurs seins (*juyubihinna*) avec leur voile (*bikhumurihinna*)”, il se réfère à couvrir la partie des seins avec un voile.

Dans le Coran, le verbe *yudnina* est utilisé pour signifier “allonger, laisser ou faire tomber”. Cependant, ce verbe n’apparaît nulle part dans ce verset.



Peinture à l'huile de John William Godward  
"Quand le cœur est jeune", 1909

*"Chercherai-je un autre juge que Dieu, alors que c'est Lui Qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé ? Ceux auxquels Nous avons donné le Livre savent qu'il est descendu avec la vérité venant de ton Seigneur. Ne sois donc point du nombre de ceux qui doutent.*

*(Coran, 6 : 114)*



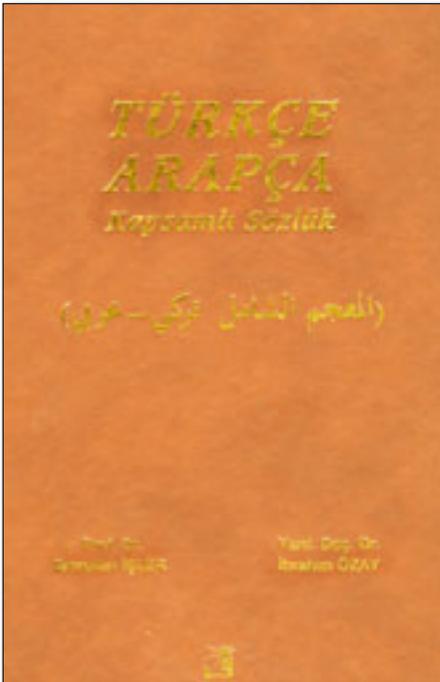
## Juyub / Ouverture du col

Le mot *juyub* est le pluriel du mot *jayb* qui signifie "poche" (il est utilisé dans les explications comme "ouvrir une poche d'une chemise", "mettre dans une poche" ou "prendre de sa poche")

Il est aussi utilisé pour désigner "poitrine, sein, cœur, poche, porte-monnaie, creux, ouverture".

Le mot *juyub* apparaît trois fois dans le Coran. *Juyub* est utilisé dans le verset 31 de la Sourate 24, tandis que le singulier du mot, *jayb*, apparaît dans deux endroits du récit du Prophète Moïse (psl). Il est utilisé comme suit dans ces deux versets :

### DICTIONNAIRE TURC-ARABE



Le mot *juyub* dans le verset 31 de la Sourate 24 signifie "sein" et le mot *khumur* signifie couvrir. Le verset se réfère au voile des seins. Il n'y a rien qui exprime le voile de la tête dans le verset.

**khumur** 881

حُمُر

ötmek, -er (-i) كَسَا  
1. kapatmak  
2. gizlemek mev: اَخْفَى سِتْرًا - سِتْرًا وَالْقَوْمَ وَالْحَقِيقَةَ. كَتَمَ - كَتَمًا وَالْحَقِيقَةَ السِّرَّ

öztürmek (-i, -e) كَسَا  
1. ötmek için kullanılan sey) حَمَامًا رِيحًا حُمُرًا (الْمَرْكَبَةَ). مَرْحَلَةً رِيحًا مَرْحَلَةً طَرِاحَ (الْمَرْكَبَةَ)

881

حُمُر

ötmek, -er (-i) كَسَا  
1. kapatmak  
2. gizlemek mev: اَخْفَى سِتْرًا - سِتْرًا وَالْقَوْمَ وَالْحَقِيقَةَ. كَتَمَ - كَتَمًا وَالْحَقِيقَةَ السِّرَّ

öztürmek (-i, -e) كَسَا  
1. ötmek için kullanılan sey) حَمَامًا رِيحًا حُمُرًا (الْمَرْكَبَةَ). مَرْحَلَةً رِيحًا مَرْحَلَةً طَرِاحَ (الْمَرْكَبَةَ)

DICTIONNAIRE TURC-ARABE



223		cep ferzi
cep ferzi is.	مظم ليد	
center is. İng. 64. mektep	امسول، عرق، لين، فاسول، كرم	
centilmen is. Fr.	الاملاق، صاحب فزوة	
centilmenlik is. Fr.	بدانة، باصناد، برفقد، بختان، بگرامت، بفرزما	
centilmenlik, -li is.	ليانة، امسانت، عرقد، افساندة، كرامت، فزوة	
centilmenlik anlayışı is.	البدانة، الفزوة، لا	
centilmenlik anlayışı	لعنن، فزوة، فزوة	
centubi is. Ar. esk.	جنوبي	
cenup, -bu is. Ar. esk.	جنوب	
cenuplu is.	جنوبي	
ceo is. İng.	رئيس مجلس الادارة (في شركة)	
cep, -bi is. Ar. 1. giysi vb.de	جيب (ج) جيب	
2. kablosuz telefon	هاتف جوال / نقال / محمول / اخلاوي	
3. tepe yanına yer		
1. tavuk		
2. büyük çaba, uğraşma me.	جهد، كفاح	
- etmek	فعل، حارب، ناضل	
cenkçi is.	مقاتل، محارب، شجاع	
cenkleyecek is. Ar. 1. savaşmak	حارب، فاعل	
2. savaşmak, mücadele etmek	ياقون، لادام	
cennet is. Ar. 1. cennet	جنة (في الدنيا)، الفردوس	
2. paradisi		
3. büyük çaba, uğraşma me.		
4. savaşmak, mücadele etmek		
5. büyük çaba, uğraşma me.		
6. savaşmak, mücadele etmek		
7. büyük çaba, uğraşma me.		
8. savaşmak, mücadele etmek		
9. büyük çaba, uğraşma me.		
10. savaşmak, mücadele etmek		
11. büyük çaba, uğraşma me.		
12. savaşmak, mücadele etmek		
13. büyük çaba, uğraşma me.		
14. savaşmak, mücadele etmek		
15. büyük çaba, uğraşma me.		
16. savaşmak, mücadele etmek		
17. büyük çaba, uğraşma me.		
18. savaşmak, mücadele etmek		
19. büyük çaba, uğraşma me.		
20. savaşmak, mücadele etmek		
21. büyük çaba, uğraşma me.		
22. savaşmak, mücadele etmek		
23. büyük çaba, uğraşma me.		
24. savaşmak, mücadele etmek		
25. büyük çaba, uğraşma me.		
26. savaşmak, mücadele etmek		
27. büyük çaba, uğraşma me.		
28. savaşmak, mücadele etmek		
29. büyük çaba, uğraşma me.		
30. savaşmak, mücadele etmek		
31. büyük çaba, uğraşma me.		
32. savaşmak, mücadele etmek		
33. büyük çaba, uğraşma me.		
34. savaşmak, mücadele etmek		
35. büyük çaba, uğraşma me.		
36. savaşmak, mücadele etmek		
37. büyük çaba, uğraşma me.		
38. savaşmak, mücadele etmek		
39. büyük çaba, uğraşma me.		
40. savaşmak, mücadele etmek		
41. büyük çaba, uğraşma me.		
42. savaşmak, mücadele etmek		
43. büyük çaba, uğraşma me.		
44. savaşmak, mücadele etmek		
45. büyük çaba, uğraşma me.		
46. savaşmak, mücadele etmek		
47. büyük çaba, uğraşma me.		
48. savaşmak, mücadele etmek		
49. büyük çaba, uğraşma me.		
50. savaşmak, mücadele etmek		
51. büyük çaba, uğraşma me.		
52. savaşmak, mücadele etmek		
53. büyük çaba, uğraşma me.		
54. savaşmak, mücadele etmek		
55. büyük çaba, uğraşma me.		
56. savaşmak, mücadele etmek		
57. büyük çaba, uğraşma me.		
58. savaşmak, mücadele etmek		
59. büyük çaba, uğraşma me.		
60. savaşmak, mücadele etmek		
61. büyük çaba, uğraşma me.		
62. savaşmak, mücadele etmek		
63. büyük çaba, uğraşma me.		
64. savaşmak, mücadele etmek		
65. büyük çaba, uğraşma me.		
66. savaşmak, mücadele etmek		
67. büyük çaba, uğraşma me.		
68. savaşmak, mücadele etmek		
69. büyük çaba, uğraşma me.		
70. savaşmak, mücadele etmek		
71. büyük çaba, uğraşma me.		
72. savaşmak, mücadele etmek		
73. büyük çaba, uğraşma me.		
74. savaşmak, mücadele etmek		
75. büyük çaba, uğraşma me.		
76. savaşmak, mücadele etmek		
77. büyük çaba, uğraşma me.		
78. savaşmak, mücadele etmek		
79. büyük çaba, uğraşma me.		
80. savaşmak, mücadele etmek		
81. büyük çaba, uğraşma me.		
82. savaşmak, mücadele etmek		
83. büyük çaba, uğraşma me.		
84. savaşmak, mücadele etmek		
85. büyük çaba, uğraşma me.		
86. savaşmak, mücadele etmek		
87. büyük çaba, uğraşma me.		
88. savaşmak, mücadele etmek		
89. büyük çaba, uğraşma me.		
90. savaşmak, mücadele etmek		
91. büyük çaba, uğraşma me.		
92. savaşmak, mücadele etmek		
93. büyük çaba, uğraşma me.		
94. savaşmak, mücadele etmek		
95. büyük çaba, uğraşma me.		
96. savaşmak, mücadele etmek		
97. büyük çaba, uğraşma me.		
98. savaşmak, mücadele etmek		
99. büyük çaba, uğraşma me.		
100. savaşmak, mücadele etmek		

cenubi sf. Ar. esk. جنوبي

cenup, -bu is. Ar. esk. جنوب

cenuplu sf. جنوب

ceo is. İng. رئيس مجلس الادارة (في شركة)

cep, -bi is. Ar. 1. giysi vb.de جيب (ج) جيب

2. kablosuz telefon هاتف جوال / نقال / محمول / اخلاوي

3. tepe yanına yer

*Et introduis ta main dans l'ouverture de ta tunique (fī jaybika). Elle sortira blanche... (Coran, 27 : 12)*

*Introduis ta main dans l'ouverture de ta tunique (fī jaybika) : elle sortira blanche sans aucun mal... (Coran, 28 : 32)*

Le mot *juyub* dans ces deux versets est utilisé pour désigner le “sein” du Prophète Moïse (psl). En tenant compte de l'ensemble des faits, il est clair que lorsque le mot *juyub* est utilisé avec le mot *khimar*, il signifie couvrir le sein. Le verset ne contient aucune référence à “couvrir la tête”.

Par conséquent, le vrai sens du passage interprété généralement par “... **qu'elles rabattent leur voile (de tête) sur leurs poitrines**” est en fait **“qu'elles couvrent leurs seins avec leur voile (quelconque)”**. Le commandement dans le verset se réfère à couvrir les seins et non la tête.

### *Les traductions trompeuses ou incorrectes basées sur des hadiths fabriqués*

Pour être en mesure de produire un commandement se référant au “voile de tête” à partir du verset 31 de la Sourate 24, diverses interprétations trompeuses ont parfois été employées par les commentateurs lors de la traduction du verset. L'objectif derrière était de pouvoir adapter le verset en fonction des hadiths fabriqués que nous allons bientôt analyser (certainement le verset est au-delà de cela). La principale interprétation trompeuse en cause a été apportée par la mauvaise traduction de “... qu'elles rabattent leur voile (de tête) sur leurs poitrines...”

### *Une fausse interprétation : "Qu'elles rabattent leur voile (de tête)"*

Comme nous l'avons vu à partir de l'analyse de la langue arabe, ce passage interprété dans certaines traductions comme "... **qu'elles rabattent leur voile (de tête) sur leurs poitrines...** " ne contient ni une référence au "voile (de tête)", ni au fait de "rabattre". Mais certaines personnes désireuses d'interpréter le verset selon ces lignes, tombent dans de graves contradictions et erreurs concernant le sens car leurs interprétations contredisent le Coran. Beaucoup d'entre eux font des commentaires surprenants comme : "Elles ont rabattu sur leurs poitrines le voile qu'elles portaient déjà sur leur tête", soutenant que les femmes avaient déjà un voile sur leur tête. Pour que les femmes musulmanes de l'époque "aient déjà un voile sur leur tête", il faudrait un commandement en ce sens dans le Coran. Cependant, le voile (de tête) ne figure nulle part dans le Coran. Il est donc impossible que les femmes de l'époque aient porté un voile sur la tête en vertu d'un commandement religieux. L'idée du "voile déjà existant sur leur tête" dans certains commentaires est donc une grave erreur de logique. Penchons-nous maintenant sur ces failles de logique :

1. Pour sauvegarder l'idée de "voile (de tête) déjà présent sur la tête", certains commentateurs suggèrent que la référence *jilbab* qui est la burqa dans le verset 59 de la sourate 33, a été révélée avant le verset 31 de la Sourate 24 et que les femmes musulmanes portaient donc déjà un voile sur leur tête. Comme nous le verrons en détail, le *jilbab* est un morceau de tissu qui couvre l'ensemble du corps, de la tête aux pieds ; il vise essentiellement à couvrir l'ensemble du corps. Si nous nous souvenons que le verset 31 de la Sourate 24 commande aux femmes de couvrir leurs seins, nous pouvons voir qu'il n'y a aucune possibilité que la poitrine d'une femme portant le *jilbab* soit découverte, de sorte que le verset ne s'adresse pas aux femmes qui couvrent leur tête et leur

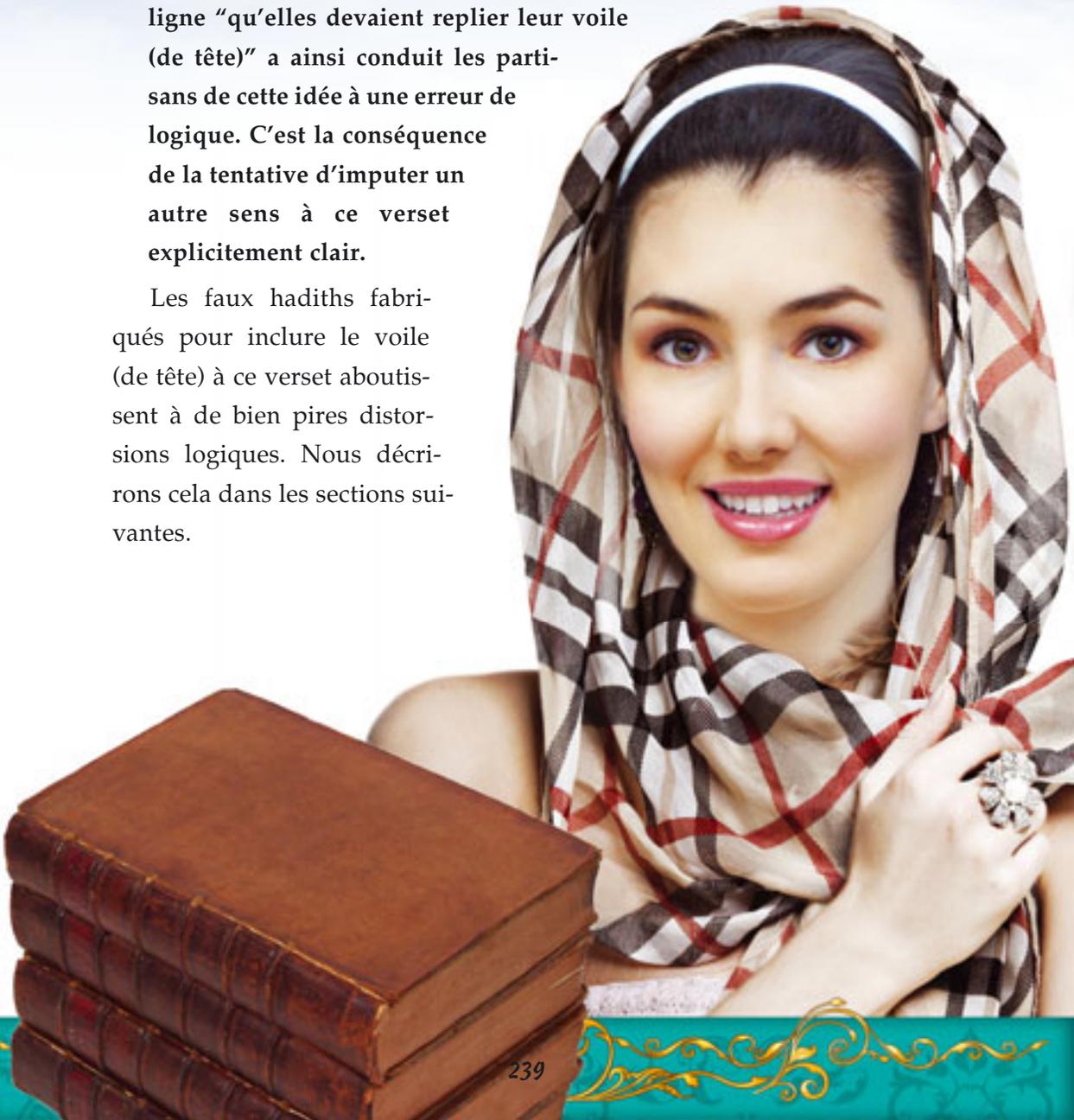
corps. Les gens qui font cette affirmation semblent avoir oublié ce point très important et fondamental.

2. Les femmes dans les sociétés arabes de l'époque se déplaçaient nues et c'est pourquoi ce verset a été descendu. Après ce verset, les femmes musulmanes ont commencé à couvrir leurs seins qui étaient exposés. Rappelons-nous que le mot *juyub* dans le verset signifie sein, et que le vrai sens du passage en question est "qu'elles couvrent leurs seins avec leur voile (quelconque)".

3. Selon certains commentateurs qui insistent sur l'idée d'un "voile (de tête) préexistant", les femmes en question se couvraient déjà la tête avec des voiles mais selon leur mode de pensée, leurs poitrines étaient en quelque sorte complètement découvertes ! Selon cette logique bizarre, les femmes sont parvenues à penser à se couvrir la tête mais pas à couvrir leurs seins (certainement les Musulmans sont au-delà de cela). Elles étaient soi-disant scrupuleuses pour se couvrir la tête mais se promenaient nues. C'est la conclusion inévitable de l'idée de "voile préexistant" de ces commentateurs. Avec cette interprétation, ces personnes soutiennent que les femmes "ayant leurs seins exposés mais leur tête voilée" ont été informées de laisser tomber leur voile jusqu'à couvrir leur poitrine. Cette terrible faille de logique résulte des tentatives d'inclure l'idée de voile (de tête) dans le Coran.

4. Selon cette étrange idée, "le voile (de tête) préexistant" devait être si long qu'il pouvait être tiré vers le bas de manière à recouvrir complètement la poitrine des deux côtés. Par conséquent, chacune des femmes de ce temps qui erraient nues portaient "déjà" le voile (de tête) qui était aussi long pour couvrir complètement le corps. La mauvaise interprétation du verset suivant la ligne "qu'elles devaient replier leur voile (de tête)" a ainsi conduit les partisans de cette idée à une erreur de logique. C'est la conséquence de la tentative d'imputer un autre sens à ce verset explicitement clair.

Les faux hadiths fabriqués pour inclure le voile (de tête) à ce verset aboutissent à de bien pires distorsions logiques. Nous décrivons cela dans les sections suivantes.



Il n'y a aucune référence au voile (de tête) dans le Coran. Néanmoins, certains commentateurs ont essayé de produire un commandement forcé à partir du Coran sur le voile de la tête pour faire concorder avec des hadiths fabriqués.



## *Ce qu'il faut savoir sur les sens des versets en arabe et sur l'exactitude des interprétations*

Il est nécessaire de considérer plusieurs éléments pour qu'un texte arabe soit bien compris ou traduit de manière exacte dans d'autres langues :

### *1- Tenir compte de l'utilisation des mots en arabe*

Un point qu'il faut analyser si l'on veut bien comprendre les critères impliquant le voile des parties du corps de la femme est comment le mot "voile" est utilisé en arabe.

Le mot "voile" est généralement utilisé en arabe avec une accentuation sur l'objet qui doit être couvert. Par exemple, lorsque le mot table est utilisé avec le mot couvrir, il en résulte une nappe. De la même manière, l'utilisation du mot "couvrir" (*khimar*) avec le mot "tête" (*ra'as*) donne le mot "*khimaru-ra'as*" signifiant "voile (de tête)". Si le Coran commandait aux femmes de se couvrir leur tête, l'une des expressions qui devrait être utilisée est "*khimaru-ra'as*". Mais une telle affirmation n'apparaît pas.

Dans le verset 6 de la Sourate 5 sur le rituel de purification avant la prière, le mot tête est exprimé par le mot "ra's".

**O les croyants ! Lorsque vous vous levez pour la salat (la prière), lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes, et essuyez vos têtes et vos pieds jusqu'aux chevilles... (Coran, 5 : 6)**

**Translittération arabe :** Yā 'Ayyuhā Al-Ladhīna 'Āmanū 'Idhā Qumtum 'Ilā Aṣ-Ṣalāati Fāghsilū Wujūhakum Wa 'Aydiyakum 'Ilā Al-Marāfiqi Wa Amsahū Biru'usikum\*

**\*"Ru'us" est la forme plurielle du mot "ra's", signifiant "têtes". Le mot "biru'usikum" dans le verset signifie "vos têtes".**

Il est clair que si Dieu avait ordonné aux femmes de se couvrir leur tête, ce commandement aurait été énoncé explicitement et sans équivoque dans le Coran. Cependant, l'examen des versets concernant les vêtements des femmes ne montre aucune accentuation sur la tête.

## *2- Examen des mots du Coran avec d'autres versets*

En examinant le Coran, il est nécessaire de voir comment un mot est utilisé avec d'autres mots dans le verset et dans d'autres versets.

Dans le verset 31 de la Sourate 24, le mot *khimar* (**voile**) est utilisé avec le mot *juyub*, qui met l'accent sur le sujet. **Comme nous l'avons vu ci-dessus, ce mot est utilisé pour désigner la zone des seins dans tous les autres versets dans lesquels il apparaît.** La zone qui doit être couverte selon le verset est donc la partie des seins et non la tête.

## *3- Etre prudent quand des sens sont attribués entre parenthèses à des mots arabes*

L'arabe a un vocabulaire beaucoup plus important que beaucoup d'autres langues et il est extrêmement riche en significations : on peut dire beaucoup de choses en peu de mots, et un mot peut avoir des usages très différents, et donc des significations très différentes. Par conséquent, de nombreuses interprétations sont ajoutées entre parenthèses même si le sens du verset est très clair, des ajouts sont faits et des significations sont données en fonction des interprétations individuelles du traducteur.

Rappelons ici que les personnes qui traduisent le Coran ont généralement des conceptions traditionnelles de l'Islam et considèrent les hadiths comme le fondement de la foi. De plus, leurs traductions sont généralement très estimées. Par conséquent, les interprétations individuelles dans les traductions des versets sont généralement traditionnelles et façonnées à la lumière de hadiths fabriqués. Ces traducteurs qui ajoutent des remarques entre parenthèses ont tendance à modifier, consciemment ou non, le sens des versets de manière à les accorder à celui des faux hadiths.

Quand nous analysons le verset 31 de la Sourate 24, nous remarquons que bien que le mot "voile (de tête)" n'apparaisse nulle part dans le verset, le mot est utilisé par les commentateurs soit directement dans le verset, soit entre parenthèses. Bien que le mot "tête" ou "ra'as" ne figure pas dans le verset et que le mot "sein" est utilisé en combinaison avec le mot "voile", signifiant que la zone à couvrir est clairement le sein, le mot *khimar* signifiant "voile" est traduit par "voile (de tête)". La sentence dans le verset est donc modifiée ; ce sens modifié a été répandu et est devenu une interprétation traditionnelle, et on a établi la conclusion que les femmes devaient donc se couvrir la tête.

Quand on supprime cette interprétation qui a été ajoutée seulement plus tard par les commentateurs, on voit clairement que le verset fait explicitement référence au voile des seins. Toute personne qui lit le verset ne rencontrera que ce sens.

Certaines personnes qui traduisent le Coran à partir d'une conception traditionnelle de l'Islam ont généralement tendance à produire des changements de sens, soit par l'utilisation des parenthèses ou soit directement dans le texte lui-même. Bien que le verset 31 de la Sourate 24 ne dise rien au sujet du voile (de tête), ces individus n'ont pas hésité à se référer au voile (de tête) entre parenthèses ou directement dans le texte. Pourtant, une fois qu'on élimine cette interprétation, le verset se réfère clairement au voile des seins.



*Sourate an-Nur, verset 31, 2<sup>ème</sup> partie*

*Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines; et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Dieu, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès. (Coran, 24 : 31)*

*Les mauvaises interprétations concernant "les atours des femmes"*

Un autre sujet sur lequel Dieu attire notre attention dans le verset 31 de la Sourate 24 est les "atours" des femmes. Ce passage dans le verset qui dit : "... **de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures**" signifie qu'elles ne doivent pas exposer leurs seins. Il ne s'agit pas d'une référence à leur tête.

Toutefois, cela peut-être reflété très différemment dans certains hadiths et commentaires sur le Coran par des ajouts entre parenthèses ou par la distorsion de la signification des mots. Examinons ceux-ci :

## *L'idée erronée que les femmes sont des sources de trouble*

Le vrai sens de la première partie du mot "zīnatihinna" dans ce verset est "parure ou ornement" et le suffixe "hinna" indique qu'il est adressé aux femmes.

Dans leurs propres opinions, certains savants affirment : "Le corps des femmes est décoratif et attrayant, raison pour laquelle le verset se réfère à leur corps tout entier." Sur cette base, ils prétendent que les femmes doivent couvrir tout leur corps. Mais en réalité, le verset ne dit rien de tel.

Certaines personnes avancent une interprétation très différente de ce que le Coran stipule et disent : "Ceci se réfère aux parties du corps où les perles et ornements sont exposés, raison pour laquelle il est illégal de regarder ces parties où ils sont affichés." D'autres vont encore plus loin et disent : "Il est illégal de regarder le reste de cheveux coupés ou d'ongles coupés d'une femme." Ils produisent ensuite des idées très étranges comme : "Regarder seulement une partie conduit généralement à regarder l'ensemble." (Ibn Hajar, al-Zawajir)

Même si le verset est tout à fait explicite, d'innombrables interprétations très différentes et étranges sont produites à partir de la phrase "... de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures". Ces interprétations varient selon le mode de pensée des gens et parfois selon leur point de vue sur les femmes. Les mentalités qui cherchent à enfermer les femmes, à les pacifier, à les rendre laides, à les éloigner de la société et de l'humanité, à faire d'elles des citoyennes de seconde classe et à les transformer en des entités qui ne vivent que pour servir les hommes et non Dieu, ont eu tendance à vouloir entièrement effacer les femmes au moyen d'un seul mot : "parure". En raison de ces fausses interprétations des versets du Coran, beaucoup de gens se sont éloignés de l'essence du Coran et l'ont considéré comme un livre incompréhensible. Et lorsque ces ajouts ont été pris avec des hadiths fabriqués, il en a résulté une interprétation de la religion très différente de celle qu'on voit dans le Coran.

Cependant, les termes "cachent de leurs parures" dans le verset est très clair et se réfère à deux zones gardées cachées, les organes sexuels et les seins.

## *L'erreur de rendre illégaux les parures et les accessoires*

Certaines personnes soutiennent que les “parures” dans le verset sont des éléments comme les “perles, bijoux et autres accessoires”. Cela est important en ce qui est de saisir l’erreur et l’étrangeté de diverses interprétations fondées sur de faux hadiths. Selon cette affirmation étonnante, l’instinct des hommes est si primitif que la vue d’une seule perle peut les mettre hors de contrôle. Ainsi selon cette mentalité, les perles devraient être aussitôt interdites pour maintenir et freiner les “hommes”, de soi-disant entités barbares !

Ce mode de pensée effrayant est très révélateur du point de vue que les fanatiques ont des hommes musulmans. Pourtant, un homme musulman est une entité qui craint Dieu et la raison pour laquelle il s’abstiendra d’actions illégales n’est pas parce que certaines choses ont été interdites, mais parce qu’elles déplaisent à Dieu. Un homme musulman n’est pas un être qui perd tout son contrôle quand il voit une femme découverte ou une poignée de perles ou qui vit avec un instinct d’animal. Prétendre cela représente une très grande calomnie envers le Musulman.

Les interprétations en question sont en fait très significatives en terme d’exposer la mentalité barbare des fanatiques. Lorsque nous mettons de côté les interprétations des fanatiques et que nous nous limitons uniquement au Coran, nous pouvons clairement voir ce que signifie le mot “parure”.

### *Comment le mot “parure” est-il utilisé dans le Coran ?*

En contraste total avec l’idée des fanatiques d’interdire les parures et les accessoires comme les colliers et les boucles d’oreilles, Dieu révèle dans le Coran qu’Il créé ces ornements pour les croyants et qu’ils devraient en effet aller à la mosquée en étant bien habillés et bien soignés :

**O enfants d'Adam, dans chaque lieu de salat (prière) portez votre parure... (Coran, 7 : 31)**

Dans le verset : **“Dis : ‘Qui a interdit la parure de Dieu, qu’Il a produite pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes nourritures... ? ’” (Coran, 7 : 32)**

Certaines personnes vont même jusqu'à soutenir que le mot "ornements" dans le verset se réfère aux accessoires décoratifs tels que les perles. Cette interprétation est très significative en ce qu'elle révèle la nature erronée et étrange des interprétations fondées sur de faux hadiths. La référence aux "ornements cachés" dans le verset indique les organes sexuels et les seins.



Dieu révèle l'existence d'une mentalité interdisant les choses rendues licites par Lui. Dans la suite du verset : **Dis : "Elles sont destinées à ceux qui ont la foi, dans cette vie, et exclusivement à eux au Jour de la Résurrection."** Ainsi exposons-Nous clairement les versets pour les gens qui savent. (Coran, 7 : 32), Il souligne que les parures sont de belles bénédictions accordées aux Musulmans dans ce monde et qu'ils appartiennent seulement aux croyants dans l'au-delà, indiquant ainsi clairement que les croyants sont les plus dignes de ces beautés. Le fait que les fanatiques tentent d'interdire aux Musulmans la jouissance de ces plaisirs même si Dieu les considère comme dignes des croyants, montre comment ils entrent en conflit avec l'esprit du Coran.

Un autre verset dans lequel on se réfère à la parure se lit comme suit :

**O enfants d'Adam ! Nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour cacher vos parties honteuses, ainsi que des parures. – Mais le vêtement de la piété voilà qui est meilleur. – C'est un des signes (de la puissance) de Dieu. Afin qu'ils se rappellent. (Coran, 7 : 26)**

### *La zone référée dans le verset 31 de la Sourate an-Nur*

Dans les versets ci-dessus, Dieu se réfère à l'utilisation de parures et d'ornements. Cependant, comme expliqué en détail, le mot "parure" dans le verset 31 de la Sourate an-Nur n'a rien à voir avec les perles ou quelque chose de semblable. Le verset cite la vie de famille des femmes en tant qu'exemple et montre le genre de liberté accordé aux femmes dans la famille. Examinons maintenant mot par mot la partie en question du verset :

*... qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Dieu, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès.  
(Coran, 24 : 31)*

Le mot "parure" ici ne se réfère pas à des perles ou à des accessoires, mais évidemment aux parties privées et les personnes à qui ces "parures" peuvent être montrées sont donc énumérées. Cela inclut notamment les serviteurs qui n'ont pas besoin de femmes (qui n'ont pas de désir sexuel ou sont impuissants) et des enfants qui n'ont pas encore conscience des parties intimes des femmes. Le fait que ce sont des enfants qui n'ont pas conscience des parties intimes des femmes qui sont mentionnés montre que le mot "parure" se réfère à ces parties.

Le langage utilisé dans le Coran est le plus pur et parfait. Les mots sont utilisés avec beaucoup de soin, ils sont délicats et cela peut être immédiatement compris lorsqu'ils sont examinés en détail. Les parties intimes sont décrites conformément à la délicatesse et à l'art littéraire du Coran et sont définies comme des parures.

L'un des principaux prétextes soulevés par certains commentateurs pour produire leur interprétation sur le voile dans le verset 31 de la Sourate an-Nur sont les différents hadiths fabriqués. Ces faux hadiths sont en si forte contradiction et de manière si évidente qu'on peut facilement le voir par une analyse claire. Examinons maintenant comment les faux hadiths en question contredisent le Coran, comment ils trompent la communauté islamique au sujet du voile et la logique déficiente qu'ils contiennent :

### *Les faux hadiths fabriqués au sujet du voile (de tête) et leurs incohérences internes*

Comme nous l'avons vu avec toutes les preuves, le verset 31 de la Sourate an-Nur, que certaines personnes tentent de présenter comme preuve pour le voile (de tête) ne contient en fait aucune référence au mot "voile de tête". Cependant, avec l'inclusion de certains faux hadiths dans la littérature islamique, cette fausse idée s'est répandue et nous est parvenue jusqu'à nos jours. Les faux hadiths fabriqués par des fanatiques sont criblés de défauts logiques importants et contiennent de nombreuses incohérences. Jetons maintenant un coup d'œil sur quelques exemples :

*Aïcha (ra) a dit : “Quand le verset 24 : 31 a été révélé, les femmes des migrants de la Mecque ont pris leurs vêtements et ont déchiré des morceaux de tissu des bords de leurs jupes et ont couvert la tête avec ceux-ci”. (Sahih Boukhari; Sounan Abou Dawoud, Beyhaqi, VII, 88)*

*Rapporté par Aïcha, Oummoul Mou'minoune : Que Dieu ait pitié des premières femmes immigrées. Lorsque le verset “qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines” a été révélé, elles déchirèrent leurs épais vêtements de dessus et en firent des voiles (de tête). (Sounan Abou Dawoud, livre 32, hadith 4091)*

*Satiyya binti Chayba raconte ce souvenir qu'elle entendit d'Aïcha (ra) : Nous étions avec Aïcha, parlant des femmes qoraïchites et de leurs vertus. En vérité, les femmes ont certaines vertus. Mais, je jure par Dieu, je n'ai jamais vu des femmes plus vertueuses que les femmes d'Ansar qui croyaient fortement et fermement au Livre de Dieu. Lorsque le verset de la Sourate Lumière (Nur), qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines, a été révélé, les hommes croyants sont allés dans leur foyer en récitant ce verset. Ils ont lu le verset à leurs femmes, filles, sœurs et autres parents. Chaque femme a fait un voile à partir de sa jupe, en croyant et en approuvant le Livre de Dieu. Le lendemain matin, les femmes ont accompli la prière de fajr (première prière du matin). C'est comme s'il y avait des corbeaux sur leur tête. (Sahih Boukhari, Tafsir Soura (The Commentary of the Surahs [Le commentaire des Sourates]) 24 : 12 ; Sounan Abou Dawoud, Libas : 29)*

Comme nous l'avons vu, ces hadiths affirment tous que lorsque le verset 31 de la Sourate an-Nur a été révélé, les femmes musulmanes ont immédiatement déchiré des morceaux de leur jupe et les ont enveloppés autour de leur tête. C'est là que commence le premier effondrement de logique. Maintenant penchons-nous sur les défauts de logique dans ces faux hadiths et comment ils entrent en conflit avec le Coran :

- Comme nous l'avons déjà vu, les mots dans le verset "... **qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines**" se réfère au fait que les femmes couvrent leurs seins. Cependant, les hadiths en question disent que lorsque ce verset a été révélé, les femmes musulmanes ont immédiatement déchiré des morceaux de leurs vêtements et se sont couvertes la tête avec ceux-ci, et non leurs seins. Pourtant le verset ne dit rien sur le fait de se couvrir la tête. Aucun des hadiths en question ne parle de l'obéissance des femmes musulmanes au commandement réel dans le verset, c'est-à-dire au fait de couvrir leurs seins.

- Selon la description ici, les femmes ont arraché des morceaux de leurs propres jupes, mais au lieu de couvrir leurs seins comme commandé dans le verset, elles les ont enveloppés autour de leur tête. Pour concorder avec l'interprétation erronée "qu'elles rabattent leur voile (de tête)", les morceaux qu'elles déchirent devaient être si grands pour qu'elles puissent couvrir leur tête et aussi les faire descendre à la poitrine.

- La première chose qui vient à l'esprit ici serait l'état de ces jupes déchirées. Puisque le morceau qu'elles ont arraché est suffisant pour couvrir leur tête et leurs poitrines, leurs jupes ont dû être transformées en des minijupes modernes, et leurs jambes ont dû être exposées. Selon cette description, la poitrine et les jambes des femmes sont exposées mais leur tête est voilée. Pourtant, comme nous l'avons noté avec toutes les preuves, le verset 31 de la Sourate an-Nur a été révélé "seulement" pour commander aux femmes de voiler leurs seins.

- Nous avons déjà vu comment certains commentateurs interprètent la phrase "rabattent leur voile (de tête)" de manière à justifier un "voile (de tête) déjà présent". Cette affirmation vise à justifier l'idée que le verset contient le mot "voile (de tête)" et à soutenir que les femmes auxquelles le verset s'adresse portent déjà un voile (de tête). Mais les faux hadiths en question affirment que lorsque le verset a été révélé, les femmes se sont fait des voiles (de tête) pour elles-mêmes en déchirant leurs jupes. Comment se fait-il que ces faux hadiths que les commentateurs en question considèrent comme leur principal appui, contredisent leurs propres jugements ?

Ces hadiths s'opposent à leurs propres affirmations car la religion des gens qui souhaitent ajouter de faux commandements à l'Islam, autres que les vrais commandements du Coran, est pleine de failles de logique profondes. Toutes les affirmations superstitieuses s'opposent au Coran et elles présentent toutes de grandes contradictions. Les interprétations trompeuses produites uniquement pour justifier l'idée de voile (de tête) dans le verset 31 de la Sourate an-Nur, même si le verset est parfaitement clair et facile à comprendre, montrent l'ampleur de ce qui se passe. Les interprétations faites à la lumière des faux hadiths en question et les conclusions qui en découlent sont toutes assez terrifiantes :

**Certains commentateurs ont tenté de concorder le verset 31 de la Sourate 24 avec des hadiths fabriqués en faisant des ajouts ou des traductions trompeuses dans une tentative d'inclure le concept de voile (de tête). Les faux hadiths en question affirment que lorsque le verset a été révélé, les femmes musulmanes ont coupé des morceaux de leurs jupes et se sont couvertes la tête avec ceux-ci. Selon cette affirmation illogique, les seins et les jambes de la femme étaient découverts tandis que la tête était couverte.**



Dans les écoles chafiite et hanbalite, l'ensemble du corps de la femme doit être sans exception couverte (y compris le visage et les mains).

Dans les écoles hanafite et malikite, les mains et le visage peuvent être laissés découverts aussi longtemps que cela ne mène pas à la sédition (*Sabouni, Tafsiroul Ayatil Ahkam 2/154,155*). As-Souddi : "La femme doit voiler un de ces yeux ainsi que la partie de son visage correspondant à la partie de l'œil découvert. Juste un seul œil peut être laissé ouvert." Abou Hayyan : "Ainsi était la coutume en Andalousie. On ne voyait qu'un œil de la femme." (*Abou Hayyan, al-Bahr al-Mouhit*)

Les imams chafiites ont même interdit de regarder le reste d'ongles coupés de la femme (*Ibn Hajar al-Haytami, What Is Lawful and Unlawful in Islam 2 [Ce qui est légal et illégal en Islam 2]*). Selon une affirmation répandue, le voile que l'Islam a rendu obligatoire pour la femme inclut également son visage (*Fiqh al-sirah*). Une autre source



**LA VIOLENCE N'A PAS  
DE PLACE EN ISLAM**

décrit comme suit comment la femme devrait regarder l'homme : "Il n'est pas permis à une femme de regarder la poitrine, le dos ou les jambes d'un homme étranger, même si elle n'a pas peur de la tentation. La tentation provoquée par le visage est plus grande que celle provoquée par les pieds, les cheveux ou les jambes. Puisqu'il est unanimement convenu que la vue de ces parties est interdite, alors a fortiori, il doit être interdit de regarder le visage." (Sabouni, Rewai 2/156).

L'esprit terrifiant du fanatique ne peut être tranquille que lorsque les femmes sont complètement couvertes. Mais pour certaines personnes, même cela ne suffit pas et une femme qui voile tout son corps devrait ensuite s'emprisonner chez elle. Il est impossible de produire ces affirmations radicales et effrayantes à partir des versets du Coran car celui-ci donne des libertés aux femmes, décrit avec qui elles peuvent agir librement et en présence de qui elles doivent se couvrir les parties intimes. Mais les faux hadiths que nous avons examinés leur ont ouvert la voie. Ainsi, ces gens ont pu aller si loin jusqu'à faire leurs propres ajouts au verset et transformer les femmes en des fantômes, voilées de la tête au pied, dont il est même interdit de regarder les restes d'ongles coupés. Cet exemple est très illustratif en ce qui est de voir la dimension de la mentalité fanatique.



Rappelons également ici que la collection de hadiths se réfère à des hommes et femmes à l'époque de notre Prophète (pbsl), qui se purifient à partir du même récipient. (Voir *Sahih Boukhari*, Woudou 43 ; *Sounan Abou Dawoud*, *Kitab al-Taharah* 39 ; *Sounan ibn Majah*, *Taharah* 36 ; *an-Nasai*, *Taharah* 56). Puisque les zones purifiées sont les pieds, les bras jusqu'aux coudes, le visage et la tête, il en ressort des hadiths que les femmes étaient aux côtés des hommes et que leur tête était non couverte. Cependant, l'une des caractéristiques communes des fanatiques irréductibles est qu'ils ignorent complètement les hadiths qui ne leur conviennent pas.

Puisque notre seul guide est le Coran et que les explications données dans celui-ci sont aussi explicites que possible, la présence des femmes à tête découverte aux côtés des hommes est un comportement tout à fait compatible avec le Coran.



## *Les choses interdites ne sont pas laissées obscures dans le Coran*

En observant la mentalité fanatique qui produit l'idée que "même les coupures d'ongles des femmes sont interdites", il est important de préciser un point important : Dieu a révélé ce qui est interdit avec des descriptions très claires et nettes dans le Coran. Par exemple, les Musulmans apprennent qu'il est interdit de manger du porc dans le verset "**Certes, Il vous est interdit la chair d'une bête morte, le sang, la viande de porc et ce sur quoi on a invoqué un autre que Dieu...**" (Coran, 2 : 173). Il ne peut être question qu'un Musulman soit incertain, entre deux opinions ou qu'il ait besoin d'une interprétation et d'un commentaire concernant le commandement "Il vous est interdit...". Un autre exemple concerne l'intérêt. Celui-ci est de manière certaine interdit aux Musulmans dans le verset "**Dieu a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt...**" (Coran, 2 : 275). Face à ce verset, personne ne peut entrer dans un débat sur le sujet ou essayer de prétendre que "l'intérêt ne se distingue pas du commerce".

Par conséquent, nous apprenons ce qui est interdit directement du verset lui-même et non des déductions de divers commentateurs, des commentaires ajoutés entre parenthèses ou des hadiths fabriqués. Le verset 31 de la Sourate an-Nur est en ce sens limpide. Pourtant, l'erreur des commentateurs d'ajouter des interprétations entre les parenthèses aux versets a été faite à plusieurs reprises, en particulier à l'égard de ce verset. Par exemple, certains commentateurs, influencés par les imams des écoles agissant comme bon leur semble, ont ajouté à ce verset des mots comme "... hormis les zones visibles comme les mains et le visage" entre parenthèses. Pourtant, en Islam, si toutes les zones "... hormis les mains et le visage" devaient être couvertes, il ne fait aucun doute qu'un sujet aussi important paraîtrait dans le Coran dans les mots les plus nets et notre Seigneur Tout-Puissant l'aurait rendu très clair et explicite. Tout comme nous n'avons aucun doute sur l'interdiction du porc, de l'usure ou de l'adultère, nous aurions aussi aperçu ce sujet de manière claire dans le Coran. Toutefois, une telle forme de tenue vestimentaire n'est pas décrite dans le Coran. Celle-ci n'apparaît que dans les descriptions de certains commentateurs.

## *Le désir d'enfermer seulement les femmes et de cacher leur corps*

Pour une raison quelconque, sous l'influence de hadiths fabriqués, les interprétations des fanatiques ont toujours porté sur l'enfermement des femmes chez elles et sur le voile de leur corps. La principale justification qu'ils citent est leur nature excitante ; mais il reste que le corps masculin est tout aussi attirant pour les femmes que le corps de celles-ci l'est pour les hommes. Puisque selon le Coran, il n'y a pas de distinction entre les sexes, il n'est pas logique d'essayer de couvrir les femmes en se basant sur la crainte des hommes d'être excités par celles-ci. Si le problème est l'excitation des hommes, alors ne serait-il pas beaucoup plus logique que les hommes s'enferment chez eux ou sortent en se couvrant le visage pour éviter de voir ce qui les entoure ? Vu les probabilités de leur excitation, il devrait opter pour l'élimination totale du risque plutôt que de couvrir les femmes.

Toutes sortes de détails pourraient être appliquées à ce sujet. Par exemple, si certaines personnes pensent que la voix d'une femme excite et qu'on devrait l'empêcher de parler, la même chose s'appliquerait aux hommes. Si on ne devrait pas écouter les dires ou les chansons d'une femme, alors il faudrait aussi prendre en compte le fait que les femmes peuvent être excitées par la voix d'un homme ; cette restriction s'appliquerait donc aussi aux hommes. Si les fanatiques souhaitent rendre valables ces règles erronées et s'ils insistent pour essayer de convaincre les gens, alors ils devraient imposer les mêmes mesures aux hommes.

Cependant, la logique qui s'applique dans l'Islam est bien sûr celle du Coran et il n'y a pas de telles restrictions dans la logique coranique. Ces restrictions que les fanatiques souhaitent appliquer ont sans doute été fabriquées dans le but d'imposer des contrôles et des limitations des libertés. Elles ne servent qu'à créer d'énormes problèmes aux communautés et finalement, conduisent à la catastrophe dans les sociétés où vivent ces fanatiques.

Comme dans tous les domaines, les femmes et les hommes sont égaux en termes de chasteté. L'adultère est interdit pour les femmes et pour les hommes. Comme Dieu le révèle dans le verset 35 de la Sourate al-Ahزاب "... **gardiens de leur chasteté et gardiennes**", les hommes ont la même obligation d'être chastes et purs que les femmes. Cependant, couvrir les gens, les empê-

cher de sortir, de se rencontrer ou de parler ne sont pas un moyen de parvenir à ce résultat. L'adoption des valeurs morales du Coran par les gens constitue le seul moyen d'aboutir à cette fin. Les êtres humains ne sont pas des créatures sauvages qui agissent selon leur instinct et qui se laissent emporter là où leurs désirs les conduisent. Les êtres humains sont des entités qui, par leur intelligence, leur prise de conscience et plus important, par les valeurs morales que Dieu leur enseigne et par leur crainte et amour envers Lui, ont la capacité de distinguer le bien du mal.

Par conséquent, ce qui va déterminer le comportement chaste ou non d'une personne, ce n'est pas à quel point elle expose son corps ou à quel point on peut voir ses cheveux, mais ce sera sa crainte de Dieu et ses valeurs morales. Dieu révèle dans un verset "... C'est pour que Dieu sache celui qui Le craint en secret..." (Coran, 5 : 94) qu'Il éprouvera les gens même si personne ne peut les voir. Donc, utiliser la contrainte, les emprisonner dans leur maison et généralement recourir à la violence, ne peut assurer qu'ils vivent par la religion ou respectent ce qui est légal et illégal. La foi, les valeurs morales et le culte doivent provenir du cœur, de la volonté.

**Les femmes et les hommes sont égaux en termes de chasteté dans le Coran comme dans toutes les autres questions. Le critère de comportement chaste n'est pas la légèreté de la tenue vestimentaire ou le nombre de cheveux visible mais plutôt la crainte de Dieu et la vertu morale.**



## *Le Coran se réfère au jilbab et non au voile de tête*

Comme on peut le voir à partir de toutes les analyses détaillées ci-dessus, sous l'influence des déclarations spécieuses et des descriptions forcées de divers commentateurs, le verset 31 de la Sourate an-Nur est utilisé comme preuve supposée pour l'idée de voile de tête. Celui-ci s'est littéralement transformé en un tabou. Il est étonnant de voir comment un verset qui ne dit rien à propos du voile de tête, ne fournit aucune information au sujet de la tête et décrit le voile des seins, peut être interprété dans une telle manière si différente.

L'autre élément assez étonnant, c'est que beaucoup de gens qui considèrent le voile de tête comme la seule obligation de la foi – alors que celui-ci n'est pas mentionné dans le Coran – ne parlent jamais du verset 59 de la Sourate al-Ahzab, qui parle de vêtement d'extérieur. Ils ont transformé le voile de tête qui ne figure pas dans le Coran en un commandement. Cependant, ils ignorent totalement le commandement concernant le vêtement d'extérieur qu'on retrouve dans le Coran.

Voyons maintenant comment le vêtement d'extérieur apparaît en effet dans la Sourate al-Ahzab et pourquoi les partisans du voile de tête décident de l'ignorer :

### *Sourate al-Ahzab, verset 59*

*O Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs vêtements d'extérieurs (jilbab) : elles en seront plus vite reconnues [comme libres et chastes] et éviteront d'être offensées. Dieu est Pardonneur et Miséricordieux. (Coran, 33 : 59)*

Le sens du mot arabe "jilbab" dans le verset est une mante ou un vêtement qui couvre le corps de haut en bas. Ce verset de la Sourate al-Ahzab décrit donc très clairement un vêtement qui couvre la tête et le corps tout entier. Il y a une raison importante mentionnée pour le port d'un tel vêtement et c'est pour que les femmes musulmanes soient reconnues comme libres et chastes.

Cela signifie que certains environnements ne sont pas adaptés au déplacement et à une tenue vestimentaire libre pour les femmes. La structure d'une société et le niveau moral de ses membres peuvent parfois être en-dessous du degré de civilisation. Certaines communautés condamnent les femmes qui ne se promènent pas totalement couvertes et peuvent même aller jusqu'à leur infliger des harcèlements verbaux ou physiques. De toute évidence, dans des conditions normales, les femmes n'iront pas dans de tels endroits à moins qu'elles n'aient d'autre choix. Cependant, quand elles doivent s'y trouver, il est essentiel qu'elles montrent qu'elles sont musulmanes et chastes pour éviter d'éventuelles conséquences indésirables. Le jilbab porté par les Musulmanes dans de tels environnements est à cette fin, une précaution.

C'est bien une chose dont la décision appartient à la femme elle-même. Les sociétés démocratiques et modernes ne répondent généralement pas à cette description de "lieux dangereux". Par conséquent, les femmes dans les sociétés occidentales ne sentent généralement pas la nécessité de se couvrir. Cela dit, ces sociétés peuvent comprendre des personnes qui représentent effectivement une menace pour elles. Donc, si une femme ne pense pas être en sécurité, elle peut très bien choisir de se couvrir même dans une société occidentale. Car la condition essentielle mentionnée dans le verset est d'empêcher que la femme musulmane soit mal jugée selon sa tenue vestimentaire et offensée.

## *Revendiquer le voile de tête mais ne jamais mentionner le jilbab*

Si nous en revenons au sujet du voile de tête, une femme peut dire : “Le voile de tête apparaît dans le Coran et je le note dans le verset 59 de la Sourate al-Ahzab” et le porter comme elle le souhaite. Ce faisant, elle préfère le voile de tête au voile complet et interprète ainsi le voile. Cependant, si une personne dit : “Le voile de tête apparaît dans le Coran et je le vois dans le verset 31 de la Sourate an-Nur”, elle ne dit pas la vérité. Cela constitue un danger car notre Seigneur mentionne ceux qui considèrent les choses licites comme illicites et déforment les versets du Coran. Prétendre – alors qu’il est bien conscient de la vérité – qu’un commandement apparaît dans le Coran alors qu’en réalité il n’y figure pas, peut représenter une grave offense aux yeux de Dieu.

Ce qui est surprenant, c’est que certaines personnes qui considèrent le voile de tête comme un symbole fondamental de la foi et le défendent sans ambiguïté ne mentionnent presque jamais la référence au voile intégral dans le Coran.

Si elle le souhaite, une femme peut dire : “La pratique du voile (de tête) apparaît dans le Coran et je peux la noter dans le verset 59 de la Sourate 33” et choisir de se couvrir la tête. Ce faisant, elle préfère le voile (de tête) au voile complet et interprète ainsi le voile. Cependant, il est faux de dire que c’est ce que commande le verset 31 de la Sourate 33 parce que le Coran ne dit rien à propos du voile de (tête).

En effet, certaines personnes qui mesurent la dévotion religieuse et la supériorité avec le voile de tête – bien que Dieu dise que la supériorité repose sur la piété – ne mentionnent jamais le véritable commandement sur le jilbab dans le Coran. Bien que le Coran n'énonce rien sur le voile (de tête) mais renferme un commandement explicite sur le jilbab, ils préfèrent revendiquer quelque chose qui ne figure pas dans le Coran. Il est assez étonnant de voir comment le voile (de tête) peut tant représenter aux yeux des gens tout en n'affirment rien sur le jilbab.



La référence au port du jilbab dans le verset 59 de la Sourate 33 revient entièrement au jugement de la femme musulmane. Comme les femmes se sentent en sécurité dans les sociétés démocratiques et civilisées, elles ne ressentent généralement pas le besoin de porter le *jilbab* et de se couvrir entièrement. Certaines femmes cependant ne se sentent pas à l'aise même dans ces communautés. Ce qui est important, c'est d'empêcher que la femme soit mal comprise ou harcelée en raison de sa tenue vestimentaire.

## *La femme musulmane sait comment se vêtir conformément au Coran*

Il y a lieu ici de souligner un point important : une femme musulmane sait parfaitement comment s'habiller conformément au Coran de sorte qu'il n'est pas nécessaire que les hommes disent aux femmes comment elles doivent se vêtir. Un homme n'a aucun droit de s'immiscer dans le choix vestimentaire de la femme et encore moins de lui dire comment s'habiller ou la juger. Dieu n'a pas donné ce droit à l'homme. Aujourd'hui, il s'agit d'une question importante qui doit être soulevée et accentuée, en particulier dans les sociétés musulmanes.

Une femme peut porter le voile (de tête) ou non, se voiler intégralement ou porter des vêtements légers. Une fois qu'elle dit : "Je suis musulmane", personne n'a le droit de la juger. Ce n'est qu'aux yeux de Dieu que l'on sait qui est plus vertueux. C'est la sincérité qui compte dans la foi et non les vêtements. De la même façon qu'une femme qui se voile intégralement peut être non sincère et entrer en enfer, une femme qui porte des vêtements légers peut quant à elle, mériter l'entrée au paradis. C'est Dieu seul Qui décidera.

Lorsque des gens adoptent des guides autres que le Coran, des problèmes qui ne sont pas adaptés à la nature humaine surgissent et ceux-ci développeront invariablement divers ennuis. De plus, ces derniers peuvent cesser de devenir des problèmes individuels et se transformer en des problèmes ou conflits sociaux. La distinction fondée sur les formes de tenue vestimentaire – comme se voiler ou non la tête et se couvrir intégralement ou porter des vêtements légers – est une fausse perception qui n'a pas sa place dans le Coran et qui conduit à des tensions dans la société. Dieu révèle dans un verset que selon le Coran, la supériorité ne repose pas sur la tenue vestimentaire ou sur l'apparence extérieure, mais dans la piété ou la taqwa (agir avec la crainte de Dieu) :

**O enfants d'Adam ! Nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour cacher vos parties honteuses, ainsi que des parures. – Mais le vête-**

**ment de la piété voilà qui est meilleur. – C'est un des signes (de la puissance) de Dieu. Afin qu'ils se rappellent. (Coran, 7 : 26)**

La foi se vit dans le cœur et s'applique dans la réalité. La foi se manifeste à travers les vertus morales, la cordialité, l'affection, la générosité, l'indulgence, la qualité, la culture, les manières, et la conception de l'art et de la science d'une personne ; en bref, à travers tout. Il est donc important d'évaluer les gens à travers leurs vertus morales et non par leur apparence extérieure.

Quelle que soit leur apparence extérieure, les gens qui disent : "Je suis un Musulman" sont tous des Musulmans précieux. Il est faux de discriminer les gens, personne n'a ce droit.

**La femme peut entièrement se couvrir ou se vêtir légèrement. Une fois qu'elle dit : "Je suis musulmane", personne n'a le droit de la juger. Aux yeux du Coran, la supériorité ne réside pas dans la tenue vestimentaire de la personne mais dans sa piété.**



## *L'erreur de "deux femmes = un homme"*

L'un des sujets mal compris que certaines personnes cherchent à utiliser comme élément de prévue contre l'Islam est l'idée que "une femme vaut la moitié d'un homme". Certains opposants à l'Islam ont avancé l'interprétation que "le témoignage et les droits d'un homme valent ceux de deux femmes". Les fanatiques ont également fait usage de cette mauvaise interprétation, la mettant en pratique et dépeignant les femmes comme ayant la "moitié" de la valeur de ce qu'ont les hommes. Cependant, comme dans tant d'autres domaines, les adversaires de l'Islam et les fanatiques ont également gravement trompé sur ce sujet.

Dieu a rendu le témoignage d'un homme égal à celui d'une femme dans le Coran. Le Coran ne dit rien sur le fait que "le témoignage d'un homme vaut celui de deux femmes". Par exemple, quatre témoins sont nécessaires pour que l'adultère soit établi et le Coran ne dit rien sur le fait qu'ils soient quatre femmes ou quatre hommes, ou quatre hommes ou huit femmes. Il ne parle que de quatre témoins. En d'autres termes, quatre témoins sont suffisants qu'ils soient hommes ou femmes et il n'y a aucune distinction entre eux.

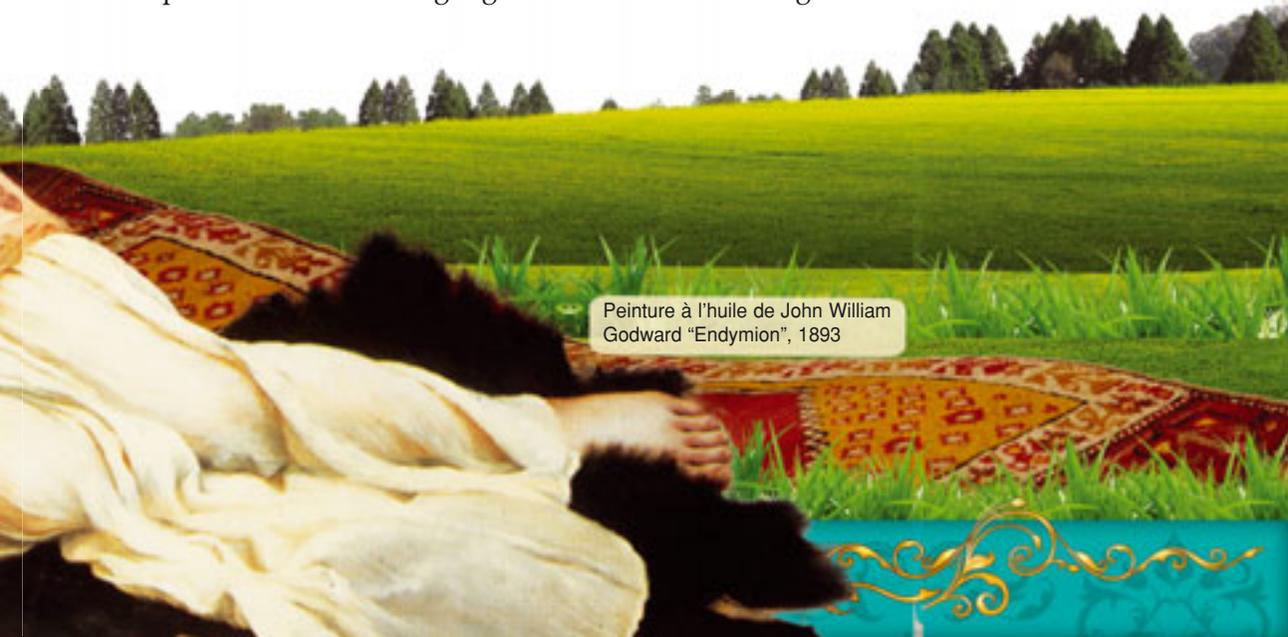
Comme avec tous les sujets, quand les témoignages ne s'accordent pas, la femme est considérée comme supérieure dans le Coran et sa parole est digne de confiance. Par exemple, lorsque les femmes sont accusées d'adultère, quand il y a une différence entre la déclaration de la femme et de l'homme, le



témoignage de la femme est favorisée. Sur la base de son propre témoignage, la femme est même innocentée. Voici les versets sur le sujet :

*Et quant à ceux qui lancent des accusations contre leurs propres épouses, sans avoir d'autres témoins qu'eux-mêmes, le témoignage de l'un d'eux doit être une quadruple attestation par Dieu qu'il est du nombre des véridiques, et la cinquième [attestation] est "que la malédiction de Dieu tombe sur lui s'il est du nombre des menteurs". Et on ne lui infligera pas le châtement si elle atteste quatre fois par Dieu qu'il [son mari] est certainement du nombre des menteurs. (Coran, 24 : 6-8)*

Le fait que la femme est jugée supérieure à l'homme en matière de témoignage est une vérité très significative qui est peu connue. Il décrit l'essence du Coran et sa perspective sur les femmes. Les idées erronées des fanatiques et des adversaires de l'Islam sont toutefois très différentes. Penchons-nous sur les véritables significations des versets que les fanatiques, qui considèrent les femmes comme une demi-valeur de l'homme, utilisent comme preuve en ce qui concerne le témoignage et les droits à l'héritage des femmes :



Peinture à l'huile de John William Godward "Endymion", 1893

## *Les femmes et le témoignage pour les prêts*

La seule exception dans le Coran sur le témoignage des femmes concerne les prêts. Pour comprendre cela ici, nous devons examiner le verset 282 de la Sourate al-Baqarah dans lequel on décrit les prêts :

*O les croyants ! Quand vous contractez une dette à échéance déterminée, mettez-la en écrit ; et qu'un scribe l'écrive, entre vous, en toute justice ; un scribe n'a pas à refuser d'écrire selon ce que Dieu lui a enseigné ; qu'il écrive donc, et que dicte le débiteur : qu'il craigne Dieu son Seigneur, et se garde d'en rien diminuer. Si le débiteur est gaspilleur ou faible, ou incapable de dicter lui-même, que son représentant dicte alors en toute justice. Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes ; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes d'entre ceux que vous agréez comme témoins, en sorte que si l'une d'elles s'égare, l'autre puisse lui rappeler. Et que les témoins ne refusent pas quand ils sont appelés. Ne vous laissez pas d'écrire la dette, ainsi que son terme, qu'elle soit petite ou grande : c'est plus équitable auprès de Dieu, et plus droit pour le témoignage, et plus susceptible d'écarter les doutes. Mais s'il s'agit d'une marchandise présente que vous négociez entre vous : dans ce cas, il n'y a pas de péché à ne pas l'écrire. Mais prenez des témoins lorsque vous faites une transaction entre vous ; et qu'on ne fasse aucun tort à aucun scribe ni à aucun témoin. Si vous le faisiez, cela serait une perversité en vous. Et craignez Dieu. Alors Dieu vous enseigne et Dieu est Omniscient. (Coran, 2 : 282)*

Ce verset énonce les règles relatives aux emprunts et dit que "... Quand vous contractez une dette à échéance déterminée, mettez-la en écrit" et "un scribe n'a pas à refuser d'écrire". La fin du verset dit aussi "... qu'on ne fasse aucun tort à aucun scribe ni à aucun témoin". Etre témoin sur des sujets comme l'emprunt, où les intérêts matériels sont en jeu, est quelque chose que les gens préfèrent éviter. Cependant, Dieu veut que les hommes assument l'entière responsabilité de ce devoir désagréable et souhaite "deux hommes agissant comme témoins". Notez que le verset ne dit rien sur le fait de "trouver deux hommes ou quatre femmes témoins". Il parle seulement de "deux hommes agissant comme témoins". Cette responsabilité risquée et onéreuse est imposée directement aux hommes. De cette façon, les femmes, qui sont plus sensibles à la pression, sont protégées de ce devoir importun.

Selon ce verset, seulement si on ne peut trouver deux hommes, mais qu'un homme est disponible, alors la condition d'"un homme et deux femmes" s'impose. De cette façon, une femme n'est pas isolée face à une situation risquée



**Les responsabilités concernant l'argent, surtout dans les sociétés actuelles, peuvent pousser une personne à calomnier facilement ou à lancer imprudemment des accusations contre l'autre partie et la laisser dans un nuage de suspicion.**

impliquant des intérêts et des calculs financiers comme les emprunts. Dans un cas de situation défavorable, la possibilité d'une opposition entre un homme et une femme est ainsi évitée.

Par exemple, imaginons qu'il y ait un malentendu concernant le montant du prêt ou la méthode de remboursement. Si les deux témoins donnaient des témoignages différents, la femme s'alignerait contre l'homme, et dans cette circonstance où l'un des deux serait certainement menteur, elle se retrouvera sous un stress et une pression intense. Dieu a empêché les femmes – qu'Il place sous protection contre toutes les pressions extérieures dans le Coran – d'être exposées à une telle situation. La présence d'une seconde femme témoin pour la soutenir éliminera cette pression. Dans le cas où un homme et deux femmes sont des témoins, quand le nombre s'élève à trois, la responsabilité sera plus répartie et le stress du témoignage sera réduit. Ainsi, si les gens malveillants qui veulent faire pression auront à tromper deux des trois personnes, et une des deux parties, et cela rendra leur tâche pernicieuse beaucoup plus difficile.

C'est une réalité bien connue que les responsabilités concernant l'argent, surtout dans les sociétés actuelles, peuvent pousser une personne à calomnier facilement ou à lancer imprudemment des accusations contre l'autre partie et la laisser dans un nuage de suspicion. La précaution prise contre cela représente une garantie à bien des égards pour les femmes. Il est facile pour certaines personnes de diffamer les femmes en les jugeant faibles. De telles situations qui impliquent l'argent, représentent l'un des milieux où ces personnes peuvent attribuer des crimes à une femme et la calomnier. Mais si deux femmes témoignent du prêt, cela élimine le danger de fausses accusations.

Cela représente aussi une source de sécurité psychologique pour la femme. Il peut être très risqué d'oublier des détails tels que le montant du prêt ou les modalités de remboursement quand on témoigne d'une telle transaction. Puisque les Musulmans ont la responsabilité d'être des témoins impartiaux, ils ont aussi la responsabilité de connaître et de ne pas oublier les détails concernant le prêt emprunté. De cette façon, cette responsabilité que la femme pourrait avoir à assumer est divisée par deux. Même si une femme a

une très bonne mémoire et prend des précautions pour ne pas oublier – et les femmes sont beaucoup plus pointilleuses que les hommes sur ces sujets – la présence d’une autre personne la libérera toujours de ce fardeau psychologique.

Bien sûr, ce fardeau psychologique et la possibilité d’oubli s’appliquent également aux hommes. Pourtant, ce sont toujours les femmes qui sont protégées au sens psychologique et matériel dans le Coran. Notre Seigneur a créé les femmes en tant qu’entités qui attachent une grande importance aux détails, qui prennent même les responsabilités mineures très au sérieux et qui sont généralement pointilleuses et très responsables. Par conséquent, le fardeau que la femme ressentira, surtout pendant un emprunt important, sera très lourd en raison de la nature dans laquelle elle a été créée. Dieu Tout-Puissant a fourni une

**Dans le Coran, Dieu considère les hommes et les femmes comme étant égaux en tant que témoins. A aucun endroit, le Coran dit : “Un homme témoin est égal à deux femmes témoins.”**



telle source de soulagement afin de protéger et d'empêcher qu'elle entre sous une pression psychologique. C'est une autre manifestation de la grande valeur que notre Seigneur accorde aux femmes.

Il ne faut pas oublier qu'une femme, la Reine de Saba, est décrite comme un chef d'Etat dans le Coran et elle est mise en évidence comme une personne puissante qui prend les décisions. Cela signifie que selon le Coran, les femmes sont assez intelligentes et ont une force de caractère suffisante pour gouverner un Etat. Donc, les personnes qui interprètent le verset ci-dessus qui protège explicitement les femmes au sujet de l'emprunt, pour dire qu'elles manquent d'intelligence, expriment leurs propres désirs, ignorant le commandement dans le Coran. Toutefois, pour nous, la seule mesure est celle du Coran.

### *Les droits d'héritage de la femme*

Le fait que la femme jouisse de la moitié de la part attribuée aux hommes en vertu du droit d'héritage est un autre sujet souvent mal interprété par beaucoup d'individus. Certaines personnes qui ne parviennent pas à saisir l'esprit du Coran, les fondements de base de l'Islam, la protection et l'affection de notre Seigneur, cherchent à fournir des preuves à leurs propres affirmations. Pour cela, ils analysent les versets décrivant séparément la répartition de l'héritage au lieu de les prendre dans leur ensemble. Or, le droit d'héritage est en réalité un autre signe de la protection des femmes dans le Coran.



Les versets sur la part d'héritage des femmes sont comme suit :

*Aux hommes revient une part de ce qu'ont laissé les père et mère ainsi que les proches ; et aux femmes une part de ce qu'ont laissé les père et mère ainsi que les proches, que ce soit peu ou beaucoup : une part fixée. (Coran, 4 : 7)*

*Voici ce que Dieu vous enjoint au sujet de vos enfants : au fils, une part équivalente à celle de deux filles. S'il n'y a que des filles, même plus de deux, à elles alors deux tiers de ce que le défunt laisse. Et s'il n'y en a qu'une, à elle alors la moitié. Quant aux père et mère du défunt, à chacun d'eux le sixième de ce qu'il laisse, s'il a un enfant. S'il n'a pas d'enfant et que ses père et mère héritent de lui, à sa mère alors le tiers. Mais s'il a des frères, à la mère alors le sixième, après exécution du testament qu'il aurait fait ou paiement d'une dette. De vos ascendants ou descendants, vous ne savez pas qui est plus près de vous en utilité. Ceci est un ordre obligatoire de la part de Dieu, car Dieu est, certes, Omniscient et Sage. (Coran, 4 : 11)*

Comme indiqué dans le premier verset, l'héritage en Islam est un droit dont bénéficient les hommes et les femmes. Le deuxième verset décrit la distribution de cet héritage en fonction des besoins et des responsabilités des gens.

En regardant le Coran dans son ensemble, nous voyons que la subsistance de la mère, de l'épouse, de la fille ou de la sœur est une responsabilité qui

incombe non à elles, mais au fils, au père ou au frère. Celle-ci s'applique pendant toute l'existence de la femme. En d'autres termes, le fils, le mari, le père ou le frère est responsable de la protection de la femme jusqu'à la fin de sa vie.

Par exemple, quand une femme se marie, son époux lui donne une dot. Selon le Coran, la dot est donnée directement à la femme et non à la famille. Après le mariage, la subsistance physique de la femme et de ses enfants est de l'entière responsabilité de l'homme. Comme nous le verrons plus tard en détail, la responsabilité financière et celle de la subsistance continuent même en cas de divorce. Toutes les dépenses qui ne sont pas imposées à la femme sont donc de la responsabilité de l'homme.

Le fait que l'entretien financier d'une femme soit à la charge de l'homme ne signifie pas que des restrictions sont imposées à cette dernière. Cela ne signifie pas non plus que la femme est une entité nécessiteuse. La mesure de précaution ici est un symbole de la valeur donnée aux femmes et est destinée à assurer qu'elles ne souffrent jamais durant toute leur vie. Une femme est libre de vivre comme elle l'entend, de travailler ou non, de gagner de l'argent ou non, de créer une entreprise ou non, de gouverner une société et même un état tout comme elle le souhaite. Le fait qu'elle soit sous la protection masculine en termes financiers ne limite pas sa vie sociale, ne l'empêche pas d'être libre ou ne l'enferme pas comme un prisonnier. Cela ne signifie pas non plus qu'il a un droit de commandement sur elle ; le Coran ne dit rien au sujet du pouvoir de l'homme de commander une femme. La responsabilité financière imposée aux hommes vise à assurer que les femmes, qui sont sous une protection particulière dans le Coran, n'aient à souffrir durant leur vie.

Toutefois dans le Coran, la femme n'a pas une telle responsabilité envers qui que ce soit. Tout comme elle n'a pas à assurer les moyens de subsistance d'une autre personne, elle n'a également aucune obligation d'assurer sa propre subsistance. Elle n'est pas obligée de travailler si elle ne le souhaite pas ; elle n'a pas une telle obligation.

En outre, la femme a le droit de disposer de ses propres biens comme bon lui semble. Même si elle est riche, elle n'a pas l'obligation de contribuer au

budget familial. Elle n'est pas tenue d'assumer toute la responsabilité financière de ses enfants. Même si elle est plus riche que l'homme, l'obligation financière de ce dernier demeure tout de même.

La femme peut exploiter sa part d'héritage, la dépenser pour elle, ou la conserver. Mais l'homme est dans l'obligation d'utiliser cette part pour la subsistance et les soins de la femme. La subsistance, le bien-être et le confort de son épouse, de ses enfants et de sa sœur – s'il en a – sont entièrement de sa responsabilité. Rappelons-nous que cela est destiné à empêcher qu'elle soit lésée au cours de sa vie et non parce qu'elle en a besoin.

**Le fait que le soutien financier d'une femme soit de la responsabilité de l'homme ne limite la femme de manière significative. La précaution ici symbolise la valeur attachée aux femmes.**



Si nous tenons compte des faits énoncés explicitement dans le Coran, si on donnait des parts d'héritage égaux, l'équilibre serait compromis au détriment de l'homme puisqu'il a l'obligation d'entretenir la famille tandis que la femme n'a pas cette obligation.

La sentence dans le Coran est également très importante : “... **après exécution du testament qu'il aurait fait ou paiement d'une dette**”. Si la personne décédée a laissé un héritage derrière elle, toute action doit se faire selon la priorité du testament. Le défunt peut avoir laissé tous ses biens à la femme et rien aux hommes de la famille : dans ce cas, l'héritage sera valide et tout sera octroyé à la femme.

Il y a une sagesse particulière dans le fait que Dieu donne la responsabilité financière des femmes aux hommes. Si Dieu l'avait voulu, aucune telle charge ne serait imposée aux hommes et les femmes seraient responsables de leur propre subsistance et même de celle de leurs enfants sans avoir aucune garantie financière. Cela représenterait une grande responsabilité et un lourd fardeau psychologique. Aucune charge matérielle n'est imposée aux femmes dans le Coran.

## *Le droit de la femme au divorce*

Le premier point essentiel qu'il convient de noter sur le sujet est que les pratiques de ces fanatiques, qui refusent d'admettre le droit d'une femme au divorce, sont absolument erronées. Selon la mentalité fanatique, peu importe à quel point une femme peut être malheureuse ou opprimée, elle n'a toujours pas le droit au divorce. La mentalité effrayante des fanatiques – qui cherchent à opprimer les femmes et à dépeindre les hommes comme supérieurs – s'applique actuellement dans les pays comme l'Iran et l'Arabie saoudite.

Non seulement une telle mentalité n'a aucune place dans le Coran, mais en plus, il s'agit d'une violation de l'esprit du Coran. Aucune sentence à l'effet que “seul l'homme peut divorcer de sa femme” ne figure dans celui-ci. En effet, les versets 228 et 241 de la Sourate al-Baqarah mentionnent des femmes qui ont divorcé. Le divorce est un droit accordé aux femmes comme aux hommes.

Chose intéressante, certains commentateurs ou interprètes du Coran ont ajouté aux termes "femmes divorcées" la parenthèse "par leur mari". L'erreur de ces commentateurs découle du fait qu'ils considèrent les versets du Coran comme insuffisants. Cela est également la conséquence de leur incapacité à se libérer d'une conception fanatique de l'Islam et à s'efforcer d'adapter ces versets à cette même mentalité. Nous avons déjà vu comment les ajouts entre parenthèses font partie d'une tentative d'accorder le Coran à la mentalité radicale. Certaines personnes, conscientes qu'elles ne peuvent pas modifier les versets du Coran en vue de leur volonté, essaient de produire l'effet désiré par l'utilisation de parenthèses. Pourtant, lorsqu'on fait abstraction de ces commentaires entre parenthèses, nous pouvons voir que le verset du Coran transmet un message tout à fait explicite.

**Dans la mentalité fanatique, les femmes sont considérées comme des êtres de seconde classe qu'il faut enfermer ou emprisonner. Les pratiques effrayantes de la mentalité fanatique qui cherchent à opprimer les femmes et qui dépeignent les hommes comme supérieurs à elles, sont actuellement appliquées dans des pays comme l'Iran et l'Arabie Saoudite. Pourtant, ce terrible état d'esprit est diamétralement opposé au Coran et est totalement incompatible avec le véritable Islam.**



## *Le divorce et la protection subséquente de la femme*

La prise en charge et la protection des femmes après le divorce est une preuve importante de la prééminence des femmes dans le Coran. Notre Seigneur Tout-Puissant a protégé les droits de toutes les femmes dans des circonstances dans lesquelles elles pourraient être lésées – comme le divorce – et les a placées sous une protection pour toute leur vie. Même s’il a divorcé, un homme a la responsabilité de protéger et de s’occuper de son ancienne épouse jusqu’à la fin de sa vie et cela, même si la femme n’a pas besoin de lui.

### *Assurer la réjouissance et le contentement des femmes en cas de divorce*

Pour les personnes qui vivent selon les désirs de leur soi inférieur, le divorce signifie la cessation totale des relations avec l’autre partie. Ces personnes croient qu’une fois que les relations fondées sur l’intérêt personnel prennent fin, il n’est plus nécessaire de montrer de l’attention et de la sollicitude envers l’autre. Puisqu’elles perdent généralement tous les sentiments d’amour et de respect pour la personne qu’ils quittent, elles agissent uniquement en vue de la conservation de leurs propres intérêts. De ce fait, elles sont aussi tout à fait capables d’ignorer les problèmes et les difficultés rencontrés par l’autre partie. C’est bien sûr un défaut moral qu’on voit chez les personnes qui ne vivent pas selon les valeurs du Coran. Notre Seigneur Tout-Puissant a décrit qu’après le divorce, les femmes doivent être traitées avec amour et affection et par les bonnes valeurs morales :



*Et quand vous divorcez d'avec vos épouses, et que leur délai expire, alors, reprenez-les conformément à la bienséance, ou libérez-les conformément à la bienséance... (Coran, 2 : 231)*

*O vous qui croyez ! Quand vous vous mariez avec des croyantes et qu'ensuite vous divorcez d'avec elles avant de les avoir touchées, vous ne pouvez leur imposer un délai d'attente. Donnez-leur jouissance [d'un bien] et libérez-les par une belle libération. (Coran, 33 : 49)*

Les deux versets énoncent la “bienséance”. Cela signifie que l’homme a toujours la responsabilité de traiter une femme avec bienséance après le divorce. Il se peut que la femme ne travaille pas, n’ait aucun moyen financier et qu’elle n’ait nul endroit où se loger. Ces versets placent la femme divorcée sous protection et offre les options de les garder avec bienséance et courtoisie ou bien de les laisser, toujours avec bienséance et courtoisie.

Dans les deux situations, l’homme doit traiter la femme correctement.

## *Allouer la sécurité financière aux femmes après le divorce*

Dans le Coran, Dieu interdit que la femme soit laissée seule, sans protection et ne soit pas prise en charge financièrement. Qu'elle soit riche ou non, selon le Coran, il lui faut assurer sa sécurité financière après le divorce. Son ancien mari a une responsabilité à cet effet.

Les versets qui se réfèrent à la nécessité d'assurer la sécurité financière des femmes divorcées se lisent comme suit :

*Les divorcées ont droit à la jouissance d'une allocation convenable, [constituant] un devoir pour les pieux. (Coran, 2 : 241)*

*... Donnez-leur toutefois – l'homme aisé selon sa capacité, l'indigent selon sa capacité – quelque bien convenable dont elles puissent jouir. C'est un devoir pour les bienfaisants... (Coran, 2 : 236)*

*Que celui qui est aisé dépense de sa fortune ; et que celui dont les biens sont restreints dépense selon ce que Dieu lui a accordé. Dieu n'impose à personne que selon ce qu'Il lui a donné, et Dieu fera succéder l'aisance à la gêne. (Coran, 65 : 7)*

Comme nous le voyons dans ces versets, une personne riche ou ayant des moyens limités a la responsabilité de protéger la femme qu'il a divorcée. Même s'il ne la reverra plus pour le restant de ses jours et qu'il n'a plus d'intérêt matériel ou psychologique à tirer de celle-ci, il a encore la responsabilité de la placer sous une protection financière et de la traiter avec gentillesse. Dieu Tout-Puissant révèle que l'assurance de la sécurité matérielle doit également être réalisée avec sincérité, volonté et de bonne grâce :

*Et donnez aux femmes leur dot, de bonne grâce. Si de bon gré elles vous en abandonnent quelque chose, disposez-en alors à votre aise et de bon cœur. (Coran, 4 : 4)*

Certains versets imposent à l'homme le devoir d'assumer une responsabilité financière pour la femme divorcée. Même s'il est divorcé d'elle et qu'elle n'en a pas besoin, l'homme a la responsabilité de protéger et de prendre soin d'elle jusqu'à la fin de sa vie.



## *Les biens donnés aux femmes ne doivent pas être repris après le divorce*

Notre Seigneur Tout-Puissant a révélé dans les versets que dans un cas de divorce, l'homme ne doit pas reprendre ce qu'il a donné à son épouse lors du mariage :

*Si vous voulez substituer une épouse à une autre, et que vous ayez donné à l'une un quintar, n'en reprenez rien. Le reprendriez-vous par injustice et péché manifeste ? Comment le reprendriez-vous, après que l'union la plus intime vous ait associés l'un à l'autre et qu'elles aient obtenu de vous un engagement solennel ? (Coran, 4 : 20-21)*

*... il n'est pas licite pour vous de reprendre quoi que ce soit de ce que vous leur aviez donné...* (Coran, 2 : 229)

A travers ces versets, Dieu rappelle aux hommes que par le mariage, ils ont pris l'engagement de prendre soin de leur épouse et qu'en raison de cette promesse, ils n'ont pas le droit d'exiger quoi que ce soit en retour même s'ils leur ont donné "un quintar (de grandes charges de biens et d'argent)". Un Musulman qui respecte le Coran est conscient que cette promesse est faite à Dieu et il s'acquittera donc de sa responsabilité de la meilleure façon. Dans le verset "**il n'est pas licite pour vous de reprendre quoi que ce soit de ce que vous leur aviez donné**", Dieu interdit clairement tout autre comportement que celui-ci.

## Assurer le logement des femmes après le divorce

Pour éviter que la femme se retrouve en difficulté après le divorce et pour assurer sa protection, Dieu Tout-Puissant recommande à l'homme de la prendre avec lui. On nous informe que cela devrait également permettre de veiller sur elle en cas de danger. Après le divorce, le croyant a la responsabilité importante de la pourvoir et d'assurer sa sécurité jusqu'à ce qu'elle trouve un logement adapté :

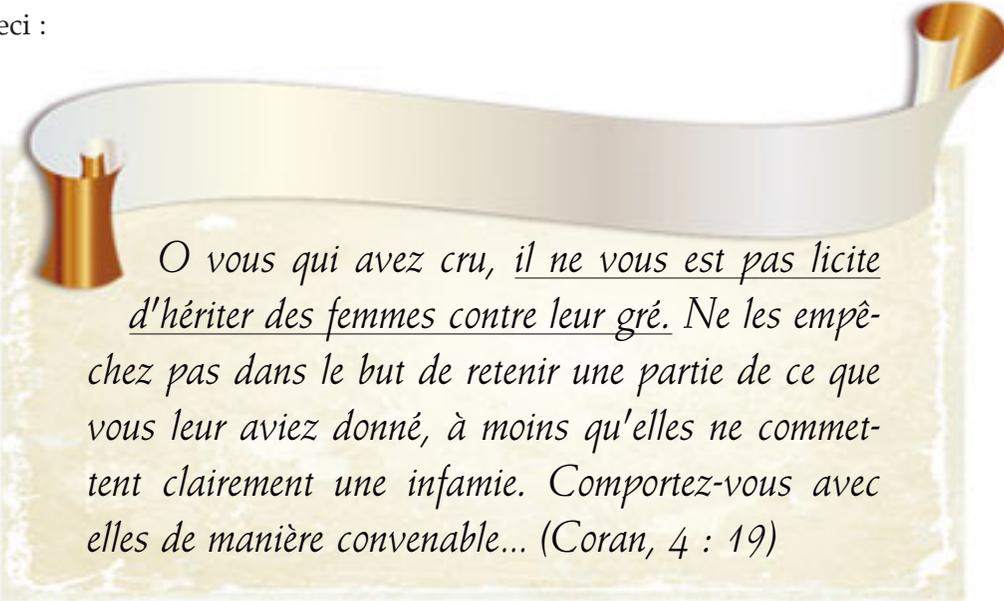
*Et faites que ces femmes [avec lesquelles vous êtes divorcés] habitent où vous habitez, et suivant vos moyens. Et ne cherchez pas à leur nuire en les contraignant à la détresse. Et si elles sont enceintes, pourvoyez à leurs besoins jusqu'à ce qu'elles aient accouché. Puis, si elles allaitent [l'enfant né] de vous, donnez-leur leurs salaires. Et concertez-vous de façon convenable. Et si vous rencontrez des difficultés réciproques, alors, une autre allaitera pour lui. (Coran, 65 : 6)*

Il importe encore de répéter ici que bien sûr ces mesures de protection citées ici ne signifient pas qu'une femme est incapable de s'occuper d'elle-même. Il s'agit d'une des absurdités mise en avant par certaines personnes emplies par des préjugés pour attaquer l'Islam. Les versets font référence à de grandes valeurs morales. Il est question ici de la valeur et d'une morale bienveillante et supérieure accordées aux femmes. S'occuper d'une femme signifie lui faire sentir qu'elle est très respectée et valorisée. Dieu montre la valeur et la protection qu'Il accorde aux femmes en terme pratique. Il est également

interdit dans ce verset de chercher "... à leur nuire en les contraignant à la détresse...". Par ce verset, "... concertez-vous de façon convenable", Dieu commande le maintien des bonnes relations entre les personnes divorcées. Compte tenu de la situation difficile des femmes dans la société ou dans la vie sociale d'aujourd'hui, la nécessité et l'importance de ces mesures recommandées dans le Coran deviennent plus évidentes.

Les femmes ne peuvent être héritées par la force

Le fait que les femmes ne peuvent être héritées par la force est l'un des commandements dans le Coran relatif à leur protection. Dieu révèle ceci :



*O vous qui avez cru, il ne vous est pas licite d'hériter des femmes contre leur gré. Ne les empêchez pas dans le but de retenir une partie de ce que vous leur aviez donné, à moins qu'elles ne commettent clairement une infamie. Comportez-vous avec elles de manière convenable... (Coran, 4 : 19)*

Dans ce verset, Dieu interdit toute pression sur les femmes et toute mesure qui pourrait leur créer des difficultés en termes matériels.

### *La valeur accordée aux mères*

La maternité est louée dans le Coran. Respecter les parents, se bien comporter avec eux, les protéger et veiller sur eux dans leur vieillesse comme en tout temps sont des responsabilités particulières imposées aux vrais croyants dans le Coran. On compte un certain nombre de versets sur le sujet :

*Et Nous avons enjoint à l'homme de bien traiter ses père et mère... (Coran, 29 : 8)*

*Et ton Seigneur a décrété : "N'adorez que Lui ; et (marquez) de la bonté envers les père et mère : si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi ; alors ne leur dis point : 'Fi !' et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles généreuses." (Coran, 17 : 23)*

Dans le Coran, Dieu recommande aux Musulmans de traiter leurs parents avec respect et gentillesse mais les mères sont particulièrement estimées :

*Nous avons commandé à l'homme [la bienfaisance envers] ses père et mère ; sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine : son sevrage a lieu à deux ans. "Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination." (Coran, 31 : 14)*

En effet, chaque mère s'engage dans des mois de sacrifice pour donner naissance à son enfant. Comme Dieu le révèle dans les versets, elle porte le bébé avec de grandes peines et lui donne ensuite naissance dans une grande difficulté. Puis, elle assume avec une grande dévotion la protection et le confort de son enfant à tous les égards. De surcroît, elles n'attendent aucune

récompense en retour et elle place même ses propres intérêts au second plan. Dieu nous rappelle ces réalités et nous affirme que les mères sont des entités très précieuses.

### *La calomnie de la supériorité masculine et les superstitions sur le fait de battre les femmes*

Certaines personnes cherchent à produire des preuves du Coran à propos de la soi-disant supériorité des hommes sur les femmes, sur la maltraitance des femmes et citent les versets suivants à ce sujet :

**Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs que Dieu accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont dévotes, et protègent ce qui**



doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection de Dieu. Et quant à celles dont vous craignez l'hostilité, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles vous obéissent, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Dieu est certes, Haut et Grand ! Si vous craignez le désaccord entre les deux [époux], envoyez alors un arbitre de sa famille à lui, et un arbitre de sa famille à elle. Si les deux veulent la réconciliation, Dieu rétablira l'entente entre eux. Dieu est certes, Omniscient et Parfaitement Connaisseur. (Coran, 4 : 34-35)

### *L'idée erronée de la supériorité masculine :*

Le mot "*ba`dahum*" dans le verset 34 de la Sourate an-Nur "des faveurs que Dieu accorde à ceux-là sur celles-ci", s'adresse à une société mixte composée d'hommes et de femmes. Par conséquent, le vrai sens ici est "Dieu a fait exceller certains hommes et femmes sur d'autres hommes et femmes". Cela signifie que Dieu a donné à chacun des capacités et des caractéristiques différentes.

Le passage interprété en français comme "**Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs que Dieu accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens**" se réfère non à la supériorité des hommes sur les femmes mais seulement aux différences physiques. Les mots "... à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens" nous rappellent la responsabilité des hommes de pourvoir les femmes au sens matériel comme nous l'avons déjà vu en détail. Le passage "**Les hommes ont autorité sur les femmes**" est "*Ar-Rijālu Qawwāmūna `Alá An-Nisā*" en arabe.

La réelle signification de cette sentence arabe est "Les hommes veillent sur les femmes" ou "**Les hommes sont responsables de la subsistance des femmes**".

Le mot "*qawwam*" dans le verset est traduit comme "dominateur ou maître" par de nombreux commentateurs. Cependant, dans tous les autres versets où ce mot apparaît, il n'a qu'une seule signification : "veiller et protéger". Vous vous rappellerez que nous avons déjà vu comment il est nécessaire de

comprendre l'utilisation et la signification des mots en arabe – une langue très riche – dans les versets en regardant comment ils sont employés dans d'autres versets. Cela vaut aussi pour le mot "qawwam".

Le mot "qawwam" est dérivé de la racine "qwm". En regardant tous les versets dans lesquels les formes de cette racine apparaissent, vous ne la trouverez nulle part employée pour signifier "dominateur ou maître". En effet, le mot "hukkam" est utilisé dans le Coran pour désigner les gouverneurs et les dirigeants. En partant d'ici, nous pouvons aisément conclure que le vrai sens du mot dans le verset en question est "veiller et protéger".

Nous pouvons mieux le constater lorsqu'on regarde le Coran en général. Comme nous l'avons souligné, les femmes ont généralement une position supérieure dans le Coran et elles sont libres mais elles sont aussi protégées contre toute possible difficulté. Défendre les femmes, les protéger au sens matériel et empêcher qu'elles soient exposées à des difficultés sont toutes des responsabilités qui appartiennent aux hommes (cela a été décrit dans les sections précédentes). Par conséquent, comme il apparaît clairement du terme "qawwam" dans le verset en question, les hommes ont le devoir de protéger les femmes continuellement et en toutes circonstances. Ce verset que certains fanatiques cherchent à utiliser comme preuve pour la supériorité masculine est un verset très important qui décrit la supériorité des femmes.

## *L'idée erronée de "frapper les femmes"*

Le mot d'origine arabe dans le verset 34 de la Sourate an-Nisa qui se lit **"quant à celles dont vous craignez l'hostilité, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les"** qui est traduit par **"frappez"** dans de nombreux textes est *"adribūhunna"*. La racine est le verbe *"daraba"* et celui-ci est peut-être le mot le plus polysémique en arabe. En plus du sens "frapper", il est également employé pour "battre monnaie" et "se mettre en grève". Prenons un exemple comparable en français. Lorsque quelqu'un dit "fais marcher la radio", cela ne signifie pas que la personne attend que la radio soit déplacée. Quand des mots (ou des expressions) polysémiques sont utilisés, il est donc très important d'analyser de manière rationnelle et logique leur utilisation, le contexte et le vrai sens.

Un des sens les plus utilisés du mot *"daraba"* est voyager et sortir. En effet, le verbe *"daraba"* est utilisé dans les versets du Coran se référant au voyage, à partir en expédition ou aller quelque part pour une période de temps. Par exemple ;

**Et quand vous parcourez (*darabtum*) la terre, ce n'est pas un péché pour vous de raccourcir la salat (la prière), si vous craignez que les incroyants ne vous mettent à l'épreuve... (Coran, 4 : 101)**

**Aux nécessiteux qui se sont confinés dans le sentier de Dieu, ne pouvant parcourir (*darbaan*) le monde... (Coran, 2 : 273)**

**O les croyants ! Ne soyez pas comme ces incroyants qui dirent à propos de leurs frères partis en voyage (*darab*)... (Coran, 3 : 156)**

**Et quand vous parcourez (*darabtum*) la terre... (Coran, 4 : 101)**

Le mot *"daraba"* n'est clairement pas utilisé au sens de "frapper" dans ces versets. La même chose s'applique au verset 34 de la Sourate an-Nisa que nous étudions ici. Lorsque nous analysons le mot *"daraba"* à la lumière de ce verset, nous retrouvons trois significations différentes qu'il y a lieu d'examiner : 1) Sortez-les de la maison, 2) Forcez-les à aller à l'extérieur du lieu où elles se trouvent ou 3) Frappez-les.



Afin de comprendre le sens dans lequel le mot *daraba* est utilisé dans le verset 34 de la Sourate an-Nisa, nous devons revenir aux mots **“quant à celles dont vous craignez l’hostilité”** au début du verset. Le mot *“nushuz”* est traduit par “rébellion et désobéissance” dans de nombreux textes. Certains commentateurs qui profitent de chaque occasion pour essayer d’inclure une idée dénigrante sur les femmes dans les versets, ajoutent soit “obéissance aux hommes” entre parenthèses

Malala Yousafzai, âgée de 16 ans, a été victime de tirs de balles dans la tête et le cou sur le chemin de l’école en raison de son blog dans lequel elle décrit l’oppression exercée par les talibans sur la population. Heureusement, Malala a été rétablie en pleine santé après un long traitement. Actuellement, elle se bat toujours pour les droits des jeunes filles à l’éducation.



ou bien, essaient d'apporter cette idée par de nombreuses traductions trompeuses. Cependant, le mot "nushuz" signifie infidélité d'une femme allant de flirter jusqu'aux relations sexuelles illicites avec un autre homme que son mari. Par conséquent, la suite du verset décrit le comportement que l'époux devrait adopter envers sa femme qui a été infidèle. Il est d'abord dit à l'homme de conseiller à son épouse de ne plus agir ainsi. En cas d'échec, il lui est recommandé de dormir séparément. Mais si la femme persiste dans les relations illicites et commet l'adultère, alors la meilleure attitude à adopter est d'essayer d'éloigner celle-ci de la maison.

Il est bien évident que le Coran, dans lequel les femmes sont particulièrement protégées, ne contiendrait pas une telle pratique comme frapper les femmes. Si nous évaluons logiquement, battre une femme qui persiste à être infidèle malgré tous les avertissements n'apportera d'autre résultat que la colère chez la femme qui dans tous les cas, le trahit. Cela créera de nouveaux problèmes plutôt que de le résoudre. Mais l'éloigner est une solution. Une

**Bien qu'il existe des campagnes de sensibilisation contre la violence envers les femmes dans la presse et les médias de radiodiffusion, à ce jour, il a été impossible d'empêcher cette violence à travers le monde. Cela est dû au fait qu'il n'y a aucune activité contre la mentalité fanatique qui constitue le fondement d'une telle violence sur le plan des idées et fondée soi-disant sur le Coran.**



femme peut réfléchir plus logiquement pendant ce temps d'éloignement, peut éprouver des regrets face à ce comportement et peut évaluer les événements de manière plus saine. Le verset dit aussi que l'époux ne doit pas prendre d'autres mesures contre elle si elle se repent pour ses erreurs.

Dans cette section, le verset traduit ainsi **"Si elles vous obéissent, alors ne cherchez plus de voie contre elles"**, comporte encore une tentation de modeler le sujet sur la base de "une femme qui obéit à un homme". Pourtant, dans la bonne traduction, le passage signifie en réalité "si elles suivent vos conseils et agissent fidèlement". Le critère ici n'est pas l'obéissance ou non à l'homme, mais la "fidélité" qui est une responsabilité qui appartient aux deux parties dans un mariage.

### *D'autres idées fausses concernant les femmes*

Une autre des idées fausses concernant les femmes porte sur le Prophète Adam (psl) et son épouse. Le Coran ne comporte aucune déclaration sur le fait que l'épouse d'Adam l'aurait trompé et l'aurait conduit au péché. A la lecture des versets 11-28 de la Sourate al-Araf, nous voyons que c'est satan qui a trompé Adam et son épouse.

De même, le Coran n'affirme aucunement que la femme a été créée de la côte d'un homme. Le hadith fabriqué qui représente l'origine de cette affirmation a été décrite dans les sections précédentes.

Une autre idée est que le Coran s'adresse seulement aux hommes. En réalité, plus de 90% du Coran s'adresse aux croyants avec des expressions comme "O croyants" se référant aux hommes et aux femmes en général. De même qu'il y a des versets qui s'adressent aux hommes, il y en a d'autres qui ne s'adressent qu'aux femmes. Certains versets du Coran s'adressent directement et uniquement à notre Prophète (pbsl).

## *Les paroles du Prophète Mohammed (pbsl) à propos de la gloire des femmes*

Le Coran doit bien sûr être notre guide si nous voulons bien comprendre la place des femmes dans l'islam. Puisque notre Prophète (pbsl) a seulement appliqué le Coran, nous pouvons être certains de la véracité de ces hadiths qui décrivent des pratiques compatibles avec le Coran. Ces hadiths fiables contiennent des significations et des pratiques en totale contradiction avec ceux des hadiths fabriqués. Ces derniers présentent en effet une attitude effrayante envers les femmes et sont totalement coupés de l'esprit du Coran. Certains des hadiths qui sont très probablement fiables en raison de leur compatibilité avec le Coran sont les suivants :

**L'absurdité selon laquelle le Prophète Adam (psl) serait trompé par sa femme ou que la femme aurait été créée à partir de la côte d'un homme sont des calomnies qui n'existent nullement dans le Coran. Mais une grande partie du monde musulman ignore le Coran.**



*On m'a fait aimer de votre monde les femmes, le parfum et la réjouissance de mes yeux est dans la prière.  
(Ahmad et an-Nasai)*

*Seule une personne détenteur de noblesse et d'honneur accordera de la valeur aux femmes. Seules les personnes mauvaises et piètres les mépriseront... (Ibn Asakir)*

*Les meilleurs d'entre vous sont ceux qui sont les meilleurs avec leurs femmes. (Ibn Asakir)*

*N'affligez pas vos femmes! Elles vous sont confiées par Dieu. Soyez doux à leurs égards et faites-leur des faveurs! (Sahih Mouslim)*

*Dieu aime celui qui s'entend bien avec sa femme et plaisante avec elle et Il accroît leur subsistance. (I. Lâl)*

*Le croyant le plus parfait dans la foi est celui qui est le meilleur parmi d'autres dans la bonne conduite. Le meilleur d'entre vous est celui qui se comporte de la meilleure façon avec sa femme. [Imam Ghazali, Ihya Utum-Id-Din (Le livre des sciences religieuses), Islamic Book Service, New Delhi, 2001, 2 : 32)]*

*Le meilleur d'entre vous est celui qui est le meilleur avec ses femmes et je suis le meilleur d'entre vous envers mes épouses. [Imam Ghazali, Ihya Ulum-Id-Din (Le livre des sciences religieuses), Islamic Book Service, New Delhi, 2001, 2 : 32)]*

*La récompense d'affranchir un esclave est écrite dans le livre des actes de celui qui affiche un visage souriant à sa femme. (R. Nâsîhîn)*

*Le Jour dernier, je serai l'ennemi de celui qui bat sa femme injustement. Celui qui frappe sa femme sera rebelle envers Dieu et Son Messager. (R. Nâsîhîn)*

La peinture à huile de  
John William Godward  
"Paresse d'été : rêveries",  
1909



## Chapitre 4

### *La haine des fanatiques pour l'art*

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les fanatiques qui ne reconnaissent seulement que leur propre obscurité et mentalités cyniques, en lieu et place du Coran qui est considéré comme l'essence même de la religion, ont inventé des milliers de fabrications pour garder les femmes en particulier loin du Coran, loin de l'adoration, de la lutte intellectuelle et du prêche. Les raisons principales pour lesquelles les communautés islamiques sont très vite devenues corrompues après l'époque du Prophète (pbsl) résident dans le fait que ces communautés ont tourné le dos au Coran et leurs diffamations des femmes est la manifestation de cet état de fait. A cause de ce mode de pensée erroné, les communautés islamiques restèrent arriérées ; cependant, un second facteur était toujours impliqué dans cette arriération – la haine des fanatiques pour l'art.

Avant de décrire la haine des fanatiques pour l'art, nous allons nous rappeler du fait que cela constitue la base de la mentalité fanatique. Dans un verset, notre Seigneur parle de "**personnes qui ren-**

dent licites les choses qui leur ont été interdites :”

**Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues : “Ceci est licite, et cela est illicite”, pour forger le mensonge contre Dieu. Certes, ceux qui forgent le mensonge contre Dieu ne réussiront pas. (Coran, 16 : 116)**

De nos jours, il y a bien sûr des personnes qui, à leurs propres yeux, manquent d’égard à ce qui est interdit, considèrent de telles choses comme licites et dont la principale caractéristique est certainement l’absence de crainte de Dieu.

Pourtant, les gens qui rendent illicites “au nom de la religion” ce que Dieu a rendu licites sont dans une catégorie totalement différente. Ces personnes rendent impossibles la réalisation de ce que le Coran dit être permis, restreignent les libertés et bannissent ce qui est parfaitement légitimé. Comme il a été vu au début de ce livre, avec des preuves à l’appui, ils n’aiment pas la religion dans le Coran (bien sûr, le Coran est au-dessus de cela) et s’efforcent d’inventer une croyance comme bon leur semble.

Ces personnes ont interdit les concepts tels que la joie, l’humour et l’art qui sont loués dans le Coran et créés comme bénédiction.



**La principale raison pour laquelle les communautés islamiques ont très bientôt commencé à dégénérer après l’époque de notre Prophète (pbsl) est leur abandon du Coran.**

*L'idée erronée qu'on devrait éviter la  
plaisanterie, l'humour et le rire*

*Imam al-Sadiq a dit : "Rire aux éclats est de satan."  
(al-Kafi, vol. 2, p. 664, no. 10)*

*Abou Abdoullah a dit : "Évitez de plaisanter excessive-  
ment et de faire l'humour car cela enlève la lumière de la  
foi." (al-Kafi)*

*L'Imam a dit : "Ne laissez pas vos dents visibles en  
riant." (al-Kafi)*

*"Ne riez pas beaucoup parce que rire beaucoup tue le  
cœur." (Sahih al-Jaami', 7312 ; at-Tirmidhi, 2305 ; Ibn  
Majah, 4193)*

*Il est rapporté d'Ibn Faddal qui rapporte d'al-Hassan ibn  
al-Jahm qui rapporte d'Ibrahim ibn Mehzam de ceux  
dont il a mentionné (dans son livre) d'Abou al-Hassan  
:"Yahya (Jean) ibn Zakariya pleurait et ne riait pas.  
Jésus, fils de Marie riait et pleurait. Ce que Jésus a fait  
était meilleur que ce que Yahya a fait. (al-Kafi)*

*Imam al-Sadiq a dit : "Le rire d'un croyant est un sou-  
rire." (al-Kafi, vol. 2, p. 664, no. 5)*

Ces faux hadiths décrivent bien le monde terrifiant et dur des fanatiques. Les lecteurs se rappelleront qu'au début de ce livre, on s'est attelé à savoir comment le monde sombre des fanatiques se manifeste dans tous les lieux et comment il apparaît, non pas seulement dans le monde extérieur, mais aussi dans leurs cœurs, dans leurs attitudes pernicieuses envers les femmes, les fleurs ou les chats. Les faux hadiths cités ici révèlent à quel point les fanatiques sont loin des notions de bonheur, de rire et d'humeur lesquelles constituent une grande bénédiction, une part de la nature humaine et une des plus grandes nécessités des humains. Il est clair qu'en présence d'un système qui interdit le rire, les gens peuvent adopter une telle croyance fanatique et perverse en apprenant sur la base de ces faux hadiths que les Prophètes sont supposés n'avoir jamais rigolé. Pourtant, dans le Coran, il est interdit aux Musulmans de s'attrister. Un Musulman est la personne la plus joyeuse et heureuse du monde parce qu'il sait comment se soumettre à Dieu, faire preuve de détermination, remercie Dieu et s'en remet à Lui. Il n'aura aucune inquiétude à propos du futur ; il saura que toutes les difficultés qui lui arrivent conduisent au bien et est conscient que toute chose se produit selon le destin, il sait que la mort n'est pas la fin mais plutôt le moment où chacun rencontre Dieu et aborde une vie éternelle. Dieu annonce la bonne nouvelle du paradis dans le Coran. Toutes ces choses sont des causes de réjouissance pour les Musulmans. Dieu voudrait de nous que nous adoptions les valeurs morales du paradis dans ce monde aussi vu que ce sont ces valeurs qui Lui plaisent.

**Les hadiths fabriqués montrent clairement comment les gens ayant une mentalité fanatique sont privés de la bénédiction du bonheur, de l'humour et du rire, l'un des plus grands besoins des êtres humains.**

*Selon le Coran, la lamentation et le malheur sont uniquement les attributs des incroyants*

*Qu'ils rient un peu et qu'ils pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils se sont acquis. (Coran, 9 : 82)*

*Ils disent : "Seigneur ! Notre malheur nous a vaincus, et nous étions des gens égarés. (Coran, 23 : 106)*

Comme nous pouvons le voir, le malheur convient aux incroyants dans le Coran.

Dans l'au-delà, ces personnes se culpabiliseront de leur égarement en disant "Notre malheur nous a vaincus". Par conséquent, le malheur n'est pas une chose que Dieu désire. Le malheur est assimilé aux incroyants dans le Coran alors que la joie convient aux croyants.

Dans d'autres versets, Dieu révèle qu'il y aura des gens qui rejettent avec mépris le conseil du Coran à cause de leur malheur :

*Quiconque craint (Dieu) se [le] rappellera et s'en écartera le grand malheureux. (Coran, 87 : 10-11)*

Dieu Tout-Puissant a interdit aux Musulmans de s'attrister :

*Ne vous laissez pas battre, ne vous affligez pas alors que vous êtes les supérieurs, si vous êtes de vrais croyants. (Coran, 3 : 139)*

Les fanatiques essayent d'invalidier les versets de Dieu sur la base de hadiths fabriqués. Ils considèrent que le malheur convient aux Musulmans alors que ce dernier correspond aux incroyants. Ils cherchent à détruire la joie, la plus grande nécessité du corps et de l'âme. Ce n'est pourtant pas ce que Dieu désire. Dieu a créé le paradis comme une demeure féérique de jouissance.

Ce que les croyants doivent faire en ce temps où de grands efforts sont déployés pour étendre et légitimer la tristesse est de faire dominer ensemble la paix avec la joie.

## *La joie au paradis et la vraie signification du chagrin*

Dieu a créé notre séjour éternel au paradis, une façon de vivre qui Lui plaît et qu'Il aime ; la vie que notre Seigneur loue et aime au paradis est donc l'idéal de vie pour nous. Dieu révèle que les gens au paradis sont dans un état joyeux :

**Ceux qui auront cru et accompli de bonnes œuvres se réjouiront dans un jardin. (Coran, 30 : 15)**

Les fanatiques souhaitent priver les Musulmans "joyeux" de cette joie du paradis durant cette vie terrestre au moyen de ces faux hadiths. Ils ne sont même pas conscients de la vraie signification du chagrin. S'attrister face à un événement est équivalent à dire "J'aurai souhaité que cela n'arrive pas" et, que la personne en soit consciente ou pas, qu'elle l'ait fait consciemment ou non, c'est une rébellion contre le destin. Les fanatiques devraient être conscients du fait qu'en légitimant la tristesse, ils s'opposent aux commandements de Dieu et au destin créé par Lui.

La foi est une des plus grandes bénédictions que Dieu puisse accorder à une personne. Pour quelqu'un doté foi, la paix et le bonheur créés dans son cœur par cette foi sont au-dessus de toute chose, quand bien même il serait privé des bénédictions de ce monde et éprouvé par les plus grandes difficultés et même si toutes ces situations semblent contre lui. Dieu accorde la paix et la santé aux cœurs qui se tournent vers Lui et accorde le bonheur à leurs âmes. Il est impossible qu'une personne qui ne se tourne pas vers Dieu soit vraiment heureuse, même si elle le prétend. Dieu pourrait accorder les bénédictions de ce monde à une telle personne comme faisant partie de l'épreuve de sorte que la personne semble profiter de nombreuses bénédictions et délices. Il pourrait éprouver des désirs temporaires et du bonheur. Cependant, l'impatience dans son âme ne lui permettra jamais d'avoir un bonheur permanent ou une paix intérieure. Dans le verset 28 de la Sourate ar-Raad, Dieu dit : **"Ceux qui ont cru, et dont les cœurs se tranquilissent à l'évocation de Dieu. N'est-ce point par l'évocation de Dieu que se tranquilissent les cœurs ?"**

La paix de l'esprit relève uniquement de la volonté de Dieu.

Ainsi, quiconque croit vraiment en Dieu est vraiment heureux. Le bonheur est un secret compatible avec la nature humaine, qui maintient une personne en bonne santé et en forme. Les cellules restent saines par l'effet du bonheur. La raison pour laquelle le bonheur a un tel positif effet repose sur le fait que toutes les choses conformes à la nature humaine sont les bonnes choses recommandées par Dieu. Dieu a créé le rire, la joie et le bonheur comme étant de bonnes choses. Quant à la tristesse, elle a de graves effets néfastes conduisant à un danger psychologique et physique.

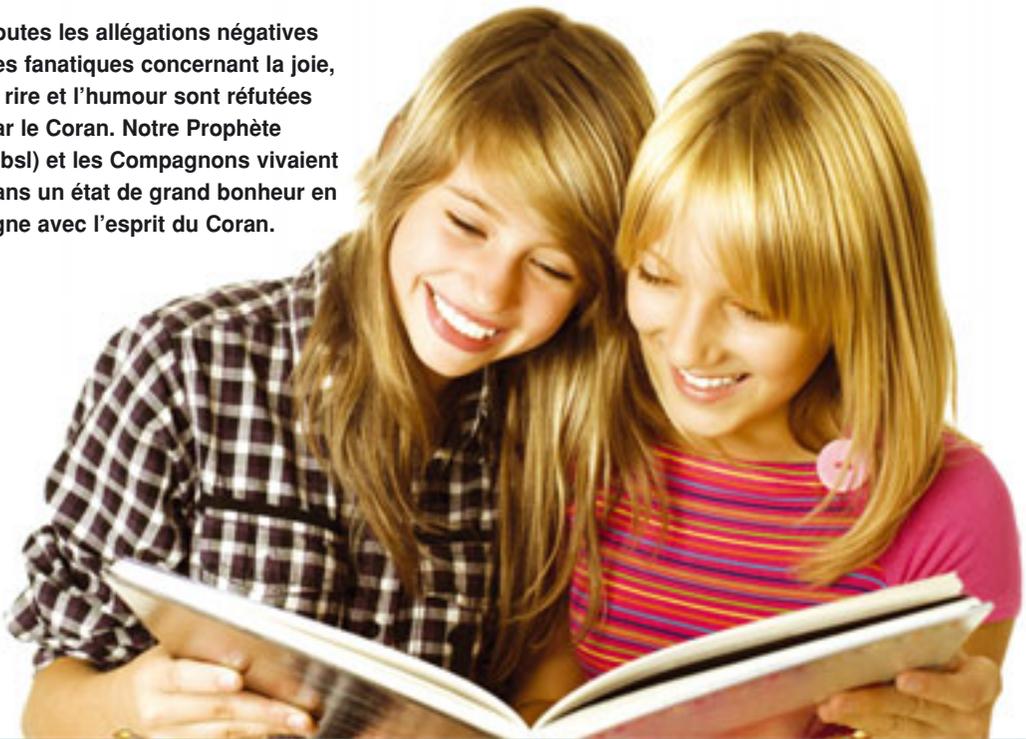


## *L'idée erronée qu'on devrait éviter l'humour*

Il est important ici de s'attaquer à l'interdiction de l'humour. L'humour réussi est un art ; les personnes qui y parviennent sont généralement ceux qui produisent de grandes œuvres en combinant art et intelligence. L'humour apporte parfois de la joie aux gens avoisinant. Il peut exprimer dès fois une critique qui ne peut être faite ouvertement d'une manière plus voilée sans être acceptable et conciliante. L'humour est une grande bénédiction lorsqu'il est utilisé d'une manière à procurer de la joie aux autres, d'une façon qui conseille avec sincérité mais qui s'adresse aussi au cœur. Comme toutes formes d'art, l'humour est une bénédiction qui élargit les horizons des gens et apporte délicatesse et subtilité aux communautés. L'humour est aussi un bel aspect de démocraties. Les fanatiques mènent une vie dépourvue de délicatesse ; une vie brute et sans âme tournant leurs dos à une telle bénédiction.

Tout ce que les fanatiques clament à propos de la joie, du rire et de l'humour, comme décrit au-dessus, est totalement réfuté par le Coran. Notre Pro-

**Toutes les allégations négatives des fanatiques concernant la joie, le rire et l'humour sont réfutées par le Coran. Notre Prophète (pbsl) et les Compagnons vivaient dans un état de grand bonheur en ligne avec l'esprit du Coran.**



phète (pbsl) et Ses Compagnons vivaient d'une manière conforme à l'esprit du Coran et ont éprouvé de la joie et du bonheur de par leur foi :

*Aïcha (ra) a dit qu'elle a accompagné le Prophète (pbsl) à un certain voyage. Le Prophète (pbsl) demanda aux gens de se bouger et ils marchèrent en avant. Ensuite, le Prophète (pbsl) lui dit "Allez, faisons une course." Aïcha dit qu'elle a couru et s'est tenue bien en avance devant lui. Le Prophète (pbsl) garda le silence cette fois... Une autre fois, elle accompagna le Prophète (pbsl) pour un voyage. Le Prophète (pbsl) demanda encore aux gens de les devancer et ils continuèrent. Ensuite le Prophète (pbsl) lui demanda encore de faire une course. Cette fois, le Prophète (pbsl) l'avait battu en la laissant derrière. Il ria et dit : "Ceci est la revanche de ma précédente défaite." (Ahmad, Safwat as-Safwah, vol. I, p. 68)*

*Abou Osama a dit qu'il avait l'habitude de rigoler avec le Prophète (pbsl). (Sounan Abou Dawoud ; at-Tirmidhi)*

*Abou Hourayra (ra) a dit que le Prophète (pbsl) aurait montré sa langue à al-Hussain ibn Ali qui en retour frétille de joie en voyant ça.*

*Abdoullah bin Haris a dit qu'il n'a jamais vu quelqu'un d'autre ayant plus d'humour que le Messager de Dieu (pbsl).*

*Lorsque certains de ces Compagnons disaient au Prophète Mohammed (pbsl) : "O Prophète Mohammed, tu blagues aussi avec nous !" Il répondit : "Oui. Mais, je dis seulement la vérité." (at-Tirmidhi)*

*Anas (ra) a dit que quelqu'un lui a demandé si le Prophète (pbsl) faisait des remarques joyiales. Ibn Abbas répondit par l'affirmative. (Ibn Asakir et al Kanz, vol. 4, p. 43)*

*Anas (ra) a dit : "Le Messager de Dieu (pbsl) était la personne la plus belle et la plus humoristique de toutes."*

## *L'allégation que la musique et la poésie sont interdites*

*Ibn Asakir rapporte de Anas (ra) que le Prophète (pbsl) a dit : "Quiconque écoute une chanteuse, on lui versera du plomb fondu dans ses oreilles au Jour du Jugement. (Dha'ifu-Jami' as-Saghir Lil-Albani no. 5410 et ad-Dha'ifah no. 4549)*

*Il est mieux pour vous de ravalier votre vomi et votre sang que de faire de la poésie. (M. al-Masabih 4/4809)*

*A quiconque écoute le son d'un chant, il ne lui sera pas permis d'écouter les esprits au paradis. (Kanzu Oummal no. 40660, 40666 et al-Qurtubi no. 14/53-54)*

*Chanter produit l'hypocrisie dans le cœur. (Sounan Abou Dawoud, livre 41, hadith 4909)*



*Dieu a rendu illicite le chant, le salaire d'un chanteur, apprendre à chanter et écouter de la musique. (Mohammed al-Ghazali, Nabawi Sunnah)*

Contrairement à ce que tous ces hadiths fabriqués prétendent, il n'y a aucun commandement dans le Coran interdisant la musique, la danse et le divertissement. Dieu a rendu licite le bonheur, le plaisir et la joie pour les Musulmans. Par la danse, on entend le rythme et l'harmonie. Dieu a créé l'Univers entier avec un rythme ; même les oiseaux, les insectes et les papillons dansent. Les oiseaux chantent de belles chansons avec un son et un rythme tels qu'on n'en a jamais assez. C'est un grand plaisir de les écouter. Le son de la mer, les battements de la nature, le paysage des arbres sont toutes d'une rythmique. Dieu aime le rythme, la danse, la musique et les magnifiques voix. Le paradis a aussi été créé avec ce rythme. Tous les arbres, les plantes et les animaux au paradis danseront. Un hadith révèle cet état de fait :

*Il est rapporté que Abou Moussa al-Achari (ra) a dit de la chaire de Basra : "Dieu enverra des nouvelles aux gens du paradis et demandera : 'Dieu a-t-Il tenu sa promesse envers vous ?' A ce moment, ils regarderont les ornements, les vêtements, les fruits, les épouses vierges et rivières qui leur sont réservés et ne pourront s'empêcher de dire : 'Dieu a tenu Sa promesse envers nous.' L'ange demandera trois fois : 'Dieu a-t-Il tenu Sa promesse envers vous ?' Lorsqu'ils verront que la promesse qui leur a été faite a été tenue dans les plus moindres détails, ils diront : 'Oui !' L'ange répondra 'Il y a quelque chose en plus.'" Dieu Tout-Puissant Se manifestera Lui-même à Ses serviteurs et ôtera le voile de leurs yeux. Quand ils*

*Le verront, toutes les rivières se réjouiront,  
les arbres s'agiteront et murmureront,  
des étincelles jailliront des châteaux,  
les ruisseaux couleront à*



*vive allure, des senteurs agréables pénétreront les cours et les résidences, on sentira les odeurs de musc et de camphre de partout. Les oiseaux chanteront et les jeunes filles éblouiront les regards avec leur beauté. (Ach-Charani, Moukhtassar Tazkirah al-Qurtubi, p. 370)*

Ainsi, Dieu a inspiré la beauté du paradis et la joie de la musique harmonieuse du paradis à notre Prophète (pbsl). Comment un délice que Dieu a créé au paradis et qu'Il loue peut-il être illégal pour les êtres humains ? Cela n'est bien sûr pas probable.

Il y a du folklore et de la danse dans toute la Turquie. Il y a des danses folkloriques connues comme le horon, le halay et le zeybek. Les gens dansent partout dans le monde. Un monde dans lequel la musique et la danse sont interdites est incompatible avec la nature humaine. Ceci laisserait un effon-



drement énorme et une perte de bénédictions. Essayer d'interdire une bénédiction qui est louée par notre Seigneur Tout-Puissant représente un échec calamiteux à comprendre Dieu et Son art sublime.

### *La malhonnêteté des fanatiques qui cherchent à bannir la musique*

En discussion de ces choses, nous avons aussi besoin de porter un regard sur la propre vie des fanatiques. Puisqu'ils ont inventé une interdiction qui n'apparaît nulle part dans le Coran, un grand nombre de ces personnes sont dans un constant état de contradiction et de fausseté dans leurs vies quotidiennes (cependant, ceux qui sont sincères sont sûrement en dehors de cette description).

1. Ces personnes qui disent "La musique est interdite" écoutent de la musique à longueur de temps et y prennent même plaisir.
2. Lorsque ces personnes assistent aux mariages, elles chantent et dansent joyeusement ou assistent aux nuits du henné.
3. Ces personnes écoutent généralement de la musique dans leurs voitures.

Il n'y a absolument rien de mal à écouter de la musique à longueur de temps ou à danser aux mariages ; ces choses sont en effet des bénédictions exquis. La façon dont les personnes que nous critiquons ici utilisent la religion pour faire passer leurs interdictions sur la musique est totalement fausse et reflète

Il y a du folklore et de la danse dans le monde entier. La danse est une forme de divertissement dont les gens ressentent le besoin. Un monde où la danse et la musique sont interdites est incompatible avec la nature humaine.

leur propre mauvaise foi. Il est important d'être conscient du vrai visage de ceux qui émettent des interdictions au nom de la religion et leur position est décrite dans les versets du Coran. Notre Seigneur Tout-Puissant décrit l'état de ceux qui adoptent des croyances autres que le Coran comme suit :

*... Le monachisme qu'ils inventèrent, Nous ne le leur avons nullement prescrit. [Ils devaient] seulement rechercher l'agrément de Dieu. Mais ils ne l'observèrent pas (ce monachisme) comme il se devait. Nous avons donné leur récompense à ceux d'entre eux qui crurent. Mais beaucoup d'entre eux furent des pervers. (Coran, 57 : 27)*

Dans ce verset, Dieu dit que cette fausse religion inventée n'apparaît pas dans Son Livre et que ceux qui inventent cette religion eux-mêmes ne s'y conforment pas. Nous pouvons donc apprendre du Coran l'hypocrisie de cette communauté. Leurs vies privées corroborent toujours ce fait révélé dans le Coran. Beaucoup de gens pourraient imaginer que la communauté en question mène effectivement une vie pleine de crainte de Dieu. Il aurait très bien pu y avoir parmi eux des personnes qui croient sincèrement à cette fausse religion mais ce n'est pas le cas. En effet, les personnes sincères parmi eux apprendront finalement et vivront l'Islam du Coran. Il est impossible qu'une personne soit sincère et vive aussi une fausse religion parce que nous avons la promesse de Dieu :

**O vous qui croyez ! Si vous craignez Dieu, Il vous accordera la faculté de discerner (entre le bien et le mal), vous effacera vos méfaits et vous pardonnera. Et Dieu est le Détenteur de l'énorme grâce. (Coran, 8 : 29)**

Comme révélé dans ce verset, une personne honnête aura la capacité de distinguer le vrai du faux.

### *Dieu aime la musique et en conséquence la fait aimer aussi à Ses serviteurs*

La musique et la danse sont des bénédictions du paradis licites en Islam. C'est Dieu Qui crée la musique, les chansons, les instruments musicaux, les beaux costumes, les parures, la danse et toutes les belles choses. Il fait que les gens aiment toutes ces bénédictions et a créé l'âme de manière à ce qu'elle prenne plaisir de ces délices.

La Torah aussi décrit comment le Prophète David (psl) chantait les psaumes accompagnés des lyres, des tambourins, des cymbales, des sistres et la manière dont il dansait devant Dieu. Il y est aussi mentionné que certaines personnes enviaient cette danse. De la même manière qu'il y a des gens dans les sociétés musulmanes qui essaient aujourd'hui de bannir ce qui est licite, nous apprenons aussi de la Torah l'existence de nos jours de personnes qui essaient stupidement d'interdire la musique et la danse parmi les Juifs. Ils critiquent aussi bêtement les actions d'un prophète.

*... David et Israël tout entier étaient en train de célébrer avec toute leur force devant L'Eternel avec les castagnettes, les harpes, les lyres, les tambourins, les sistres et les cymbales... (Torah, 2 Samuel 6 : 5)*

*Ceint d'un éphod de lin, David dansait de toute sa force devant l'Eternel. David et toute la maison d'Israël firent monter l'Arche de l'Eternel avec cris de joie et au son des trompettes. Comme l'Arche de l'Eternel entraît dans la Cité de David, Mical\*, la fille de Saül, regardait par la fenêtre, et, voyant le Roi David SAUTER ET DANSER devant l'Eternel, elle le méprisa dans son cœur. (Torah, 2 Samuel 6 : 14-16)*

\* Mical, fille de Saül, est une des femmes de David.



*David s'en retourna pour bénir sa maison et Mica, fille de Saül, sortit à sa rencontre. Elle dit : "Quel honneur aujourd'hui pour le roi d'Israël de s'être découvert aux yeux des servantes de ses serviteurs comme se découvrirait un homme de rien !" David répondit à Mical : "C'est devant l'Eternel, qui m'a choisi de préférence à ton père et à toute sa maison pour m'établir chef sur le peuple de l'Eternel, sur Israël, c'est devant l'Eternel que j'ai dansé. Je veux paraître encore plus vil que cela et m'abaisser à mes propres yeux ; néanmoins, je serai en honneur auprès des servantes dont tu parles." (Torah, 2 Samuel 6 : 20-22)*

*Ils emportèrent l'Arche de la maison d'Abinadab : Uzza et Achjo conduisaient le char. David et tout Israël dansaient devant Dieu de toute leur force, en chantant, et en jouant des harpes, des luths, des tambourins, des cymbales et des trompettes. (Torah, 1 Chroniques 13 : 7-8)*

Tout Israël fit monter l'Arche de l'Alliance de l'Éternel avec des cris de joie, au son des clairons, des trompettes et des cymbales et en faisant retentir les luths et les harpes. Comme l'Arche de l'Alliance de l'Éternel entra dans la cité de David, Mical, fille de Saül, regardait par la fenêtre et, voyant le roi David sauter et danser, elle le méprisa dans son cœur. (Torah, 1 Chroniques 15 : 28-29)

Les gens à cette époque, y compris la propre épouse du Prophète David (psl), le méprisaient à propos de son enthousiasme et du fait qu'il dansait avec joie. Pourtant, Dieu fait l'éloge de cet environnement amusant dans la Torah, et loue aussi la façon dont le Prophète David obéissait aux commandements de Dieu concernant la musique et la danse signifiant qu'il s'est comporté de la meilleure manière. Cependant, ceux qui observent de l'extérieur, qui n'ont aucune foi en la prophétie de David et qui s'efforcent de fabriquer une religion fanatique basée sur leurs propres inventions, critiquaient ce comportement en lui.

La même critique dirigée contre les Prophètes est également dirigée contre les Musulmans du Coran aujourd'hui. Préférer le fanatisme à la foi du Coran est un des pires fléaux connus au cours de l'histoire ; les sujets concernant les femmes, la danse et la musique sont les sujets phares où ce fléau est le plus prononcé.

Pourtant, comme avec l'exemple du Prophète David (psl), notre Prophète (pbsl) a aussi pris un grand plaisir dans la musique et la danse, une bénédiction de Dieu. En effet, les hadiths parlent des Compagnons danseurs de notre Prophète (pbsl) et il y a même des informations du Prophète (pbsl) lui-même encourageant la danse et l'amusement. Puisqu'ils sont en accord avec le Coran, il est fort probable que ces paroles dans les hadiths, quelques-uns de ceux qui sont cités ci-dessous, sont dignes de confiance.

*Rapporté par Abou Massoud al-Ansari : Amir ibn Saad a dit : "Vas-y retrouver Qarazah ibn Kaab et Abou Massoud al-Ansari au mariage où les femmes chantaient." J'ai dit : " Cela s'est-il passé en votre présence, vous deux qui êtes Compagnons du Messager de Dieu (pbsl) et qui étaient présents lors de Badr ?" Ils répondirent : "Assieds-toi si tu veux et écoute avec nous ou pars si tu préfères, vu que nous avons eu la permission de s'amuser au mariage." (At-Tirmidhi, hadith 3159)*

*Rapporté par Salama : Nous étions avec le Prophète à Khaibar. Un homme (parmi les Compagnons) a dit : "O Emir ! Permets-nous d'écouter de ta Huda (chants de chameau de conduite)." Ainsi, il chanta quelques chants (des paroles en harmonie avec la marche des chameaux). Le Prophète a dit : "Qui est le conducteur (de ces chameaux) ?" Ils dirent : "L'Emir !" Le Prophète répliqua : "Que Dieu lui*

*accorde Sa miséricorde !" (Sahih Boukhari, livre 83, hadith 29)*

*Aïcha (ra) rapporte que : "Le Messager de Dieu (pbsl) appela les femmes des Ansars à un mariage. Elles chantaient des chansons... " (Sounan Ibn Majah, Nikah : 21, Sahih Boukhari, Nikah : 48, al-Maghazi : 12)*

*Ar-Roubai bint Muauwidh rapporte que : "Le Prophète (pbsl) est venu vers moi après avoir consommé son mariage avec moi et s'assit sur mon lit comme vous (le sous-narrateur) êtes assis maintenant, et de petites filles battaient le tambourin et chantaient... (Sahih Boukhari, livre 59, hadith 336)*

*Aïcha (ra) rapporte que : "J'avais une femme des Ansars que j'ai donnée en mariage et le Messager de Dieu (pbsl) a dit : 'Pourquoi ne chantes-tu pas, Aïcha, alors que le clan des Ansars aime chanter ?'" (At-Tirmidhi, hadith 3154)*

*Anas relate que lorsque le Prophète (pbsl) vint la première fois à Médine, les Ansars sortirent, hommes et femmes... Les femmes des Banu al-Najjar sortirent pour faire du tambour et chanter : "Nous sommes les femmes des Fils de Najjar. O quel plaisir d'avoir comme voisin Mohammed !" Le Prophète (pbsl) sortit et dit : "M'aimez-vous ?" Elles répondirent : "Oui, par Dieu, ô Messager de Dieu !" A cela, il dit : "Dieu sait que mon cœur vous aime." (Sounan Ibn Majah, livre de Nikah, hadith 1889)*



*L'idée erronée selon laquelle la  
peinture et la sculpture  
seraient illicites*

*Les gens qui recevront la plus  
grande punition de Dieu sont les  
dessinateurs. (Sahih Boukhari,  
livre 72, hadith 834)*

*Quiconque dessine un tableau  
sera puni par Dieu et contraint  
d'y insuffler la vie et il ne sera  
pas capable d'y insuffler la vie.  
(Sahih Boukhari, livre 34,  
hadith 428)*

*Les personnes les plus sévère-  
ment torturées au Jour de la  
Résurrection seront les dessina-  
teurs d'images. (Sahih Mous-  
lim, livre 24, hadith 5270)*

*Le dessinateur de ces tableaux  
sera châtié au Jour de la Résur-  
rection et on leur dira : "Insufflez*

*la vie à ce que vous avez créé." (Sahih Boukhari, livre 93, hadith 646)*

*Les anges n'entrent pas dans une maison où il y a des images. (Sahih Boukhari, livre 34, hadith 318)*

*Tous les peintres qui créent des images seront dans le feu de l'enfer. On insufflera une âme à chacune de ces images et elles le châtieront dans l'enfer. (Sahih Mouslim, livre 24, hadith 5272)*

A travers ces faux hadiths, les fanatiques rendent illicites la peinture et la sculpture pour les Musulmans. En effet, conformément à certains hadiths fabriqués, les peintres sont considérés comme faisant partie de ceux qui seront les plus tourmentés dans l'au-delà. Selon cette perspective perverse, ces personnes se seraient attribué la divinité en imitant Ses créations, que Dieu nous en préserve.



Pourtant, quelle connexion possible pourrait-il y avoir entre un peintre ou sculpteur produisant une œuvre d'art et des prétentions au statut divin ? Si un peintre ou un sculpteur avait une telle prétention perverse, alors c'est seulement à cause d'une faiblesse d'esprit ou d'âme, et non en raison de l'œuvre d'art qu'il produit. Et c'est une causalité qui s'applique à toute personne et aux membres de toutes les catégories professionnelles.

Toutes les beautés dans la nature sont des œuvres d'art de notre Seigneur Tout-Puissant. Nous réalisons la dimension glorieuse de l'art de notre Seigneur en regardant Ses œuvres. En fait, presque toutes les technologies présentes dans le monde ont été développées en imitant la création de Dieu. L'existence des choses créées est une bénédiction pour la technologie. Par exemple, les gens imitent les oiseaux et certaines espèces volantes créées par Dieu pour la fabrication des avions. Puisque ces avions ont été fabriqués en prenant les créatures vivantes comme source d'inspiration, ces créatures possèdent des capacités parfaites à voler et une parfaite maniabilité. Ceci est un avantage parce qu'ils constituent des modèles de fonctionnement parfaits dans la nature. C'est un don accordé par Dieu tel une bénédiction à tous les ingénieurs. Malgré toutes les avancées scientifiques qui améliorent nos vies et les rendent plus confortables, le monde de la technologie d'aujourd'hui est simplement une copie de ces œuvres d'art dans la nature. Dieu a créé les modèles dans la nature et leurs copies technologiques comme bénédictions pour nous.

La raison pour laquelle les fanatiques ciblent l'art de la sculpture en particulier réside en fait dans une tradition héritée du passé. Dans le passé, lorsque l'idolâtrie était répandue, certains dirigeants prenaient des mesures contre la fabrication des statuettes en vue d'empêcher les gens d'adorer les idoles. Ces mesures, destinées à prévenir les dangers potentiels jadis dans

ces sociétés, étaient littéralement propagées comme commandement de la religion, bien qu'il n'y ait aucune interdiction de ce genre dans le Coran. C'est un des pires dommages causés par des gens qui préfèrent leurs traditions à la place du Coran.

Nous ne nous privons pas du feu ou du Soleil juste parce que les magiciens adorent le feu et que d'autres gens adorent le Soleil ; de même, nous n'allons pas nous priver de tuer les vaches parce que les Hindous ont sacralisé les vaches. Ainsi, il s'agit véritablement d'un mode de pensée primitif d'interdire toutes les statues juste parce qu'il y a certains païens qui adorent les idoles. Ce qui est incorrect est de déifier ou de diviniser des objets et d'autres entités, et les gens qui font cela sont ceux qui commettent des actes illicites et non les objets eux-mêmes.



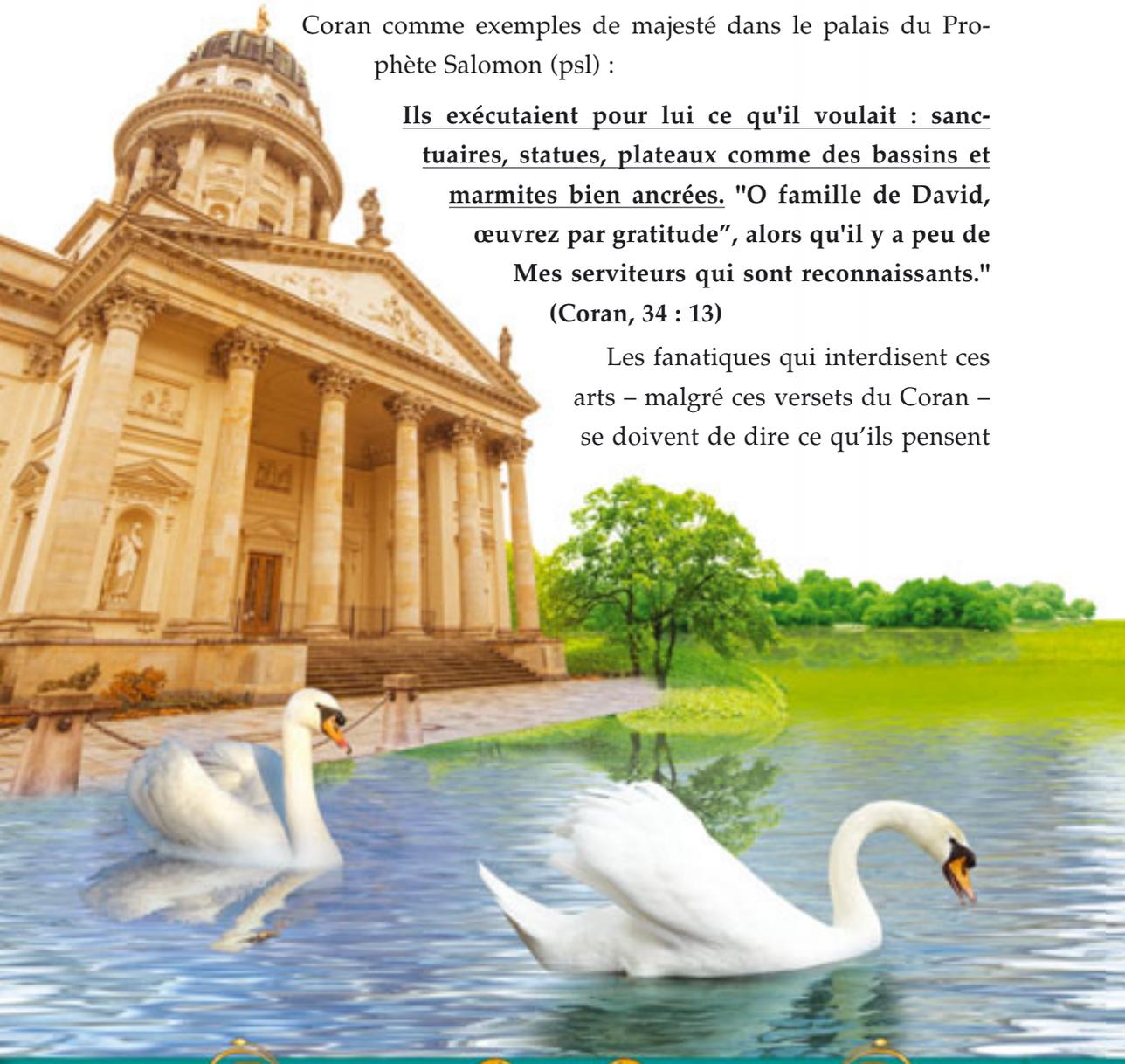
**Le monde technologique et toutes les formes de progrès scientifiques qui nous facilitent la vie sont tous des copies d'œuvres d'art de la nature. Dieu crée pour nous les originaux dans la nature et leurs copies technologiques comme une bénédiction.**

Les arts tels que la peinture et la sculpture que les fanatiques interdisent aux Musulmans ne sont évidemment pas illicites selon le Coran, le livre qui est le guide pour tous les Musulmans. Dieu aime l'art et fait que Ses serviteurs aiment aussi l'art ; Il a créé l'univers entier avec art. Il n'y a aucun verset dans le Coran qui rend les beaux-arts tels que la peinture et la sculpture illégaux. Bien au contraire, les œuvres d'art sont louées dans le Coran.

Les statues et œuvres d'art sont louées comme suit dans le Coran comme exemples de majesté dans le palais du Prophète Salomon (psl) :

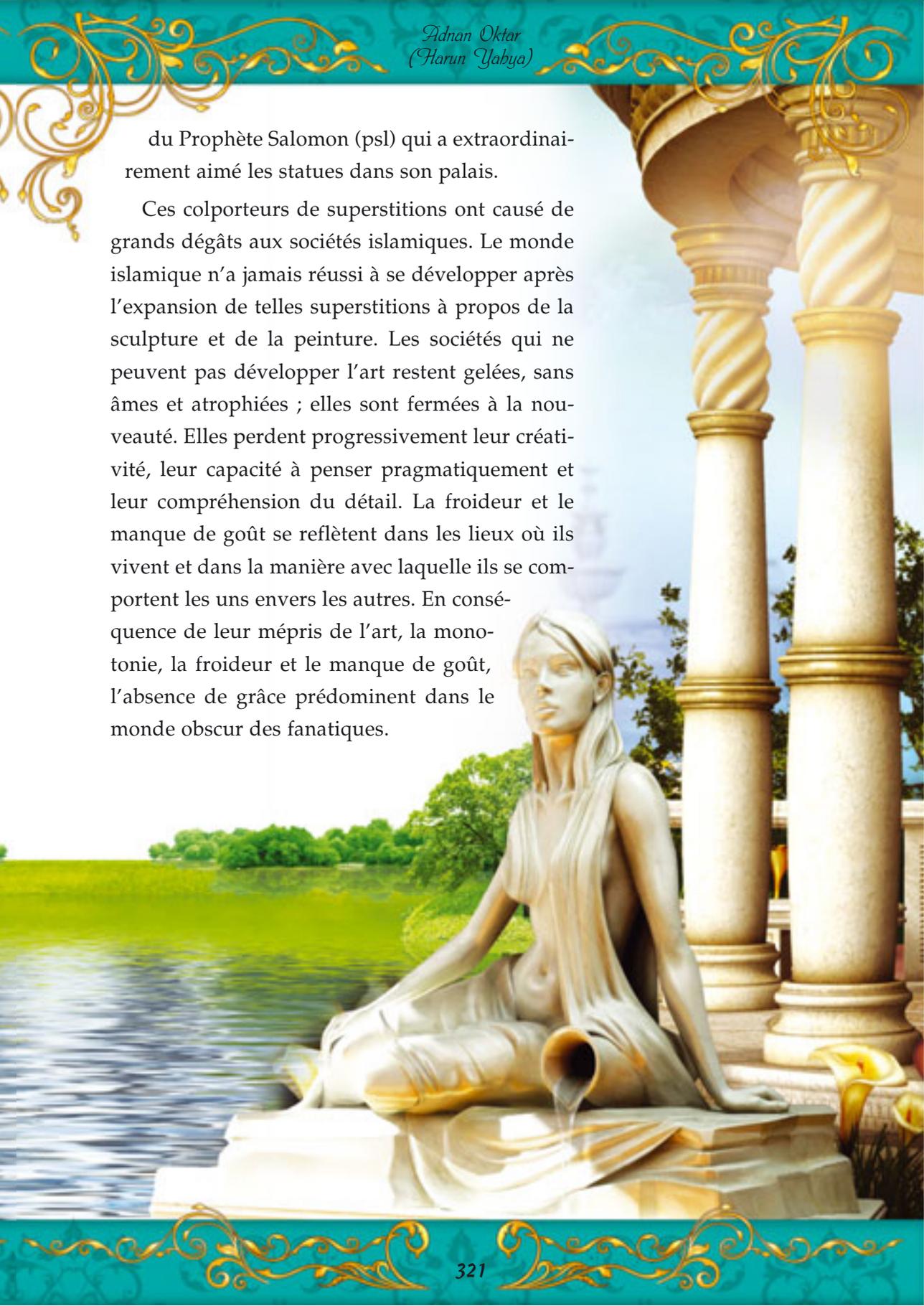
**Ils exécutaient pour lui ce qu'il voulait : sanctuaires, statues, plateaux comme des bassins et marmites bien ancrées.** "O famille de David, œuvrez par gratitude", alors qu'il y a peu de Mes serviteurs qui sont reconnaissants."  
(Coran, 34 : 13)

Les fanatiques qui interdisent ces arts – malgré ces versets du Coran – se doivent de dire ce qu'ils pensent



du Prophète Salomon (psl) qui a extraordinairement aimé les statues dans son palais.

Ces colporteurs de superstitions ont causé de grands dégâts aux sociétés islamiques. Le monde islamique n'a jamais réussi à se développer après l'expansion de telles superstitions à propos de la sculpture et de la peinture. Les sociétés qui ne peuvent pas développer l'art restent gelées, sans âmes et atrophiées ; elles sont fermées à la nouveauté. Elles perdent progressivement leur créativité, leur capacité à penser pragmatiquement et leur compréhension du détail. La froideur et le manque de goût se reflètent dans les lieux où ils vivent et dans la manière avec laquelle ils se comportent les uns envers les autres. En conséquence de leur mépris de l'art, la monotonie, la froideur et le manque de goût, l'absence de grâce prédominent dans le monde obscur des fanatiques.



*L'idée erronée selon laquelle l'or et la soie  
seraient interdits*

*Le Prophète de Dieu (pbsl) prit la soie et l'a tenue dans sa main droite, et prit l'or dans sa main gauche, puis il dit : "Ces deux-là sont interdits aux hommes de ma communauté." (Sounan Abou Dawoud, livre 32, hadith 4046)*

*Abou Moussa al-Achari rapporte : Le Messager de Dieu (pbsl) a dit : "Porter de la soie et de l'or a été rendu illicite pour les hommes et licites pour les femmes de ma communauté." (At-Tirmidhi)*



Les fanatiques ont interdits la soie et l'or et ont fabriqué de nombreux hadiths à ce propos. Pourtant, il n'y a aucun verset du Coran dans lequel l'or et la soie sont interdits. Bien au contraire, l'or et la soie sont décrits comme des bénédictions du paradis dans beaucoup de versets du Coran :

*Voilà ceux qui auront les jardins du séjour (éternel) sous lesquels coulent les rivières. Ils y seront parés de bracelets d'or et se vêtiront d'habits verts de soie fine et de brocart, accoudés sur des divans (bien ornés). Quelle bonne récompense et quelle belle demeure ! (Coran, 18 : 31)*

*Certes Dieu introduit ceux qui croient et font de bonnes œuvres aux jardins sous lesquels coulent les rivières. Là, ils seront parés de bracelets d'or, et aussi de perles ; et leurs vêtements y seront de soie. (Coran, 22 : 23)*

*Les jardins d'Eden où ils entreront, parés de bracelets en or ainsi que de perles ; et là, leurs vêtements sont de soie. (Coran, 35 : 33)*

Voici des hadiths montrant que le vêtement de soie était aussi utilisé au temps du Prophète Mohammed (pbsl) :

*Rapporté par Saad : "J'ai vu un homme monter sur une mule blanc, il avait un turban noir en soie et de la laine. Il dit : 'Le Messager de Dieu (pbsl) l'a mis sur moi.'" (Sounan Abou Dawoud, livre 32, hadith 4027)*



*Abou Dawoud a dit : "Une vingtaine ou plus de Compagnons du Messager de Dieu (pbsl) portaient le khazz [la soie]. Anas et al-Bara b. Azib étaient parmi eux." (Sounan Abou Dawoud, livre 27, hadith 4028)*

Comme nous l'avons vu, les Musulmans étaient considérés comme méritant de beautés et de beaux vêtements dans la Sunnah de notre Prophète (pbsl).

Il est bien entendu que ces choses étaient dans la Sunnah de notre Prophète (pbsl) parce que notre Prophète (pbsl) encourageait et aimait toute bénédiction louée dans le Coran. Une des principales preuves que les faux hadiths ici sont des fabrications est la manière dont elles interdisent, en tant qu'ordre de notre Prophète (pbsl), quelque chose qui n'a jamais été mentionnée dans le Coran : une telle chose est bien sûr hors de question.

L'or est une parure et comme nous l'avons déjà vu, Dieu fait l'éloge de la beauté de la parure dans le Coran. De même que révélé dans le verset :

**O enfants d'Adam, dans chaque lieu de salat (prière) portez votre parure (vos habits).** (Coran, 7 : 31), on encourage les Musulmans à se vêtir joliment et à utiliser des parures.

Rappelons-nous que les parures sont licites, autorisées à tous, hommes et femmes, sans distinction, dans la Sourate al-Araf :

*Dis : "Qui a interdit la parure de Dieu, qu'Il a produite pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes nourritures ? " Dis : "Elles sont destinées à ceux qui ont la foi, dans cette vie, et exclusivement à eux au Jour de la Résurrection." Ainsi exposons-Nous clairement les versets pour les gens qui savent. (Coran, 7 : 32)*

*L'idée erronée selon laquelle le maquillage,  
les soins de beauté, la propreté et être séduisant  
seraient illégaux*

### *Les hadiths fabriqués qui interdisent les parfums plaisants*

*La prière d'une femme qui met du parfum pour la mosquée n'est pas acceptée jusqu'à ce qu'elle retourne et prenne un bain comme celui pris après un rapport sexuel (complet). (Sounan Abou Dawoud, livre 33, hadith 4162)*

*Si une femme se parfume et passe les gens alors que son odeur est perceptible disant d'elle, elle est si et ça, cela lui vaut de sérieuses reproches. (Sounan Abou Dawoud, livre 33, hadith 4161)*

*Si une femme se parfume pour tout autre personne que son mari, sa prière ne sera pas acceptée sans qu'elle ne se lave de ce parfum d'un lavage similaire à celui fait après des rapports sexuels. (Man La Yahzaruhul Faqih, vol. 3, p. 440)*



*L'utilisation par la femme du parfum pour toute autre personne que son mari lui apporte honte et l'amène au feu (de l'enfer). (Nahj al-Fasaha, 2382)*

### *Hadiths fabriqués qui interdisent les tatouages, le rasage des poils du visage, les soins dentaires esthétiques*

*Dieu a maudit les femmes qui pratiquent le tatouage et celles qui se font tatouer, celles qui se rasent les poils du visage, celles qui créent un espace entre leurs dents artificiellement pour la beauté. (Sahih Boukhari, livre 72, hadith 815)*

### *Hadiths fabriqués qui interdisent les perruques, l'épilation des sourcils, les tatouages*

*Dieu a maudit la femme qui allongent ses cheveux artificiellement ou qui se les fait allonger et celle aussi qui se tatoue (elle-même ou par quelqu'un d'autre) ou qui se fait tatouer. (Sahih Boukhari, livre 72, hadith 820)*

*Le Messager de Dieu (pbsl) a maudit la femme qui a des tatouages, celui qui les a fait et ceux qui taillent leurs sourcils. (Sounan Ibn Majah, chapitre 11, hadith 1989)*

### *Hadiths fabriqués qui interdisent aux femmes de sortir en portant des vêtements attrayants*

*Le Prophète Mohammed (pbsl) a dit : "O Fatima ! Les anges des sept cieux et des sept terres maudissent la femme qui s'embellit, s'habille et sort de chez elle de sorte que les hommes admirent sa beauté. Elle devient la cible de la colère divine tant qu'elle est en vie. Lorsqu'elle meurt, on ordonne qu'elle soit jetée en enfer." (Chahabul Akhbar, Dastaan-î-zanaan, p. 11)*

*Imam al-Sadiq : "Il suffit qu'une personne porte des vêtements qui répandent sa célébrité pour qu'elle soit abaissée et disgraciée (de manière à attirer l'attention des gens et à se faire remarquer par eux)." (Bihar al-Anwar, vol. 78, p. 252)*

*Hazrat Ali : "Porter des vêtements épais (qui ne dévoilent pas le corps) parce que ceux qui portent des vêtements fins possèdent aussi une foi mince (faible)." (Bihar al-Anwar, vol. 79, p. 298)*

*Le Messager de Dieu (pbsl) a interdit aux femmes de porter des vêtements qui attireraient l'attention et aussi de porter des accessoires qui font du bruit lorsqu'on sort avec. (Mustadrak al-Wasail, vol. 14, p. 280)*

### *Hadiths fabriqués qui soutiennent que les femmes perdraient le paradis en se préoccupant de l'or et des vêtements*

*J'ai regardé dans le paradis et la minorité de ses habitants était des femmes. J'ai alors demandé : "Où sont les femmes ?" Et, on m'a répondu : "Elles se préoccupaient de deux choses rouges : l'or et le safran, c'est-à-dire des bijoux et des colorants pour vêtement." (Imam Gazali Ihya, vol. 2, p. 164 ; ce "hadith" y est rapporté avec la note suivante: "Rapporté par Ahmad, d'après Abou Oumama avec une chaîne de narration)*

### *Hadiths fabriqués qui soutiennent qu'on ne devrait pas donner de beaux vêtements aux femmes*

*Aidez les femmes en ne leur donnant pas de beaux vêtements. (İbn al-Jawzî, Ahbar an-Nisâ)*

La raison pour laquelle nous mentionnons tous ces hadiths fabriqués est de pouvoir démontrer à quel point les femmes sont méprisées dans la religion des colporteurs de superstitions et comment elles sont considérées comme insensées, manquant de personnalité et généralement sans importance. Ces

commandements, qui n'apparaissent nulle part dans le Coran, sont représentés de part ces faux hadiths comme faisant partie de la religion. De cette façon, non seulement la beauté féminine disparaît, mais en plus on décrit ainsi un modèle de société dans lequel leur sagesse et leur personnalité sont enlevées. Dès lors, les vies de celles-ci qui sont déjà gelées, sans âme et sans amour deviennent de plus en plus atrophiées. Lorsque la beauté féminine, qui est une des plus grandes bénédictions de ce monde, disparaît, leurs propres âmes et leur vision de la société touche le fond. De même que nous l'avons détaillé dans les sections précédentes, en faisant abstraction de

**Dans la religion des colporteurs de superstitions, les femmes sont méprisées et considérées comme insensées, sans importance et dépourvues de caractère. Ces idées, qui n'ont nullement leur place dans le Coran, sont représentées comme un élément de la foi à travers les hadiths fabriqués en question.**





L'esprit des femmes et en ignorant les idées selon lesquelles les femmes sont capables de penser profondément et méticuleusement, capable de prendre des précautions et avec une compréhension beaucoup plus large que celle des hommes à bien des égards, les sociétés en question sont privées de nombreux avantages. La chose la plus inquiétante est celle que les femmes dans ces sociétés croient aussi en cette fausse religion et ne voient rien de mal au fait qu'elles soient considérées comme des êtres inférieurs. Les femmes en question se sont habituées à ne voir aucune différence avec les hommes et à être mal entretenues, à n'avoir aucune opinion sur quoi que ce soit, à être ignorantes et à laisser toutes les décisions aux hommes et à se soumettre généralement aux hommes.

Le fait est, cependant, que comme nous l'avons déjà vu, que Dieu se réfère dans les versets à ceux qui rendent illicites les parures et les belles choses. De telles personnes ont une attitude contradictoire par rapport au Coran :

*Dis : "Qui a interdit la parure de Dieu, qu'Il a produite pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes nourritures ?" Dis : "Elles sont destinées à ceux qui ont la foi, dans cette vie, et exclusivement à eux au Jour de la Résurrection." Ainsi exposons-Nous clairement les versets pour les gens qui savent. (Coran, 7 : 32)*

Tel que nous l'avons vu en détail, les femmes sont de ravissantes et valeureuses créatures aux yeux du Coran ; la beauté féminine est une bénédiction. L'intelligence féminine peut mener les sociétés à des horizons très larges. Dieu a accordé tous ces beaux attributs aux femmes ; Il fait leur éloge et les protège. Ces déclarations mensongères dans les hadiths fabriqués ci-dessus sont totalement rejetées par le Coran.

On ne devra pas oublier que les gens qui essaient d'interdire la beauté et les bénédictions bien-aimées de Dieu sont des fanatiques. C'est donc une très grande erreur de condamner ceux qui pensent que le monde des fanatiques est le faux monde et critiquent ainsi l'Islam authentique sur la base de l'ignorance. Les personnes qui se conforment réellement au Coran sont celles qui savent que la beauté et la parure sont des bénédictions de Dieu, contrairement à celles qui veulent les interdire.



### *Si l'esprit des fanatiques dominait ce monde...*

Jetons maintenant un regard sur le genre de monde attendu par les fanatiques à la lumière de ces interdictions. Si les interdictions des col-porteurs de superstition à propos de la peinture et de la sculpture s'appliquaient dans la vie quotidienne, il n'y aurait eu aucunes peintures, ni d'images ou même d'affiches publicitaires partout dans le monde. Par conséquent,

- Aucune illustration ne pourrait être utilisée avec des matériaux de prédications écrites.
- Il n'y aurait aucune illustration dans les livres de texte des écoles.
- Il n'y aurait aucune photo sur les billets de banque.
- Il n'y aurait point de glorieuses peintures ou de décorations murales dans les palais.
- Il n'y aurait point de descriptions illustrées du corps humain dans les cours d'anatomie.
- Il n'y aurait aucune école de beaux-arts ou d'équivalentes.
- Il n'y aurait pas de journaux illustrés, de magazines, de livres ou de pages web. Regarder la télévision aurait été interdit puisque cela repose presque entièrement sur des images.
- Avec l'interdiction des organisations de média, nous aurions eu à renoncer aux avantages innombrables provenant des médias. Il serait aussi impossible de prêcher les valeurs morales et d'indiquer aux gens le bien et la vérité comme le Coran le prône.

Si les interdictions des colporteurs de superstitions concernant la peinture et la sculpture étaient appliquées à la vie quotidienne, il n'y aurait pas de photos, de peintures ou de statues où que ce soit dans le monde, ni d'affiches ou de publicité, ni de médias visuels ou illustrés.



*Le maquillage, les soins de beauté, la propreté, la modernité et la culture, en bref, la "qualité" sont tous des exigences de l'Islam*

Il est bien clair qu'un Musulman se doit d'être bien soigné, propre et attrayant puisque la beauté, les soins de beauté, la beauté artistique et prendre plaisir de l'art sont toutes des caractéristiques bien-aimées de Dieu et, comme indiqué dans les versets cités ci-dessus, ce sont toutes des bénédictions accordées aux croyants. Il n'y a rien dans le Coran qui suggère qu'il est illicite aux femmes de se maquiller et d'être bien soignées. En effet, les femmes ont aussi l'habitude de sortir tout en étant attrayantes et bien soignées comme c'était le cas au temps de notre Prophète (pbsl). Les femmes se maquillaient aussi en ce temps. Les hommes, aussi, incluant notre Prophète (pbsl) en particulier, mettaient du khôl aux yeux. Comme le révèle un hadith :

*Rapporté par Aïcha (ra) : Le Messager de Dieu (pbsl) se mettait du khôl aux yeux pendant qu'il jeûnait. (Sounan Ibn Majah, chapitre 9, hadith 1678)*



Les femmes musulmanes en ces jours utilisaient le rouge à lèvres, le khôl et se mettaient du henné sur leurs mains et ongles. Les femmes et les hommes utilisaient des teintures spéciales pour colorer leurs cheveux. Notre Prophète (pbsl) avait l'habitude d'encourager les gens à teindre leurs cheveux et se teignait même ses propres cheveux.

*Zainab a dit : J'étais avec Oum Habiba, la femme du Prophète (pbsl) quand son père, Abou Soufyan bin Herb mourait. Oum Habiba demanda un parfum contenant une senteur jaune (khaluq) ou d'autres senteurs et elle parfuma une des femmes avec cette senteur et puis elle frotta ses joues avec. (Sahih Boukhari, livre 63, hadith 251) (Le khaluq est de couleur jaune-rose et sert un genre de rouge.)*

D'autres hadiths sur le sujet sont comme suit :

*Dans une tradition de Tabarani il est ordonné de "changer la couleur des cheveux de manière à s'opposer aux étrangers". (2111)*



*Rapporté par Abou Hourayra : L'Envoyé de Dieu a dit : "Les Juifs et les Chrétiens ne se teignent pas (leurs cheveux gris), faites donc le contraire de ceux qu'ils font (i.e. teignez vos cheveux et barbes gris)." (Sahih Boukhari, livre 56, hadith 668 ; Sahih Mouslim, livre 24, hadith 5245)*

*Anas bin Malik a dit : Abu Bakr a teint ses cheveux avec du henné et du katam (i.e. des plantes utilisées pour teinture de chevelure). (Sahih Boukhari, livre 58, hadith 257)*

*Anas b. Malik a dit : Abou Bakr et Omar se teignaient les cheveux avec du henné. (Sahih Mouslim, livre 30, hadith 5779)*

*Rapporté par Sohayb al-Khayr : Le Prophète (pbsl) a dit : "La meilleure teinture à utiliser pour vos cheveux est cette substance noire qui améliore pour vous l'amour de vos femmes et reflète une image plus digne pour dissuader votre ennemi." (Sahih Mouslim)*

Des hadiths nous informent aussi que le jaune était la couleur qui plaisait le plus à notre Prophète (pbsl) :

*Rapporté par Abdoullah ibn Abbas : Lorsqu'un homme qui avait teint ses cheveux au henné passait près du Prophète (pbsl), il disait : "Comme c'est beau !" Quand un autre homme qui s'était teint au henné et au katam passait, il disait : "Ceci est encore plus beau que ça." Puis, lorsqu'un autre homme qui s'était teint les cheveux avec une teinture jaune passait, il disait : "Ceci est mieux que tout cela." (Sounan Abou Dawoud, livre 33, hadith 4199)*

*O Ansars, teignez vos cheveux en rouge et jaune, et soyez différents des A'aajim (Perses). (Rapporté par Ahmad, 21780)*

*(Les Compagnons) se teignaient généralement les cheveux en jaune. En l'occurrence Hazrat Ali, Ibn Omar et Abou Houraira. Certains se*

teignaient au henné et au katam, et d'autres avec une teinture noire. Parmi ceux qui préféraient le noir, il y a Hazrat Othman, Hazrat Hassan, Hazrat Hussein (les deux fils d'Ali), Ouqba ibn 'Amir, Ibn Sirin et Abou Burda.

Rapporté Abdoullah ibn Omar: ... "J'ai vu le Messager de Dieu (pbsl) se teindre avec le jaune et rien ne lui était plus cher que ça. Il aurait même teint tous ses vêtements en jaune, même son turban." (Sounan Abou Dawoud, livre 32, hadith 4053)

Abou Qatadah (ra) a demandé une fois au Messager de Dieu (pbsl) : "J'ai de longs cheveux, devrais-je les peigner ?" Le Prophète (pbsl) répondit : "Oui et prends soin de tes cheveux." Ainsi Abou Qatadah avait l'habitude de mettre dès fois de l'huile deux fois par jour (i.e. mettre de l'huile et se peigner avec) en raison de la recommandation du Prophète (pbsl). (Mishkat al-Masabih, p. 384 ; rapporté par Imam Malik)

Rapporté par Abou Dharr : Le Prophète (pbsl) a dit : "Les meilleures choses qui donnent une autre apparence aux cheveux gris sont le henné et le katam." (Sounan Abou Dawoud, livre 33, hadith 4193)

Au temps du Prophète (pbsl), au lieu de vernis à ongles, il y a de nombreux témoignages de femmes se posant du henné aux ongles. Il est aussi dit que notre Prophète (pbsl) a eu à encourager ses propres femmes à le faire.

Rapporté par Aïcha : Une femme fit un signe de derrière un voile pour indiquer qu'elle avait une lettre pour le Messager de Dieu (pbsl). Le Prophète (pbsl) ferma sa main en disant : "Je ne sais pas si c'est la main d'un homme ou d'une femme." Elle dit : "Non, une femme." Il dit : "Si tu étais une femme, tu ferais une différence avec tes ongles, avec du henné." (Sounan Abou Dawoud, livre 33, hadith 4154)

Rapporté par Aïcha (ra) : Lorsque Hind, la fille de Utbah a dit : Prophète de Dieu, accepte mon allégeance, il répondit : "Je ne devrais pas accep-

*ter ton allégeance jusqu'à ce que tu fasses une différence sur la paume de tes mains... " (Sounan Abou Dawoud, livre 33, hadith 4153)*

*Les femmes sont des créatures adorables, elles doivent évidemment être bien entretenues*

Les femmes doivent évidemment être attrayantes et bien entretenues, et leur comportement doit bien sûr être très noble. Cela signifie la qualité. Et la qualité amène les gens à respecter cette personne. Cela ne veut pas dire qu'il faut être beau ou riche, mais plutôt qu'il faut désirer adopter l'esprit de propreté du Coran et être propre et bien se tenir. Les Musulmans doivent être bien entretenus de manière à compléter la lumière sur eux, et doivent entretenir leur respect et estime, leur qualité en ayant une belle apparence. Toute personne dans ce monde serait extrêmement émue à la vue d'une femme musulmane confiante, cultivée et respectée. C'est quelque chose que Dieu désire et approuve.

Le maquillage est une façon importante de s'entretenir et d'être attrayant, et c'est une bénédiction de Dieu. Dieu aime toutes les formes de beauté. C'est la raison pour laquelle les femmes, les fleurs, les arbres, les papillons et les oiseaux ont tous été créés de manière à être attrayants. Nous admirons beaucoup les couleurs harmonieuses sur les ailes du papillon, sa symétrie extraordinaire et ses motifs harmonieux. Les femmes sont aussi un ornement de ce monde et même le plus attractif. De même qu'un papillon a été créé délicat par notre Seigneur, les femmes ont aussi été créées délicates. Cette beauté provient des soins de beauté qui leur sont accordés comme une bénédiction, et elles deviennent à cet effet très précieuses. La beauté qui s'adresse au cœur et aux yeux d'une femme qui ne prend pas soin de son apparence et n'attache aucune importance à elle-même sera aussi sans valeur.

Les gens qui veulent interdire l'utilisation du maquillage ont généralement perdu l'esprit de plaisir. De même qu'il n'y a pas d'art, ni de plaisir, de joie ou de beauté dans leur monde obscur puisqu'ils considèrent les femmes

comme des individus qui doivent être enfermés et éliminés, ils les préfèrent plutôt laides que séduisantes. Dès lors, demandons-nous quelle personne moderne et évoluée ou quelle société pourrait éventuellement choisir une croyance qui rend les femmes sans valeur et malpropres ? Qui voudrait représenter une telle religion ? Qui voudrait épouser une telle croyance ?

C'est pour cela que certaines communautés occidentales sont opposées aux fanatiques, mais ils se trompent en pensant que ceci est en fait la foi islamique.

**Les femmes doivent être attrayantes et bien soignées et elles doivent toujours se comporter de manière élégante. Cela signifie la qualité et c'est ce qui mène les gens à leur montrer du respect.**





*Les Musulmans ont le droit de porter des vêtements stylés et attrayants, d'avoir de belles voitures et de belles maisons*

Notre Prophète (pbsl) et ses Compagnons étaient de la plus haute qualité, avaient les plus belles apparences et étaient les personnes les plus propres de leur époque. Si notre Prophète (pbsl) était en vie aujourd'hui, il aurait été la personne la plus élégante de notre époque. Il porterait les vêtements les plus modernes et les plus beaux au quotidien, aurait vécu dans la plus moderne et la plus agréable maison et conduirait les plus belles voitures. Il serait connu par tous pour son excellence. En effet, les hadiths rapportent que notre Prophète (pbsl) portait les vêtements les plus impressionnants et de prestigieuse qualité de son temps et portait un qamis brodé d'or :

***Il sortit avec un qamis brodé d'or et dit : "O Mahrama ! C'est ce que j'ai réservé pour vous..." (Grande Collection de Hadiths, Jam al-Fawaid, Min Jami al-Usul et Majma az-Zawaid, Imam Mohammed ibn Mohammed ibn Solayman, ar-Rudani, Editions Iz, 2ème édition, Istanbul 2009, pp. 257-261-262-265-271-272-273)***

Ces gens-là qui essaient de créer une religion à partir de leurs traditions basées sur la superstition se considèrent généralement comme indignes de tout ce qui est attrayant et agissent suivant des sentiments d'infériorité. Ils ne se considèrent donc pas – les Musulmans aussi en général – comme méritant de vêtements attrayants et stylés, de belles maisons et de belles voitures. Il n'y a aucun problème avec quiconque vit dans une maison luxueuse, a une bonne voiture et porte les plus beaux vêtements pourtant ces personnes perdent leurs raisons et leur bon sens lorsque les Musulmans font ces choses. Leur sentiment d'infériorité augmente aussi leur colère. Ils ne regardent pas seulement l'extérieur avec colère, ils regardent aussi les Musulmans de la sorte.



Ceux qui cherchent à créer une religion de traditions composées d'absurdités ne se voient généralement pas dignes des beautés et agissent la plupart du temps sur des sentiments d'infériorité profondément enracinés. Ils ne considèrent pas les vêtements de créateurs attrayants ou les belles maisons et voitures comme dignes d'eux-mêmes et des Musulmans.

Evidemment, les Musulmans doivent faire tout ce qui leur est possible pour protéger les gens en difficulté et s'efforcer de plaire à Dieu autant que possible à cet égard. Cependant, cela ne signifie pas qu'ils doivent être malpropres, répugnants et débraillés. Un Musulman a une puissance avérée de prédication juste en raison de son apparence. Plus il a une apparence propre, de haute qualité, un comportement poli, moderne, plus il est extraverti, plus il est joyeux et ouvert aux nouvelles idées, plus sa prêche religieuse sera parfaite. Ce style de vie prévaudra bien sûr dans sa vie entière, pas seulement en prêchant. Au regard du Coran, les Musulmans ont déjà une obligation de vivre de cette manière, et en effet, ils prennent plaisir à le faire.

Au lieu de cette façon de vie horrible dans laquelle les femmes sont méprisées, elles seront affectées par une conception paisible de l'islam dans laquelle la qualité prévaut et commenceront à ressentir l'amour, plutôt que la crainte et c'est ce qui est compatible avec le Coran. En effet, au temps de notre Prophète (pbsl), ceux qui voyaient sa qualité glorieuse, son comportement moderne et joyeux et son apparence, étaient toujours extraordinairement affectés. C'est un fait connu que notre Prophète (pbsl) portait toujours des qamis byzantins et d'autres beaux vêtements lorsqu'il accueillait les émissaires étrangers. Notre Prophète (pbsl) a aussi envoyé Dihya al-Kalbi pour divers voyages pour présenter l'islam aux autres peuples. Dihya al-Kalbi était incroyablement beau et portait toujours des vêtements très chers et de grande qualité dans les lieux où il allait prêcher l'islam. En raison de son apparence et de sa grande qualité, les gens affluaient dans les rues des



Les gens seront davantage influencés par l'image d'un Musulman pacifique, de haute qualité plutôt que par un mode de vie dominé par la misère. Face à cela, ils commenceront à éprouver de l'amour plutôt que de la crainte. Et c'est ce qui est compatible avec le Coran.

régions où il allait prêcher, et étaient énormément impressionnés par lui. Le but ici était que les gens voient que l'islam valorise la beauté et la qualité.

Certains hadiths de notre Prophète (pbsl) concernant les Musulmans s'habillant bien et le fait d'être de bonne qualité sont comme suit :

*Aboul-Ahwas rapporte ce qui suit selon son père, Malik bin Nadlah : "J'allais chez le Prophète (pbsl) en portant de vieux vêtements et il dit : "As-tu une propriété ?" Je dis : "Oui". Il demanda : "De quel genre ?" J'ai dit : " J'ai de chaque genre, à savoir, des chameaux, du bétail, des chevaux et moutons." [Le Prophète (pbsl)] dit : Si Dieu te donne la richesse, laisse-la apparaître sur toi." (Imam Ahmad rapporte ce hadith de Soufyan bin Ouyaynah, qui rapporte de Abou Az-Zara Amr bin Amr, lequel rapporte de son oncle Abou Al-Ahwas Awf bin Malik bin Nadlah qui rapporte de son père, Malik bin Nadlah.)*

*Rapporté par Jabir (ra) : Nous étions à la bataille d'Anmar avec le Prophète (pbsl)... O Messenger de Dieu, nous avons un ami de Médine. Nous l'avons aussi préparé. Il suit derrière et nous protège. L'homme vint avec deux morceaux de vêtements. Quand le Prophète (pbsl) l'a vu, il demanda : "N'a-t-il rien d'autre à porter que ces deux morceaux de vêtements ?" "Il a deux autres morceaux de vêtements que je lui ai donné dans son sac." "Appelle-le et dit lui de les mettre." Je l'ai appelé et il les mit par-dessus. Quand l'homme se retourna pour partir, le Messenger de Dieu (pbsl) dit : "N'est-ce pas mieux pour lui (au lieu de porter de vieux vêtements alors qu'il en a de nouveaux) ?" L'homme entendit cela et dit : "O Messenger de Dieu (pbsl) ! Devrais-je aussi porter de nouveaux habits lorsque je vais en jihad sur le chemin de Dieu ?" "Oui, même en menant le jihad sur le chemin de Dieu." (Grande Collection de Hadiths, Jam al-Fawaid, Min Jami al-Usul and Majma az-Zawaid, Imam Mohammed ibn Mohammed ibn Solayman, Ar-Rudani, Editions Iz, 2ème édition, Istanbul 2009, pp. 257-261-262-265-271-272-273)*



## Chapitre 5

### *Les Juifs et les Chrétiens dans la religion des fanatiques*

Le mode de pensée terrifiant des fanatiques, que nous avons particulièrement noté dans le contexte de guerre et au sujet des femmes, peut également être observé dans leur attitude envers les Gens du Livre, les Juifs et les Chrétiens. Ce sont bien sûr encore les hadiths fabriqués qui pendant des années, ont empoisonné les sociétés musulmanes et ont nourri des inimitiés intenses envers les Juifs et les Chrétiens. En raison de ces faux hadiths, relatés comme s'ils avaient été prononcés par le Prophète (pbsl) lui-même, les communautés musulmanes ont négligé les Juifs et les Chrétiens justes qui sont loués dans le Coran. Ils ont de plus vécu en ignorant littéralement que ces derniers doivent être placés sous leur protection. Ce mode de pensée erroné les a amenés à nier ces versets du Coran qui décrivent les Chrétiens et les Juifs sincères. Selon l'islam, la négation d'un quelconque verset signifie l'abjuration de la foi et ils ont même sous-estimé cela.

Cette partie aborde la réelle signification des versets du Coran que les fanatiques et certains



opposants à l'islam cherchent à utiliser comme preuve d'hostilité envers les Gens du Livre dans l'islam. Elle présente également les hadiths fabriqués qui sont la véritable cause de l'inimitié encouragée au fil des années envers les Juifs et les Chrétiens. Nous devons nous rappeler la réalité très importante qui suit : le Christianisme et le Judaïsme sont de véritables religions qui ont été envoyées avant l'islam. Selon le Coran, tous les Musulmans ont la responsabilité d'accepter toutes les véritables religions et les vrais Prophètes. Un verset déclare :

**Dites : "Nous croyons en Dieu et en ce qu'on nous a révélé, et en ce qu'on n'a fait descendre vers Abraham et Ismaël et Isaac et Jacob et les Tribus, et en ce qui a été donné à Moïse et à Jésus, et en ce qui a été donné aux Prophètes, venant de leur Seigneur : nous ne faisons aucune distinction entre eux. Et à Lui nous sommes Soumis." (Coran, 2 : 136)**

Il ne fait aucun doute que ces véritables religions ont été mal interprétées par la mentalité fanatique de ses adhérents et que cette distorsion a été étendue à leurs textes sacrés. Toutefois, lorsque nous regardons le Coran qui restera incorruptible jusqu'au Jour du Jugement, nous comprenons que nous devons croire au Christianisme et au Judaïsme dans leurs formes premières et originales et agir en conséquence.

Certaines communautés musulmanes qui hébergent des politiques d'inimitié dans des dimensions effrayantes envers les Juifs et les Chrétiens – malgré les versets du Coran qui louent les Gens du Livre – sont les représentantes de cette religion fanatique fabriquée et non de l'islam du Coran.

Certaines personnes tombent en connaissance de cause dans cette erreur tandis que d'autres y tombent par ignorance. Le but de ce livre est de mettre en garde ceux qui sont dans cette erreur et de montrer à certains adversaires de l'islam que la religion à laquelle ils s'opposent n'est pas le véritable islam.

Contrairement à toutes les allégations formulées par les fanatiques, le Coran maudit l'hostilité envers les Gens du Livre et recommande l'amour envers ces derniers. Voyons-en maintenant les preuves :

## *Les réponses du Coran à ceux qui cherchent dans celui-ci l'inimitié envers les Juifs*

Parmi les Gens du Livre, les Juifs en particulier, n'ont pendant des années, pas compris l'hostilité de certains Musulmans à leur égard. Ils ont pensé qu'il devait y avoir un tel commandement dans le Coran et que les Musulmans en question agissaient à la lumière de celui-ci. Certains d'entre eux ont donc toujours blâmé l'Islam. Ils ignorent que le Coran maudit effectivement les gens qui sont hostiles aux Juifs.

Il y a deux principales allégations que les Juifs trouveront portées contre eux, que les Juifs sont maudits et qu'ils sont comparables à des singes et des porcs (certainement nos frères et sœurs juifs sont au-delà de ce qu'on leur attribue). Les fanatiques fondent selon eux leurs revendications sur le Coran. Examinons maintenant ce que dit vraiment le Coran :



## *La comparaison avec les "singes et les porcs" et ce que le Coran dit vraiment au sujet des Gens du Livre*

Les Gens du Livre occupent une place particulière dans le Coran. Dieu loue les Juifs et les Chrétiens sincères et révèle qu'ils seront récompensés dans l'au-delà. Tous les Gens du Livre sont confiés aux Musulmans et ce fait exprime les sentiments d'amour et d'affection qu'ils devraient ressentir. Cependant, cela ne signifie pas que les Gens du Livre ont besoin de protection.

Certains fanatiques se tournent vers les versets du Coran dans un effort de trouver des preuves pour leur hostilité envers les Juifs et il s'agit aussi de la plus grande carte aux mains de quelques adversaires occidentaux de l'Islam. Ces personnes encouragent l'hostilité envers les Juifs en pointant bêtement les versets du Coran et disant que les Juifs sont maudits et comparés à des "singes et des porcs". Dans le Coran, cependant, les personnes maudites et comparées aux animaux sont les polythéistes qui ont émergé parmi les Juifs et se sont engagés dans l'hypocrisie et l'agression.



Examinons les versets du Coran sur le sujet :

Dans le verset 60 de la Sourate al-Maidah, Dieu cite une communauté qui a été rendue "singes et porcs". Compte tenu des versets précédents, cette communauté se compose de personnes auxquelles le "Livre fut donné" parmi les Chrétiens et les Juifs :

*Examen du verset 60 de la Sourate al-Maidah :*

*O les croyants ! N'adoptez pas pour alliés ceux qui prennent en raillerie et jeu votre religion, parmi ceux à qui le Livre fut donné avant vous et parmi les incroyants. Et craignez Dieu si vous êtes croyants. (Coran, 5 : 57)*

*Et lorsque vous faites l'appel à la salat (la prière), ils la prennent en raillerie et jeu. C'est qu'ils sont des gens qui ne raisonnent point. (Coran, 5 : 58)*

*Dis : "Puis-je vous informer de ce qu'il y a de pire, en fait de rétribution auprès de Dieu ? Celui que Dieu a maudit, celui qui a encouru Sa colère, et ceux dont Il a fait des singes, des porcs, et de même, celui qui a adoré le Tagut, ceux-là ont la pire des places et sont les plus égarés du chemin droit." (Coran, 5 : 60)*

Ces versets s'adressent à une communauté qui est issue des Gens du Livre mais qui a adoré les faux dieux. Ce sont des pervers qui ont persisté à s'engager dans des actes illégaux et qui ont raillé la foi. Le terme "Gens du Livre" est utilisé uniquement pour identifier la société de laquelle sont issus ces hypocrite et non pour suggérer que les Gens du Livre sont rendus coupables de tels actes dans leur ensemble (certainement ils sont au-delà de cela).

Nous pouvons noter la description complète dans les versets précédant le verset 60 de la Sourate al-Maidah. Le verset 57 dit : **"N'adoptez pas pour alliés ceux qui prennent en raillerie et jeu votre religion, parmi ceux à qui le Livre fut donné avant vous et parmi les incroyants. Et craignez Dieu si vous êtes croyants."** Les termes "avant vous" signifient avant les Musulmans, les termes "Livre fut donné" se rapportent aux Chrétiens et aux Juifs et le verset se réfère aux gens parmi les Juifs et les Chrétiens **qui sont incroyants et se moquent de la religion**. Répétons que ce n'est pas une référence générale aux Juifs et aux Chrétiens mais à une communauté irréligieuse, agressive et moqueuse apparue parmi eux. Une telle communauté est une grave menace et un fléau non seulement pour les Musulmans mais aussi pour les Juifs et les Chrétiens.

Pour que le mot "incroyant" qui apparaît dans les versets cités ici et ci-dessous ne prêterent pas à malentendu, il y a lieu de clarifier le sujet : une personne peut croire en une religion ou non. Elle est libre de choisir et c'est un sujet qu'elle décidera selon sa propre conscience. Un croyant ne cherchera jamais à imposer ses croyances à quelqu'un qui ne croit pas en cette religion. Cette contrainte est explicitement interdite dans le Coran. En effet, comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, un Musulman a la responsabilité de protéger l'incroyant même au prix de sa propre vie.

Toutefois, si un incroyant qui se moque de la foi et cherche donc à nuire aux croyants et à leurs valeurs, s'il abandonne l'amour et l'affection et se comporte à la place de manière hostile et devient même agressif, alors il commet une infraction contre Dieu. Les incroyants dans les versets ici possèdent ces mêmes caractéristiques et ont outrepassé les limites. Dieu compare ces personnes à des singes et des porcs parce qu'ils sont hypocrites et causent des difficultés aux croyants.

## *Les Juifs qui sont loués*

Comme nous l'avons vu, l'étude des versets précédant le verset 60 de la Sourate al-Maidah, montre les attributs de cette communauté. L'étude des versets qui suivent révèle les qualités des véritables Juifs et Chrétiens aux yeux du Coran :

**Ceux qui ont cru, les Juifs, les Sabéens, et les Chrétiens, ceux parmi eux qui croient en Dieu, au Jour dernier et qui accomplissent les bonnes œuvres, pas de crainte sur eux, et ils ne seront point affligés. (Coran, 5 : 69)**

Il y a de bonnes nouvelles dans ce verset et elles sont adressées aux Juifs et aux Chrétiens qui croient en Dieu et font de bonnes œuvres. Dieu annonce aux Juifs et aux Chrétiens qui sont sincères et qui croient en Lui qu'ils ne goûteront pas la peur. Ce sont les bonnes nouvelles du paradis pour eux parce que Dieu promet qu'ils ne seront point affligés ; Dieu les place dans un lieu sublime. Dieu exprime Son amour envers eux.

**Dieu révèle dans les versets qu'Il ne permettra jamais que les Juifs et les Chrétiens sincères qui croient en Lui dévotement connaissent la crainte.**



*Examen du verset 166 de la Sourate al-Araf*

*Interroge-les sur la cité établie au bord de la mer, lorsqu'ils transgressaient le Sabbat. Les poissons venaient à eux en surface le jour du Sabbat, et ne venaient pas à eux quand ce n'était pas Sabbat. C'est ainsi que Nous les éprouvions, parce qu'ils étaient dépravés. (Coran, 7 : 163)*

*Quand parmi eux une communauté dit : "Pourquoi exhortez-vous un peuple que Dieu va détruire ou châtier d'un sévère châtement ?" Ils dirent : "Pour avoir une excuse devant votre Seigneur, et que peut-être ils deviendront pieux." (Coran, 7 : 164)*

*Puis, lorsqu'ils oublièrent ce qui leur avait été rappelé, Nous sauvâmes ceux qui interdisaient le mal et saisîmes d'un châtement rigoureux ceux qui étaient injustes, parce qu'ils étaient dépravés. (Coran, 7 : 165)*

*Puis, lorsqu'ils défièrent ce qui leur avait été interdit, Nous leur dûmes : "Soyez des singes abjects." (Coran, 7 : 166)*

Nous constatons que les versets qui précèdent le verset 166 de la Sourate al-Araf s'adressent directement aux Enfants d'Israël. Une communauté qui est issue des Enfants d'Israël, c'est-à-dire, parmi les Juifs, ne respecte pas le Sabbat (samedi). Ils oublient et ne tiennent pas compte des rappels qui leurs sont faits au nom de la foi et se rebellent en insistant à faire ce qu'ils ne devraient pas. Par conséquent, ces personnes nient directement leur propre religion. C'est une communauté qui émane de la société juive et qui refuse d'écouter.

Dans ces versets, nous distinguons une communauté de Juifs honnêtes et sincères et une autre entre ces Juifs qui représente des négateurs n'écoulant pas la parole. Par exemple, dans le verset 164, il y a des Juifs qui avertissent avec insistance cette communauté et les appellent à la vérité. Leur objectif est de les appeler au droit chemin de sorte "que



peut-être ils deviendront pieux". Le verset 165 précise que cette communauté honnête qui interdit le mal a été sauvée. Ceux qui ont été humiliés furent les incroyants qui ont rejeté les conseils et qui ont causé des problèmes aux Juifs sincères.

Avant ces versets, Dieu loue les Juifs justes en ces termes :

**Parmi le peuple de Moïse, il est une communauté qui guide avec la vérité, et qui, par là, exerce la justice. (Coran, 7 : 159)**

Dieu loue pour son comportement une communauté du peuple de Moïse qui agit de façon juste et guide avec la vérité. Il y a beaucoup de sagesse dans la révélation de ce verset par Dieu. Il décrit d'une parfaite manière l'attitude que les Musulmans devraient adopter envers les Juifs sincères.

### *Examen du verset 65 de la Sourate al-Baqarah*

*Et rappelez vous, quand Nous avons contracté un engagement avec vous et brandi sur vous le Mont - : "Tenez ferme à ce que Nous vous avons donné et souvenez-vous de ce qui s'y trouve afin que vous soyez pieux." (Coran, 2 : 63)*

*Puis vous vous en détournâtes après vos engagements, n'eût été donc la grâce de Dieu et Sa miséricorde, vous seriez certes parmi les perdants. (Coran, 2 : 64)*

*Vous avez certainement connu ceux des vôtres qui transgressèrent le Sabbat. Et bien Nous leur dûmes : "Soyez des singes abjects." (Coran, 2 : 65)*

Le sabbat est une interdiction propre aux Juifs. Nous pouvons donc dire que cette communauté mentionnée dans le verset a dû émerger des Juifs. Les versets précédant les versets ci-dessus se rapportent à des personnes qui rendent la vie difficile au Prophète Moïse (psl) pendant toute la période dans le désert. La description ici est similaire à celle donnée dans la Torah. Après avoir décrit le comportement de cette communauté d'incroyants qui ont causé beaucoup d'ennuis au Prophète Moïse (psl), on nous informe qu'il leur avait été dit de "se souvenir des commandements de la Torah et de se comporter en conséquence". Mais ils ont tourné le dos à ce conseil. Dieu méprise ces gens qui ont rompu le Sabbat, en d'autres termes, qui ont défié la Torah.

Comme on peut le voir, ces gens sont ceux qui ont désobéi à la Torah malgré l'alliance qui a été faite avec eux. Autrement dit, ce ne sont pas des Juifs mais des négateurs. Leur insouciance au sujet du Sabbat le confirme. Une caractéristique de ces personnes est qu'en plus d'être des négateurs, ils causent constamment des difficultés au Prophète Moïse (psl) et aux Juifs sincères. C'est pourquoi ils méritent le mépris.

Un autre fait notable dans le verset qui précède ceux que nous avons cités est que les Juifs et les Chrétiens sincères sont loués et informés des bonnes nouvelles de l'au-delà :

*Ceux qui ont cru, les Juifs, les Nazaréens,  
les Sabéens, quiconque a cru en Dieu et au  
Jour Dernier et accompli de bonnes œuvres :  
pour eux leur récompense est auprès de Dieu ;  
ils n'auront rien à craindre, et ils ne seront pas  
affligés. (Coran, 2 : 62)*

Comme on peut le noter, les Juifs et les Chrétiens sincères sont considérés comme dignes d'éloges dans le Coran. Les Musulmans aimeront aussi ceux qui aiment Dieu. En plus d'être une obligation, c'est aussi un sentiment naturel et de conscience qui se forme dans le cœur. Pour cette raison, comme l'exigent certains versets que Dieu répète plusieurs fois dans le Coran, les Musulmans doivent aimer et protéger les Chrétiens et les Juifs et les traiter avec affection. Comme nous pouvons facilement le voir, Dieu ne fait aucune distinction entre les Juifs et les Chrétiens sincères et les Musulmans sincères dans ces versets. Ce verset élimine toute hostilité envers les Gens du Livre.

### *L'erreur de "Juifs maudits"*

Tout d'abord, dire que "tous les Juifs sont maudits" est totalement contraire à la justice de Dieu et à la religion qu'Il a créée. Premièrement, le Judaïsme est une vraie religion et a été révélé au Prophète Moïse (psl), qui est aussi le prophète des Musulmans. Dieu parle des Juifs et du Judaïsme dans le Coran. Il loue les Juifs sincères. Selon le Coran, les Musulmans ont la responsabilité d'aimer et de protéger les Gens du Livre. Certains versets du Coran s'adressent directement aux Enfants d'Israël et aux Gens du Livre. Cela signifie qu'il y aura des Juifs et des Chrétiens qui lisent et qui tiennent compte du Coran. Mais selon les fanatiques, il est inacceptable qu'un Juif tienne même le Coran dans sa main.

Deuxièmement, tout le monde vient dans ce monde pour être éprouvé. Leur position dans l'au-delà sera déterminée selon les résultats de cette épreuve. Dieu révèle comme suit que ce monde est un lieu d'épreuve :

**Celui Qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre, et c'est Lui le Puissant, le Pardonneur.  
(Coran, 67 : 2)**

Par conséquent, le Musulman et le Juif sont soumis à la même épreuve. Supposer qu'un enfant totalement ignorant du monde naissant dans une famille juive est maudit va à l'encontre de la justice de Dieu. Penser qu'un

enfant qui n'a pas encore été éprouvé est irrévocablement maudit et s'attendre à une telle injustice de Dieu (Nous exemptons Dieu de cette attribution) signifie que l'on n'a pas réussi à comprendre Sa justice, Sa compassion et Sa miséricorde. Ceux qui prétendent que "les Juifs sont maudits" sont capables d'utiliser ce mode de pensée pervers contre les Juifs, sans faire de distinction entre enfants et adultes. Mais alors comment les fanatiques cherchent-ils à fournir des preuves à partir du Coran pour soutenir l'idée que "tous les Juifs sont maudits"?

*Examen du verset 88 de la Sourate al-Baqarah :*

*Ils dirent : "Nos cœurs sont impénétrables."  
Non, Dieu les a maudits pour leur incroyance,  
ils ne croient que bien peu. (Coran, 2 : 88)*

Les versets précédents montrent que les personnes mentionnées ici sont une communauté parmi le peuple juif du Prophète Moïse (psl). La raison pour laquelle cette communauté a été maudite est clairement précisée : "leur incroyance"... Il s'agit ici d'une communauté d'incroyants qui ont trahi le Judaïsme et comme indiqué dans les versets ci-dessus, qui sont allés dans des extrêmes au point d'essayer de tuer leur prophète. Tout comme les négateurs agressifs parmi les Musulmans sont maudits dans le Coran, ces derniers qui ont émergé parmi les Juifs, sont également maudits. Ce sont des négateurs rebelles qui sont maudits et non des Juifs ou des Musulmans.

*Examen du verset 155 de la Sourate an-Nisa*

*Et pour leur engagement, Nous avons brandi au-dessus d'eux le Mont Tor, Nous leur avons dit : "Entrez par la porte en vous prosternant" ; Nous leur avons dit : "Ne transgressez pas le Sabbat" ; et Nous avons pris d'eux un engagement ferme. (Coran, 4 : 154)*

*A cause de la rupture de leur engagement, de leur déni des signes de Dieu, de leur meurtre des Prophètes sans droit, et de leur parole : "Nos cœurs sont impénétrables." En réalité, c'est Dieu Qui les a scellés à cause de leur incroyance, ils ne croient donc pas, à l'exception de quelques-uns. (Coran, 4 : 155)*

Dans les versets précédents, on y décrit une communauté d'incroyants parmi les Gens du Livre. L'engagement obtenu de celle-ci, qui a été pardonnée par Dieu malgré ses excès, est cité dans le verset 154 de la Sourate an-Nisa. Le verset 155 révèle alors qu'ils ont rompu leur engagement, qu'ils sont revenus à la négation et qu'ils ont tué des Prophètes. Ce sont les raisons pour lesquelles ils ont été maudits.

Les versets suivants se réfèrent à nouveau à une communauté juive et Dieu distingue les négateurs des gens qui ont une foi profonde :

*Mais ceux d'entre eux qui sont enracinés dans la connaissance, ainsi que les croyants, ont foi à ce qu'on a fait descendre sur toi et à ce qu'on a fait descendre avant toi. Et quant à ceux qui accomplissent la salat (la prière), paient la zakat (l'aumône) et croient en Dieu et au Jour dernier, ceux-là Nous leur donnerons une énorme récompense. (Coran, 4 : 162)*

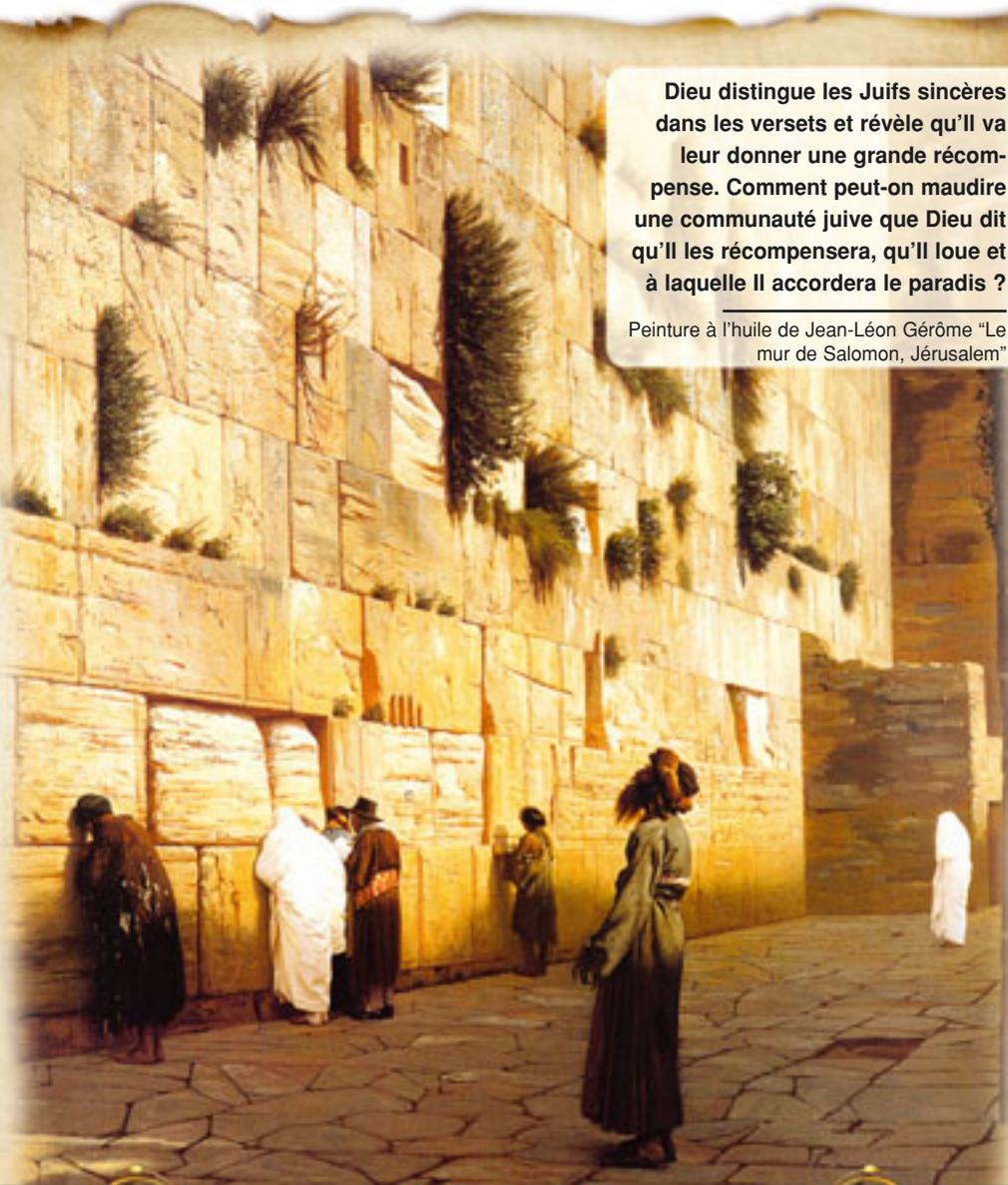
Des dispositions différentes s'appliquent à ces Juifs négateurs qui se comportent de manière excessive tout comme aux Musulmans négateurs qui vont aussi à l'excès. Cependant, Dieu distingue explicitement les Juifs sincères et dit qu'ils auront "une énorme récompense". Comment un individu peut-il éventuellement se lever et dire que "tous les Juifs sont maudits et doivent être tués" quand Dieu les loue ? Le problème avec les fanatiques, c'est qu'ils n'estiment pas Dieu correctement, ne comprennent pas le Coran et sont tombés dans le piège des hadiths fabriqués sur le sujet que nous examinerons dans la section suivante.

Rappelons-nous un point très important ici ; un individu peut être incroyant dans ce monde mais tant qu'il n'est pas hypocrite, qu'il ne cause pas de problème aux croyants et vit honnêtement et respectueusement, il est toujours sous la protection des Musulmans : c'est une responsabilité qui leur est imposée par le Coran. La communauté qui est maudite est celle qui a trahi la communauté des croyants, en d'autres termes, qui s'est comportée hypocritement et a même tué les Prophètes. Dieu considère le meurtre de leurs Prophètes comme une raison de leur malédiction. Il les décrit également comme

une communauté qui poignarde les croyants dans le dos avec la "rupture de leur engagement". Ces personnes représentent aussi une menace pour le Prophète Moïse (psl) et les croyants pieux. Autrement dit, cette communauté d'incroyants est maudite, non parce qu'elle est issue d'une société juive ou juste pour leur incroyance, mais seulement en raison de leurs crimes aux yeux de Dieu. Il est important que la différence soit bien saisie.

**Dieu distingue les Juifs sincères dans les versets et révèle qu'Il va leur donner une grande récompense. Comment peut-on maudire une communauté juive que Dieu dit qu'Il les récompensera, qu'Il loue et à laquelle Il accordera le paradis ?**

Peinture à l'huile de Jean-Léon Gérôme "Le mur de Salomon, Jérusalem"



## *L'idée erronée de ne pas se lier d'amitié avec les Juifs et les Chrétiens*

Les fanatiques et certains opposants à l'Islam en Occident avancent l'un des versets du Coran qui se trouve dans la Sourate al-Maidah comme preuve supposée d'inimitié envers les Juifs et les Chrétiens :

*O vous qui avez cru, ne prenez pas les  
Juifs et les Chrétiens comme alliés [walis] ;  
ils sont alliés les uns des autres. Quiconque  
parmi vous les prend pour alliés, devient un des  
leurs. Dieu ne guide pas les gens injustes.  
(Coran, 5 : 51)*

Le mot "alliés" apparaît deux fois dans le verset original. L'original du mot "alliés" en arabe dans le passage "**ne prenez pas les Juifs et les Chrétiens comme alliés [walis]**" est "*awliya'u*". La réelle signification du mot est "**gardiens, responsables en vertu de la loi, les saints, seigneurs, propriétaires ou dirigeants**". Le mot d'origine arabe traduit comme "alliés" dans le passage "**Quiconque parmi vous les prend pour alliés**" est "*yatawallahum*". La signification de ce mot est "**qui s'engage à l'entretien, qui assume la charge**". Lorsque nous examinons le sens original arabe, nous pouvons facilement déduire que les références aux "alliés" dans le verset signifie en réalité "**dirigeants**". Ici, ce qu'on interdit aux Musulmans est qu'ils entrent sous le gouvernement et l'administration des Juifs et des Chrétiens. (Prof. Dr. Bayraktar Bayrakli, Traduction du Coran)

Il n'est pas du tout difficile de comprendre la sagesse ici. Bien que toutes les religions divines partagent la même croyance monothéiste et soient érigées sur les mêmes bases, elles ont leurs propres modes d'adoration et de

commandements. Par conséquent, il existe une très forte probabilité que le Musulman sous l'administration d'un Juif ou d'un Chrétien éprouve des difficultés en termes de culte et de pratiques. C'est la raison du commandement dans ce verset.

### *Les concepts mal compris de guerre et de jizya*

*Combattez ceux qui ne croient ni en Dieu ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce que Dieu et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés. (Coran, 9 : 29)*

Les gens qui sont mal informés sur le vrai Islam soutiennent généralement que seuls les Gens du Livre sont obligés de payer la jizya (la capitation) mentionnée dans le verset ci-dessus et qu'il s'agit d'une injustice contre les non-Musulmans. Ils interprètent les mots "combattez [les non-Musulmans] ... jusqu'à ce qu'ils versent la capitation de leurs propres mains" pour signifier que les Musulmans doivent combattre les Gens du Livre sauf s'ils se convertissent à l'Islam et paient la jizya. Ils sont donc de la suspicion au sujet du Coran et de l'Islam (certainement le Coran et l'Islam sont au-dessus de cette attribution).

Cependant, il y a une grave incompréhension ici.

Tout d'abord, il faut préciser que la jizya est une sorte de taxe. Toute personne vivant dans un pays a l'obligation de payer des impôts. En d'autres

termes, si quelqu'un vit dans un pays musulman, il doit payer des impôts, qu'il soit musulman ou non, et quelle que soit sa religion. Il n'y a aucune discrimination à l'égard des Musulmans dans un pays musulman où les Gens du Livre auraient à payer des impôts mais pas les Musulmans. Tous les citoyens ont la responsabilité de payer leurs impôts.

Ce qui compte pour nous au sujet de la jizya, ce n'est pas comment elle a été appliquée par les Etats musulmans dans le passé, mais comment elle apparaît dans le Coran. Lorsque nous examinons le commandement du verset 29 de la Sourate at-Tawbah, nous voyons ce qui suit :

Les gens auxquels on se réfère dans le verset "... ceux qui ne croient ni en Dieu ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce que Dieu et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre" en d'autres termes, ceux qui sont issus de la communauté chrétienne et juive et qui ne croient pas en Dieu et au Jour dernier et ne reconnaissent pas la foi et les prophètes. En d'autres mots, ce sont des incroyants. Comme nous l'avons répété plusieurs fois auparavant, chacun est libre de croire ou non. Le Coran interdit toute contrainte

en ce qui concerne la religion. Le Musulman a l'obligation de respecter les incroyants comme tout le monde et le verset 6 de la Sourate at-Tawbah énonce sa responsabilité de les protéger. Selon le Coran, la culpabilité de l'incroyant se définit par son agressivité, sa lutte contre les croyants et sa propagation de conflits. C'est cette caractéristique de la communauté des incroyants en question qui est mentionnée dans le verset 29 de Sourate at-Tawbah et que nous examinons dans cette section. Selon le verset, ces personnes sont ceux "**... qui n'interdisent pas ce que Dieu et Son messager ont interdit.**" Ils ne respectent aucune interdiction, propagent la corruption et se comportent agressivement.

Réfléchissons maintenant: Les Musulmans et les non-Musulmans – et même les païens idolâtres – vivent tous ensemble dans la paix dans un état

sous le régime musulman (ce fut le cas dans toutes les cités-Etats sous l'administration de notre Prophète (pbsl), tous les accords réalisés par notre Prophète (pbsl), y compris la Charte de Médine, sont parfaitement démocratiques, apportant l'égalité à tous les membres de l'Etat et protégeant tous leurs droits). Cependant, parmi les citoyens de cet Etat, il y a aussi des gens qui, en plus d'être des incroyants, violent constamment les lois, ne respectent pas les interdictions et encouragent donc les communautés à la déchéance, sont agressifs envers les communautés pieuses, créent des troubles dans la société et se rebellent contre les lois de l'Etat malgré les avantages et les opportunités qu'il leur offre. Ils sont très à l'aise sous l'administration musulmane ; ils sont bien pris en charge et protégés. Mais ils commettent encore une grave infraction en répandant la corruption. Non seulement ils ne sont d'aucune utilité à l'Etat, mais en plus, ils ne paient pas les impôts qui sont leur responsabilité. Ils provoquent l'anarchie dans la communauté, se livrent à des actes terroristes et attentent à la vie des autres, en particulier des pieux, dans la même communauté. Lorsque de telles conditions se présentent, la guerre avec une telle communauté est inévitable si elle refuse de se repentir de ses actes et de se soumettre à l'Etat.

Le verset 29 de la Sourate at-Tawbah se réfère à de tels propagateurs de corruption et d'anarchie au sein de la société. Ces personnes sont une menace, non seulement pour les Musulmans sous une administration musulmane, mais aussi pour les Chrétiens et les Juifs de cette société (et effectivement, pour tout le monde). Par conséquent, utiliser la force contre ces gens et mettre fin à leur corruption est également essentiel pour le confort des Juifs et des Chrétiens vivant dans cette société. Le fait de savoir si ces communautés d'incroyants et de propagateurs de corruption émergent parmi les Chrétiens, les Juifs ou les Musulmans est sans importance. L'incroyant est une personne qui a déjà abandonné la religion et il ne peut donc pas être associé aux Musulmans ou aux Gens du Livre. Ce commandement demande de combattre les propagateurs de corruption "... jusqu'à ce qu'ils versent la capitation" parce que payer la jizya est un signe de leur acceptation de l'administration de l'Etat. Après cela, ils ne violeront manifestement pas les lois de l'Etat ou ne répandront pas à nouveau la corruption.

## *Un autre concept mal compris : la taqiyya (dissimulation)*

La *taqiyya* signifie "dissimuler, précaution, se protéger". La notion apparaît comme suit dans le Coran :

*Quiconque a renié Dieu après avoir cru –  
sauf celui qui y a été contraint alors que  
son cœur demeure plein de la sérénité de la foi  
– mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur  
à l'incroyance, sur eux une colère de Dieu...  
(Coran, 16 : 106)*

Ce verset décrit une situation très particulière ; il est permis à un individu – même s'il croit réellement – de dire qu'il nie Dieu ou qu'il dissimule sa foi de façon temporaire pour échapper à l'oppression. La dissimulation n'a pas d'autre sens dans le Coran.

Pourtant, certaines personnes qui ont une compréhension déviée de l'Islam appliquent la dissimulation de manière très différente et celle-ci est également mal comprise par certains adversaires de l'Islam. Certains individus qui ont une compréhension superstitieuse de l'Islam cherchent à utiliser la dissimulation comme une méthode hypocrite qui doit régir toute leur vie. Ils recourent facilement à des pratiques non-islamiques même si leur vie n'est pas en danger et en conséquence des hadiths fabriqués, ils se comportent comme des amis avec des gens qu'ils considèrent en réalité comme des ennemis.

Certains opposants à l'Islam ou personnes qui s'y méfient en raison du radicalisme avancent généralement cet argument. Ils affirment qu'il ne faut pas croire aux propos des Musulmans concernant la paix et l'amour et qu'ils préparent en réalité un conflit majeur. Ils soutiennent que les Musulmans en

question appliquent en ce sens la dissimulation décrite dans le Coran et que ces derniers qui préparent en réalité impatientement la guerre, prétendent être des émissaires de la paix et de l'amour. Donc, aux yeux de ces gens, chaque Musulman qui parle de paix et d'amour est en train de mentir.

Le principal problème avec les deux côtés, c'est qu'ils n'ont pas connaissance du Coran.

Il y a une condition très importante associée à la dissimulation qui apparaît dans le Coran : "... **sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi...** " La condition liée à la dissimulation dans le verset concerne une personne qui est en danger, dans des circonstances difficiles et qui dissimule sa foi pour échapper aux persécutions. Elle ne se rapporte pas à la dissimulation de la rancœur et de l'inimitié. Dieu Tout-Puissant révèle dans le Coran le cas d'un membre de la famille de Pharaon qui avait foi mais qui la dissimulait :

**Un homme croyant de la famille de Pharaon, qui dissimulait sa foi, dit : "Tuez-vous un homme parce qu'il dit : "Mon seigneur est Dieu" ?... (Coran, 40 : 28)**

Cette personne qui dissimulait sa foi se trouvait clairement en danger. Il a vécu aux côtés de Pharaon, le plus cruel despote de son temps et a caché ou dissimulé sa foi parce qu'il était sous la menace de mort. Cela est compatible avec la condition liée à la dissimulation dans le Coran. Cette personne a caché sa foi même s'il était croyant, parce qu'il était sous une grave menace. Selon le Coran, c'est la seule méthode de dissimulation acceptable.

Les pratiques au nom de la dissimulation de certains colporteurs de superstitions et des opposants à l'islam qui imaginent que celles-ci sont compatibles avec l'islam, tentent d'obstruer le chemin de la paix et de l'amour parce qu'ils sont éloignés du Coran. La dissimulation perçue et appliquée différemment de sa réelle définition donnée dans le Coran soutient le climat actuel de guerre et de conflits qui apportent la violence dans le monde. Ce faisant, on donne l'impression qu'il n'y aura jamais de paix et que le massacre de masse et la sauvagerie se poursuivront.

Ce mode de pensée est autant une violation de la logique que du Coran. Imaginez un Musulman qui pour l'amour de Dieu, consacre toute sa vie à la paix, à la fraternité et se fait des amis, qui est menacé à cause de cela par les partisans de la guerre et les radicaux, qui met sa vie en danger, convainc les Juifs et les Chrétiens d'être ses amis malgré les effets néfastes de l'islamophobie et donne son argent, ses moyens et sa jeunesse pour cette amitié. Et puis imaginez qu'il décide soudainement de massacrer les gens qu'il a réunis face à tant de difficultés et avec lesquels il a établi des liens d'amour ! Cela est une perspective totalement déviée. Si quelqu'un a des idées diaboliques et a l'intention de massacrer les gens, alors il pourrait facilement trouver une occasion de le faire. Il peut agir sur cette idée diabolique n'importe où et n'importe quand. S'il a l'intention de le faire au nom de la religion, de toute évidence les personnes qui abusent de la religion pour assassiner des autres personnes ne sont pas très loin.

Un Musulman ne peut passer sa vie avec un mensonge. Cela est illégal selon l'Islam. Un vrai Musulman vit toujours en accord avec le Coran. A la lumière des versets du Coran, les Musulmans ont le devoir d'apporter l'amour au monde (Coran, 19 : 96), d'établir la paix dans le monde (Coran, 2: 208) et de bâtir l'unité et l'union (Coran, 8 : 73). Il leur est même ordonné de protéger les incroyants au prix de leur propre vie si nécessaire (Coran, 9 : 6). Ils ont la responsabilité d'être les amis et les frères des Gens du Livre, – qui occupent une place particulière dans le Coran – de les étreindre en raison de leur amour et parce que Dieu le commande et qu'ils disent : "Dieu est unique." On ne leur commande pas de les massacrer ou de les forcer à se convertir à leur religion. Ceux qui abusent à tort de la notion de dissimulation pour dépeindre l'Islam comme une religion de guerre, échoueront dans leur plan insidieux car les complots diaboliques sont créés comme voués à l'échec. Malgré tous les scénarii de guerre, les représentants des trois religions apporteront la paix au monde. Dieu donne toujours la victoire à la vérité et veut la paix et l'amour. Il a créé l'humanité et l'univers entier sur la base de l'amour.

Nous avons vu le vrai sens de ces versets selon lesquels les fanatiques et les opposants à l'Islam cherchent à utiliser comme preuve d'hostilité envers les Juifs. Maintenant penchons-nous sur les hadiths fabriqués utilisés pour imposer l'antipathie envers les Juifs et en lesquels les fanatiques croient inconditionnellement :

## *Hadiths fabriqués sur les Chrétiens et les Juifs et leurs clarifications basées sur le Coran*

*L'idée erronée de tuer les Juifs qui entrent  
dans l'adolescence*

*Rapporté par Atiyyah al-Qourazi : J'étais  
parmi les captifs de Banu Qourayzah. Ils (les Com-  
pagnons) nous ont examinés, et ceux dont les poils  
(pubiens) avaient commencé à pousser furent tués, et  
ceux qui n'en avaient pas ne furent pas tués. J'étais  
parmi ceux dont les poils n'avaient pas poussé.  
(Sounan Abou Dawoud, livre 38, hadith 4390)*

Avec ce hadith fabriqué, il est commandé de tuer tous les Juifs qui ont atteint la puberté. L'Islam est une religion qui considère le meurtre injuste comme le plus grand crime, qui promet aux Juifs sincères une grande récompense et qui conseille l'amour et l'affection. Tuer une personne "qui n'a commis aucun crime" alors qu'elle atteint l'adolescence, seulement parce qu'elle est juive, ne peut en aucun cas être une sentence de l'Islam, sans parler du fait que cette religion de paix commande le pardon même dans des cas de crimes. Bien sûr, il n'y a pas de tels commandements dans le Coran ; une telle idée constitue une diffamation contre le Coran et contre cette belle religion de notre Seigneur. Il s'agit d'un meurtre selon le Coran. Cette personne n'est pas musulmane mais un meurtrier sauf si elle croit sincèrement, qu'elle considère ce faux hadith et l'applique par ignorance en tant que disposition. Le fait que

les fanatiques croient en ce commandement concernant le meurtre inconditionnel des Juifs alors que Dieu loue les Juifs sincères, montre l'ampleur de leur ignorance.

*L'idée erronée de rendre responsables  
les Juifs des péchés des Musulmans*

*Au Jour de la Résurrection, ma Oumma sera rassemblée en trois groupes... L'un viendra en portant des tas de péchés sur son dos comme de grandes montagnes... Dieu dira : "Déchargez leurs péchés et placez-les sur les Juifs et les Chrétiens..." (110 Hadith Qoudsi, chapitre 1, hadith 8 ; mentionné dans le Mustadrak al Hakim)*

Répondons à ce faux hadith avec le Coran : tous les Musulmans qui arrivent avec des montagnes de péchés seront jugés pour leurs propres péchés et les Juifs seront également jugés pour les leurs. Personne ne sera en mesure de faire porter ses péchés à quelqu'un d'autre. Tout le monde ne sera jugé que pour ses propres péchés. Cela est explicitement révélé dans le Coran :



**Quiconque est guidé n'est guidé que pour lui-même, et quiconque s'égare, ne s'égare qu'à son propre détriment. Nul ne portera le fardeau d'autrui... (Coran, 17 : 15)**

Dans un autre verset du Coran, Dieu émet une déclaration explicite concernant toute personne qui tente de faire porter ses péchés à quelqu'un d'autre :

**Quiconque acquiert une faute ou un péché puis en accuse un innocent, se rend coupable alors d'une injustice et d'un péché manifeste. (Coran, 4 : 112)**

Chacun sera responsable de ses propres actions dans l'au-delà. Comme Dieu le révèle : "Et craignez le jour où vous serez ramenés vers Dieu. Alors chaque âme sera pleinement rétribuée de ce qu'elle aura acquis..." (Coran, 2 : 281), aucune injustice ne sera infligée à quiconque dans l'au-delà. Personne ne pourra dire en présence de notre Seigneur : "Mes péchés lui ont été transférés, donc je n'ai pas de péché." Il y sera incapable de reproduire cette perspective éhontée car sa conscience saura que cette idée est frauduleuse.

**Alors que Dieu loue les Juifs dans le Coran, les fanatiques croient en un soi-disant commandement qui stipule qu'ils doivent être tués sans conteste.**



*L'idée erronée selon laquelle la nourriture  
serait putréfiée à cause des Juifs*

*S'il n'y avait pas les Enfant d'Israël, la  
nourriture n'aurait pas été rassisée et la  
viande ne se serait pas altérée. (Sahih Mous-  
lim, livre 8, hadith 3472)*

Ce faux hadith est une preuve très significative qui nous permet de comprendre l'état d'esprit qui produit de tels hadiths et de montrer que ces derniers sont frauduleux. Les hadiths imaginés dont nous avons parlé dans ce livre sont le produit de cet état d'esprit. Il n'est bien sûr pas surprenant qu'une mentalité qui prétend que la nourriture ne serait pas rassisée et la viande altérée si les Juifs n'existaient pas, aient aussi des vues terrifiantes sur



les femmes, les animaux, l'art et sur toute la vie sociale. Le faux hadith en question prouve également l'invention des hadiths méprisants et hostiles envers les Juifs. Un système de croyance soutenant qu'une communauté qui est mentionnée et louée dans le Coran et qui descend de la lignée du Prophète Moïse (psl) puisse être la cause de détérioration de la nourriture et de la viande, ne peut certainement pas appartenir à une vraie religion. Il faut également rappeler que notre Seigneur a rendu la nourriture préparée par les Juifs et les Chrétiens licite aux Musulmans dans le verset 5 de la Sourate al-Maidah. La perspective que nous examinons, qui diffère de celle du Coran, est très certainement celle du fanatique. Le grand effondrement de logique ici suffit à illustrer généralement la logique déformée des fanatiques.

**Un système de croyance soutenant qu'une communauté qui est mentionnée et louée dans le Coran et qui descend de la lignée du Prophète Moïse (psl) puisse être la cause de détérioration de la nourriture et de la viande, ne peut certainement pas appartenir à une vraie religion.**



*L'idée erronée selon laquelle deux religions ne  
pourraient coexister sur les territoires arabes*

*La dernière déclaration faite par le Prophète  
(pbsl) fut : "O Seigneur, fait périr les Juifs et  
les Chrétiens... Qu'il n'y ait pas deux religions  
en Arabie." (Malik 511 : 1588)*

Ce faux hadith est encore une diffamation terrible envers notre Prophète (pbsl). Dieu Tout-Puissant parle de l'existence du Christianisme et du Judaïsme dans le Coran et révèle que le Coran a été envoyé afin de confirmer ces deux véritables religions. Le Coran n'invalide pas les principes de ces deux religions, mais les confirme. Cette information importante est fournie dans plusieurs versets :



**Il a fait descendre sur toi le Livre avec la vérité, confirmant ce qui le précédait, et Il a fait descendre la Torah et l'Évangile. (Coran, 3 : 3)**

Le Coran nous dit que les Juifs et les Chrétiens existeront sur terre et comme indiqué dans les lignes ci-dessus, certains d'entre eux constitueront une communauté sincère et élue par Dieu. Dieu a autorisé les Musulmans à épouser des femmes chrétiennes et juives et à manger à la même table que les Gens du Livre (ce sujet sera bientôt détaillé). D'ailleurs, notre Seigneur Tout-Puissant déclare que les gens les plus proches des Musulmans en termes d'amour sont les "Chrétiens". Ces personnes qui répandent l'idée que "Dieu fasse périr les Juifs et les Chrétiens" comme si ces paroles appartenaient à notre Prophète (pbsl) alors qu'en réalité Dieu les loue, parle de les récompenser et de l'existence de ces communautés, endossent la responsabilité d'une terrible calomnie. Les mots d'éloges pour les Gens du Livre dans le Coran et le comportement de notre Prophète (pbsl) envers ces derniers réfutent totalement ce faux hadith. Nous reviendrons bientôt aux versets du Coran et au comportement de notre Prophète sur ce même sujet.



Les territoires arabes sont des lieux saints où les trois religions ont coexisté et ont été protégés par notre Prophète (pbsl). Il est évident que notre Prophète (pbsl) ne dirait jamais que les Juifs et les Chrétiens, dont Dieu parle de leur existence et les loue, devraient être détruits. Ces hadiths fabriqués sont tous des calomnies contre le Prophète (pbsl).

*L'idée erronée selon laquelle appeler quelqu'un "Juif" serait une insulte et que maudire ces derniers serait une source de récompense*

*Rapporté par Abdoullah ibn Abbas : Le Prophète (pbsl) a dit : "Quand un homme appelle un autre 'Juif', donnez-lui vingt coups de fouets." (At-Tirmidhi, hadith 1024)*

*Que celui qui n'a pas d'argent pour donner aux pauvres, maudisse un Juif à la place, la récompense qu'il gagnera sera la même. (Ad-Daylami, Ibn Adiy)*

L'intention de ces faux hadiths fabriqués est de dépeindre le terme "Juif" comme une insulte. Maudire un Juif est décrit comme une source de récompense, l'idée étant de répandre par là la haine des Juifs. Il est clair que les fanatiques vivent par une telle différente religion ; le Coran, qui dit que les Juifs sincères seront récompensés dans l'au-delà et fait l'éloge de leur sincérité, est bien loin de l'univers de ces personnes.

La source de la haine envers les Juifs et les Chrétiens est la faillite intellectuelle propagée par cette superstition. C'est aussi le sujet le plus important sur lequel ceux qui cherchent à répandre des plaintes concernant le fanatisme sous la forme d'opposition à l'Islam devraient se concentrer. En s'alignant contre le véritable Islam et contre les Musulmans sincères, ils essaient d'éliminer une grande arme qui pourrait anéantir la mentalité des fanatiques. Ils préparent ainsi une catastrophe qui rebondira pour les toucher.

## *L'idée erronée de les obliger à la partie étroite de la route*

*Abou Hourayra a rapporté que le Messager de Dieu (pbsl) a dit : "Ne saluez pas les Juifs et les Chrétiens avant qu'ils vous saluent et quand vous rencontrez l'un d'eux sur la route, forcez-les à aller sur la partie la plus étroite de celle-ci." (Sahih Mouslim, livre 26, hadith 5389)*

Ce hadith, élaboré contre les commandements d'une véritable religion qui commande l'amour, la bonté et surtout, la protection à l'égard des Gens du Livre, représente une grande violence et aussi une diffamation envers notre Prophète (pbsl). On décrit dans ce hadith un mode de pensée contraire aux pratiques de notre Prophète comme s'il avait été raconté par lui alors qu'il a traité les Juifs et les Chrétiens avec un grand amour et affection.

## *Le Gharqad, l'arbre des Juifs*

*Abou Hourayra a rapporté que le Messager de Dieu (pbsl) a dit : "... les Juifs se cacheront derrière un rocher ou un arbre et un rocher ou un arbre dira : 'O Musulman, ou le serviteur de Dieu, il y a un Juif derrière moi, vient le tuer' mais l'arbre Gharqad ne le dira pas car c'est l'arbre des Juifs." (Sahih Mouslim, livre 41, hadith 6985)*

Ce faux hadith concernant l'arbre Gharqad est peut-être celui qui est le plus utilisé dans un contexte d'hostilité envers les Juifs. Il préconise qu'un Juif doit être tué quand il se cache derrière un rocher ou un arbre. Dans cette logique appauvrie, ce Juif en question peut être un innocent sans péché, un enfant ou une personne dévote pleine d'amour. Selon ce faux hadith, quand un Juif se cache derrière un arbre, peu importe ses qualités personnelles, les rochers et les arbres vont informer le Musulman de cela et ce Juif doit être tué, sans exception, même si c'est un petit enfant.

Cependant, il s'agit d'un meurtre selon le Coran. Si quelqu'un qui se considère comme Musulman, croit en ces hadiths imaginés et tue un Juif qui se cache derrière un arbre au motif que "l'arbre m'a dit de le faire", le Juif pourrait aller au paradis mais le Musulman sera puni pour le péché de meurtre dans l'au-delà, sauf s'il se repent de son action. Il s'agit aussi d'un tel terrible système que ceux qui croient pourraient faire de fausses déclarations comme "l'arbre m'a commandé" ou "le rocher m'a dit" et commettre facilement un meurtre sur cette base. Lorsqu'on leur demande la raison, ils peuvent

citer l'ordre du rocher et dans un tel système, personne ne pourra les juger. Dans tous les cas, leur système ne fonctionne pas sur la base du Coran. Leur système légitime le meurtre, l'humiliation et la contrainte d'obliger les gens à la partie étroite de la route. Pourtant, le Coran dénigre ces faux systèmes :

**Qu'avez-vous donc à juger ainsi ? Ne réfléchissez-vous donc pas ? Ou avez-vous un argument évident ? Apportez donc votre livre si vous êtes véridiques ! (Coran, 37 : 154-157)**

Voyons maintenant comment ces faux hadiths sur les Juifs et les Chrétiens sont réfutés par le Coran et les pratiques de notre Prophète (pbsl).

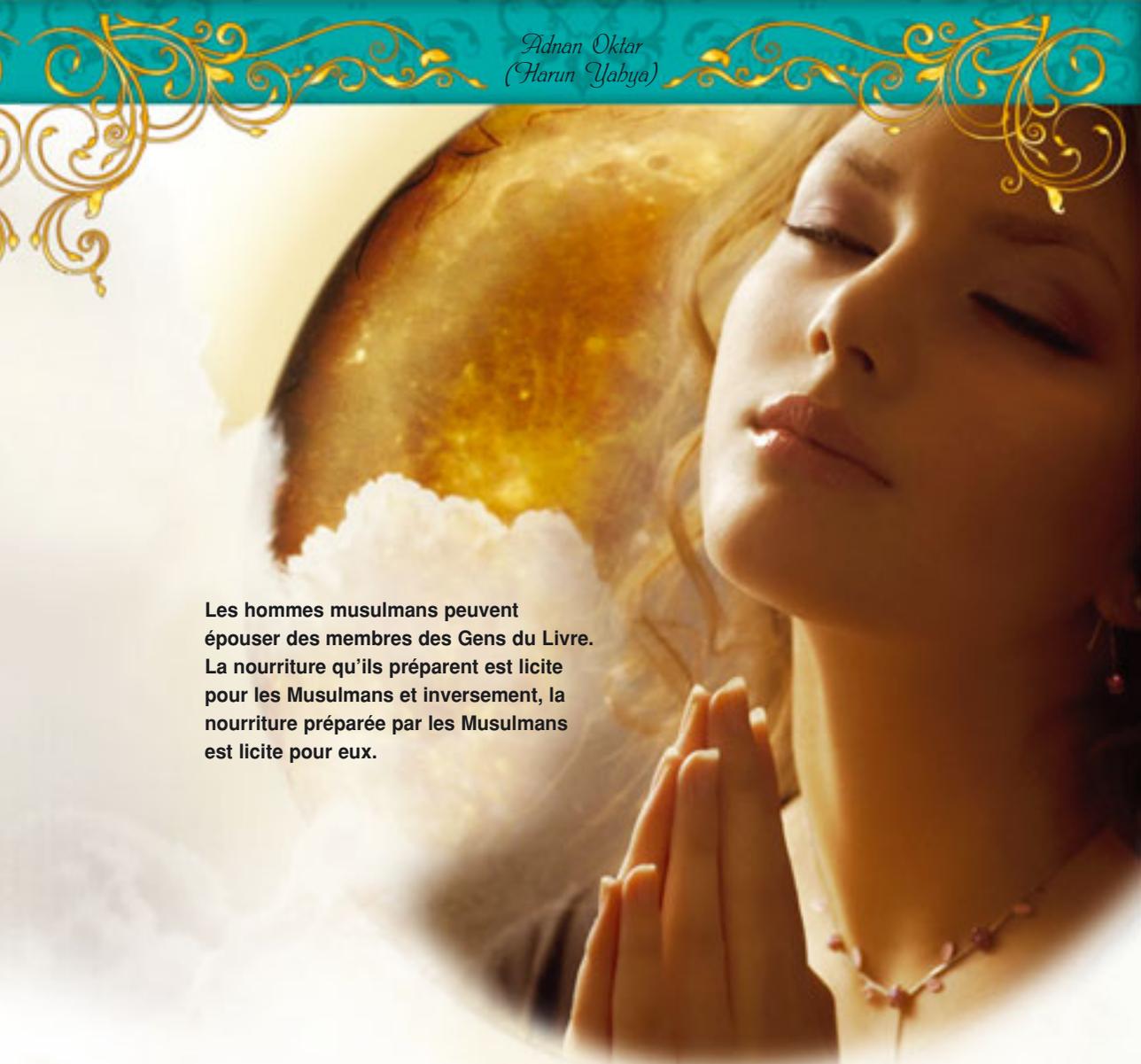
**Si quelqu'un qui se considère comme Musulman tue un Juif qui se cache derrière un arbre au motif que "l'arbre m'a dit de le faire" en se basant sur ce qu'énoncent les faux hadiths, le Juif tué pourrait aller au paradis mais le Musulman sera puni pour le péché de meurtre dans l'au-delà, sauf s'il se repent de son action.**

## *La valeur accordée aux Gens du Livre dans le Coran*

Les Musulmans peuvent épouser des membres des Gens du Livre et manger ensemble de la nourriture préparée par les uns et les autres :

*Aujourd'hui, vous sont permises les bonnes choses. La nourriture de ceux à qui le Livre [Juifs et Chrétiens] a été donné vous est permise, et votre propre nourriture leur est permise - ainsi que les femmes chastes d'entre les croyantes, et les femmes chastes d'entre les gens à qui l'Écriture a été donnée avant vous [Juifs et Chrétiens], à condition que vous leur donniez leur dot, en hommes vertueux et non en débauchés ou en preneurs d'amantes. Quiconque renie la foi, vaine devient son action, et il sera dans l'au-delà du nombre des perdants. (Coran, 5 : 5)*

Ce verset décrit avec divers détails importants, la valeur que les Musulmans attachent aux Gens du Livre. Selon ce verset, un homme musulman est autorisé à épouser une femme des Gens du Livre. C'est une autorisation significative car comme il est commandé dans le verset : **"Les femmes mauvaises aux hommes mauvais, et les hommes mauvais aux femmes mauvaises. Les femmes bonnes aux hommes bons, et les hommes bons aux femmes bonnes..."** (Coran, 24 : 26), les Musulmans ont le devoir d'épouser des personnes bonnes et immaculées. Cela indique que les Juifs et les Chrétiens sont également des personnes bonnes et immaculées.



**Les hommes musulmans peuvent épouser des membres des Gens du Livre. La nourriture qu'ils préparent est licite pour les Musulmans et inversement, la nourriture préparée par les Musulmans est licite pour eux.**

En outre, ce verset présente une mesure très importante. Le Musulman prendra une femme juive ou chrétienne comme épouse, lui dira "ma chérie, ma bien-aimée", fondera une famille et passera toute sa vie avec elle et même sa vie éternelle. C'est la seule personne de toute sa vie qui partagera tous ses problèmes et son bonheur. Ils prendront soin de l'un et l'autre quand ils seront malades et se feront mutuellement confiance.

Selon le mode de pensée des fanatiques, le Musulman doit brusquement ressentir de l'hostilité envers la femme qu'il appelle "bien-aimée", avec qui il

passé toute sa vie, la mère de ses enfants et doit soudainement la déclarer maudite parce qu'elle est chrétienne ou juive. Comment peut-il décider de déclarer "cet arbre m'a dit que ma femme est juive et qu'elle se cache derrière" après avoir passé toute sa vie avec elle et ensuite la tuer ? Pour cela, il faudrait être profondément atteint psychologiquement. Ce verset décrit l'amour qu'un Musulman rationnel qui respecte le Coran doit montrer envers un Juif ou un Chrétien.

Le verset offre également une autorisation particulière aux Musulmans : la possibilité de manger la nourriture préparée par les Gens du Livre. Ceci est très important. Comme nous le savons, les Musulmans doivent être très méticuleux concernant certaines interdictions lors de la préparation alimentaire : le porc et la viande provenant d'un animal qui n'a pas été abattu au nom de Dieu sont interdits dans l'Islam. Le fait que la nourriture préparée par les Juifs



et les Chrétiens soit rendue licite montre que ces personnes sont dignes de confiance. La même chose s'applique également aux Chrétiens et aux Juifs, et le verset leur rend licite la nourriture préparée par les Musulmans.

Il serait également utile de se référer à une autre expression d'amitié ici. Les Gens du Livre et les Musulmans peuvent manger ensemble sous le même

**Le fait que la nourriture préparée par les Juifs et les Chrétiens soit licite pour les Musulmans est une assurance du fait que ces derniers sont dignes de confiance. La même chose s'applique également aux Juifs et aux Chrétiens, et selon le verset, la nourriture préparée par les Musulmans leur est aussi licite.**



toit et être les invités des uns des autres, s'asseoir à la même table et être mutuellement des hôtes. Il s'agit d'une description de l'amitié.

Ce qui est décrit, ce n'est pas un environnement basé sur la haine et le meurtre mais sur l'amour, l'amitié et la fraternité.

Ce sont des références du verset auxquelles les fanatiques n'adhéreront jamais. Cette autorisation octroyée par le Coran est dans leur monde à la fois illicite et un scénario terrifiant. Si on demande au fanatique si l'on peut épouser une personne parmi les Gens du Livre, s'asseoir ou manger avec eux en tant qu'invité, il rejettera furieusement. Les fanatiques n'agissent pas conformément aux sentences du Coran car ils rejettent le fait que c'est le Coran qui impose les commandements.

Ce n'est pas le seul verset qui définit le statut des Gens du Livre. Dieu loue les Gens du Livre dans de nombreux versets du Coran. Voici certains versets connexes :

Parmi le peuple de Moïse, il est une communauté qui guide avec la vérité, et qui, par elle, exerce la justice. (Coran, 7 : 159)

Mais ils ne sont pas tous pareils. Il est, parmi les Gens du Livre, une communauté droite qui, aux heures de la nuit, récite les versets de Dieu en se prosternant. Ils croient en Dieu et au Jour dernier, ordonnent le convenable, interdisent le blâmable et concourent aux bonnes œuvres. Ceux-là sont parmi les gens de bien. Et quelque bien qu'ils fassent, il ne leur sera pas dénié. Car Dieu connaît bien les pieux. (Coran, 3 : 113-115)

Il y a certes, parmi les Gens du Livre ceux qui croient en Dieu et en ce qu'on a fait descendre vers vous et en ceux qu'on a fait descendre vers eux. Ils sont humbles envers Dieu, et ne vendent point les versets de Dieu à vil prix. Voilà ceux dont la récompense est auprès de leur Seigneur. En vérité, Dieu est prompt à faire les comptes. (Coran, 3 : 199)

Ceux à qui, avant lui, Nous avons donné le Livre, y croient. Quand on le leur récite, ils disent : "Nous y croyons. Ceci est bien la vérité émanant de notre Seigneur." (Coran, 28 : 52-53)

Mais ceux d'entre eux qui sont enracinés dans la connaissance, ainsi que les croyants, ont foi à ce qu'on a fait descendre sur toi et à ce qu'on a fait descendre avant toi. Et quant à ceux qui accomplissent la salat (la prière), paient la zakat (l'aumône) et croient en Dieu et au Jour dernier, ceux-là Nous leur donnerons une énorme récompense. (Coran, 4 : 162)

Ceux qui ont cru, les Juifs, les Nazaréens, les Sabéens, quiconque a cru en Dieu et au Jour Dernier et accompli de bonnes œuvres : pour eux leur récompense est auprès de Dieu ; ils n'auront rien à craindre, et ils ne seront pas affligés. (Coran, 2 : 62)

Ceux qui ont cru, les Juifs, les Sabéens, et les Chrétiens, ceux parmi eux qui croient en Dieu, au Jour dernier et qui accomplissent les bonnes œuvres, pas de crainte sur eux, et ils ne seront point affligés. (Coran, 5 : 69)

... tu trouveras que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent : "Nous sommes chrétiens." C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil. Et quand ils entendent ce qui a été descendu sur le Messenger, tu vois leurs yeux déborder de larmes, parce qu'ils ont reconnu la vérité. Ils disent : "Ô notre Seigneur ! Nous croyons : inscris-nous donc parmi ceux qui témoignent. Pourquoi ne croirions-nous pas en Dieu et à ce qui nous est parvenu de la vérité. Pourquoi ne convoitions-nous pas que notre Seigneur nous fasse entrer en la compagnie des gens vertueux ?" Dieu les a donc récompensés pour ce qu'ils ont dit par des jardins sous lesquels coulent les rivières, où ils demeureront éternellement. Telle est la récompense des bienfaisants. (Coran, 5 : 82-85)

Et Dieu prit l'engagement des Enfants d'Israël. Nous suscitâmes douze chefs d'entre eux. Et Dieu dit : "Je suis avec vous, pourvu que vous accomplissiez la salat (la prière), acquittiez la zakat (l'aumône), croyiez en Mes messagers, les aidiez et fassiez à Dieu un bon prêt. Alors, J'effacerai vos méfaits, et vous ferai entrer aux jardins sous lesquels coulent

**des rivières. Quiconque parmi vous, après cela, mécroit, s'égare du droit chemin." (Coran, 5 : 12)**

Comme ces versets le montrent clairement, les Juifs et les Chrétiens purs et sincères sont loués par de belles paroles dans le Coran et une belle récompense leur est promise par Dieu. Dieu dit qu'Il fera entrer ces personnes au paradis. Ceci est l'expression de Son amour envers eux. Comment un Musulman peut-il être l'ennemi d'une personne que Dieu aime, agréée et accueille au paradis ? Selon le Coran, cela est impossible et une telle inimitié constitue un crime. Par conséquent, les fanatiques qui adoptent de faux hadiths en tant que guide – malgré les versets du Coran qui démontrent clairement le contraire – commettent une infraction aux yeux de l'Islam en répandant l'hostilité envers les Gens du Livre.



## *L'invitation des Musulmans aux Gens du Livre*

*Ne discutez que de la meilleure façon avec les Gens du Livre, sauf ceux d'entre eux qui sont injustes. Et dites : "Nous croyons en ce qu'on a fait descendre vers nous et descendre vers vous. Notre Dieu et votre Dieu n'est qu'Un et c'est à Lui que nous nous soumettons." (Coran, 29 : 46)*

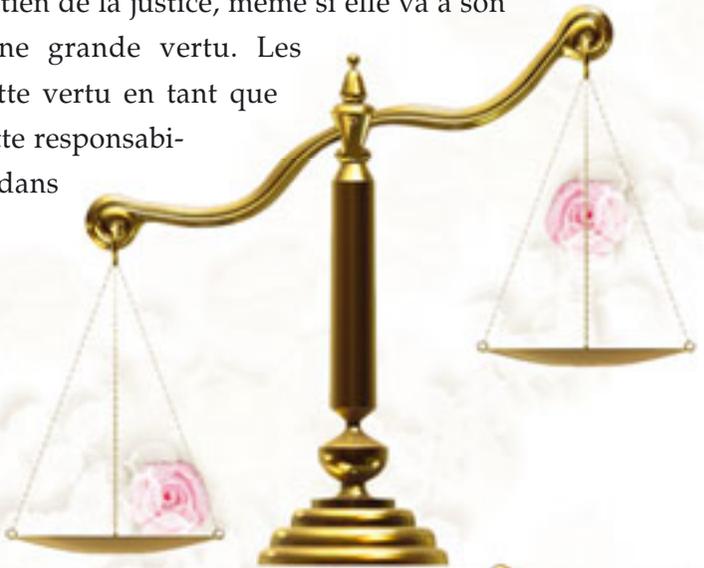
*Dis : "O Gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous : que nous n'adorions que Dieu, que nous ne Lui associons rien et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors de Dieu." S'ils tournent le dos, dites alors : "Soyez témoins que nous, nous sommes soumis." (Coran, 3 : 64)*

Ces versets montrent que le devoir des Musulmans n'est pas de dénigrer les Gens du Livre, de les forcer dans un coin, d'éprouver de la haine pour eux ou même de les tuer. Il s'agit simplement de les appeler à l'unicité de Dieu de la meilleure manière. Le monothéisme est la doctrine fondamentale des trois religions. Les Musulmans peuvent rencontrer et parler aux Gens du Livre, leur prêcher et les appeler à croire en l'unicité de Dieu et en tous les textes sacrés qui ont été envoyés. La communication, la prédication et l'amitié sont présents entre eux. Selon le Coran, un Musulman a la responsabilité de parler gentiment à un Juif ou à un Chrétien quand il le voit et de l'inviter à croire en l'unicité de Dieu en utilisant des mots très aimables plutôt que de le bousculer dans un coin.

## *Le comportement juste des Musulmans envers les Gens du Livre*

*Dieu ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Dieu aime les équitables. (Coran, 60 : 8)*

Comme nous venons de le voir, les gens qui s'efforcent contre les croyants, leur causent des difficultés et tentent de les tuer ou de les expulser de leurs terres sont dénigrés dans le Coran quelle que soit la communauté de laquelle ils émanent : juive, chrétienne ou musulmane. Mis à part ces derniers, les Musulmans ont le devoir de traiter toute personne – n'étant pas malfaisante – de manière juste. La justice peut parfois obliger une personne à agir contre ses propres intérêts mais le maintien de la justice, même si elle va à son encontre, est néanmoins une grande vertu. Les Musulmans se tiennent à cette vertu en tant que commandement de Dieu. Cette responsabilité est définie comme suit dans un autre verset :



*O les croyants ! Observez strictement la justice et soyez des témoins comme Dieu l'ordonne, fût-ce contre vous mêmes, contre vos père et mère ou proches parents... (Coran, 4 : 135)*

Cette prescription signifie que les Musulmans devront parfois laisser de côté leurs propres droits et défendre ceux des Juifs et des Chrétiens et même des incroyants. Le système de justice dans le Coran est donc diamétralement opposé à l'idée perverse fanatique qui énonce la récompense à toute personne qui maudit un Juif.

Le statut des Gens du Livre dans le Coran est clair. Les supposés hadiths cités dans cette section sont en conflit direct avec le Coran. Nous pouvons clairement voir cela à travers les actions de notre Prophète (pbsl) et de tous les Musulmans qui ont suivi son exemple :



## *Les relations de notre Prophète (pbsl) avec les Gens du Livre*

- Il y a des récits de notre Prophète (pbsl) sur le fait qu'il a assisté à des fêtes de mariage des Gens du Livre, qu'il les visitait lorsqu'ils étaient malades et leur offrait des cadeaux.
- Quand les Chrétiens de Najran l'ont visité, le Prophète Mohammed (pbsl) les a accueillis en étalant sa tunique sur le sol pour qu'ils s'asseyent.
- L'une des épouses de notre Prophète (pbsl) était Maria bint Chamoune (aussi connue sous le nom de Maryam al-Qoubtiyyah), une Chrétienne copte d'Égypte.
- Notre mère Safiyya bint Houyayy, l'une des épouses du Prophète (pbsl) était la fille d'un chef de la tribu juive des Banu Nadir de Médine nommé Houyayy ibn Akhtab.
- Le Prophète Mohammed (pbsl) a permis aux Juifs de prendre part à la Constitution de Médine, signée avec les clans d'Aws et de Khazraj, assurant ainsi l'existence des Juifs en tant que groupe religieux distinct parmi les Musulmans.
- Avec l'article "Les Juifs de Banu Awf forment une communauté avec les croyants. Aux Juifs, leur religion et aux Musulmans, leur religion" de la Constitution de Médine, le fondement du respect des Musulmans pour les traditions et croyances des Juifs a été établi à l'époque de notre Prophète (pbsl). Les articles 26-33 de cette même constitution déclarent que les membres des Gens du Livre jouissent des mêmes droits que les Musulmans tandis que l'article 16 stipule qu'aucune injustice ne leur doit être infligée.
- En l'an 630 après J.-C., notre Prophète (pbsl) a donné l'instruction suivante aux envoyés du roi Himyar venus à Médine pour annoncer qu'ils étaient devenus musulmans : "Si un Juif ou un Chrétien devient musulman, il devient égal aux croyants [jouit des mêmes droits juridiques que les Musulmans]. Celui qui veut demeurer juif ou chrétien, on ne peut y interférer." (Ibn Hicham, as-Sîra, 2 : 586)

- Les Chrétiens de Najran ont envoyé une délégation de 60 membres à Médine. Quand celle-ci est arrivée à Médine, ils se sont rendus auprès de notre Prophète (pbsl) et quand il fut temps pour la prière, ils ont voulu aller à la mosquée. Les gens se sont opposés à cela mais le Prophète (pbsl) leur a laissé la mosquée. Ils se sont tournés vers l'Est et ont prié. (Ibn Hicham, as-Sîra, Beyrouth, 1 : 573-574 ; Hamidoullah, Le Prophète de l'islam, 1 : 619-620)
- En vertu des traités conclus avec les Juifs et les Chrétiens, les droits des Gens du Livre ont été placés sous protection au temps du Prophète Mohammed (pbsl). Chaque fois qu'un désaccord survenait plus tard, les Gens du Livre indiquaient ces traités. Par exemple, lorsque les Chrétiens de Dimachq ont eu un problème, ils ont montré le traité à Hazrat Omar, le Calife de l'époque et ont demandé une solution. C'est un événement connu qui figure dans les livres d'histoire.
- Le texte de l'accord de notre Prophète (pbsl) avec le Chrétien Ibn Harith ibn Kaab et son peuple contient les passages suivants : "A Sayyid Ibn Harith ibn Kaab, à ses coreligionnaires et à tous ceux qui professent la religion chrétienne, qu'ils soient en Orient ou en Occident, dans les régions proches ou lointaines, qu'ils soient arabes ou étrangers, connus ou inconnus... Je m'engage à les soutenir, à placer leurs personnes sous ma protection ainsi que leurs églises, chapelles, oratoires, monastères de leurs moines, les résidences de leurs anachorètes, où qu'ils se trouvent, qu'ils soient dans les montagnes ou dans les vallées, dans les grottes ou dans des régions habitées, dans les plaines ou dans le désert. Je protégerai leur religion et leur église où qu'elles se trouvent, qu'elles soient sur terre ou sur mer, en Orient ou en Occident, avec la plus grande vigilance de ma part, des Gens de ma Maison et des Musulmans dans leur ensemble... Aucun Chrétien ne sera Musulman par la force : *Ne discutez que de la meilleure façon avec les Gens du Livre* (29 : 46). Ils doivent être couverts par l'aile de la miséricorde. Repoussez tout le mal qui pourrait les atteindre où qu'ils peuvent se trouver et dans tout pays où ils se trouvent".

- Les chartes données par notre Prophète (pbsl) aux Gens du Livre d'Adruh, de Makna, de Khaybar, de Najran et d'Aqaba montrent aussi que les vies et les biens des Gens du Livre étaient sous la protection des Musulmans et qu'elles reconnaissaient leur liberté de croyance et de culte.

- Lorsque notre Prophète (pbsl) a commencé sa première prédication, il a d'abord rencontré un certain nombre de Chrétiens à la Mecque. En effet, l'un des premiers à parler à notre Prophète (pbsl) et à Hazrat Khadija dans les premiers jours de la révélation fut Waraqa bin Naufal, un Chrétien qui possédait des copies manuscrites de l'Évangile. (Sahih Boukhari)

- Les églises qui ont été détruites au temps des Califes ont été restaurées par les Musulmans et l'autorisation a été donnée pour la construction de nouvelles églises et synagogues. Par exemple, le monastère de Saint-Serge a été brûlé par le patriarche Mar Amme et reconstruit à l'époque de Hazrat Othman.

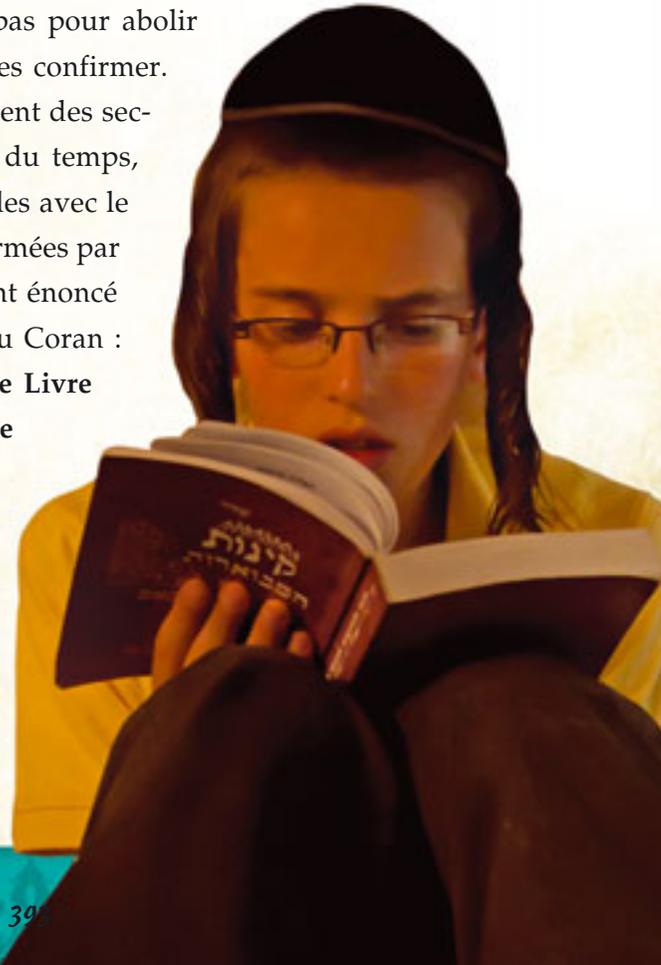
- Les Musulmans effectuaient leur prière du vendredi à l'église de Saint-Jean à Damas après la conquête de la Syrie. Les Chrétiens y effectuaient leur propre culte religieux le dimanche. Les membres des deux religions utilisaient le même lieu de culte dans la paix.

- Lorsque les Compagnons voyageaient, ils se rendaient dans les monastères qu'ils croisaient sur leurs routes et on trouve des articles sur ce sujet dans les traités avec les Gens du Livre.

## *L'Évangile et la Torah dans le Coran*

Un Musulman doit croire en tous les Prophètes et en tous les livres divins. Il est commandé aux Musulmans de ne discriminer aucun prophète et quiconque désobéit à cette prescription sera considéré comme n'ayant pas respecté le verset et aura donc abjuré la foi. Par conséquent, tout comme le Prophète Mohammed (pbsl) est notre Prophète en tant que Musulmans, les Prophètes Jésus et Moïse (pse) sont aussi nos Prophètes. De la même manière que nous sommes tous les disciples de Mohammed, nous sommes également les disciples de Jésus et de Moïse. C'est l'une des principales et plus importantes conditions préalables de l'Islam.

De même que le Coran parle des Juifs et des Chrétiens, il mentionne aussi la Torah et l'Évangile. Dieu loue ces Écritures divines dans le Coran. Comme nous l'avons déjà vu, le Coran a été descendu, non pas pour abolir ces textes sacrés mais pour les confirmer. Bien que ces livres comprennent des sections mal interprétées au fil du temps, les parties qui sont compatibles avec le Coran sont de nouveau confirmées par celui-ci. Cela est explicitement énoncé dans de nombreux versets du Coran : **"Il a fait descendre sur toi le Livre avec la vérité, confirmant ce qui le précédait, et Il a fait descendre la Torah et l'Évangile."** (Coran, 3 : 3)



Par conséquent, en tant que Musulmans, nous avons la responsabilité d'être guidés par le Coran et de croire que ces livres proviennent de Dieu. Chaque commandement, la pratique ou le mot confirmé par le Coran est un guide pour les Musulmans.

Considérer comme invalide les véritables livres loués par le Coran sur la base de faux hadiths produits par les fanatiques est inacceptable en Islam. Le guide des vrais Musulmans est le Coran et celui-ci mentionne comme suit la Torah et l'Évangile :

**Dites : "Nous croyons en Dieu et en ce qu'on nous a révélé, et en ce qu'on n'a fait descendre vers Abraham et Ismaël et Isaac et Jacob et les Tribus, et en ce qui a été donné à Moïse et à Jésus, et en ce qui a été donné aux Prophètes, venant de leur Seigneur : nous ne faisons aucune distinction entre eux. Et à Lui nous sommes Soumis."**  
(Coran, 2 : 136)

**Nous avons fait descendre la Torah dans laquelle il y a guide et lumière. Jugent par elle les Prophètes qui se sont soumis, pour les Juifs, ainsi que les rabbins et les savants, car on leur avait demandé de préserver le Livre de Dieu, et ils en étaient témoins. Ne craignez pas les gens, mais craignez Moi. Ne marchandez pas Mes signes contre un vil prix ! Quiconque ne juge pas d'après ce que Dieu a fait descendre, les voilà les incroyants.** (Coran, 5 : 44)

**Et Nous avons envoyé après eux Jésus, fils de Marie, pour confirmer ce qu'il y avait dans la Torah avant lui. Et Nous lui avons donné l'Évangile, où il y a guide et lumière, pour confirmer ce qu'il y avait dans la Torah avant lui, et un guide et une exhortation pour les pieux.**  
(Coran, 5 : 46)

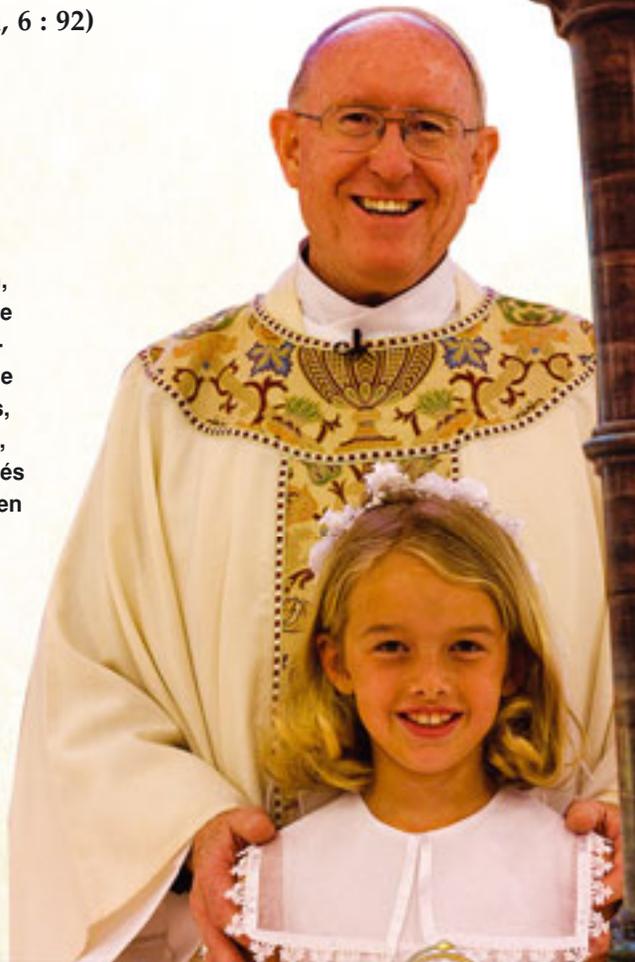
**Et avant lui, il y avait le Livre de Moïse, comme guide et comme miséricorde. Et ceci est un livre confirmateur, en langue arabe, pour avertir ceux qui font du tort et pour faire la bonne annonce aux bienfaisants.**  
(Coran, 46 : 12)

Il a fait descendre sur toi le Livre avec la vérité, confirmant ce qui le précédait, et Il a fait descendre la Torah et l'Évangile auparavant, en tant que guide pour les gens. Et Il a fait descendre le Discernement... (Coran, 3 : 3-4)

Que les gens de l'Évangile jugent d'après ce que Dieu y a fait descendre. Ceux qui ne jugent pas d'après ce que Dieu a fait descendre, ceux-là sont les pervers. (Coran, 5 : 47)

Ceci est un Livre (le Coran) béni que Nous avons fait descendre, confirmant ce qui le précédait, afin que tu avertisses la Mère des Cités (la Mecque) et les gens tout autour. Ceux qui croient en l'au-delà, y croient et demeurent assidus dans leur *salat* (la prière). (Coran, 6 : 92)

En se basant sur le Coran, les Musulmans croient que tous les Livres divins proviennent de la Présence de Dieu. Pour les Musulmans, tous les commandements, pratiques et mots confirmés par le Coran sont un moyen de guidance.



Ils n'apprécient pas Dieu comme Il le mérite quand ils disent :

“Dieu n'a rien fait descendre sur un humain.” Dis : “Qui a fait descendre le Livre que Moïse a apporté comme lumière et guide, pour les gens ? Vous le mettez en feuillets, pour en montrer une partie, tout en cachant beaucoup. Vous avez été instruits de ce que vous ne saviez pas, ni vous ni vos ancêtres. ” Dis : “C'est Dieu.” Et puis, laisse-les s'amuser dans leur enlissement. (Coran, 6 : 91)

Et sur toi (Mohammed) Nous avons fait descendre le Livre avec la vérité, pour confirmer et conserver le(s) Livre(s) qui le précédai(en)t. Juge donc entre eux d'après ce que Dieu a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, loin de la vérité qui t'est venue. Pour chacun de vous Nous avons établi une loi et une voie. Si Dieu avait voulu, Il aurait fait de vous une seule communauté. Mais Il veut vous éprouver en ce qu'Il vous donne. Concurrencez donc dans les bonnes œuvres. C'est vers Dieu qu'est votre retour à tous ; alors Il vous informera de ce en quoi vous divergiez. (Coran, 5 : 48)

S'ils s'étaient conformés à la Torah et l'Évangile, et à ce qui est descendu vers eux de la part de leur Seigneur, ils auraient mangé de ce qui est au-dessus d'eux et de ce qui est sous leurs pieds. Il y a parmi eux une communauté modérée, mais pour beaucoup d'entre eux, combien est mauvais ce qu'ils font ! (Coran, 5 : 66)

Nous avons donné le Livre à Moïse, après avoir détruit les anciennes générations, pour éclairer les gens, et comme guidance et miséricorde afin qu'ils se souviennent. (Coran, 28 : 43)

Ils disent : "O notre peuple, nous venons d'entendre un Livre qui a été descendu après Moïse, confirmant ce qui le précédait. Il guide vers la vérité et vers un chemin droit. (Coran, 46 : 30)

Il y a certes, parmi les Gens du Livre ceux qui croient en Dieu et en ce qu'on a fait descendre vers vous et en ce qu'on a fait descendre vers eux. Ils sont humbles envers Dieu, et ne vendent point les versets de Dieu à

vil prix. Voilà ceux dont la récompense est auprès de leur Seigneur. En vérité, Dieu est prompt à faire les comptes. (Coran, 3 : 199)

Et je confirme ce qu'il y a dans la Torah révélée avant moi, et je vous rends licite une partie de ce qui était interdit. J'ai apporté un signe de votre Seigneur. Craignez Dieu donc, et obéissez-moi. (Coran, 3 : 50)

Ce [le Coran] n'est point là un récit fabriqué. C'est au contraire la confirmation de ce qui existait déjà avant lui, un exposé détaillé de toute chose, un guide et une miséricorde pour des gens qui croient. (Coran, 12 : 111)

Dieu décrit la Torah comme "éclairant les gens, et comme guidance et miséricorde" dans le Coran. Il décrit l'Évangile comme ayant "guide et lumière, pour confirmer ce qu'il y avait dans la Torah avant lui" et comme "un guide et une exhortation pour les pieux". La Torah et l'Évangile authentiques sont loués comme lumière et guide ; le Coran le déclare explicitement. Ceux qui affirment quelque chose de différent et que ces livres ne sont pas valides disent, comme nous l'avons vu, des mensonges.

Les pratiques de notre Prophète (pbsl) étayent également cette réalité :



## *Les pratiques de notre Prophète (pbsl) concernant la Torah et l'Évangile*

*Rapporté par Abou Hourayra : Les Gens du Livre lisaient la Torah en hébreux et **l'expliquaient ensuite en arabe aux Musulmans.** (Sahih Boukhari, livre 92, hadith 460)*

*Al-Hafiz al-Zahabi a rapporté qu'Abdoullah ibn Salam, converti du Judaïsme à l'Islam, est venu au Prophète (pbsl) et a dit : "J'ai lu le Coran et la Torah (la nuit dernière)." Il a répondu : "**Lis l'un une nuit et l'autre, l'autre nuit.**" (Al-Thalabi, al-Iman al-Thalabi Tathkarar al-Houf-fadh, vol. 1, p. 27)*

*Abdoullah ibn Amr, l'un des proches Compagnons du Prophète (pbsl) lisait souvent la Torah. Une nuit, il rêva qu'il tenait de l'huile dans une main et du miel dans l'autre et qu'il mangeait parfois de l'une et parfois de l'autre main. Abdoullah ibn Amr a décrit son rêve au Prophète (pbsl). **Le Prophète (pbsl) a interprété son rêve comme signifiant les deux livres et sa lecture parfois de l'un et parfois de l'autre.** (Sahih Boukhari, vol. 6, hadith 987, p. 439)*

*Rapporté par Abou Saïd al-Khoudri : Nous avons demandé au Prophète (pbsl) : "O Messager de Dieu ! Pouvons-nous rapporter des explications des Enfants d'Israël ?" Il a dit : "**Oui, vous pouvez rapporter des explications des Enfants d'Israël. Il n'y a aucun problème.** Sachez que si vous citez de leurs explications, il y a aussi des informations très intéressantes auprès d'eux." (Mousnad de ibn Hanbal, 111/12, hadith 11034)*

## *Les Juifs jouissent des droits de vivre en Terre Sainte dans le Coran*

Etant donné que certaines communautés musulmanes ne connaissent pas les versets du Coran et sont extrêmement ignorantes au sujet de l'Islam, elles s'efforcent d'éradiquer les Juifs de la Terre Sainte ou d'effacer l'Etat d'Israël de la carte. Elles ne savent pas que ce faisant, elles se dressent contre le Coran.

Selon le Coran, les Juifs ont le droit de vivre en Terre Sainte. Les versets sur le sujet se lisent :

*Quand Moïse dit à son peuple : "O, mon peuple, rappelez-vous le bienfait de Dieu sur vous, quand Il a désigné parmi vous des Prophètes, qu'Il a fait de vous des rois et qu'Il vous a donné ce qu'Il n'avait donné à nul autre aux mondes. O mon peuple ! Entrez dans la terre sainte que Dieu vous a prescrite. Et ne revenez point sur vos pas car vous retourneriez perdants.*  
(Coran, 5 : 20-21)

*Et après lui, Nous dîmes aux Enfants d'Israël : "Habitez la terre." Puis, lorsque viendra la promesse de la vie dernière, Nous vous ferons venir en foule rassemblée de diverses nations. (Coran, 17 : 104)*

Comme il est clairement indiqué dans les versets du Coran, la Torah et le Coran déclarent que les Juifs doivent se trouver en Terre Sainte et cela est une source de joie pour les vrais Musulmans. En effet, il est très beau de voir qu'une promesse faite par Dieu il y a 3000 ans se réalise et de témoigner de la prédiction des Prophètes Abraham et Moïse (pse). Dieu a révélé que "les Juifs seront sur ces terres" il y a des milliers d'années et nous pouvons voir que ce miracle s'est actuellement réalisé. C'est une situation merveilleuse à observer avec ferveur et joie.

Il est d'une grande importance d'indiquer que Dieu impose une condition essentielle aux croyants sincères à la fois dans le Coran et dans la Torah – la "paix". Il y aura des Juifs en Terre Sainte ; il y aura aussi des Musulmans et des Chrétiens et ensem-



ble, ils assureront le règne de l'amour et de la paix dans la région. Ils vivront dans la fraternité. Il y a abondamment de place pour tous. Personne ne sera forcé ou expulsé de son domicile. Cela ne se produira pas. Dieu veut toujours la paix pour nous tous.

Pour qu'il y ait la paix, l'avidité pour les terres et les inimitiés doivent prendre fin et la mentalité fanatique doit être éliminée. Les véritables religions, les valeurs morales religieuses, les croyants et le Coran sont tous essentiels à cette fin. Les conflits fondés sur un désir de terre ou sur l'idéologie se développent et atteignent des dimensions terribles. Une éducation appropriée dans la vraie compréhension de la religion en utilisant le Coran comme point de référence fera disparaître tout cela. Cette éducation peut éliminer toutes ces erreurs et absorber toutes les inimitiés. Une fois que l'état d'esprit des gens change, il n'y aura aucune raison pour l'hostilité ou la guerre et le seul moyen de parvenir à ce changement de mentalité est à travers l'éducation.

**Les Juifs, tout comme les Chrétiens et les Musulmans seront présents en Terre Sainte et ensemble, ils feront régner la paix et l'amour dans la région. C'est ce que Dieu veut de nous et c'est ce à quoi nous devons nous efforcer.**



## *Conclusion*

Actuellement le monde entier – de l'extrémité occidentale à l'extrémité orientale – est sévi par le fléau du radicalisme. Lorsque ce problème a montré ses premiers signes, de nombreux pays occidentaux ont pensé que celui-ci pouvait être facilement surmonté. Mais ce n'est pas ce qui s'est produit car l'Islam radical est un système de croyance nourri par des hadiths fabriqués. En outre, de nombreux pays et érudits musulmans croient en ces hadiths inventés même si ces derniers condamnent la guerre et la violence. Il est donc très peu probable que la solution à l'Islam radical provienne de ces pays et de ces érudits.

On a plusieurs fois essayé les moyens militaires pour faire face au radicalisme mais à chaque fois, ce fut un échec. C'est une politique faible et insensée qui a tué des milliers d'innocents, qui a laissé des milliers d'autres sans foyer ou pays et qui a causé une instabilité bien plus grave dans les pays. Le principal attribut des radicaux armés n'est pas leur bonne utilisation des armes mais le fait qu'ils suivent une fausse idéologie. Chercher la solution seulement à travers le meurtre tout en ignorant leur fausse idéologie ne servira d'autre but que d'infliger encore plus de catastrophes au monde et de renforcer encore plus les radicaux. Et c'est effectivement ce qui s'est produit jusqu'à ce jour.

Le véritable Islam est le seul moyen d'éliminer cette sauvagerie et ce système de croyance dangereux qui sévit dans la quasi-totalité du monde musulman. Aucun autre moyen de convaincre des gens, aucune arme et menace ne sont une solution

au problème. Il n'y a tout simplement pas d'autre solution que le véritable Islam.

Ceux qui cherchent une solution au radicalisme doivent faire le premier pas en évitant les comportements et les initiatives condamnant l'Islam et les suspicions interminables contre celui-ci. Ils doivent prêter l'oreille à ceux qui parlent avec le Coran et forger une alliance avec ces personnes pour expliquer la vérité au monde. Ils ne doivent pas s'abandonner au défaitisme et à l'apathie en disant : "Que pouvons-nous faire d'utile ? Ils ne devraient pas oublier que les communautés radicales gagnent des partisans uniquement par la diffusion de leurs idées erronées à travers le monde grâce aux médias sociaux. Ils doivent se rappeler que la vérité se répandra encore plus rapidement et doivent donc établir sans tarder une stratégie de bonne éducation. Rappelons-nous que cela ne peut être fait que par les Musulmans du Coran qui se conforment au véritable Islam et qui sont purgés de tous les concepts superstitieux.

Rappelons un fait important souligné au début de ce livre : l'Islam que nous épousons n'est pas un Islam qui a été modernisé ou rendu plus modéré au cours du temps (l'Islam est certainement au-delà de cela). L'Islam que nous épousons est le véritable Islam du Coran. Nous avons le devoir de propager à nouveau le vrai Islam - qu'une grande partie du monde islamique a oublié - pour que le monde connaisse la paix et la tranquillité. Ceux qui répondent à la violence par la violence ou qui rêvent d'un monde sans Islam à cause des actions d'une poignée de radicaux alimenteront inconsciemment davantage les radicaux et feront face à de plus en plus de sauvagerie. Ces gens doivent savoir que le monde ne peut jamais exister sans l'Islam. La paix et l'amour auxquels le monde aspire ne peuvent provenir que par l'Islam. Pour cela, nous avons le Coran, le véritable livre immuable de l'Islam. La seule chose qui doit être faite est d'éduquer les gens avec le Coran.





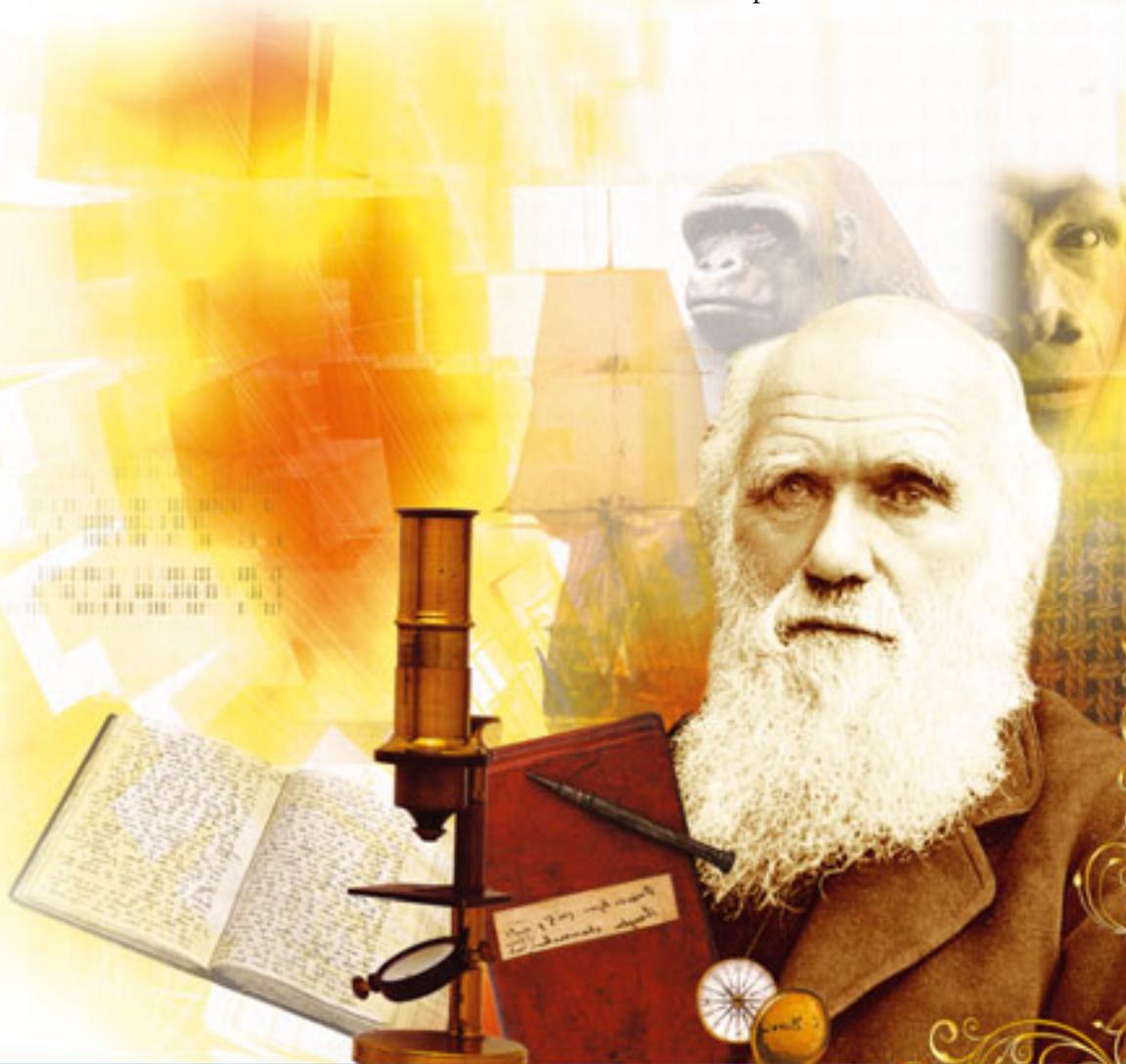
## *Annexe*

### *La supercherie de l'évolution*

Le darwinisme, en d'autres mots la théorie de l'évolution, a été avancé afin de réfuter la réalité de la création, mais n'est rien qu'une illusion non-scientifique échouée. La théorie de l'évolution puise ses origines dans les superstitions païennes remontant à l'époque de l'Égypte ancienne et des Sumériens. Comme ces superstitions, la théorie de l'évolution explique l'origine de l'univers et de la vie par des coïncidences et n'a rien à voir avec la science. Cette théorie, qui soutient que la vie se serait formée à partir de matière inanimée par suite de coïncidences, a été démolie avec la preuve scientifique qui démontre l'ordre miraculeux dans l'univers et les êtres vivants, ainsi que la découverte d'environ 700 millions de fossiles qui révèlent que l'évolution n'a jamais eu lieu. En outre, la théorie de l'évolution est incapable d'expliquer la formation de même une seule protéine, le principal élément constitutif de la vie. La science a prouvé qu'il est impossible qu'une protéine vienne à l'existence

par des coïncidences. Donc, le fait que Dieu a créé l'univers et les êtres vivants a été confirmé par la science aussi. La propagande à l'échelle mondiale que l'on mène aujourd'hui afin de garder la théorie de l'évolution en vie est uniquement basée sur la distortion des vérités scientifiques, sur des interprétations partiales ainsi que des mensonges et tromperies déguisés sous couvert de science.

Pourtant, cette propagande ne peut cacher la vérité. Le fait que la théorie de l'évolution est la plus grande déception dans l'histoire de la science a été exprimé de plus en plus dans le monde scientifique au cours des 20 à 30 dernières années. Les recherches effectuées après les années 1980 en

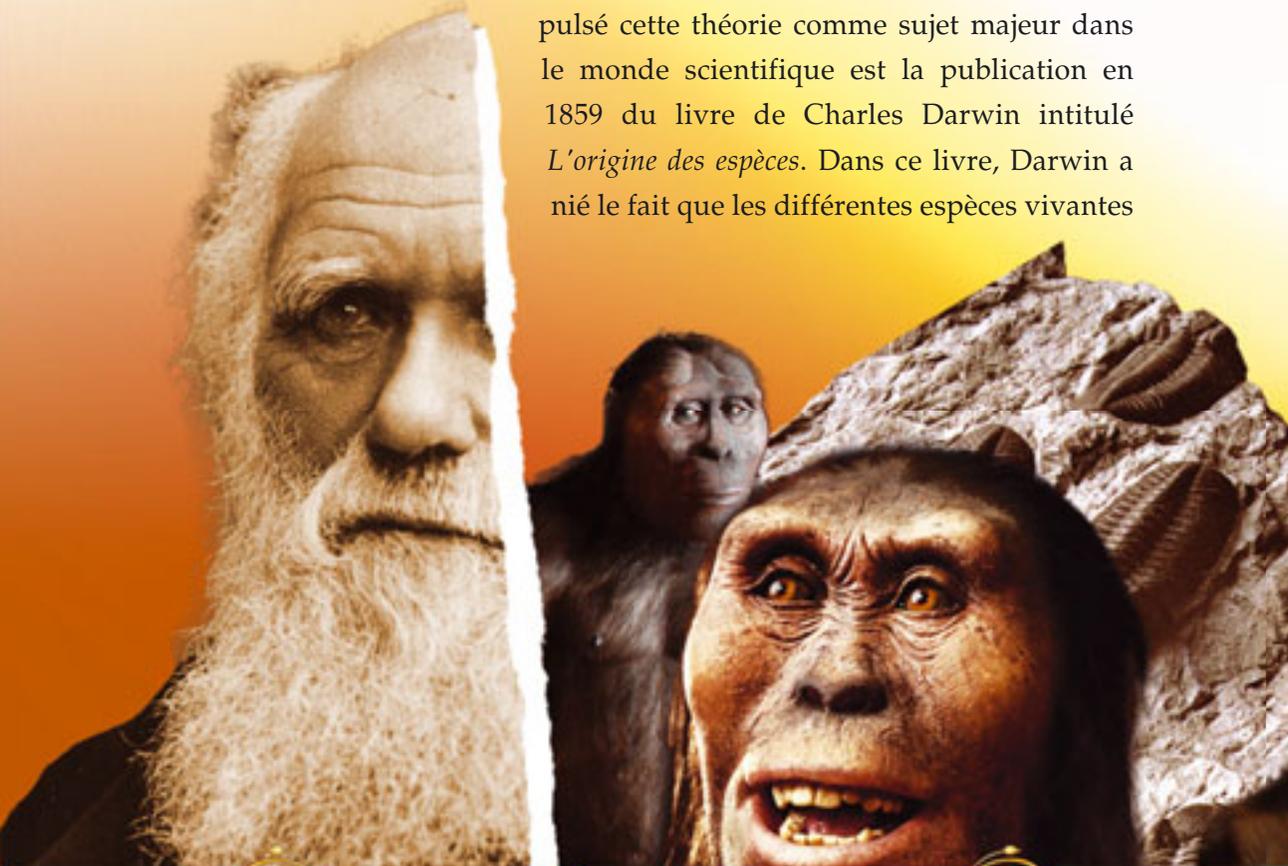


particulier ont révélé que les revendications du darwinisme sont dénuées de tout fondement, et ce fait a été déclaré par un grand nombre de scientifiques. Beaucoup de scientifiques de domaines aussi divers que la biologie, la biochimie, la paléontologie, la génétique, la zoologie et l'archéologie reconnaissent l'invalidité du darwinisme et expliquent l'origine de la vie par le fait de la création.

Nous avons toujours traité ce sujet de façon exhaustive dans nos nombreuses autres publications et nous continuerons à le faire. Néanmoins, vu son importance, nous pensons qu'il est utile d'en faire un bref résumé ici.

### *Les défis qui ont dévasté Darwin*

Bien que cette doctrine païenne remonte à l'Égypte ancienne et aux Sumériens, la théorie de l'évolution a été largement promue une fois de plus au 19<sup>ème</sup> siècle. Le développement le plus important qui a irrésistiblement propulsé cette théorie comme sujet majeur dans le monde scientifique est la publication en 1859 du livre de Charles Darwin intitulé *L'origine des espèces*. Dans ce livre, Darwin a nié le fait que les différentes espèces vivantes



sur terre ont été créées séparément par Dieu, car il a faussement prétendu que tous les êtres vivants auraient un ancêtre commun et se seraient diversifiés à travers le temps par suite de petits changements.

La théorie de Darwin n'était basée sur aucune découverte scientifique concrète ; comme il l'a lui-même admis, il ne s'agissait en fait que d'une "hypothèse". De plus, comme il le reconnaissait dans le long chapitre de son livre intitulé "Les difficultés de la théorie", la théorie n'avait pas de réponse à beaucoup trop de questions cruciales.

Darwin a donc investi tous ses espoirs dans les nouvelles découvertes scientifiques, qu'il espérait voir résoudre "les difficultés de la théorie". Il a de nombreuses fois exprimé cette attente dans son livre. Cependant, contrairement à ses espérances, les découvertes scientifiques ont étendu les dimensions de ces difficultés et réfuté les trois suppositions essentielles de la théorie une par une.

La défaite du darwinisme face à la science peut être étudiée sous trois aspects fondamentaux :

- 1) La théorie ne peut en aucun cas expliquer comment la vie a été produite sur terre.
- 2) Il n'existe aucune découverte scientifique montrant que les "mécanismes évolutionnistes" proposés par la théorie aient quelque pouvoir de se développer.
- 3) Les fossiles à notre disposition montrent tout à fait l'opposé de ce que suggère la théorie de l'évolution.

Dans cette section, nous examinerons brièvement ces trois points essentiels.



## *La première étape insurmontable : l'origine de la vie*

La théorie de l'évolution pose pour principe que toutes les espèces vivantes se sont développées par hasard à partir d'une cellule vivante unique qui serait soi-disant apparue sur terre il y a 3,8 milliards d'années. Comment une cellule comprenant une grande variété d'organelles comme les vacuoles, les mitochondries, les lysosomes et l'appareil de Golgi pourrait-elle venir à l'existence dans une flaque de boue ? Comment une seule cellule a-t-elle pu produire des millions d'espèces vivantes aussi complexes ? Si une telle évolution s'est vraiment produite, pourquoi les traces de cette évolution ne peuvent-elles pas être observées dans les archives fossiles ? Ce sont certaines des questions auxquelles la théorie ne peut répondre. Cependant, avant tout, nous devons nous concentrer sur la première étape du prétendu processus évolutif. Comment est apparue ladite "première cellule" ?

Comme la théorie de l'évolution nie la création, elle entretient que "la première cellule" serait née par hasard selon les lois de nature, mais sans aucun plan, ni arrangement d'aucune sorte. Selon la théorie, la matière inanimée doit avoir produit par hasard une cellule vivante. Cependant c'est une revendication incompatible avec les règles élémentaires des sciences biologiques.

### *La vie vient de la vie*

Dans son livre, Darwin n'a jamais mentionné l'origine de la vie. Les connaissances scientifiques primitives à son époque étaient fondées sur la supposition que les êtres vivants avaient une structure très simple. Depuis les temps médiévaux, la génération spontanée était une théorie largement partagée. Elle affirmait que des



**Louis Pasteur, biologiste français**

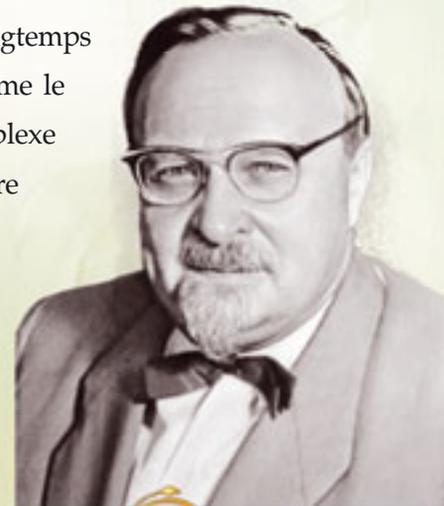
matières non-vivantes s'associaient pour former des organismes vivants. A cette époque-là, on croyait généralement que les insectes naissaient des restes de la nourriture et que les souris provenaient du blé. D'intéressantes expériences ont été conduites pour démontrer la véracité de cette théorie. Du blé a été placé sur un chiffon sale en pensant que des souris allaient en sortir au bout d'un moment.

L'apparition d'asticots sur la viande pourrissante était également considérée comme une preuve de la vie naissant à partir des matières inanimées. **Cependant, quelque temps plus tard on a compris que les vers n'apparaissent pas sur la viande spontanément, mais y étaient transportés par des mouches sous forme de larves, invisibles à l'œil nu.**

A l'époque où Darwin a écrit *L'origine des espèces*, l'idée que les bactéries pouvaient apparaître de la matière inanimée était largement acceptée dans le milieu scientifique.

Cependant, cinq ans après la publication du livre de Darwin, Louis Pasteur fit connaître les résultats de ses longues recherches et expériences, qui réfutaient l'idée de la génération spontanée, un des fondements de la théorie de Darwin. Lors de son discours triomphal à la Sorbonne en 1864, Pasteur dit : **"La doctrine de la génération spontanée ne se relèvera jamais de ce coup fatal porté par cette simple expérience."**(Sidney Fox, Klaus Dose, *Molecular Evolution and The Origin of Life*, W. H. Freeman and Company, San Francisco, 1972, p. 4)

Les avocats de la théorie de l'évolution se sont longtemps opposés aux découvertes de Pasteur. Cependant, comme le développement de la science a révélé la structure complexe de la cellule d'un être vivant, l'idée que la vie puisse naître accidentellement fait face à une plus grande impasse.



Alexander Oparin, biologiste russe

## *Les efforts peu concluants du 20<sup>ème</sup> siècle*

Le premier évolutionniste qui s'est intéressé à la question de l'origine de vie au 20<sup>ème</sup> siècle était le célèbre biologiste russe, Alexandre Oparin. Il a proposé diverses thèses dans les années trente (1930) pour tenter de prouver que la cellule d'un être vivant pouvait être le fruit du hasard. Ces études, cependant, étaient condamnées à l'échec et Oparin a dû faire la confession suivante :

Malheureusement, l'origine de la cellule reste en réalité une question qui est le point le plus sombre de toute la théorie de l'évolution. (*Alexander I. Oparin, Origin of Life, Dover Publications, New York, 1936, 1953 et 2003 [réimpression], p. 196*)

Les disciples évolutionnistes d'Oparin ont essayé de continuer les expériences pour résoudre l'énigme de l'origine de vie. L'expérience la plus célèbre est celle du chimiste américain Stanley Miller, en 1953. Lors de son expérience, il associa les gaz qu'il prétendait exister dans l'atmosphère initiale de la Terre puis y ajouta de l'énergie. Miller réussit à synthétiser plusieurs molécules organiques (des acides aminés) présentes dans la structure des protéines.

Mais il n'a fallu que quelques années pour apprendre que cette expérience, qui avait alors été présentée comme un pas important au nom de l'évolution, était invalidée car l'atmosphère utilisée dans l'expérience différait largement de celle des conditions réelles de la Terre. ("*New Evidence on Evolution of Early Atmosphere and Life,*" *Bulletin of the American Meteorological Society*, vol 63, November 1982, 1328-1330)

Après un long silence, Miller a lui-même reconnu que les conditions atmosphériques mises en place n'étaient pas réalistes. (*Stanley Miller, Molecular Evolution of Life: Current Status of the Prebiotic Synthesis of Small Molecules, 1986, p. 7*)

Tous les efforts des évolutionnistes tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle pour expliquer l'origine de la vie se sont soldés par un échec. Jeffrey Bada, géochimiste de l'Institut Scripps de San Diego, a reconnu ce fait dans un article qu'il a publié dans le magazine *Earth* en 1998 :

Aujourd'hui, alors que nous quittons le 20<sup>ème</sup> siècle, nous nous trouvons toujours face au **plus grand problème non résolu que nous avons quand nous avons entamé le 20ème siècle : quelle est l'origine de la vie sur terre ?** (Jeffrey Bada, *Earth*, février 1998, p. 40)

### *La structure complexe de la vie*

La raison principale pour laquelle les évolutionnistes se sont trouvés dans une impasse majeure est que même les organismes vivants considérés par les darwinistes comme les plus simples ont des structures incroyablement complexes. La cellule d'un être vivant est plus complexe que tous les produits technologiques développés par l'homme. **Aujourd'hui, même dans les laboratoires les plus développés dans le monde, ni une cellule vivante ni même une seule protéine de cette cellule ne peut être produite en associant des matières inanimées.**

Les conditions requises pour la formation d'une cellule sont trop importantes en termes de quantité pour pouvoir accepter le hasard comme explication. Cependant il n'est pas nécessaire d'expliquer la situation avec beaucoup de détails. Les évolutionnistes se trouvent dans une impasse avant même d'atteindre le stade de la cellule. C'est parce que la probabilité de la formation par hasard d'une seule protéine, élément essentiel de la cellule, est mathématiquement " 0".

La principale raison de cela est la nécessité d'autres protéines d'être présentes pour la formation d'une protéine, ce qui élimine complètement la possibilité de la formation par hasard. Ce fait en lui-même est suffisant pour éliminer l'affirmation évolutionniste du hasard dès le départ. Pour résumer ,

1. Les protéines ne peuvent pas être synthétisés sans les enzymes et les enzymes sont toutes des protéines.
2. Près de 60 protéines assurant la tâche d'une enzyme doivent être présentes pour qu'une seule protéine soit synthétisée. Par conséquent, les protéines sont essentielles pour l'existence des protéines.



La molécule connue sous le nom d'ADN, qui se situe dans le noyau de chacune des 100 trillions de cellules dans nos corps, contient le duplicata complet de la construction du corps humain. L'information concernant toutes les caractéristiques d'une personne, de son apparence physique à la structure de ses organes, est entièrement enregistrée dans l'ADN.

3. L'ADN fabrique les enzymes qui synthétisent des protéines. Les protéines ne peuvent pas être synthétisées sans l'ADN. L'ADN est donc également nécessaire pour la formation des protéines.

4. Tous les organelles de la cellule ont des tâches importantes dans la synthèse des protéines. En d'autres termes, pour la formation des protéines, une cellule complète et pleinement opérationnelle doit exister avec tous ses organelles.

L'écrivain évolutionniste scientifique Brian Switek a admis le fait que l'origine de la vie reste inexplicable par les évolutionnistes :

Le commencement de la vie est l'un des mystères durables de la nature. (Brian Switek, "Debate bubbles over the origin of life", *Nature*, 13 février 2012)

Le chimiste de Harvard, George Whitesides, a fait les aveux suivants dans son discours d'acceptation de la médaille Priestley, la plus haute distinction de l'American Chemical Society (société américaine de chimie) :

L'origine de la vie. C'est l'un des grands problèmes en science. ... La plupart des chimistes croient, comme moi, que la vie a émergé spontanément de mélanges de molécules dans la Terre prébiotique. Comment ? Je n'ai aucune idée. (George M. Whitesides, "Revolutions In Chemistry: Priestley Medalist George M. Whitesides", *Chemical and Engineering News*, 85: 12-17, 26 mars 2007)

La molécule d'ADN, qui se trouve dans le noyau de la cellule et qui stocke l'information génétique, est une banque de données magnifique. Selon les calculs établis, si l'information codée dans l'ADN était retranscrite sur papier, on obtiendrait l'équivalent d'une bibliothèque géante composée d'environ 900 volumes d'encyclopédies de 500 pages chacun.

A ce stade, nous sommes confrontés à un dilemme insurmontable pour les évolutionnistes : l'ADN ne peut se reproduire qu'à l'aide de quelques protéines spécialisées (des enzymes). Et la synthèse de ces enzymes ne peut être obtenue qu'en utilisant l'information codée de l'ADN. Mais comme ils dépendent l'un de l'autre, ils doivent exister en même temps pour que la reproduction se fasse. Ce qui met dans une impasse totale le scénario de la vie produite par elle-même. Le célèbre évolutionniste, le professeur Leslie Orgel, de l'Université de San Diego en Californie, le reconnaît dans la publication de septembre 1994 du magazine *Scientific American* :

**Il est extrêmement improbable que des protéines et des acides nucléiques, tous deux structurellement complexes, aient surgi spontanément au même endroit, en même temps.** Tout comme il semble impossible d'avoir l'un sans l'autre. Et donc, à priori, il est possible de conclure que la vie n'a jamais pu être le résultat de réactions chimiques. (Leslie E. Orgel, "The Origin of Life on Earth", *Scientific American*, vol. 271, octobre 1994, p. 78)

Puisqu'il est impossible que la vie soit apparue soudainement suite à des coïncidences, alors le fait qu'elle a été "créée" doit être admis. Ce fait contredit clairement la théorie de l'évolution dont le but principal est de nier la création.

## *Les mécanismes imaginaires de l'évolution*

Le deuxième élément important qui remet en question la théorie de Darwin est que les deux concepts clefs de la théorie, considérés comme "des mécanismes évolutionnistes", n'avaient en fait aucune réalité évolutionniste.

Darwin a entièrement fondé sa théorie de l'évolution sur le mécanisme de la "sélection naturelle". L'importance qu'il a placée sur ce mécanisme était évidente au nom même de son livre : *L'origine des espèces, au moyen de la sélection naturelle...*

Pour la sélection naturelle, les êtres vivants qui sont les plus forts et les mieux adaptés aux conditions naturelles de leur environnement sont les seuls à pouvoir survivre dans la lutte pour la vie. Ainsi, dans un troupeau de cerfs sous la menace d'animaux sauvages, seuls les plus rapides survivent. De ce fait, le troupeau de cerfs sera composé uniquement des individus les plus rapides et les plus forts. Mais il est incontestable que ce mécanisme n'entraîne aucune évolution du cerf et ne le transforme pas plus en une autre espèce vivante telle que le cheval.

**La sélection naturelle est un mécanisme qui sert à éliminer les individus faibles au sein d'une espèce. Il s'agit d'une force de conservation qui préserve l'espèce existante de la dégénérescence. Au-delà de cela, elle n'a aucune capacité de transformer une espèce en une autre.**



Le mécanisme de sélection naturelle n'a donc aucun pouvoir évolutionniste. Darwin en était totalement conscient et a dû l'exposer dans son livre *L'origine des espèces* en disant :

La sélection naturelle ne peut rien faire jusqu'à ce que des différences individuelles ou des variations favorables se produisent. (*Charles Darwin, The Origin of Species by Means of Natural Selection, The Modern Library, New York, p. 127*)

### *L'erreur de Lamarck*

Ainsi, comment ces "variations favorables" pourraient-elles se produire ? Darwin a essayé de répondre à cette question en se fondant sur la connaissance scientifique limitée de son époque. Selon le biologiste français Chevalier de Lamarck (1744-1829), qui a vécu avant Darwin, les créatures vivantes transmettaient les caractéristiques acquises pendant leur vie à la génération suivante. Il a prétendu que ces caractéristiques, s'accumulant d'une génération à une autre, entraînent la formation d'une nouvelle espèce. Selon Lamarck, les girafes, à titre d'exemple, auraient évolué à partir des antilopes ; ayant lutté pour manger les feuilles des grands arbres, leurs cous se seraient allongés de génération en génération.

Darwin a aussi proposé des exemples similaires, et dans son livre *L'origine des espèces*, a, par exemple, affirmé que certains ours qui se rendaient dans l'eau pour trouver de la nourriture étaient transformés en baleines avec le temps. (*Charles Darwin, The Origin of Species: A Facsimile of the First Edition, Harvard University Press, 1964, p. 184*)

Cependant, les lois de l'hérédité découvertes par Gregor Mendel (1822-1884) et vérifiées par la science de la génétique, qui s'est développée au 20<sup>ème</sup> siècle, ont complètement démolé la légende selon laquelle des caractéristiques seraient transmises aux générations suivantes. Ainsi, la sélection naturelle a été laissée "de côté" et a été complètement invalidée en tant que mécanisme évolutif.

## *Le néodarwinisme et les mutations*

Pour trouver une solution, les darwinistes ont avancé l'idée de "la théorie synthétique moderne", ou comme on la connaît plus généralement, le néodarwinisme vers la fin des années 1930. A la sélection naturelle, le néodarwinisme a ajouté les mutations qui sont des altérations formées dans les gènes des créatures vivantes en raison de facteurs externes comme la radiation ou des erreurs de reproduction comme étant "la cause de variations favorables".

Aujourd'hui, le modèle qu'épousent les darwinistes, alors qu'ils savent qu'il est scientifiquement invalide, est le néodarwinisme. La théorie maintient que des millions d'espèces vivantes sur la terre se sont formées suite à un processus par lequel de nombreux organes complexes de ces organismes (comme les oreilles, les yeux, les poumons et les ailes) ont subi "des mutations", c'est-à-dire des désordres génétiques. Pourtant, un fait scientifique contredit cette théorie. **Les mutations n'aident pas les créatures vivantes à se développer ; bien au contraire, elles leur ont toujours été nuisibles. Les images horribles qui sont apparues après les explosions nucléaires à Tchernobyl, Hiroshima et Naga-**



Depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle, les biologistes évolutionnistes ont cherché des exemples de mutations bénéfiques en créant des mouches mutantes. Ces efforts n'aboutissent à rien d'autres qu'à des créatures malades et difformes. La petite photo en haut montre la tête d'une mouche à fruit normale et celle qui se trouve en dessous montre la tête d'une mouche à fruit avec des pattes qui en ressortent. La grande photo à gauche représente une mouche à fruit avec des ailes déformées, résultat de mutation.

saki sont exactement les résultats provoqués par des mutations. Les organismes ayant des structures adaptées sont soit morts, soit gravement endommagés par des mutations.

La raison en est très simple : l'ADN a une structure très complexe et des changements aléatoires ne peuvent qu'avoir des effets destructeurs. C'est ce que nous explique le généticien américain, B. G. Ranganathan :

Tout d'abord, les véritables mutations sont très rares dans la nature. Deuxièmement, du fait qu'elles soient aléatoires la plupart des mutations sont nuisibles car n'obéissant pas à des changements ordonnés dans la structure des gènes. Le moindre changement aléatoire dans un système extrêmement ordonné se fera de la pire des façons. Par exemple, **si un séisme secouait une structure extrêmement ordonnée telle qu'un bâtiment, cela entraînerait un changement aléatoire dans les fondations de l'édifice qui, selon toutes probabilités, n'apporterait aucune amélioration.** (B. G. Ranganathan, *Origins?, Pennsylvania: The Banner of Truth Trust, 1988, p. 7*)

Selon les affirmations des darwinistes, les mutations doivent produire des changements proportionnés et cohérents dans tout le corps. Par exemple, toujours selon leurs revendications, si une oreille est formée sur le côté droit à la suite de mutations fortuites comme ils le prétendent, les mutations fortuites devraient aussi former une deuxième oreille sur le côté gauche qui partage la même symétrie et les mêmes propriétés et entend tout aussi bien. Le marteau, l'enclume et l'étrier doivent tous exister dans le même état parfait et égal. Les mutations aléatoires doivent former des valves cardiaques des deux côtés de la même manière. Les valves et les oreillettes produites par des mutations aléatoires doivent être formées simultanément et doivent aussi être compatibles entre elles. Elles doivent être sans défaut à leur place. Mais de grands écarts apparaîtraient si cette symétrie et cet ordre ne pouvaient être maintenus dans tous les organes du corps. Des structures bizarres avec une oreille à l'envers, une dent inhabituelle, un œil sur le front et un autre sur le nez apparaîtraient. Mais les organismes vivants n'ont pas de tels déséquilibres. Selon les affirmations des darwinistes, tout ce qui est formé par des mutations doit être symétrique et com-

patible. Cependant, toutes les mutations sont nuisibles. On supposait autrefois que 99% des mutations étaient nocives tandis que le 1% restant était neutre. Mais de nouvelles recherches ont révélé que ces 1% de mutations qui ont lieu dans les zones de l'ADN qui ne codent pas les protéines et qu'on supposait donc inoffensives, sont en fait nuisibles sur le long terme. C'est pourquoi les scientifiques ont qualifié ces mutations de "mutations silencieuses". **Il est impossible que des mutations qui sont absolument néfastes, forment en même temps des organes rationnels, compatibles et symétriques.**

Les mutations peuvent être assimilées au tir d'une mitrailleuse sur une structure intacte. Le tir d'une balle sur un objet intact détruira complètement sa structure. Le fait qu'une des balles s'avère inefficace ou qu'elle traite une infection préexistante dans le corps par la cautérisation, ne change pas le résultat. L'organisme sera de toute façon détruit par les 99 autres balles qui l'ont touché.

Lynn Margulis, membre de l'Académie nationale des sciences des Etats-Unis, a fait les aveux suivants concernant les effets nocifs évidents des mutations :

Les nouvelles mutations ne créent pas de nouvelles espèces ; elles créent des descendants déficients. (*Lynn Margulis, cite dans Darryl Madden, UMass Scientist to Lead Debate on Evolutionary Theory, Brattleboro (Vt.) Reformer, 3 février 2006*)

En outre, dans une interview en 2011, Margulis a souligné le fait qu' "il n'y a aucune preuve" indiquant que les mutations modifient les organismes et donnent ainsi naissance à de nouvelles espèces :

Les néo-darwinistes disent que de nouvelles espèces émergent quand des mutations se produisent et modifient un organisme. On m'a appris maintes et maintes fois que l'accumulation de mutations aléatoires a conduit à un changement évolutif – qu'elle a conduit à de nouvelles espèces. Je l'ai cru jusqu'à ce que je cherche des preuves. (*Lynn Margulis citée dans "Lynn Margulis: Q + A", Discover Magazin, avril 2011, p. 68*)

Comme l'a déclaré Margulis, il n'y a pas une seule preuve montrant que les mutations aléatoires conduisent à des changements évolutifs, qui à leur tour, mènent à l'apparition de nouvelles espèces.

En effet, aucune mutation bénéfique – pouvant faire progresser le code génétique – n’a jamais été observée. Toutes les mutations se sont avérées nuisibles. On comprend maintenant que la mutation, qui est présentée comme un “mécanisme évolutif”, n’est en réalité qu’une modification génétique qui nuit aux êtres vivants et les handicape. (La mutation la plus célèbre chez l’être humain est le cancer) Un mécanisme destructif ne peut sans doute pas être “un mécanisme évolutif”. Par ailleurs, la sélection naturelle “ne peut rien faire par elle-même” comme Darwin l’a aussi admis. Ceci nous montre **qu’il n’existe aucun “mécanisme évolutif” dans la nature**. Et puisqu’il n’y a aucun mécanisme évolutif, aucun processus imaginaire appelé “évolution” ne peut se produire.

### *Les archives fossiles : aucune trace de formes intermédiaires*

Les archives fossiles constituent la preuve la plus évidente que le scénario suggéré par la théorie de l’évolution ne s’est pas produit.

Selon la supposition non-scientifique derrière cette théorie, chaque espèce vivante est issue d’une espèce qui l’a précédée. Une espèce existante précédemment (les évolutionnistes n’ont pas encore expliqué comment cette espèce est venue à l’existence) se métamorphose en quelque chose d’autre au cours du temps, et toutes les espèces sont venues à la vie de cette façon. En d’autres mots, cette transformation imaginaire aurait pris des millions d’années et progressé graduellement.

Si cela avait été le cas, alors d’inombrables espèces intermédiaires auraient dû exister et vivre durant cette longue période de transformation.

Par exemple, certaines espèces mi-poisson/mi-reptile auraient dû exister dans le passé et acquérir des caractéristiques de reptiles en plus de celles de poissons qu’elles avaient déjà. Ou il aurait dû exister quelques oiseaux-reptiles qui ont acquis quelques caractéristiques d’oiseaux en plus de celles des reptiles qu’ils avaient déjà. Comme ils étaient dans une phase de transition, il devait alors s’agir de créatures déformées, déficientes et infirmes. Les évolutionnistes, qui se réfèrent à ces créatures imaginaires, pensent qu’elles ont vécu dans le passé en tant que “formes intermédiaires”.

## Des fossiles vivants

La théorie de l'évolution prétend que les espèces évoluent constamment en d'autres espèces. Mais, lorsqu'on compare les vivants avec leurs fossiles, nous remarquons qu'ils sont restés inchangés pendant des millions d'années. Ce fait réfute clairement la théorie de l'évolution.



### HARENG

Age : 54 à 37 millions d'années  
Localisation : Kemmerer, Wyoming  
Formation : Formation Green River  
Période : Eocène



### OURSIN

Age : 295 millions d'années  
Localisation : Brown County, Texas  
Formation : Formation Winchell  
Période : Carbonifère



### CHARANÇON

Age : 25 millions d'années  
Localisation : Près de Santiago,  
République Dominicaine  
Période : Oligocène



**Si de tels animaux avaient réellement existé, il devrait y en avoir des millions, voire des milliards en nombre et en variété. Plus important encore, il devrait exister des traces de ces étranges créatures dans le relevé des fossiles.** Dans son livre, *L'origine des espèces*, Darwin l'explique :

Il a dû certainement exister, si ma théorie est fondée, d'innombrables variétés intermédiaires reliant intimement les unes aux autres les espèces d'un même groupe... On ne pourrait trouver la preuve de leur existence passée que dans les restes fossiles... (Charles Darwin, *The Origin of Species*, New York: D. Appleton and Company, p. 161)

Cependant, tout en écrivant ces lignes, Darwin était aussi conscient du fait qu'aucun fossile de ces formes intermédiaires imaginaires n'avait été trouvé. Il a considéré cela comme une difficulté majeure pour sa théorie. C'est pourquoi, dans un chapitre de son livre intitulé "Difficultés de la théorie", il a écrit :

Si les espèces d'autres espèces par des degrés insensibles, pourquoi ne rencontrons-nous pas d'innombrables formes de transition ? Pourquoi tout n'est-il pas dans la nature à l'état de confusion ? Pourquoi les espèces sont-elles si bien définies ?... Mais pourquoi ne trouvons-nous pas fréquemment dans la croûte terrestre les restes de ces innombrables formes de transition qui, d'après cette hypothèse, ont dû exister ? (Charles Darwin, *The Origin of Species*, New York: D. Appleton and Company, pp. 154-155)

**Pourquoi donc chaque formation géologique, dans chacune des couches qui la composent, ne regorge-t-elle pas de formes intermédiaires ?** (Charles Darwin, *The Origin of Species*, New York: D. Appleton and Company, p. 246)

## LES FOSSILES CAMBRIENS ET LA CREATION DES ESPECES

Les strates terrestres les plus anciennes dans lesquelles les fossiles de formes de vie complexe apparaissent sont celles de l'ère cambrienne, remontant à 543 à 490 millions d'années. Dans les strates plus vieilles que le cambrien, aucun fossile d'êtres vivants n'a été découvert, en dehors des organismes uni-cellulaires. Pendant le cambrien, toutefois, une variété de formes de vie distinctes fit soudainement son apparition. Plus de trente formes de vie (les oursins, les étoiles de mer, les trilobites, les escargots et les poissons) apparurent à la même période.

Par ailleurs, contrairement aux hypothèses de la théorie de l'évolution, toutes les formes de vie nées si spontanément présentent des structures physiques hautement complexes et non "rudimentaires".



Selon la théorie erronée de l'évolution, des formes de vie plus sophistiquées ont dû évoluer d'autres formes plus primitives. Pourtant, il n'existe pas de formes de vie complexes antérieures à celles du cambrien. Ces formes de vie cambriennes sont toutes apparues soudainement, sans prédécesseurs plus anciens. Le zoologue anglais Richard Dawkins, l'un des plus célèbres défenseurs de la théorie de l'évolution reconnaît que :

C'est comme si les créatures cambriennes étaient juste plantées là, sans la moindre histoire évolutionniste. (*R. Dawkins, The Blind Watchmaker, 1986, p. 229*)

Ce fait invalide irrévocablement la théorie de l'évolution. Parce que dans L'origine des espèces, Darwin écrit :

Si des espèces nombreuses, appartenant aux mêmes genres ou aux mêmes familles, avaient réellement apparu tout à coup, ce fait anéantirait la théorie de l'évolution par la sélection naturelle. (*C. Darwin, The Origin of Species, 1ère éd., p. 302*)



Le coup fatal appréhendé par Darwin vint de la période cambrienne, avec le début des archives fossiles.

De nouvelles formes de vie firent leur apparition de façon soudaine avec des structures complètes et parfaites au cours des ères qui succédèrent au cambrien. Des groupes de base tels que les poissons, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les mammifères émergèrent sur terre à un moment unique et sous des formes parfaites. Ils ne comptent parmi eux aucune forme intermédiaire tant espérée par les évolutionnistes.



Œil de trilobite

#### **UN FOSSILE DE TRILOBITE DE 380 MILLIONS D'ANNEES**

Les trilobites apparaissent en abondance au cambrien. Ils vivaient dans plusieurs régions du monde. Les trilobites ont des yeux tout à fait étonnants. Ils sont composés de nombreuses petites unités séparées. Chaque lentille perçoit une image indépendante, puis toutes ces images sont combinées de sorte à créer une image d'ensemble. La recherche a déterminé que l'œil du trilobite est composé de quelques 3000 lentilles, ce qui signifie donc que cette créature percevait plus de 3000 images. Cette découverte souligne à quel point l'œil et le cerveau du trilobite était déjà parfait il y a environ 530 millions d'années. Une structure aussi achevée ne peut en aucun cas être le résultat de l'évolution.

Ce fait révélé par les archives fossiles montre que les êtres vivants n'ont pas évolué d'un stade simple vers un stade plus complexe, que ce soit sur le plan fonctionnel ou physique, mais qu'ils ont été créés par Dieu. L'évolutionniste Mark Czarnecki avoue que :

**Un problème majeur dans la démonstration de la théorie a été les archives fossiles ; les empreintes des espèces disparues préservées dans les formations géologiques de la terre. Ces archives n'ont jamais révélé les traces des variantes intermédiaires hypothétiques de Darwin – au lieu de cela des espèces apparaissent... abruptement, et cette anomalie a alimenté l'argument créationniste selon lequel chaque espèce fut créée par Dieu. (Czarnecki, McLean's, 19 janvier, p. 56)**



## *Les espoirs de Darwin volent en éclats*

Cependant, malgré une recherche acharnée de fossiles dans le monde entier, depuis le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, **les évolutionnistes n'ont encore retrouvé aucune forme intermédiaire**. Tous les fossiles retrouvés lors des fouilles ont montré que, contrairement à ce qu'espéraient les évolutionnistes, la vie sur terre est bien apparue de façon soudaine et entièrement formée.

Un célèbre paléontologue britannique, Derek V. Ager, l'admet bien qu'il soit lui-même un évolutionniste :

Ce qui apparaît à l'examen minutieux des archives fossiles, que ce soit au niveau des ordres ou des espèces, c'est, **à maintes reprises, non pas l'évolution progressive mais l'explosion soudaine d'un groupe aux dépens d'un autre**. (Derek V. Ager, "The Nature of the Fossil Record," *Proceedings of the British Geological Association*, vol. 87, 1976, p. 133)

Cela signifie que, **selon les archives fossiles, toutes les espèces vivantes sont apparues de façon soudaine et entièrement formées, sans aucune forme intermédiaire**. C'est exactement le contraire des suppositions de Darwin. De plus, c'est la preuve déterminante que tous les êtres vivants ont bien été créés. La seule explication qu'une espèce vivante apparaisse de façon soudaine et entièrement formée sans aucun ancêtre intermédiaire serait que cette espèce a été créée. C'est également ce qu'admet le célèbre biologiste évolutionniste Douglas Futuyma :

La création et l'évolution épuisent à elles seules les explications possibles de l'origine des êtres vivants. Soit les organismes sont apparus sur terre entièrement développés ou ils ne le sont pas. S'ils ne sont pas apparus entièrement développés alors ils doivent s'être développés à partir d'espèces préexistantes grâce à un processus de modification. S'ils sont vraiment apparus entièrement développés, ils doivent en effet avoir été créés par une intelligence toute-puissante. (Douglas J. Futuyma, *Science on Trial*, Pantheon Books, New York, 1983, p. 197)

**Aujourd'hui il y a plus de 700 millions de fossiles déterrés. Tous ces fossiles révèlent que les êtres vivants sont apparus entièrement développés et en parfait état sur Terre. C'est comme si les fossiles affirmaient : "Nous n'avons**

pas évolué par des processus évolutifs." Cela signifie, contrairement à la supposition de Darwin, que "l'origine des espèces" ne peut être expliquée par l'évolution mais par la création.

### *La légende de l'évolution humaine*

Le sujet le plus souvent évoqué par les défenseurs de la théorie de l'évolution est celui de l'origine de l'homme. Les darwinistes prétendent que l'homme s'est développé à partir de quelques créatures imaginaires simiesques. Pendant le prétendu processus évolutionniste, que aurait commencé voilà 4 à 5 millions d'années, il est affirmé qu'il a existé certaines "formes intermédiaires" entre l'homme et ses ancêtres imaginaires. Selon ce scénario complètement imaginaire, quatre "catégories" de base sont dénombrées :

1. *L'Australopithèque*
2. *L'Homo habilis*
3. *L'Homo erectus*
4. *L'Homo sapiens*

Les évolutionnistes appellent les prétendus premiers ancêtres simiesques de l'homme, les "Australopithèques", ce qui signifie "singes du sud". Ces êtres vivants n'étaient en réalité rien d'autre qu'une espèce de singe qui s'est éteinte. La vaste recherche faite sur des spécimens d'Australopithèque divers par deux anatomistes mondialement célèbres d'Angleterre et des Etats-Unis, Lord Solly Zuckerman et le professeur Charles Oxnard, a montré que ces singes ont appartenu à une espèce de singe ordinaire qui s'est éteinte et n'avaient aucune ressemblance avec les êtres humains. (Solly Zuckerman, *Beyond The Ivory Tower*, Toplinger Publications, New York, 1970, 75-14; Charles E. Oxnard, "The Place of Australopithecines in Human Evolution: Grounds for Doubt", *Nature*, vol. 258, 389)

Dans leur classification, les évolutionnistes attribuent le terme "homo", c'est-à-dire "homme", pour désigner l'étape suivante de l'évolution humaine. Selon eux, les êtres vivants appartenant aux catégories de l'Homo sont plus développés que ceux de l'Australopithèque. Les évolutionnistes conçoivent un schéma d'évolution imaginaire en organisant les différents fossiles de ces créatures selon un ordre particulier. Ce schéma est imaginaire parce qu'aucune relation évolutive entre ces différentes classes n'a jamais été prouvée.

En schématisant la chaîne de liens de la façon suivante "Australopithèque > Homo habilis > Homo erectus > Homo sapiens", les évolutionnistes donnent à entendre que chacune de ces espèces est l'ancêtre de l'autre. Mais les découvertes récentes des paléanthropologues ont révélé que l'Australopithèque, l'Homo habilis et l'Homo erectus ont vécu dans différentes régions du monde à la même époque. (Alan Walker, *Science*, vol. 207, 7 mars 1980, p. 1103 ; A. J. Kelso, *Physical Anthropology*, 1ère éd., J. B. Lipincott Co., New York, 1970, p. 221 ; M. D. Leakey, *Olduvai Gorge*, vol. 3, Cambridge University Press, Cambridge, 1971, p. 272)

De plus, un certain segment des humains faisant partie de la classe des Homo erectus a vécu jusqu'à des périodes très récentes. L'homo erectus et l'homo sapiens ont coexisté dans la même région et période. (Jeffrey Kluger, "Not So Extinct After All", *Time*, 24 juin 2001)

Cette situation indique l'impossibilité d'une lignée généalogique quelconque entre ces différentes classes. Stephen Jay Gould, le défunt et célèbre paléontologue de l'Université de Harvard, explique l'impasse dans laquelle se trouve la théorie de l'évolution, bien qu'il soit lui-même un de ses fervents défenseurs au 20<sup>ème</sup> siècle :

Qu'advient-il de notre échelle si trois lignées d'hominidés coexistent



Sur les photos, les évolutionnistes donnent forme à des traits qui ne laissent pas de traces fossiles, tels que la structure du nez et des lèvres, celle des cheveux, des sourcils et d'autres poils corporels, afin de soutenir la théorie de l'évolution. Ils fabriquent également des photos détaillées montrant ces créatures imaginaires en train marcher avec leurs familles, en train de chasser ou d'effectuer d'autres tâches quotidiennes. Toutes ces images ne sont que le fruit de l'imagination et n'ont pas d'existence dans les archives fossiles.

(l'Australopithèque africanus, l'Australopithèque robuste et l'Homo habilis) et qu'aucune ne provient clairement d'une autre ? De plus, aucune des trois n'a montré de tendances évolutionnistes pendant leur existence sur terre. (S. J. Gould, *Natural History*, vol. 85, 1976, p. 30)

Bref, le scénario de l'évolution humaine que l'on cherche à soutenir à l'aide de divers dessins de quelques créatures imaginaires "mi-singe/mi-homme" paraissant dans les médias et les livres scolaires, au moyen de la propagande, n'est **qu'une légende sans fondement scientifique**.

Lord Solly Zuckerman, un des scientifiques les plus célèbres et les plus respectés du Royaume-Uni, a effectué pendant des années des recherches sur ce sujet et a tout particulièrement étudié pendant 15 ans des fossiles d'Australopithèques. Il a finalement conclu, bien qu'il soit lui-même un évolutionniste, **qu'il n'existe en réalité aucun arbre généalogique constitué de ramifications rattachant l'homme à des créatures simiesques imaginaires**.

Zuckerman a aussi établi un intéressant "spectre de la science". Il a formé un spectre des sciences allant des disciplines qu'il considère comme scientifiques à celles qu'il considère comme non scientifiques. Selon le spectre de Zuckerman, les disciplines les plus "scientifiques", c'est-à-dire fondées sur une base de données concrètes, sont la chimie et la physique. Ensuite viennent les sciences biologiques puis les sciences sociales. A l'autre extrémité du spectre, qui est la partie considérée comme la "moins scientifique", se trouvent les perceptions extrasensorielles, dont font partie la télépathie et "le sixième sens" – et enfin "l'évolution humaine". Zuckerman en explique le raisonnement :

Nous nous déplaçons alors directement du registre de la vérité objective dans ces champs de la science biologique présumée, comme la perception extrasensorielle ou l'interprétation de l'histoire des fossiles humains, où pour le fidèle (l'évolutionniste) tout est possible, et où le partisan ardent [de l'évolution] est parfois capable de croire en même temps à plusieurs choses contradictoires. (Solly Zuckerman, *Beyond the Ivory Tower*, New York: Toplinger Publications, 1970, p. 19)

**La légende de l'évolution humaine** ne repose que sur quelques interprétations préconçues à partir d'un certain nombre de fossiles déterrés par certaines personnes qui adhèrent aveuglément à leur théorie.

## **POURQUOI LE MUSULMAN NE PEUT PAS ETRE UN DEFENSEUR DE L'EVOLUTION**

En se fondant sur les connaissances des années 1940 et 1950, certains Musulmans pensent que l'évolution est une théorie soutenue par la science et tentent de la concilier avec l'Islam en avançant une logique étrange qui suggère que "les Musulmans connaissaient l'évolution bien avant Darwin". Cette logique est le produit d'un manque sérieux de connaissances. La science a prouvé l'invalidité de l'évolution. La réalité que révèle la science est le fait de la création.

Ce en quoi les Musulmans croient, et que le Coran exprime clairement, est le fait que Dieu a tout créé. Par conséquent, il est impossible qu'un Musulman préconise les mêmes choses que la théorie de l'évolution, qui est une superstition païenne datant de l'époque des anciens Egyptiens et Sumériens et expliquant tout par des coïncidences.

Certainement, Dieu aurait pu créer les organismes vivants par l'évolution s'Il l'avait voulu. Toutefois, le Coran ne contient aucune information ni aucun verset soutenant la formation graduelle des formes de vie comme le prétendent les évolutionnistes. S'il existait un tel procédé de création, nous l'aurions vu dans les versets du Coran avec ses explications élaborées. Mais au contraire, Dieu nous informe dans le Coran que la vie et l'univers sont miraculeusement créés par le commandement "Sois" de Dieu.

**Il est le Créateur des cieux et de la terre à partir du néant ! Lorsqu'Il décide une chose, Il dit seulement : "Sois", et elle est aussitôt. (Coran, 2 : 117)**

Le fait annoncé par Dieu dans le Coran est la création des hommes à partir de rien et dans la plus belle forme :

**Nous avons certes créé l'homme dans la forme la plus parfaite. (Coran, 95 : 4)**

**Il a créé les cieux et la terre en toute vérité et vous a donné votre forme et quelle belle forme Il vous a donnée. Et vers Lui est le devenir. (Coran, 64 : 3)**

## **LE PROPHETE ADAM (PSL) ET TOUS LES HOMMES ONT EXISTE DANS LE MONDE DES AMES AVANT LA CREATION DE L'UNIVERS**

Dans le Coran, Dieu nous informe qu'Il a créé les êtres humains dans le monde des âmes avant même la création de l'Univers et a appelé tout le monde à témoigner :

**Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes : Ne suis-Je pas votre Seigneur ? Ils répondirent : "Mais si, nous en témoignons... " – afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection : "Vraiment, nous n'y avons pas fait attention." (Coran, 7 : 172)**

Comme on le voit, Dieu nous informe dans le verset que les hommes ont été créés avant l'univers parfaitement et pleinement développés et qu'ils ont témoigné et promis que Dieu est leur Seigneur. Les informations fournies par le verset montrent que des êtres humains pleinement développés, qui parlent, entendent, promettent et témoignent existaient avec tous leurs organes et toutes leurs caractéristiques physiques avant même la création de l'univers.

Le verset original en arabe est ainsi :

Wa iz akhaza rabbouka mim bani a\_dama min zouhou\_rihim zouriyyatahoum wa ach hadahoum 'ala\_anfousihim, alastou bi rabbikoum, qa\_lou\_bala\_ - shahidna\_ - an taqou\_lou\_ yaumal qiya\_mati inna\_ kounna\_ 'an ha\_za\_ ga\_filin(a).

وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِنْ بَنِي آدَمَ مِنْ ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ  
وَأَشْهَدَهُمْ عَلَىٰ أَنفُسِهِمْ أَلَسْتُ بِرَبِّكُمْ قَالُوا بَلَىٰ  
شَهِدْنَا أَنْ تَقُولُوا يَوْمَ الْقِيَامَةِ إِنَّا كُنَّا عَنْ هَذَا غَافِلِينَ

Wa iz akhaza : Et quand (Il) tira

iz : vous savez, rappelez-vous, alors, à ce moment, ... quand ... parce que, comme, par conséquent)

rabbouka : votre Seigneur

mim bani a\_dama : des fils d'Adam

min zouhou\_rihim : de leurs reins

zouriyyatahoum : leurs descendants, leur lignée

wa ach hadahoum : et les fit témoigner

'ala\_anfousihim : sur eux-mêmes

alastou : ne suis-Je pas

bi rabbikoum : votre Seigneur

qa\_lou : ils dirent

bala : oui  
shahidna : nous témoignons  
an taqou\_lou : afin que vous ne disiez point de peur  
yaumal qiya\_mati : au Jour de la Résurrection  
inna : certainement nous, vraiment nous  
kounna: nous sommes, .... nous étions  
'an ha\_za : de cela  
ga\_filin(a) : inconscient, ne savait rien

Le mot arabe *zourriyyat* (descendant) dans le verset, est utilisé plus de 18 fois dans le Coran. Le sens de ce mot dans tous les versets où il est employé est "l'humanité" ou "la génération humaine" comme tous les savants islamiques s'accordent à l'unanimité. Dans ce verset, il y a une référence aux descendants d'Adam – la lignée du Prophète Adam (psl) – signifiant tous les êtres humains qui ont vécu et vivront sur la terre. C'est parce que, si c'était une promesse faite uniquement à la personne du Prophète Adam (psl), on lirait le verset : "Quand votre Seigneur a fait témoigner Adam." Comme le dit le verset "Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam", il y a une référence à tous les descendants du Prophète Adam (psl), ce qui signifie toute l'humanité.

Le mot arabe *iz* (signifiant, rappelez-vous ce temps, quand) se réfère au temps où cette adresse a été faite aux descendants du Prophète Adam (psl), c'est-à-dire à toute l'humanité. Le mot *iz* est une préposition utilisée en parlant d'un incident qui a eu lieu dans le passé. Cela signifie "rappelez-vous cet incident qui a eu lieu dans le passé". Ce que l'on entend ici est le témoignage, la promesse que l'humanité a donné dans le passé avant même la création de l'univers.

Dans un autre verset du Coran, il est dit que les gens mourront deux fois et recevront deux fois la vie :

**Ils diront : Notre Seigneur, tu nous as fais mourir deux fois, et redonné la vie deux fois : nous reconnaissons donc nos péchés. Y a-t-il un moyen d'en sortir ? (Coran, 40 : 11)**

La première mort et vie mentionnée dans ce verset est la façon dont les gens – en un sens – meurent après avoir donné cette promesse dans le monde des âmes, puis reçoivent la vie par Dieu Qui fait des parents un moyen pour cela et sont envoyés à ce monde. La seconde mort est la mort physique que nous

connaissions dans ce monde. Après cela, les gens auront la vie pour la deuxième fois dans l’Au-delà.

Dans ce cas, les affirmations de la “formation graduelle des hommes” de ceux qui affirment que la création par l’évolution est mentionnée dans le Coran deviennent complètement invalides. Les humains ne sont pas venus à l’existence graduellement. Tous les hommes, le Prophète Adam (psl) et tous les autres Prophètes existaient dans le monde des âmes avant même la création de tout l’univers. L’allégation que le Prophète Adam (psl) et le reste de l’humanité sont devenus des hommes modernes à travers un ensemble de processus évolutifs n’a aucune part de vérité.

Le Prophète Adam (psl), tout comme les autres hommes, existaient dans le monde des âmes avant la création de l’univers, puis ont été créés au paradis et envoyés plus tard sur terre :

**Quand ton Seigneur dit aux anges : “Je vais créer d’argile un être humain. Quand Je l’aurai bien formé et lui aurai insufflé de Mon esprit, jetez-vous devant lui, prosternés.” (Coran, 38 : 71-72)**

**Peu de temps après, satan les fit glisser de là et les fit sortir du lieu où ils étaient. Et Nous dîmes : “Descendez (du paradis) ; ennemis les uns des autres. Et pour vous il y aura une demeure sur la terre, et un usufruit pour un temps.” (Coran, 2 : 36)**

Dans un autre verset du Coran, Dieu nous informe de la promesse faite par tous les hommes dans le monde des âmes :

**Et rappelez-vous le bienfait de Dieu sur vous, ainsi que l’alliance qu’Il a conclue avec vous, quand vous avez dit : “Nous avons entendu et nous avons obéi.” Et craignez Dieu. Car Dieu connaît parfaitement le contenu des cœurs. (Coran, 5 : 7)**

Ceux qui ont promis à Dieu dans le monde des âmes n’étaient pas en partie humains et en partie une autre créature ayant des formes incomplètes et des membres non développés. Ils étaient des êtres humains complets et conscients. Ceci est une preuve évidente que la création par l’évolution n’existe pas dans le Coran.

## **LES MUSULMANS QUI DEFENDENT L'EVOLUTION SONT INCAPABLES D'EXPLIQUER LA CREATION DES ANGES ET DES DJINNS**

Quand on demande : “Comment les anges et les djinns ont été créés ?” à ceux qui prétendent que l’homme s’est développé par un processus évolutif, leur réponse est : “Dieu les a créés de rien.” Il est assez curieux que ces individus, qui sont conscients et reconnaissent le fait que les anges et les djinns sont des créations de Dieu, ne réalisent pas que Dieu a créé les hommes de la même manière. Il est très surprenant qu’ils ne voient pas que notre Seigneur Tout-Puissant, Qui a créé des anges avec Son commandement “Sois”, a aussi créé les hommes de la même manière. De même, Dieu crée instantanément des anges sous forme humaine. Les anges qui ont visité le Prophète Abraham (psl) avaient l’apparence d’êtres humains totalement développés et parfaits et ils ont été créés instantanément.

Dieu informe dans le Coran que les djinns, contrairement aux hommes, ont été créés de feu :

**Il a créé l’homme d’argile sonnante comme la poterie ; et Il a créé les djinns de la flamme d’un feu sans fumée. (Coran, 55 : 14-15)**

Comme Dieu l’a révélé dans le Coran, la création des anges est également assez différente de la création des hommes. Dans le verset suivant, Dieu nous informe de la création des anges :

**Louange à Dieu, Créateur des cieux et de la terre, Qui a fait des anges des messagers dotés de deux, trois, ou quatre ailes. Il ajoute à la création ce qu’Il veut, car Dieu est omnipotent. (Coran, 35 : 1)**

Comme on le comprend clairement de la déclaration du verset, les anges ont aussi une apparence très distincte, très différente de celle des humains. En outre, Dieu nous informe dans le Coran que les anges et les djinns ont été créés avant les êtres humains. Il est très facile pour Dieu de créer. Notre Seigneur est Celui Qui crée de rien et sans cause. Tout comme Il a créé les djinns et les anges à partir de rien et sous des formes distinctes, Il a aussi créé les hommes comme une créature distincte à partir de rien, sans aucune nécessité de processus évolutifs. Il en va de même pour d’autres formes de vie comme les animaux et les plantes. Voici la vérité explicite décrite dans le Coran : Dieu a créé tous les êtres instantanément et à partir de rien sans les soumettre à l’évolution. En d’autres termes, sans les transformer en d’autres espèces.

## **LES MUSULMANS QUI DEFENDENT L'EVOLUTION NE PEUVENT DONNER D'EXPLICATION AUX MIRACLES MENTIONNES DANS LE CORAN**

Dieu nous informe dans le Coran que lorsque le Prophète Moïse (psl) a jeté son bâton sur le sol, par la volonté de Dieu, celui-ci s'est transformé en un serpent vivant. Ainsi, une branche d'arbre inanimée se transforme en un serpent vivant, et quand il le prend en main, celui-ci redevient une branche d'arbre inanimée, et quand il le jette à nouveau sur le sol, il reprend vie. En d'autres termes, une matière inanimée prend vie, puis meurt et revient à la vie. Avec ce miracle, Dieu nous montre la création constante. Dieu commande dans les versets :

**Il le jeta : et le voici un serpent qui rampait. [Dieu] dit : “Saisis-le et ne crains rien : Nous le ramènerons à son premier état...” (Coran, 20 : 20-21)**

**Jette ce qu'il y a dans ta main droite ; cela dévorera ce qu'ils ont fabriqué. Ce qu'ils ont fabriqué n'est qu'une ruse de magicien ; et le magicien ne réussit pas, où qu'il soit. (Coran, 20 : 69)**

**Et : “Jette ton bâton.” Quand il le vit remuer comme un serpent, il tourna le dos [pour fuir] sans revenir sur ses pas. N'aie pas peur, Moïse. Les Messagers n'ont point peur auprès de Moi. (Coran, 27 : 10)**

Quand le Prophète Moïse (psl) jeta son bâton au sol, comme bénédiction de Dieu, un morceau inanimé de bois se transforma en une créature vivante qui rampe et engloutit les conjurations des autres, en d'autres termes, il s'agit d'une créature dotée d'un système digestif fonctionnel. Cette transformation se fait instantanément. Ainsi, Dieu montre aux gens un exemple de la façon dont les organismes vivants sont créés à partir du néant. Dieu donne vie à une matière inanimée simplement en le souhaitant, autrement dit, avec Son commandement “Sois”. Ce miracle, que Dieu a accordé au Prophète Moïse (psl), a d'un seul coup brisé les croyances superstitieuses évolutionnistes des Egyptiens de l'époque. Et même ceux qui étaient contre le Prophète Moïse (psl) ont réalisé la vérité à ce moment même en renonçant à leurs croyances superstitieuses et en croyant en Dieu.

Dieu nous informe dans le Coran de la façon dont le Prophète Jésus (psl) a fait un objet d'argile en forme d'oiseau et a soufflé dedans et comment l'oiseau est devenu vivant par la volonté de Dieu :

**Et quand Dieu dira : “O Jésus, fils de Marie, rappelle-toi Mon bienfait sur toi et sur ta mère quand Je te fortifiais du Saint-Esprit. Au berceau tu parlais aux gens, tout comme en ton âge mûr. Je t’enseignais le Livre, la sagesse, la Thora et l’Evangile ! Tu fabriquais de l’argile comme une forme d’oiseau par Ma permission ; puis tu soufflais dedans. Alors par Ma permission, elle devenait oiseau... “ (Coran, 5 : 110)**

Par la permission et le miracle de Dieu, un oiseau prend vie sans être lié à aucune cause. Le fait qu'un oiseau vivant apparaisse d'une matière inanimée est un exemple de la création sublime, sans pareil et sans cause de Dieu Tout-Puissant. Par ce miracle que Dieu lui a accordé, le Prophète Jésus (psl) révèle aussi l'illogisme et l'invalidité de la pensée évolutionniste. Il est impossible que ceux qui tentent de concilier arbitrairement l'Islam avec l'évolution donnent une explication à ces miracles de notre Seigneur.

De même que Dieu n'a pas créé les djinns, les anges, les femmes du Paradis (houris), les serviteurs du Paradis (gilmans), les enfants du Paradis, les palais et les jardins du Paradis, l'enfer et ses gardiens par l'évolution, Il n'a également pas créé les hommes par l'évolution. Dieu a créé instantanément et à partir de rien, sans aucun processus évolutif, chaque détail du Paradis ; les hauts palais, ornements, jardins, oiseaux, nourritures et bénédictions infinies. Les demeures du Paradis, les rivières de lait, les trônes et les bijoux du Paradis ont tous été créés par le commandement « Sois » de Dieu. Aucune cause n'est nécessaire comme les contremaîtres, les tailleurs ou les artisans pour l'apparition de ceux-ci. De même que les fruits comme les dattiers et les figues ou les bijoux comme les perles et les nacres n'ont pas été créés par l'évolution au Paradis, ils n'ont également pas été créés par l'évolution dans ce monde. La Création n'est pas par l'évolution, ni dans ce monde, ni au paradis. *(Pour plus d'informations, voir : Pourquoi le darwinisme est incompatible avec le Coran, Harun Yahya (Adnan Oktar))*

## *La formule darwinienne !*

Après avoir passé en revue les preuves techniques, examinons maintenant la croyance irrationnelle qui aveugle les évolutionnistes avec un exemple à la portée de tous :

La théorie de l'évolution stipule que la vie est apparue par hasard. Des atomes inconscients et sans vie se seraient donc assemblés pour former une cellule dans un premier temps, puis des êtres vivants à part entière, et notamment l'homme. Réfléchissons un instant. En rassemblant tous les composants nécessaires à la vie, tels que le carbone, le phosphore, l'azote et le potassium, on n'obtient rien d'autres qu'un tas de matières. Quels que soient les traitements entrepris, cet amas atomique ne peut en aucun cas former le moindre être vivant. Afin de rendre notre exemple plus parlant, faisons une expérience et observons ce que les évolutionnistes prétendent à propos de "**la formule darwinienne**" :

Supposons que les évolutionnistes amassent dans de grands barils une quantité considérable de matériaux présents dans la composition des êtres vivants (le phosphore, l'azote, le carbone, l'oxygène, le fer, le magnésium). Ils peuvent en plus ajouter n'importe quel matériel n'existant même pas dans des conditions normales, mais qu'ils jugent nécessaires. Ils peuvent aussi incorporer autant d'acides aminés et de protéines (dont aucun ne peut jamais se former par hasard) qu'ils le souhaitent. Qu'ils exposent ces mixtures à la chaleur et à l'humidité voulue. Qu'ils remuent leurs mélanges au moyen de l'équipement technologique souhaité. Qu'ils placent leurs éminents scientifiques aux côtés de ces barils. Qu'ils attendent pendant des milliards, voire des trillions d'années. Ils sont libres de recréer tout ce qu'ils croient nécessaires à la formation d'un être vivant.

**Quoi qu'ils fassent, ils ne pourront jamais tirer de ces barils un être vivant.** Ils ne pourront jamais produire de girafes, de lions, d'abeilles, de canaris, de chevaux, de dauphins, de roses, d'orchidées, de lys, d'œillets, de bananes, d'oranges, de pommes, de dattes, de tomates, de melons, de pastèques, de figues, d'olives, de raisins, de pêches, de faisans, de papillons multicolores ou tout autre des millions d'êtres vivants sur la planète. Ils ne pourraient même pas obtenir la moindre cellule d'un être vivant.



Les évolutionnistes croient que le hasard est une force créatrice en soi. Qu'ils prennent donc un grand baril et qu'ils y placent tous les matériaux qu'ils jugent nécessaires à la production d'une cellule vivante ! Laissons-les ensuite chauffer ce baril, le congeler ou le foudroyer. Qu'ils observent ce baril, qu'ils le lèguent aux générations futures, pendant des millions et même des milliards d'années. Qu'ils surveillent le baril constamment, pour ne rien laisser au hasard. Qu'ils emploient

toutes les conditions qu'ils jugent nécessaires à la production d'une entité vivante. Ils seront incapables de tirer la moindre cellule de ce tonneau. Ils seront incapables de produire un cheval, un papillon, une fleur, un canard, une cerise, un citronnier, un hibou ou une fourmi. Quoiqu'ils fassent, ils seront incapables de créer des scientifiques examinant leurs propres cellules au microscope, et des êtres humains aptes à penser, raisonner, juger, se réjouir, ressentir des sentiments.

En somme, **les atomes inconscients ne peuvent pas former une cellule en s'assemblant.** Ils ne peuvent pas décider de diviser cette cellule en deux, puis de prendre d'autres décisions et créer les professeurs qui ont inventé le microscope électronique et ensuite examiner leur propre structure cellulaire sous ce microscope. **La vie ne se forme que par la création supérieure de Dieu.**

La théorie de l'évolution défend le contraire, ce qui est une pure aberration. Il suffit de réfléchir un instant sur les idées évolutionnistes pour voir la vérité se profiler d'elle-même, comme dans l'exemple cité ci-dessus.

### *La technologie de l'œil et de l'oreille*

Un autre sujet qui reste sans réponse pour la théorie évolutionniste est l'excellente capacité de perception de l'œil et de l'oreille.

Avant d'aborder la question de l'œil, essayons de répondre brièvement à la question du "comment nous voyons". Des rayons de lumière venant d'un objet forment sur la rétine de l'œil une image inversée. Ici, ces rayons de lumière sont transmis sous forme de signaux électriques par des cellules et atteignent un endroit minuscule que l'on appelle le centre de la vision à l'arrière du cerveau. Ces signaux électriques sont ensuite perçus en tant qu'images dans ce centre. A partir de cette brève information technique, essayons de réfléchir maintenant.

**Le cerveau est isolé de la lumière.** Cela signifie que l'intérieur du cerveau est complètement sombre et que la lumière n'atteint pas le lieu où se trouve le cerveau. Le centre de la vision est un endroit complètement obscur où aucune lumière jamais n'y pénètre ; il pourrait même s'agir du lieu le plus sombre que vous n'avez jamais connu. Et malgré tout, vous arrivez à voir un monde éclatant de lumière dans cette profonde obscurité.

**L'image formée dans l'œil est si précise et si distincte que même la technologie du 21ème siècle n'a pas été capable d'obtenir cette clarté et netteté .** Regardez, par exemple, le livre que vous lisez, les mains avec lesquelles vous le tenez, levez maintenant votre tête et regardez autour de vous. Avez-vous jamais vu une image aussi précise et distincte que celle que vous voyez maintenant, avec un autre appareil quelconque ?

Même l'écran de télévision le plus perfectionné produit par le plus grand fabricant de télévision dans le monde ne peut vous fournir une image aussi pré-

cise. Pendant plus de 100 ans, des milliers d'ingénieurs ont essayé d'obtenir une telle précision de l'image. Des usines ont été construites, d'énormes locaux y ont été consacrés, de nombreuses recherches ont été menées, des plans et des conceptions ont été faits pour obtenir les meilleurs résultats. Regardez maintenant un écran de télévision et le livre que vous tenez dans vos mains. Voyez la grande différence d'acuité et de netteté qu'il y a entre les deux. De plus, l'écran de télévision ne vous propose qu'une image bidimensionnelle, alors que de vos yeux vous obtenez une perspective tridimensionnelle qui comporte également la profondeur.

Pendant des années, des dizaines de milliers d'ingénieurs ont bien essayé de produire une télévision tridimensionnelle qui obtienne la qualité de la vision de l'œil. Ils ont effectivement mis en place un système tridimensionnel de télévision mais il est impossible de le regarder sans lunettes spéciales 3-D. Par ailleurs, ce n'est qu'un système artificiel à trois

**Lorsqu'on compare l'œil et l'oreille avec les caméras et les appareils Hi-fi, on constate que les organes humains sont de loin plus complexes, plus fonctionnels et plus perfectionnés que ces appareils technologiques.**



dimensions. L'arrière-plan apparaît flou et le premier plan ressemble à un décor en papier. Il n'a jamais été possible de reproduire une vision aussi nette et distincte que celle de l'œil. On décèle une perte de qualité d'image aussi bien pour la caméra que pour la télévision.

Les évolutionnistes prétendent que le mécanisme à l'origine de cette image aussi pointue et distincte est le fait du hasard. Maintenant, si quelqu'un vous disait que votre télévision est le produit du hasard, que tous ses atomes se sont assemblés et ont composé un appareil capable de produire une image, qu'en penseriez-vous ? Comment des atomes inconscients pourraient-ils réaliser ce dont des milliers de gens sont incapables ?

Si un appareil produisant une image plus primitive que celle de l'œil ne peut avoir été formé par hasard, il est donc tout à fait certain que l'œil et l'image que voit l'œil ne peuvent être le fruit du hasard. La même logique est valable pour l'oreille aussi. L'oreille externe capte les sons transmis par le pavillon auriculaire et les dirige vers l'oreille moyenne qui transmet les vibrations du son en les intensifiant ; l'oreille interne communique ces vibrations au cerveau en les transformant en signaux électriques. Tout comme pour l'œil, l'audition se réalise dans le centre de l'audition dans le cerveau.

Ce qui se produit pour l'œil est aussi vrai de l'oreille. C'est-à-dire que **le cerveau est isolé du son** comme de la lumière : il ne laisse pas entrer de son. De ce fait, peu importe que l'environnement extérieur soit bruyant, l'intérieur du cerveau est complètement silencieux. Néanmoins, les sons les plus fins sont perçus dans le cerveau. **Dans votre cerveau, qui est complètement isolé du son, vous écoutez les symphonies d'un orchestre et entendez tous les bruits d'un lieu animé.** Cependant, si à ce moment-là le niveau du son dans votre cerveau devait être mesuré par un appareil précis, on constaterait qu'un silence total y règne.

Comme c'est le cas des images nettes, des décennies d'efforts ont été fournis à essayer de produire et de reproduire un son fidèle à l'original. Ces efforts ont donné naissance à des appareils d'enregistrement de son, à des systèmes de haute fidélité, à de nombreux appareils électroniques et systèmes musicaux. Malgré toute cette technologie et des milliers d'ingénieurs et d'experts travaillant d'arrache pied, aucun son n'a encore été obtenu qui ait la même acuité et la même clarté que le son perçu par l'oreille.

Pensez à la très haute qualité de son généré par les systèmes haute fidélité produits par les plus grandes sociétés de l'industrie de la musique. Et même avec ces appareils, lorsque le son est enregistré il y perd un peu de sa qualité ; ou alors quand vous allumez un appareil de haute fidélité vous entendrez une interférence légère avant le son de la musique. Cependant, les sons qui sont produits par la technologie du corps humain sont extrêmement précis et d'une grande netteté. Une oreille humaine ne perçoit jamais un son accompagné par un sifflement ou alors avec statique comme le fait l'appareil musical ; il perçoit le son exactement tel qu'il est, clair et net. C'est ainsi que cela a fonctionné depuis **la création de l'homme**.

Jusqu'à maintenant, aucun appareil d'enregistrement video ou audio produit par l'homme n'a été aussi sensible et aussi réussi dans la perception de données sensorielles que ne le font l'œil et l'oreille.

Cependant, concernant la vision et l'audition, une vérité beaucoup plus importante les sous-tend.

### *A qui appartient la conscience qui voit et entend dans le cerveau ?*

Qui voit un monde agréable et plaisant dans son cerveau, écoute des symphonies ou le gazouillement d'oiseaux et peut sentir la rose ?

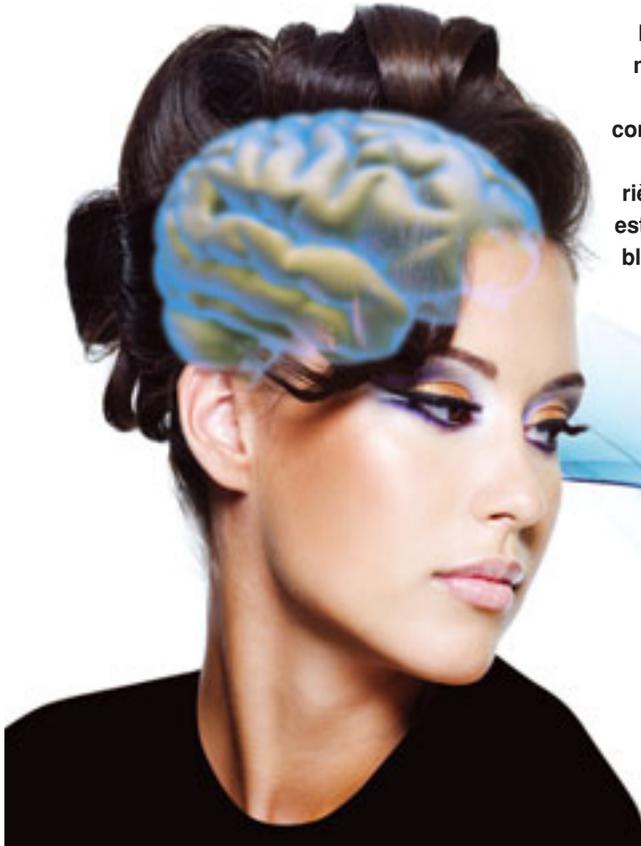
Les stimulations provenant des yeux, des oreilles et du nez d'un être humain vont au cerveau comme des impulsions nerveuses électrochimiques. En biologie, en physiologie et dans les livres de biochimie, vous pourrez trouver tous les détails sur la formation de l'image dans le cerveau. Mais, vous ne rencontrerez jamais la réponse à la question la plus importante : qui donc perçoit les impulsions nerveuses électrochimiques en tant qu'images, sons, odeurs et événements sensoriels dans le cerveau ? **Il y a une conscience dans le cerveau qui perçoit tout cela sans ressentir le besoin d'avoir un œil, une oreille ou un nez. A qui appartient cette conscience ?** Il ne fait aucun doute que cette conscience n'appartient pas aux nerfs, à la couche grasse ou aux neurones qui constituent le cerveau. C'est pourquoi les matérialistes darwiniens, qui croient que tout est composé de matière, ne peuvent donner de réponse à cette question.

Car cette conscience est l'âme que Dieu a créée. L'âme n'a besoin ni d'œil pour voir les images, ni d'oreille pour entendre les sons. En outre, elle n'a pas non plus besoin de cerveau pour penser.

Chaque personne qui lit cette réponse scientifique très claire devrait penser à Dieu Tout-Puissant, Le craindre et chercher refuge auprès de Lui. Lui, Qui enserre l'univers entier en un espace sombre de quelques centimètres cubes dans un format tridimensionnel, coloré, fait d'ombre et de lumière.

### *Une croyance matérialiste*

L'information que nous avons présentée jusqu'ici nous montre que **la théorie de l'évolution est une revendication à l'évidence en contradiction avec les découvertes scientifiques**. La prétention de la théorie de l'évolution à propos de l'origine de la vie est inconséquente avec la science. Les mécanismes évolutionnistes qu'elle propose n'ont aucun pouvoir sur l'évolution et les données connues se rapportant aux fossiles démontrent que **les formes intermédiaires nécessaires selon la théorie n'ont jamais existé**. Ainsi, tout cela nécessite que la



Les faisceaux de lumière en provenance d'un objet arrivent à la rétine de manière inversée. L'image est convertie en signaux électriques puis transmis au centre de vision à l'arrière du cerveau. Puisque le cerveau est isolé de la lumière, il est impossible pour celle-ci d'atteindre le centre de vision. Cela signifie que nous voyons un vaste monde de lumière et de profondeur dans un petit endroit isolé de la lumière.

théorie de l'évolution soit mise à l'écart comme une théorie réfutée. Il existe de nombreuses idées, telles que le modèle géocentrique de l'univers, qui ont été rayées des préoccupations de la science à travers l'histoire.

Malgré cela, la théorie de l'évolution reste avec insistance à l'ordre du jour de la recherche scientifique. Certains vont jusqu'à essayer de faire passer les critiques formulées contre la théorie comme "une attaque contre la science" et de réprimer les adversaires. Pour quelle raison le font-ils ?

La raison en est que la théorie de l'évolution est une croyance dogmatique indispensable dans certains cercles. Ces milieux sont **aveuglément dévoués** à la philosophie matérialiste et adoptent le darwinisme parce qu'il est la seule explication matérialiste qui peut être avancée pour la nature.

Mais de façon assez intéressante, ils leur arrivent aussi de le reconnaître de temps en temps. Richard C. Lewontin, célèbre généticien et évolutionniste, de l'Université de Harvard, avoue qu'il est "d'abord un matérialiste avant d'être un homme de science" en ces termes :

Ce ne sont pas les méthodes et les institutions de la science qui nous forcent d'une certaine façon à accepter une explication matérielle du monde phénoménal, mais, au contraire, nous sommes forcés par notre adhésion a priori à des causes matérielles à créer un appareil d'investigation et un ensemble de concepts qui produisent des explications matérielles, peu importe qu'elles aillent à l'encontre de l'intuition, peu importe qu'elles soient mystifiantes pour le non-initié. De toute façon, le matérialisme est absolu et nous ne pouvons pas permettre... un[e intervention] divin[e]... (Richard Lewontin, "The Demon-Haunted World," *The New York Review of Books*, January 9, 1997, p. 28)

Ce sont des déclarations explicites démontrant que **le darwinisme est un dogme** entretenu uniquement par adhésion au matérialisme. Ce dogme maintient qu'il n'y a aucun être à l'exception de la matière. De ce fait, il soutient que la matière inanimée et inconsciente a créé la vie. Il suggère que des millions d'espèces vivantes différentes telles que les oiseaux, les poissons, les girafes, les tigres, les insectes, les arbres, les fleurs, les baleines et les êtres humains sont issues du résultat d'interactions de la matière, comme la pluie torrentielle ou l'éclair de la foudre, etc. c'est-à-dire de matière inanimée. C'est un précepte à la

fois contraire à la raison et à la science. Pourtant les darwinistes continuent à défendre avec ignorance ce précepte pour ne pas reconnaître l'existence évidente de Dieu.

Quiconque ne regarde pas l'origine des êtres vivants avec un préjugé matérialiste conviendra de cette vérité évidente : **tous les êtres vivants sont l'œuvre d'un Créateur**, qui est tout-puissant, sage et omniscient. **Ce Créateur est Dieu**, Il est Celui qui a créé l'univers entier à partir du néant, l'a conçu sous la forme la plus parfaite et a façonné tous les êtres vivants.

### *Le sortilège le plus puissant au monde : la théorie de l'évolution*

Quiconque est libre de préjugés et de l'influence d'une idéologie particulière, quiconque est capable de faire fonctionner sa raison et sa logique comprendra que la croyance en la théorie de l'évolution, qui rappelle les superstitions des sociétés dépourvues de connaissance de la science ou de civilisation, est tout à fait impossible à embrasser.

Comme nous l'avons expliqué plus haut, les avocats de la théorie de l'évolution sont persuadés que quelques atomes et molécules jetés dans un grand chaudron peuvent donner naissance à des universitaires, à des scientifiques tels que Einstein et Hubble, à des artistes comme Frank Sinatra et Charlton Heston, à des antilopes, des citronniers ou des œillets. Se rendre compte que ce sont justement des scientifiques et des individus instruits qui défendent cette théorie insensée justifie l'emploi du qualificatif de "plus puissant sortilège au monde". Jamais auparavant une idée ou une conviction n'avait à ce point aveuglé et démuné les hommes de leur capacité d'entendement. Leur égarement est pire que celui des Egyptiens adorant le roi soleil Ra, celui des peuples d'Afrique vouant un culte aux totems, celui du peuple de Saba adorant le Soleil, celui de la tribu du Prophète Abraham (psl) adorant les idoles qu'ils avaient façonnés de leurs propres mains, ou celui du peuple du Prophète Moïse (psl) adorant le veau d'or.

Dieu a déjà fait allusion, dans le Coran, à cette absence de raisonnement. Dans de nombreux versets, Il révèle que l'esprit des hommes sera scellé et qu'ils seront incapables de voir la vérité.

**Certes les infidèles ne croient pas, cela leur est égal, que tu les avertisses**



**Les croyances des darwinistes sont tout aussi étranges et incroyables qu'a pu l'être le culte de certains peuples pour les crocodiles. Les darwinistes considèrent le hasard et des atomes inconscients et sans vie comme une force créatrice. Ils se vouent à cette croyance comme à une religion.**

ou non : ils ne croiront jamais. Dieu a scellé leurs cœurs et leurs oreilles ; et un voile épais leur couvre la vue ; et pour eux il y aura un grand châ-timent. (Coran, 2 : 6-7)

... Ils ont des cœurs, mais ne comprennent pas. Ils ont des yeux, mais ne voient pas. Ils ont des oreilles, mais n'entendent pas. Ceux-là sont comme les bestiaux, même plus égarés encore. Tels sont les insouciantes. (Coran, 7 : 179)

Dieu nous informe dans la Sourate al-Hijr que ces gens sont sous un envoûtement de sorte qu'ils ne croient pas même s'ils voient des miracles :

Et même si Nous ouvrons pour eux une porte du ciel, et qu'ils pussent y monter, ils diraient : "Vraiment nos yeux sont voilés. Mais plutôt, nous sommes des gens ensorcelés." (Coran, 15 : 14-15)

Les mots ne peuvent pas exprimer combien il est étonnant qu'un tel sorti-lège parvienne à avoir une telle emprise sur une communauté si vaste, qu'il garde les gens de la vérité, et qu'il soit resté intact depuis 150 ans. Il serait compréhensible que quelques individus isolés croient à ce genre de scénarios impos-

sibles, bourrés de stupidités et d'illogismes. Or, dans le cas présent, seul le mot "sortilège" peut être utilisé pour expliquer que des gens des quatre coins du monde pensent que des atomes inconscients et sans vie aient soudainement décidé de s'assembler pour former un univers parfait dans son organisation, sa discipline, son raisonnement et sa conscience ; une planète nommée Terre avec toutes ses caractéristiques qui la rendent si propice à la vie ; les êtres vivants dans leurs innombrables complexités.

Dans le Coran, Dieu raconte l'opposition entre le Prophète Moïse (psl) et Pharaon afin de montrer que les partisans de philosophies polythéistes influencent, en fait, les autres par le sortilège. Lorsqu'il fut informé de la véritable religion, Pharaon invita le Prophète Moïse (psl) à rencontrer ses propres magiciens. Le Prophète Moïse (psl) invita les magiciens à faire preuve de leurs aptitudes en premier. La suite vient dans les versets suivants :

**"Jetez", dit-il. Puis lorsqu'ils eurent jeté, ils ensorcelèrent les yeux des gens et les épouvantèrent, et vinrent avec une puissante magie. (Coran, 7 : 116)**

Les magiciens de Pharaon furent capables de tromper tout le monde, à l'exception du Prophète Moïse (psl) et de ceux qui croyaient en lui. Ses preuves rompirent le sortilège en "avalant ce qu'ils avaient fabriqué" :

**Et Nous révélâmes à Moïse : "Jette ton bâton." Et voilà que celui-ci se mit à engloutir ce qu'ils avaient fabriqué. Ainsi la vérité se manifesta et ce qu'ils firent fût vain. (Coran, 7 : 117-118)**

Le fait que le bâton de bois inanimé que le Prophète Moïse a jeté prenne vie et que cela renverse instantanément les tromperies du Pharaon et de ses disciples est comme briser l'envoûtement de l'évolution. Quand l'auditoire comprit qu'il avait été sous l'influence d'un sortilège et que ce qu'il avait vu n'était qu'une illusion, les magiciens perdirent toute leur crédibilité. Aujourd'hui aussi, à moins que ceux qui croient et défendent ces idées ridicules de l'évolution aux apparences scientifiques n'abandonnent leurs superstitions, ils subiront une amère humiliation le jour où la vérité nue émergera et que le sortilège sera déjoué. En fait, l'écrivain et philosophe britannique de renommée mondiale, Malcolm Muggeridge, qui était un athée qui a défendu la théorie de l'évolution pendant environ 60 ans, mais qui a ensuite réalisé la vérité, révèle la position

dans laquelle la théorie de l'évolution se trouverait dans un proche avenir en ces termes :

Moi-même je suis convaincu que **la théorie de l'évolution**, en particulier dans l'étendue où elle a été appliquée, **sera l'une des plus grandes plaisanteries dans les livres d'histoire du futur**. La postérité s'émerveillera devant l'incroyable crédulité suscitée par une hypothèse aussi douteuse et peu solide. (*Malcolm Muggeridge, The End of Christendom, Grand Rapids: Eerdmans, 1980, p. 43*)

Ce futur n'est pas si lointain. Au contraire, le public comprendra bientôt que "le hasard" n'est pas une divinité et considérera la théorie de l'évolution comme le pire mensonge et le plus terrible sortilège au monde. Ce sort commence rapidement à se rompre. De plus en plus de personnes perçoivent la véritable face de cette théorie et se demandent comment elles ont pu se laisser bernier.

*Ils dirent : "Gloire à Toi ! Nous n'avons de  
savoir que ce que Tu nous as appris.  
Certes c'est Toi l'Omniscient, le Sage."  
(Coran, 2 : 32)*